



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-...

1 OUVERTURE ET QUORUM

Ouverture de la séance.

La greffière constate le quorum.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE
10 JUIN 2025, 19 H 30
VILLE DE BROSSARD

- 1 OUVERTURE ET QUORUM**
- 2 ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION**
- 3 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 20 MAI 2025 - APPROBATION**
- 5 DÉROGATIONS MINEURES ET USAGES CONDITIONNELS**
- 6 COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL**
 - 6.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - RÉUNION DU 7 MAI 2025 - APPROBATION**
- 7 RÉGLEMENTATION**
 - 7.1 PROJET DE RÈGLEMENT REG-453-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**
 - 7.2 RÈGLEMENT REG-7-045 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION - ADOPTION**
 - 7.3 RÈGLEMENT REG-363-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS – ADOPTION**
 - 7.4 RÈGLEMENT REG-499 ORDONNANT DIVERS TRAVAUX À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGETTE-LEPAGE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 600 000 \$ - ADOPTION**
 - 7.5 RÈGLEMENT REG-503 ORDONNANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES LOURDS ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 618 000 \$ - ADOPTION**
- 8 APPELS D'OFFRES, CONTRATS ET ENTENTES**
 - 8.1 SERVICES D'ENTRETIEN DE PORTES COULISSANTES AU COMPLEXE AQUATIQUE - CONTRAT ATP-25-1161 - OCTROI DE CONTRAT**
 - 8.2 RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MAUPASSANT - CONTRAT SP-24-1970 - OCTROI DE CONTRAT**
 - 8.3 FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIERRES CONCASSÉES - CONTRAT SP-24-1986 - OCTROI DE CONTRAT**

- 8.4 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC SAINT-FRANÇOIS - CONTRAT SP-25-1992 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.5 AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE PÉTANQUE - PARC DES ÉTOILES - CONTRAT SP-25-2008 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.6 TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE - CONTRAT SP-25-2011 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.7 FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES - CONTRAT SP-25-2020 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.8 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-24-1878 - LOT 2 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE SUR DEMANDE – SURVEILLANCE ET GESTION ADMINISTRATIVE DES TRAVAUX DE PLANAGE ET PAVAGE - AUTORISATION
- 8.9 FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA PHASE 2 DU PARC DES ÉTOILES AU QUARTIER SOLAR - AUTORISATION
- 8.10 ENTENTE DE FINANCEMENT - PROGRAMME D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (VOLET 1) - AUTORISATION DE SIGNATURE
- 8.11 FINANCEMENT PAR APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE D'ASSURANCE - AUTORISATION
- 8.12 SERVICES TECHNIQUES EN AUDIOVISUEL - CONTRAT SP-23-1790 - PROLONGATION

9 ADMINISTRATION ET FINANCES

- 9.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 - PUBLICATION
- 9.2 RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT - EXERCICE FINANCIER 2024 - DÉPÔT
- 9.3 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 - AFFECTATIONS
- 9.4 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - PROJET DE CONSTRUCTION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE L'AVENUE MALO ET DU BOULEVARD MILAN - FIN DES TRAVAUX ET REDDITION DE COMPTES
- 9.5 ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ARÉNA MICHEL-NORMANDIN - AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ
- 9.6 PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES PAPH 2025-2026 - ADOPTION
- 9.7 DEMANDE D'EXEMPTION - VERSEMENT D'UNE GARANTIE MONÉTAIRE - DÉMOLITION DU BÂTIMENT SIS AU 8100, BOULEVARD TASCHEREAU - AUTORISATION
- 9.8 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 15 MAI AU 4 JUIN 2025

10 RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 MISE EN OEUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DES COMMUNICATIONS
- 10.2 MESURES DISCIPLINAIRES - EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION
- 10.3 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

11	PROCLAMATIONS ET ÉVÈNEMENTS
11.1	ÉVÈNEMENT FESTIF AU 9750, BOULEVARD LEDUC – DIX30 – MARCHÉ DE NUIT ASIATIQUE – AUTORISATION
12	APPUIS, SOUTIEN ET AFFAIRES DU CONSEIL
12.1	SOUK DU SUD DE L'ASSOCIATION FANMI SE FANMI - PERMIS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN ÉVÈNEMENT - DEMANDE DE GRATUITÉ
12.2	MISE EN ŒUVRE DU REGISTRE DES AGENTS D'INFLUENCE ÉTRANGERS - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA
13	AGGLOMÉRATION
13.1	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 12 JUIN 2025 - ORIENTATIONS
14	DÉPÔT DE DOCUMENTS
14.1	PROCÈS-VERBAL - COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - RÉUNION DU 28 AVRIL 2025
14.2	PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION DU 7 MAI 2025
14.3	PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE DÉMOLITION - RÉUNION DU 14 MAI 2025
14.4	PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE SUIVI DES CONTRATS - RÉUNION DU 21 MAI 2025
14.5	PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 22 MAI 2025
14.6	PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE PLANIFICATION - RÉUNION DU 3 JUIN 2025
14.7	LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 15 MAI AU 4 JUIN 2025
15	PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
16	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
16.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

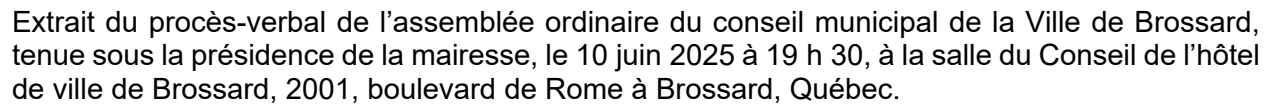
Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à l'intention des membres du conseil.



Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

ADOPTÉE ...

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 20 mai 2025 à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
M. Daniel Lucier, district 10

Sont absents :
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Michelle Hui, district 9

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

1. Ouverture et quorum

Ouverture de la séance.

La greffière constate le quorum.

2. Ordre du jour

250520-179

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à l'intention des membres du conseil.

4. Procès-verbaux

250520-180

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 15 AVRIL 2025 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 15 avril 2025, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dérogations mineures et usages conditionnels
--

250520-181

5.1 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 5521, AVENUE ALBANIE

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l'égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de régulariser un mur de fondation apparent sur une hauteur de 0,35 mètre pour un mur ayant façade sur rue, alors que l'article 94 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'un mur de fondation doit être apparent sur une hauteur maximale de 0,30 mètre;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de régulariser les murs de fondation apparents sur une hauteur de 1,25 mètre pour un mur n'ayant pas façade sur une rue, alors que l'article 94 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'un mur de fondation doit être apparent sur une hauteur maximale de 0,90 mètre;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque des travaux majeurs devraient être exécutés;

Considérant que le bâtiment a été vendu et n'appartient plus à l'entrepreneur;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le no CCU-20250409-8.1;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures demandées à l'égard du 5521, avenue Albanie, lot 2 026 886, ayant pour effet de :

- Régulariser un mur de fondation apparent sur une hauteur de 0,35 mètre pour un mur ayant façade sur rue, alors que l'article 94 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'un mur de fondation doit être apparent sur une hauteur maximale de 0,30 mètre;
- Régulariser les murs de fondation apparents sur une hauteur de 1,25 mètre pour un mur n'ayant pas façade sur une rue, alors que l'article 94 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'un mur de fondation doit être apparent sur une hauteur maximale de 0,90 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-182

5.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 6133-6135-6137, AVENUE ALBANIE

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l'égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre un ratio de cases de stationnement d'une case par logement, soit un total de 3 cases de stationnement, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un ratio de cases de stationnement de 1,5 case par logement, soit un total de 5 cases de stationnement;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre qu'une case de stationnement hors rue soit accessible à partir de la rue pour une habitation trifamiliale jumelée, alors que le premier paragraphe du premier alinéa de l'article 162 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une case de stationnement hors rue doit être accessible à partir d'une aire de manœuvre hors rue pour une habitation trifamiliale jumelée;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre une largeur d'entrée charretière équivalente à 79,5 % de la largeur du terrain, alors que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 161 du règlement de zonage REG-362 prescrit une largeur maximale d'entrée charretière équivalente à 50 % de la largeur du terrain;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre une largeur d'entrée charretière de 10,10 mètres, alors que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 161 du règlement de zonage REG-362 prescrit une largeur maximale d'entrée charretière de 10 mètres;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre une superficie d'espaces verts équivalente à 21 % de la superficie de la cour avant, alors que le tableau 114 de l'article 172 du règlement de zonage prescrit une superficie d'espaces verts équivalente à au moins 50 % de la superficie de la cour avant;

Considérant que des moyens de transport alternatifs à la voiture sont disponibles à proximité, soit une piste cyclable ainsi qu'un arrêt de bus;

Considérant que des espaces verts seront aménagés dans la cour avant et qu'un arbre y sera planté;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que le bâtiment comporte présentement quatre logements;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque deux logements devraient être démantelés au lieu d'un seul, alors que plusieurs bâtiments semblables à proximité comportent trois logements;

Considérant le contexte de pénurie de logements;

Considérant que le projet concerne l'aménagement d'un logement abordable;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le no CCU-20250409-8.2;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures demandées à l'égard des 6133-6135-6137, avenue Albanie, lot 2 026 930, ayant pour effet de :

- Permettre un ratio de cases de stationnement d'une case par logement, soit un total de 3 cases de stationnement, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un ratio de cases de stationnement de 1,5 case par logement, soit un total de 5 cases de stationnement;
- Permettre qu'une case de stationnement hors rue soit accessible à partir de la rue pour une habitation trifamiliale jumelée, alors que le premier paragraphe du premier alinéa de l'article 162 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une case de

stationnement hors rue doit être accessible à partir d'une aire de manœuvre hors rue pour une habitation trifamiliale jumelée;

- Permettre une largeur d'entrée charretière équivalente à 79,5 % de la largeur du terrain, alors que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 161 du règlement de zonage REG-362 prescrit une largeur maximale d'entrée charretière équivalente à 50 % de la largeur du terrain;
- Permettre une largeur d'entrée charretière de 10,10 mètres, alors que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 161 du règlement de zonage REG-362 prescrit une largeur maximale d'entrée charretière de 10 mètres;
- Permettre une superficie d'espaces verts équivalente à 21 % de la superficie de la cour avant, alors que le tableau 114 de l'article 172 du règlement de zonage prescrit une superficie d'espaces verts équivalente à au moins 50 % de la superficie de la cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-183

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 5859, RUE ALINE

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l'égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre un ratio d'une case de stationnement pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit deux cases de stationnement pour une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le lot semble bénéficier d'un droit acquis quant à sa largeur et sa superficie;

Considérant que les dimensions du lot font en sorte qu'il n'est pas possible d'y réaliser un projet de construction entièrement conforme;

Considérant que le projet comporte un seul logement;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisqu'un projet de construction ne pourrait pas se réaliser;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable avec conditions émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le no CCU-20250409-8.3;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard des 6133-6135-6137, avenue Albanie, lot 2 026 918, ayant pour effet de permettre un ratio d'une case de stationnement pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit deux cases de stationnement pour une habitation unifamiliale isolée.

Le tout, conditionnellement à ce que :

- La dérogation mineure soit liée au projet illustré aux plans identifiés à la présente résolution;
- Le permis de construction soit obtenu dans un délai maximal de 18 mois suivant la date de la résolution, sans quoi celle-ci devient nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-184

5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 6300, RUE BOOKER

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l'égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'abattage d'un arbre en cour avant, alors que les motifs ne respectent pas les conditions visées à l'article 182 du règlement de zonage REG-362 le justifiant;

Considérant qu'une demande de permis d'abattage d'arbre a été déposée le 30 août 2023 par le requérant et que les conditions de l'article 182 ne sont pas respectées;

Considérant que le demandeur est de bonne foi;

Considérant l'évaluation du préjudice causé par la réglementation au requérant;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le no CCU-20250409-8.4;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard du 6300, rue Booker, lot 2 701 474, ayant pour effet de permettre l'abattage d'un arbre en cour avant, alors que les motifs ne respectent pas les conditions visées à l'article 182 du règlement de zonage REG-362 le justifiant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520- 185

5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 3815, PLACE DES CERISIERS

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Une personne est intervenue à titre de propriétaire de l'immeuble

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre que le logement complémentaire ait une superficie maximale de 195 mètres carrés, alors que l'article 76, alinéa 1, paragraphe 6 du règlement de zonage REG-362 prescrit une superficie maximale de 75 mètres carrés sans excéder 40 % de la superficie totale de plancher du bâtiment principal;

Considérant que le sous-sol pourrait être aménagé différemment de façon à réduire la superficie du logement complémentaire ou à ne pas l'augmenter;

Considérant que la demande vise un logement complémentaire ayant une superficie approximative 2,5 fois plus grande que le maximum autorisé;

Considérant que le bâtiment actuel bénéficie déjà d'un logement complémentaire d'une superficie supérieure au maximum autorisé au règlement de zonage en vigueur et que cette superficie est protégée par droit acquis;

Considérant que les habitations bifamiliales ne sont pas autorisées dans la zone;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant qu'aucun préjudice sérieux ne serait causé au demandeur par l'application des normes puisque le bâtiment actuel bénéficie déjà d'un logement complémentaire dont la superficie excède largement la superficie maximale autorisée au règlement de zonage en vigueur, et que ce logement complémentaire actuel est protégé par droit acquis. Le logement complémentaire actuel a une superficie approximative de 165 mètres carrés.

Considérant la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le no CCU-20250409-8.5;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De refuser pour les motifs mentionnés au préambule de la présente résolution, la dérogation mineure demandée à l'égard du 3815, place des Cerisiers, lot 3 402 716, ayant pour effet de permettre que le logement complémentaire ait une superficie maximale de 195 mètres carrés, alors que l'article 76, alinéa 1, paragraphe 6 du règlement de zonage REG-362 prescrit une superficie maximale de 75 mètres carrés sans excéder 40 % de la superficie totale de plancher du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Comités et commissions du conseil

250520-186

6.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - RÉUNION DU 9 AVRIL 2025 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 9 avril 2025, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal.

Points favorables :

*CCU-20250409-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00039 –
Projet Solar Uniquartier – modification au plan d'ensemble – ajustement à la répartition des
logements dans le projet;*

*CCU-20250409-3.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00037 –
155, avenue de l'Équateur – projet Solar Uniquartier – modifications architecturales à un PIIA
déjà approuvé – habitation multifamiliale isolée comportant 280 logements de 18 étages;*

*CCU-20250409-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00044 –
5859, rue Aline – construction – habitation unifamiliale isolée;*

*CCU-20250409-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00001 –
3815, place des Cerisiers – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;*

*CCU-20250409-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00063 –
8140, rue Nevada – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;*

*CCU-20250409-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00062 –
5470, avenue Panneton – modification architecturale – habitation unifamiliale jumelée;*

*CCU-20250409-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00034 –
9800, boulevard Leduc – modifications architecturales – Rona+;*

*CCU-20250409-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00049 –
1500, avenue des Lumières, local 20 – modification architecturale – restaurant Canons!;*

*CCU-20250409-6.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00033 –
1080, rue du Lux, local 10 – modifications architecturales – Mango;*

*CCU-20250409-6.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00056 –
8005, boulevard du Quartier, local 120 – modification architecturale;*

CCU-20250409-6.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-000079 – 7200, boulevard Taschereau – aménagement de site – débarcadère Panama (Place Portobello);

CCU-20250409-6.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00029 – 9155, boulevard Taschereau – modifications architecturales – BMO;

CCU-20250409-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00035 – 9800, boulevard Leduc – affichage – Rona+;

CCU-20250409-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00031 – 9820, boulevard Leduc, local 20 – affichage – Benjamin Moore;

CCU-20250409-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00061 – 1080, rue du Lux, local 10 – affichage – Mango;

CCU-20250409-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00058 – 7230, boulevard du Quartier, local 20 – affichage – SpiceBros.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-187

**6.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE (CMD) -
RÉUNION DU 16 AVRIL 2025 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'approuver l'ensemble des recommandations du Comité de mobilité durable (CMD), telles que consignées au compte-rendu de la réunion tenue le 16 avril 2025;

D'autoriser la Direction des Travaux publics à procéder aux interventions nécessaires, conformément aux plans soumis par la Direction des Services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Réglementation

250520

**7.1 PROJET DE RÈGLEMENT REG-7-045 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
TARIFICATION AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION - AVIS DE
MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-7-045 modifiant le Règlement de tarification afin de remplacer la grille de tarification.

Le conseiller Daniel Lucier dépose ledit projet de règlement REG-7-045.

250520

**7.2 PROJET DE RÈGLEMENT REG-499 ORDONNANT DIVERS TRAVAUX À LA
BIBLIOTHÈQUE GEORGETTE-LEPAGE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 6 600 000 \$ - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-499 ordonnant divers travaux à la bibliothèque Georgette-Lepage et décrétant une dépense et un emprunt de 6 600 000 \$

Le conseiller Daniel Lucier dépose ledit projet de règlement REG-499.

250520

7.3

PROJET DE RÈGLEMENT REG-503 ORDONNANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES LOURDS ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 618 000 \$ - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Avis de motion est donné par la conseillère Stéphanie Quintal à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement REG-503 ordonnant l'acquisition de véhicules lourds et décrétant une dépense et un emprunt de 1 618 000 \$.

La conseillère Stéphanie Quintal dépose ledit projet de règlement REG-503.

250520

7.4

PROJET DE RÈGLEMENT REG-360-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME (PU) VISANT LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Gaudette à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-360-08 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme (PU) visant la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

250520-188

7.5

PROJET DE RÈGLEMENT REG-360-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME (PU) VISANT LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du règlement REG-360-08 a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-360-08 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme (PU) visant la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520

7.6 **PROJET DE RÈGLEMENT REG-361-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) VISANT LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Gaudette à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-361-09 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

250520-189

7.7 **PROJET DE RÈGLEMENT REG-361-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) VISANT LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du règlement REG-361-09 a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-361-09 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520

7.8 **PROJET DE RÈGLEMENT REG-362-45 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VISANT LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Gaudette à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-362-45 modifiant le règlement de zonage visant la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

250520-190

7.9 **PROJET DE RÈGLEMENT REG-362-45 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VISANT LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du règlement REG-362-45 a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-362-45 modifiant le règlement de zonage visant la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520

**7.10 PROJET DE RÈGLEMENT REG-363-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR
L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Stéphanie Quintal à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-363-11 modifiant le règlement sur l'émission des permis et certificats.

250520-191

**7.11 PROJET DE RÈGLEMENT REG-363-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR
L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS – ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du règlement REG-363-11 a été donné par la conseillère Stéphanie Quintal à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-363-11 modifiant le règlement sur l'émission des permis et certificats, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520

**7.12 PROJET DE RÈGLEMENT REG-365-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Stéphanie Quintal à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-365-02 modifiant le règlement de construction.

250520-192

**7.13 PROJET DE RÈGLEMENT REG-365-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du règlement REG-365-02 a été donné par la conseillère Stéphanie Quintal à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-365-02 modifiant le règlement de construction, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520

7.14

PROJET DE RÈGLEMENT REG-367-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) VISANT LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Gaudette à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-367-02 modifiant le règlement relatif aux projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

250520-193

7.15

PROJET DE RÈGLEMENT REG-367-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) VISANT LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du règlement REG-367-02 a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-367-02 modifiant le règlement relatif aux projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-194

7.16

RÈGLEMENT REG-485-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX INFRASTRUCTURES - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance du 15 avril 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette occasion;

Considérant que la greffière a mentionné l'objet du règlement ainsi que les modifications apportées au projet de règlement entre son dépôt et le règlement soumis pour adoption à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter, avec modification, le Règlement REG-485-01 modifiant le Règlement relatif aux infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Appels d'offres, contrats et ententes

250520-195

8.1 DEMANDE D'AUTORISATION - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EN MILIEU HUMIDE - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR LA DEUXIÈME PHASE DU BIOPARC (CENTRE DE PLEIN AIR) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant la recommandation de la Direction des Services techniques visant à la mandater pour soumettre une demande d'autorisation auprès du MELCCFP, dans le cadre du projet de travaux d'aménagement pour la deuxième phase du Bioparc (Centre de plein-air);

Considérant que cette recommandation permet à la Direction des Services techniques de donner l'aval à son consultant externe Stantec Expert-Conseil ltée, par l'entremise du contrat-cadre SP-21-1536 (résolutions 210518-245 et 220322-125) afin de présenter cette demande accompagnée de tous les documents requis;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'autoriser la Direction des Services techniques à déposer au nom de la Ville, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour une intervention dans un milieu humide ou hydrique;

D'autoriser la directrice de la Direction des Services techniques à signer cette demande pour et au nom de la Ville ainsi que tout autre document nécessaire y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-196

8.2 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-24-1878 – LOT 2 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE, DEMANDE DE PERSONNEL TECHNICIENS EN GÉNIE CIVIL EN IMPARTITION - AUTORISATION

Considérant le contrat-cadre SP-24-1878 relatif à des services professionnels en ingénierie, lot 2, accordé à la firme IGF Axiom, à la séance du conseil du 16 avril 2024, par la résolution 240416-168;

Considérant le nombre restreint de techniciens en génie civil à la Direction des services techniques pour assurer une présence sur tous les chantiers cet été.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'autoriser une dépense au contrat-cadre SP-24-1878, lot 2, relatif à des services professionnels, selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission de la firme IGF Axiom, pour une somme de 285 080,51 \$, taxes incluses, afin d'obtenir les services de techniciens en génie civil pour assurer la surveillance des travaux de plusieurs projets prévus au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour une réalisation en 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-197

8.3 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-24-1878 - LOT 2 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE SUR DEMANDE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MESSIER - AUTORISATION

Considérant le contrat-cadre SP-24-1878 relatif à des services professionnels en ingénierie sur demande, lot 2, accordé à la firme IGF Axiom inc., à la séance du conseil du 16 avril 2024 par la résolution 240416-168;

Considérant les travaux de réfection des infrastructures municipales prévus au plan triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser une dépense au contrat-cadre SP-24-1878, lot 2 relatif à des services professionnels en ingénierie sur demande, selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission de la firme IGF Axiom inc., pour une somme de 130 381,65 \$, taxes incluses, relativement à la surveillance lors de la réalisation des travaux de la réfection de la rue Messier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-198

8.4 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-24-1919 - LOT 2 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE L'AVENUE MALO - AUTORISATION

Considérant l'octroi du contrat-cadre SP-24-1919 relatif à des services professionnels en ingénierie pour le contrôle qualitatif de matériaux et expertise lot 2, accordé à la firme Solmatech Inc., à la séance du conseil municipal du 12 novembre 2024, par la résolution 241112-516;

Considérant les travaux de réfection des infrastructures municipales de l'avenue Malo prévus au plan triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 pour une réalisation en 2025;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'autoriser une dépense au contrat-cadre SP-24-1919, lot 2, relatif à des services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission de la firme Solmatech inc, pour une somme de 198 949,06 \$ taxes incluses, lors de la réalisation des travaux de réfection de l'avenue Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-199

8.5 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-24-1919 - LOT 2. SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE LA RUE MESSIER - AUTORISATION

Considérant l'octroi du contrat-cadre SP-24-1919 relatif à des services professionnels en ingénierie pour le contrôle qualitatif de matériaux et expertise, lot 2, accordé à la firme Solmatech inc. lors de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2024, par la résolution 241112-516.

Considérant les travaux de réfection des infrastructures municipales de l'avenue Malo prévus au plan triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 pour une réalisation en 2025;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'autoriser une dépense au contrat-cadre SP-24-1919, lot 2, relatif à des services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission de la firme Solmatech, pour une somme de 184 523,38 \$, taxes incluses, lors de la réalisation des travaux de réfection de la rue Messier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-200

**8.6 AVIS DE CESSIION DE BAIL POUR PANNEAUX PUBLICITAIRES – OUTEDGE
MEDIA CANADA LP (OUTFRONT MEDIA CANADA LP) - SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'approuver la cession partielle du bail entre la Ville de Brossard et Outedge Media Canada LP en faveur d'une nouvelle société qui détiendra certains panneaux publicitaires de Outedge, le tout conformément aux projets d'avis de cession joints aux présentes;

D'autoriser la Directrice des finances et trésorière à signer pour et au nom de la Ville, les avis de cession ainsi que tout autre document visant à y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-201

8.7 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MESSIER - CONTRAT SP-24-1862 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1862 relatif aux travaux de réfection de la rue Messier, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Michaudville inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 5 391 000\$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-202

8.8 FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBUSTES, DE VIVACES ET DE GRAMINÉES - CONTRAT SP-24-1983 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1983 relatif à l'acquisition d'arbustes, de vivaces et de graminées pour une durée de trois (3) ans, à compter du 20 mai 2025, au plus bas soumissionnaire conforme soit Pépinière Abbotsford inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 140 867,37 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-203

8.9

**SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER DES CHALETS DE PARCS - CONTRAT
SP-25-1999 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-1999 relatif aux services d'entretien ménager des chalets de parcs, pour une durée de trente-six (36) mois à compter du 20 mai 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entretien Mana inc., selon les prix unitaires et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 224 233,95 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-204

8.10

**SERVICES D'INSPECTION DES BORNES INCENDIE - CONTRAT
SP-25-2006 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-2006 relatif aux services d'inspection des bornes incendie, pour une période de trois (3) ans à compter du 20 mai 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Simo Management inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 244 153,73 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-205

8.11

**SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER DES CENTRES COMMUNAUTAIRES -
CONTRAT SP-25-2007 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-2007 relatif aux services d'entretien ménager pour des centres communautaires, pour une durée de trois (3) ans à compter du 20 mai 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nettoyage HL S.E.N.C., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis et pour un montant de 480 697,37 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-206

8.12

**MANDATS DE VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES -
CONTRAT SI-25-2049 - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant que depuis l'adoption du projet de loi 155 en 2018, toutes les municipalités de 10 000 à 100 000 habitants doivent procéder à la vérification de l'optimisation des ressources (VOR) à raison d'un mandat tous les deux ans;

Considérant que Mallette SENCRL a démontré une expertise reconnue dans ce domaine et a fourni des résultats probants lors des précédents audits pour les années 2021 et 2023;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'accorder le contrat SI-25-2049 relatif à des services professionnels d'audit de l'optimisation des ressources, à Mallette SENCRL, pour deux (2) mandats à être réalisés en 2025 et en

2027, pour un montant total de 62 057,76 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-207

**8.13 SERVICE DE VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN
MUNICIPAL MA VILLE – OCTROI DE CONTRAT - MANDAT**

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

De mandater la directrice des finances et la directrice des communications de la Ville pour négocier, finaliser et signer un contrat avec Editions Media Plus communication inc. pour le service de sollicitation d'annonceurs pour le magazine municipal Ma Ville, pour une durée de deux (2) ans avec une option d'une année supplémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-208

**8.14 INTÉRÊT À L'ACQUISITION DE TERRAINS DANS L'EMPRISE DU BOULEVARD
TASCHEREAU – LOTS 2 516 456, 2 516 457 ET 2 254 411 – MINISTÈRE
DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – NOTIFICATION**

Considérant que trois lots excédentaires sont présents en bordure des propriétés sises aux 8050, 8080 et 8100, boulevard Taschereau;

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable est ouvert et pourrait être favorable à vendre ces lots à la Ville de Brossard;

Considérant que ceci représente une opportunité afin de réaliser un projet optimal de redéveloppement de l'îlot et de possiblement implanter de futurs bâtiments plus près du boulevard Taschereau tel que prévu au *Plan particulier d'urbanisme (PPU) Taschereau*, par rétrocession ou échange de ces lots ou parties de lots aux propriétaires fonciers voisins;

Considérant que la Ville pourrait devoir acquérir du ministère des Transports et de la Mobilité durable, les portions de lots sur lesquelles seront implantées les emprises de rues prévues au PPU se raccordant au boulevard Taschereau;

Considérant que cette résolution ne constitue pas un engagement formel à procéder à l'acquisition de ces terrains, mais une intention d'entamer les démarches et études à ce sujet en vue d'une éventuelle transaction;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De transmettre la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de lui notifier l'intérêt de la Ville de Brossard quant à l'acquisition potentielle des lots excédentaires 2 516 456, 2 516 457 et 2 254 411 identifiés au cadastre du Québec situés dans l'emprise du boulevard Taschereau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15

Considérant que l'immeuble déroge de manière importante à plusieurs règlements municipaux, que le bâtiment commercial est abandonné depuis 2019 et considéré comme un bâtiment dangereux;

Considérant les nombreuses discussions entre le propriétaire et la Ville afin qu'il entretienne, remette en état ou démolisse le bâtiment par lui-même qui n'ont pas mené aux résultats attendus:

Considérant que l'immeuble a fait l'objet d'une multitude de méfaits en matières criminelles et incendies, que ces méfaits et infractions ont nécessité une importante quantité d'interventions du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, du Service de police de l'agglomération de Longueuil et de la Ville de Brossard;

Considérant les recommandations du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil et du Service de police de l'agglomération de Longueuil datées du 28 avril 2025;

Considérant la nécessité d'entamer les démarches juridiques visant la démolition du bâtiment pour une question de conformité aux règlements municipaux et de sécurité publique;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

De demander à la Cour supérieure d'ordonner au propriétaire du bâtiment situé au 8080, boulevard Taschereau, lequel est situé sur le lot 2 254 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, de procéder aux travaux de démolition de cet immeuble, incluant le remblai et l'aménagement paysager, et qu'à défaut d'exécuter ces travaux dans les délais impartis, d'autoriser la Ville à procéder à la démolition aux frais du propriétaire;

De mandater le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter la Ville dans le cadre de cette demande:

D'autoriser la Direction des services juridiques à confier certains mandats à différents professionnels, dont au moins un à un expert en évaluation:

D'autoriser la Direction de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la Direction des services juridiques à accorder tous les mandats nécessaires, conformément au jugement de la Cour, dans l'éventualité où le propriétaire ne respecterait pas les délais impartis et que la Cour accorderait l'autorisation à la Ville d'intervenir;

D'imputer les dépenses afférentes à l'exécution de la présente résolution tel que proposé au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.16

Considérant la résolution du conseil municipal 220614-307 décrétant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de plusieurs lots;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser le versement de l'indemnité provisionnelle pour l'expropriation de Devimco d'un montant de 1 961 498 \$ pour l'avis de transfert de propriété pour les lots 2 702 022, 2 702 096, 2 702 098, 2 702 104, 2 702 034, 2 702 035 et 2 702 116.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-211

9.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 10 AVRIL AU 14 MAI 2025

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires pour la période du 10 avril au 14 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-212

9.2 LISTES DES IMPRÉVUS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'approuver la liste des imprévus aux contrats, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-213

**9.3 AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 5 422 643
DU CADASTRE DU QUÉBEC – GESTION LES CHASSEURS DE RÊVES INC. –
AUTORISATION**

Considérant qu'en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales;

Considérant que la Ville de Brossard a adopté le règlement REG-461 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, entré en vigueur le 21 février 2023;

Considérant que l'acquisition de lots en vue d'un projet d'intérêt collectif serait en concordance avec la *Vision d'aménagement du Brossard de demain*;

Considérant que l'immeuble vacant est situé entre deux propriétés publiques, soit le parc de Lunan et l'école primaire de la Rose-des-Vents;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'assujettir au droit de préemption le lot 5 422 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, pour une période de 10 ans, le tout pour fins de réserve foncière.

D'autoriser la directrice ou le chef de service des transactions immobilières et contrats de la Direction des services juridiques à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, l'avis d'assujettissement au droit de préemption, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-214

9.4

AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION – DIVERS LOTS IDENTIFIÉS AU CADASTRE DU QUÉBEC – AUTORISATION

Considérant qu'en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales;

Considérant que la Ville de Brossard a adopté le règlement REG-461 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

Considérant que l'acquisition de lots en vue d'un projet d'intérêt collectif serait en cohérence avec la *Vision d'aménagement du Brossard de demain*;

Considérant que la cessation de l'usage sur ce site offre une opportunité intéressante pour le développement d'un futur projet d'intérêt collectif;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'assujettir au droit de préemption les lots 2 028 025, 2 028 018, 2 028 008, 2 028 002, 2 027 998, 2 027 987, 2 027 976, 2 027 963, 2 027 952, 2 027 941, 2 027 932, 2 027 922, 2 027 909, 2 027 901, 2 027 894 et 2 027 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie pour une période de 10 ans, le tout pour fins de réserve foncière;

D'autoriser la directrice ou le chef de service des transactions immobilières et contrats de la Direction des services juridiques à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, l'avis d'assujettissement au droit de préemption, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Ressources humaines

250520-215

10.1

PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DES COMMUNICATIONS - ADOPTION

Considérant le dépôt d'un plan d'organisation de la Direction des communications visant notamment à répondre aux nombreux enjeux et défis de la Ville de Brossard dans le cadre des Grands chantiers Servir, Bâtir et Réussir le Brossard de demain;

Considérant la nécessité de développer une culture de la planification et d'optimisation des opérations et des activités;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'adopter le plan d'organisation de la Direction des communications et sa structure proposée, tel que soumis;

Que la mise en oeuvre du plan d'organisation fera l'objet de décisions distinctes selon les politiques applicables et en fonction de l'évolution des besoins et priorités de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-216

10.2 MISE EN OEUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant l'adoption du Plan d'organisation de la Direction de la bibliothèque le 15 avril 2025;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'autoriser la mise en oeuvre 2025 du plan d'organisation de la Direction de la bibliothèque aux fins suivantes:

- Abolition du poste de secrétaire de direction;
- Création du poste de chargé d'administration;
- Modification du titre du poste de chef de division – Bibliothèque numérique et services techniques pour Chef de division – Développement des collections, services techniques et numériques;
- Modification du titre du poste de bibliothécaire – Coordonnateur Fab Lab pour bibliothécaire – Fab Lab et transfert du poste sous la Division programmation, médiation des savoirs et communication;
- Transfert du poste de technicien - Fab Lab sous la Division programmation, médiation des savoirs et communication;
- Transfert des deux postes de technicien en documentation semaine réduite de la Division programmation, médiation des savoirs et communication à la Division développement des collections, services techniques et numériques.

De modifier l'organigramme de la Direction de la Bibliothèque en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520- 217

10.3 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Considérant qu'en vertu de l'article 1 du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (Décision O.P.Q. 2020-384, (2020) 152 G.O.Q. II, 1037), tout avocat inscrit au Tableau de l'Ordre doit souscrire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

Considérant que conformément au paragraphe 7 de l'article 3 dudit Règlement, un avocat n'est pas tenu d'y souscrire s'il est au service exclusif d'une municipalité;

Considérant que conformément à l'article 4 du Règlement, l'avocat doit joindre à sa demande d'exemption une copie certifiée de la résolution de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

De déclarer aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec que la Ville de Brossard se porte garante, s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission, dans l'exercice de leurs fonctions, de tout avocat membre du Barreau du Québec, qu'elle emploie au sein de son organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-218

10.4 RÉVISION DE LA MACROSTRUCTURE DE LA VILLE - APPROBATION

Considérant la résolution 20250327-120 adoptée le 27 mars 2025;

Considérant qu'il y a lieu de doter la nouvelle direction des ressources nécessaires pour l'atteinte de ses objectifs;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier

Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver la création d'une nouvelle fonction de Direction principale - administration et efficience;

De faire relever de cette direction, les directions des finances, du greffe, des technologies de l'information ainsi que le service de Services Brossard;

De créer une nouvelle classe salariale pour la fonction de directeur principal qui se situera à l'interclasse entre les fonctions de direction général adjointe et de direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-219

10.5 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvements de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier celle des employés syndiqués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Proclamations et évènements
--

250520-220

11.1 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES - 1ER AU 7 JUIN 2025 - PROCLAMATION

Considérant que l'Office des personnes handicapées du Québec met annuellement de l'avant la Semaine québécoise des personnes handicapées;

Considérant que la Ville propose et réalise annuellement des actions pour favoriser l'inclusion dans le cadre de son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées;

Considérant la mise sur pied de la Commission accessibilité universelle regroupant des intervenants spécialisés, des citoyens, des élus et des employés municipaux;

Considérant que la Ville soutient des organismes qui oeuvrent auprès de différentes clientèles vivant avec un handicap, en vertu de sa *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

De proclamer les dates du 1^{er} au 7 juin 2025, Semaine québécoise des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Appuis, soutien et affaires du conseil

250520-221

12.1 RÉSOLUTION D'APPUI À LA COMMUNAUTÉ DES PHILIPPINES À LA SUITE DES ÉVÈNEMENTS TRAGIQUES SURVENUS À VANCOUVER

Considérant que le 26 avril 2025, un acte tragique a coûté la vie à 11 personnes et blessé des dizaines d'autres lors du festival Lapu-Lapu Day à Vancouver, un événement célébrant la culture et la communauté philippine au Canada ;

Considérant que cette attaque a profondément bouleversé non seulement la communauté philippine, mais également l'ensemble de la population canadienne, unie dans le deuil et la solidarité ;

Considérant que les victimes, âgées de 5 à 65 ans, étaient venues célébrer la richesse culturelle et les liens communautaires dans un esprit de paix et de fraternité ;

Considérant que la communauté philippine, tant à Vancouver qu'à travers le pays, fait preuve d'une résilience admirable face à cette épreuve ;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Il est résolu

Que la Ville de Brossard exprime sa plus profonde solidarité et son soutien indéfectible à la communauté philippine de Vancouver et du Canada ;

Que nous honorons la mémoire des victimes, partageons la douleur des familles endeuillées, et saluons le courage des survivants et des premiers répondants ;

Que la Ville de Brossard continue à promouvoir des espaces sécuritaires, inclusifs et respectueux pour toutes les communautés culturelles, et à lutter contre toute forme de haine ou de violence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250520-222

12.2 MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

Qu'en cas d'impossibilité d'agir de la mairesse, Madame Doreen Assaad, le conseil nomme à compter du 21 mai 2025, et ce, pour une durée indéterminée, le conseiller Daniel Lucier, maire suppléant de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Agglomération

250520-223

13.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 22 MAI 2025 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-250522-1.2, 1.5, 2.1, 4.1 à 4.4, 6.1 à 6.14, 8.1 à 8.7 et 12.2 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Dépôt de documents

250520

14.1 PROCÈS-VERBAL - COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - RÉUNION DU 24 MARS 2025 -DÉPÔT

Le procès-verbal de la réunion de la commission de l'environnement et du développement durable tenue le 24 mars 2025, est déposé.

250520

**14.2 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE SUIVI DES CONTRATS - RÉUNION DU
9 AVRIL 2025 - DÉPÔT**

Le procès-verbal de la réunion du comité de suivi des contrats tenue le 9 avril 2025, est déposé.

250520

**14.3 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION DU
9 AVRIL 2025 - DÉPÔT**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 avril 2025, est déposé.

250520

**14.4 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU
16 AVRIL 2025 - DÉPÔT**

Le procès-verbal de la réunion du comité de mobilité durable tenue le 16 avril 2025, est déposé.

250520

**14.5 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU
17 AVRIL 2025 - DÉPÔT**

Le procès-verbal ratifié du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil, pour sa séance ordinaire tenue le 17 avril 2025, est déposé pour valoir comme rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

250520

**14.6 PROCÈS-VERBAUX - RÉUNIONS DU COMITÉ DE PLANIFICATION DU
6 ET 13 MAI 2025 - DÉPÔT**

Les procès-verbaux des réunions du comité de planification tenues le 6 et 13 mai 2025, sont déposés.

14.7 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 10 AVRIL AU 14 MAI 2025 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 10 avril au 14 mai 2025, est déposée.

15. Période d'intervention des membres du conseil

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil peuvent s'exprimer sur des sujets de compétences municipales qui ne sont pas à l'ordre du jour.

16. Levée de l'assemblée

250520-224

16.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu que la présente séance soit levée à 21h26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,

LA GREFFIÈRE,

Doreen Assaad

Joanne Skelling



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

6.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU -
RÉUNION DU 7 MAI 2025 - APPROBATION

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 2025, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal:

Points favorables :

- CCU-20250507-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00043 – 5845, rue Bergevin – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;
- CCU-20250507-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00074 – 3525, rue Boulay – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;
- CCU-20250507-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00088 – 1635, rue Cloutier – modification à un PIIA déjà approuvé – habitation unifamiliale isolée;
- CCU-20250507-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00022– 1920, rue Colbeck – construction – habitation unifamiliale isolée;
- CCU-20250507-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00105 – 2535, place Crawford – construction – habitation unifamiliale isolée;
- CCU-20250507-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00059 – 3650, rue Meilleur – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;
- CCU-20250507-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00071 – 9025, rue Oméga – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;
- CCU-20250507-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00075 – 1275, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée;
- CCU-20250507-5.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00083 – 560, rue Richelieu – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00100 – 8010, rue Rostand – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00040 – 760, avenue Stravinski – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.12 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00078 – 455, rue Valéry – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00219 – 2510, rue Colbeck – installation bureau de vente – projet Remacité;

CCU-20250507-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00091 – 1605, avenue des Lumières, local 10 – modification architecturale commerciale;

CCU-20250507-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00070 – 9650, boulevard Leduc, local 10 – affichage – Old Navy;

CCU-20250507-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00021 – 1055, rue du Lumen, local 250 – affichage – cégep Saint-Jean-sur-Richelieu;

CCU-20250507-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00064 – 1060, rue du Lux, local 25 – affichage – Zara;

CCU-20250507-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00097 – 7240, boulevard du Quartier, local 5 – affichage – Banque Scotia;

CCU-20250507-7.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00068 – 6000, boulevard de Rome, local 40 – affichage – Breakout Jeu d'évasion;

CCU-20250507-7.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00082 – 9155, boulevard Taschereau – affichage – Banque de Montréal.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL		Date	2025-06-10
---	--	------	------------

Titre :

Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - CCU - Réunion du 7 mai 2025 - Approbation

Service requérant : Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	Coûts (taxes incluses) ou revenus :
---	-------------------------------------

Recommandations :

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 2025, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal:

Points favorables :

CCU-20250507-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00043 – 5845, rue Bergevin – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00074 – 3525, rue Boulay – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00088 – 1635, rue Cloutier – modification à un PIIA déjà approuvé – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00022– 1920, rue Colbeck – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00105 – 2535, place Crawford – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00059 – 3650, rue Meilleur – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00071 – 9025, rue Oméga – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00075 – 1275, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00083 – 560, rue Richelieu – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00100 – 8010, rue Rostand – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00040 – 760, avenue Stravinski – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-5.12 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00078 – 455, rue Valéry – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250507-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00219 – 2510, rue Colbeck – installation bureau de vente – projet Remacité;

CCU-20250507-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00091 – 1605, avenue des Lumières, local 10 – modification architecturale commerciale;

CCU-20250507-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00070 – 9650, boulevard Leduc, local 10 – affichage – Old Navy;

CCU-20250507-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00021 – 1055, rue du Lumen, local 250 – affichage – cégep Saint-Jean-sur-Richelieu;

CCU-20250507-7.3 *Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2025-00064 – 1060, rue du Lux, local 25 – affichage – Zara;*

CCU-20250507-7.4 *Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2025-00097 – 7240, boulevard du Quartier, local 5 – affichage – Banque Scotia;*

CCU-20250507-7.5 *Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2025-00068 – 6000, boulevard de Rome, local 40 – affichage – Breakout Jeu d’évasion;*

CCU-20250507-7.6 *Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2025-00082 – 9155, boulevard Taschereau – affichage – Banque de Montréal.*

Contexte :

Le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 7 mai 2025, est déposé.

Critères développement durable :

- ☐Applicable à un choix de critères DD
- ☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Pierre-Yves Morin - Approuvé	2025-05-22
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-27
Direction(s) consultée(s) :	

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 7 MAI 2025**

Membres présents : M. Christian Gaudette, président
Mme Tina Del Vecchio
Mme Stéphanie Quintal
M. Gaston Huot
Mme Johanne Truesdell

Étaient présents : M. Pierre-Yves Morin, directeur de l'Urbanisme et de l'environnement
Mme Émilie Goffart, cheffe de service – Planification et urbanisme
Mme Marianne Desfossés, chargée de projet
Mme Julie Peccia, technicienne en urbanisme

Était absente : Mme Pinou Thong

CCU-20250507-1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2025

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu d'approuver les procès-verbaux du 9 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROJETS D'ENVERGURE

S.O.

4. DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES
--

S.O.

5. DEMANDES DE PIIA – RÉSIDENTIEL
--

CCU-20250507-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00043 – 5845, rue Bergevin – agrandissement – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 2**

Considérant qu'une demande a été déposée pour remplacer le parement léger sur l'ensemble des murs de la résidence située au 5845, rue Bergevin;

Considérant que les couleurs proposées sont sobres et s'intègrent bien dans le voisinage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Présentation du projet proposé par le requérant telle que reçue le 24 avril 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00074 – 3525, rue Boulay – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 2**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification aux parements légers et aux ouvertures de la façade principale;

Considérant que les couleurs proposées sont sobres et s'intègrent bien dans le voisinage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Description du projet proposé telle que reçue le 2 avril 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00088 – 1635, rue Cloutier – modification à un PIIA déjà approuvé – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 1**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification architecturale d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que l'escalier couvert est peu visible de la rue et que l'appentis ne constitue pas un étage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Jérôme Sirois-Charron, arpenteur-géomètre (Bérard-Tremblay), daté du 10 février 2023, dossier 39191, minute 118, tel que reçu le 14 avril 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Marc Delisle (MDIce Design), numérotés 15-0484, datés du 22 mai 2024, tels que reçus le 14 avril 2025, 11 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00022– 1920, rue Colbeck – construction – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 1**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garages intégrés;

Considérant qu'un *Guide architectural pour les habitations unifamiliales isolées* a été approuvé sous la résolution n° 210615-309;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 8 sur les développements résidentiels du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre (Labre & associés), daté du 4 février 2025, dossier S56270, minute 49464, tel que reçu le 10 avril 2025, 1 page;
- Document de présentation, préparé par Maisons GEM, tel que reçu le 15 avril 2025, 12 pages;
- Guide d'aménagement et de développement du secteur d'habitations unifamiliales isolées, préparé par empero, daté du 22 avril 2021, tel que reçu le 23 avril 2021, 78 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00105 – 2535, place Crawford – construction – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 1**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garages intégrés;

Considérant qu'un *Guide architectural pour les habitations unifamiliales isolées* a été approuvé sous la résolution n° 210615-309;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 8 sur les développements résidentiels du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Jérôme Sirois-Charron, arpenteur-géomètre (Bérard Tremblay arpenteurs-géomètres), daté du 9 février 2023, dossier 39145, minute 114, tel que reçu le 29 avril 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Marc Delisle, T.P. (Design 3D Ice), numérotés 15-0417, datés du 18 octobre 2024, tels que reçus le 29 avril 2025, 9 pages;
- Perspective couleur, telle que reçue le 29 avril 2025, 3 pages;
- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 29 avril 2025, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 15 février 2023, 1 page;
- Guide d'aménagement et de développement du secteur d'habitations unifamiliales isolées, préparé par empero, daté du 22 avril 2021, tel que reçu le 23 avril 2021, 78 pages.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00059 – 3650, rue Meilleur – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification architecturale d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme

Considérant que l'architecture proposée et ses détails s'intègrent aux caractéristiques dominantes du voisinage;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- La perspective couleur annotée par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement datée du 9 mai 2025 devra être respectée.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Devis, préparé par Relief revêtements, tel que reçu le 21 avril 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00071 – 9025, rue Oméga – agrandissement – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 8**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'agrandissement au-dessus du garage existant de la résidence unifamiliale isolée située au 9025, rue Oméga;

Considérant que l'agrandissement proposé est sobre et s'intègre harmonieusement dans le voisinage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- La variété d'érables proposée en cour avant devra atteindre minimalement 7 mètres de hauteur à maturité.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Denicourt, arpenteur-géomètre, daté du 16 août 2021, dossier 58007, minute 1239, tel que reçu le 23 avril 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Yanhong Gan, datés du 28 mars 2025, tels que reçus le 23 avril 2025, 15 pages;
- Perspective couleur, préparée par Yanhong Gan, datée du 28 mars 2025, telle que reçue le 26 mars 2025, 1 page;
- Tableau des matériaux de parement, tel que reçu le 26 mars 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00075 – 1275, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 7**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1958;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 7 sur l'insertion en milieu bâti du secteur Brosseau du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Adam, arpenteur-géomètre (Roch Mathieu arpenteur-géomètre), daté du 16 avril 2025, dossier 15322, minute 646, tel que reçu le 16 avril 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Gabriel Felix, T.P. (FX architecture), numérotés 250029, datés du 14 avril 2025, tels que reçus le 16 avril 2025, 9 pages;

- Perspective couleur, telle que reçue le 17 avril 2025, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 23 avril 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00083 – 560, rue Richelieu – construction – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 7**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 7 sur l'insertion en milieu bâti du secteur Brosseau du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre (Dubois arpenteurs-géomètres), daté du 15 juillet 2020, dossier D18304, minute 12068, tel que reçu le 8 avril 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Stéphane Borysiewicz, T.P. (Les plans architecturaux), numérotés 20035C, tels que reçus le 8 avril 2025, 7 pages;
- Perspective couleur, telle que reçue le 8 avril 2025, 1 page;
- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 8 avril 2025, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 15 avril 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00100 – 8010, rue Rostand – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 7**

Considérant qu'une demande a été déposée pour les modifications architecturales d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le bâtiment semble bénéficier d'un droit acquis quant à la proportion minimale de matériaux de classe A;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan des élévations, préparé par Claude Goyette, T.P., numéroté 25-134CG, daté du 25 avril 2025, tel que reçu le 25 avril 2025, 2 pages;
- Photos des matériaux de parement, telles que reçues le 23 avril 2025, 2 pages.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00040 –
760, avenue Stravinski – agrandissement – habitation unifamiliale isolée –
DISTRICT 6

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'agrandissement au-dessus du garage de l'habitation unifamiliale isolée située au 760, avenue Stravinski;

Considérant que l'agrandissement proposé reprend les caractéristiques architecturales du bâtiment existant;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET de transmettre la suggestion suivante :

- Il est suggéré d'installer le parement de brique sur l'ensemble du mur latéral droit de l'agrandissement.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Alain Desjardins, arpenteur-géomètre, daté du 11 octobre 1994, dossier 94-D1874, minute 1874, tel que reçu le 19 février 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Charles Parent, technologue professionnel (Acptech), numérotés 24-280, datés du 16 avril 2025, tels que reçus le 16 avril 2025, 10 pages;
- Perspective couleur, préparée par Charles Parent, technologue professionnel (Acptech), numérotée 24-280, datée du 16 avril 2025, telle que reçue le 16 avril 2025, 1 page;
- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 16 avril 2025, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 17 avril 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.12 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00078 – 455, rue Valéry – construction – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 4**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1965;

Considérant que le bâtiment existant a été incendié et sévèrement endommagé;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre (Fabien Grutman arpenteur-géomètre), daté du 18 juin 1998, minute 6908, tel que reçu le 31 mars 2025, 3 pages;
- Plan d'implantation, préparé par Jean-Sébastien Chaume, arpenteur-géomètre (Vital Roy arpenteurs-géomètres), daté du 16 avril 2025, dossier 72242-00, minute 1239, tel que reçu le 18 avril 2025, 1 page;
- Rapport de l'arboriculteur, préparé par Jean-Manuel Morissette (Services d'arbres Arbois), numéroté S25-01, daté du 21 mars 2025, tel que reçu le 31 mars 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Architecture Charles Parent technologue, numérotés 24-271, datés du 8 avril 2025, tels que reçus le 18 avril 2025, 10 pages;
- Rapport d'ingénierie pour pieux, préparé par Julien Plaisance, ingénieur (Groupe Genius), tel que reçu le 18 avril 2025, 1 page;
- Tableau des matériaux de parement et photos des échantillons, tels que reçus le 1^{er} avril 2025, 7 pages;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 23 avril 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDES DE PIIA – COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET PUBLIC

CCU-20250507-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00219 – 2510, rue Colbeck – installation bureau de vente – projet Remacité – **DISTRICT 1**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'un bureau de vente sur le lot vacant faisant face à l'îlot C du projet Brossard-sur-le-parc;

Considérant que le bureau de vente est lié à la construction des 60 maisons unifamiliales contiguës prévues dans l'îlot C ;

Considérant que le projet pour la construction des 60 maisons unifamiliales contiguës dans l'îlot C a été approuvé par le conseil municipal en septembre dernier (résolution 240917-431);

Considérant que l'installation du bureau de vente s'effectuera sur le lot faisant face au projet prévu dans l'îlot C, et ce, afin de ne pas nuire aux travaux;

Considérant la vocation temporaire du bâtiment;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 12 sur les bâtiments relatifs à un bureau de vente du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Le bureau de vente ne peut être utilisé que pour la promotion et la vente/location des logements situés dans l'îlot C du projet Brossard-sur-le-parc;
- Aucun entreposage ni conteneur ne sont autorisés sur le terrain occupé par le bureau de vente.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan de localisation, préparé par empero, daté du 4 avril 2025, dossier 2500608, tel que reçu le 8 avril 2025, 1 page;
- Document de présentation, préparé par e, daté du 8 avril 2025, tel que reçu le 8 avril 2025, 16 pages;
- Photos du bâtiment prises le 10 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00091 – 1605, avenue des Lumières, local 10 – modification architecturale commerciale – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification architecturale d'un local commercial;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Document de présentation, préparé par Meta Architecture, numéroté 24-1125, daté du 11 avril 2025, tel que reçu le 11 avril 2025, 19 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DEMANDES DE PIIA – AFFICHAGE

CCU-20250507-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00070 – 9650, boulevard Leduc, local 10 – affichage – Old Navy – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de quatre enseignes murales pour le commerce Old Navy;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Walton, numéro 344343, daté du 12 novembre 2024, tel que reçu le 20 mars 2025, 9 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00021 – 1055, rue du Lumen, local 250 – affichage – cégep Saint-Jean-sur-Richelieu – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour installer trois enseignes au 1055, rue du Lumen;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- L'enseigne apposée au mur de l'entrée principale doit être installée au mur du bâtiment et constituée de lettres détachées, sans boîtier.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Bélanger branding design ltée, nommé : cégep Saint-Jean-sur-Richelieu – concept définitif – identité extérieure, numéro de projet 24-8529, daté du 14 avril 2025, tel que reçu le 23 avril 2025, 32 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00064 – 1060, rue du Lux, local 25 – affichage – Zara – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de quatre enseignes murales et trois enseignes projetantes;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Myriam Boutin, architecte (Sumus Collab), numéro ZA-2410, daté du 20 février 2025, tel que reçu le 18 mars 2025, 3 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00097–7240, boulevard du Quartier, local 5 – affichage – Banque Scotia – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une nouvelle enseigne murale et d'une nouvelle enseigne sur marquise pour le local situé au 7240, boulevard du Quartier et occupé par la Banque Scotia;

Considérant que le remplacement de la face de l'enseigne sur boîtier existante n'est pas assujetti au règlement sur les PIIA;

Considérant que le remplacement des deux enseignes de prescription installées sur les façades avant et arrière de la marquise n'est pas assujetti au règlement sur les PIIA;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Le mur devra être ragréé ou nettoyé de façon à retirer les traces des enseignes précédentes.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Enseignes Montréal Néon, numéro 24517_PROD GEN_R00, daté du 19 mars 2025, tel que reçu le 24 avril 2025, 14 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-7.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00068 – 6000, boulevard de Rome, local 40 – affichage – Breakout Jeu d'évasion – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne murale;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Stéphane Du Sablon (Enseignes Access), numéro 252897, daté du 26 février 2025, tel que reçu le 14 avril 2025, 2 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-7.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00082 – 9155, boulevard Taschereau – affichage – Banque de Montréal – **DISTRICT 8**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de six nouvelles enseignes murales pour le local occupé par Banque de Montréal;

Considérant que le remplacement des facettes dans les enseignes détachées n'est pas assujéti au règlement sur les PIIA;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseignes, préparé par ZIP SIGNS, daté du 12 février 2025, tel que reçu le 4 février 2025, 23 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
--

S.O.

9. DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

S.O.

10. PPCMOI

S.O.

11. VARIA

S.O.

12. POINT D'INFORMATION

CCU-20250507-12.1 Point d'information – Avis préliminaire architecture – projet Panama Prével / TGTA, phase A1 – centre-ville

Une présentation est effectuée auprès des membres du CCU pour présenter les esquisses d'implantation et d'architecture préliminaires du projet Panama par Prével/TGTA afin d'obtenir des commentaires en vue d'une modification du PIIA niveau 1 approuvé et d'une approbation de PIIA niveau 2 d'un premier bâtiment de l'îlot A (phase A1).

La proposition comporte certaines différences dans le nombre de logements par bâtiment, les superficies commerciales et de bureaux, la volumétrie des basiliaires, l'orientation de certaines tours par rapport au projet initial approuvé. Le détail de ces modifications sera à venir afin d'assurer que le projet demeure conforme à la vision de développement de la Ville.

Le projet est bien reçu dans son ensemble et les membres font part de leurs commentaires en vue du dépôt d'un projet bonifié.

CCU-20250507-13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu de lever la séance du 7 mai 2025 à 18 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présente certifie que le procès-verbal est conforme aux commentaires émis par les membres du CCU lors de la séance du 7 mai 2025.



Christian Gaudette, président
Comité consultatif d'urbanisme



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

7.1 **PROJET DE RÈGLEMENT REG-453-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par _____ à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-453-01 modifiant le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

_____ présente et dépose ledit projet de règlement REG-453-01.

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL		Date	2025-06-10
---	--	------	------------

Titre :

Projet de règlement REG-453-01 modifiant le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux - Avis de motion et présentation du projet de règlement

Service requérant : Ressources humaines Éditeur Marie-Ève Bernard	Coûts (taxes incluses) ou revenus :
---	-------------------------------------

Recommandations :

Avis de motion est donné par _____ à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-453-01 modifiant le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

_____ présente et dépose ledit projet de règlement REG-453-01.

Contexte :

Conséquemment à l'adoption de nouvelles valeurs organisationnelles en 2024 et du fait que le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité y réfère, des modifications sont proposées au règlement REG-453 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

RÉSUMÉ du projet de règlement REG-543-01 modifiant le REG-543 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux s'applique à tous les employés de la Ville de Brossard. Comme le prescrit la Loi, celui-ci fut adopté sous la forme du règlement REG-453 le 17 mai 2022. Il énonce notamment les principales valeurs devant guider leur conduite et il établit les sanctions applicables lors de tout manquement à l'une des règles qui y sont prévues.

Le conseil souhaite maintenant le modifier pour y intégrer un article portant sur l'adoption des nouvelles valeurs organisationnelles de 2024, comme suit :

L'article 4 de ce règlement est remplacé par le remplacement des nouvelles valeurs organisationnelles servant de guide pour la conduite des employés de la municipalité, et ce, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité, à savoir :

1° la **cohérence** - Une valeur centrée sur le travail et les résultats : orientations, décisions, actions et qualité du travail
2° le **respect** - Une valeur centrée sur la considération de l'autre
3° L'**écoute** - Une valeur centrée sur l'ouverture et la qualité des relations
4° L'**équipe** - Une valeur centrée sur la collaboration et l'inclusion
5° La **reconnaissance** - Une valeur centrée sur la mobilisation des personnes

Également, afin d'assurer un climat de travail sain et en respect au droit à la vie privée, il est proposé l'ajout d'un article visant à prévenir l'enregistrement audio et vidéo et la prise de photo sans consentement en milieu de travail.

Comme le prévoit la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, une consultation des employés se tiendra préalablement à l'adoption de ce règlement intégrant ces modifications au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville.

Critères développement durable :

☐Applicable à un choix de critères DD
☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Consultation des employés sur le projet;
- Publication d’un avis public contenant un résumé du projet;
- Adoption du règlement par le conseil.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut

Marie-Ève Bernard - Approuvé

Date

2025-02-27

Joanne Skelling - Approuvé

2025-03-04

Guy Benedetti - Approuvé

2025-03-05

Direction(s) consultée(s) :

Direction du greffe
Direction des services juridiques

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REG-453-01

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le *[indiquer ici la date de la séance]* 2025;

CONSIDÉRANT qu'une consultation auprès des employés sur ce projet de règlement a été tenue le *[indiquer ici la date de l'assemblée de consultation publique]* 2025;

CONSIDÉRANT que le président de la séance a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU *[indiquer ici la date de la séance]* 2025, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 3 du *Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* (REG-453) est modifié par le remplacement, au paragraphe 1, de « de la municipalité » par « organisationnelles ».

2. L'article 4 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« ARTICLE 4 : VALEURS ORGANISATIONNELLES

Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la municipalité, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité :

1° **Cohérence** :

Une valeur centrée sur le travail et les résultats : orientations, décisions, actions et qualité du travail :

« *Nous agissons assidûment selon les orientations et les valeurs de l'organisation.* »;

2° **Respect** :

Une valeur centrée sur la considération de l'autre :

« *Nos gestes respectent les règles du vivre ensemble dans l'organisation.* »;

3° **Écoute** :

Une valeur centrée sur l'ouverture et la qualité des relations :

« *Notre ouverture encourage les relations saines.* »;

4° **Équipe** :

Une valeur centrée sur la collaboration et l'inclusion :

« *Nous travaillons ensemble dans la poursuite des objectifs organisationnels.* »;

5° **Reconnaissance** :

Une valeur centrée sur la mobilisation des personnes :

« *Nous mettons en valeur les contributions individuelles et collectives.* ».

3. La numérotation des paragraphes 5.2 et 5.3 de l'article 5 de ce règlement est modifiée comme suit :

1° le paragraphe 5.2 intitulé « Obligation à la suite de la fin de son emploi » devient le paragraphe 5.3;

2° le paragraphe 5.3 intitulé « Objectifs » devient le paragraphe 5.2.

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après le paragraphe 5.6 de l'article 5, des suivants :

« **5.6.1 Devoir de loyauté et d'intégrité**

Tout employé recherche l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et règlements que ce soit sur le lieu de travail ou en dehors de celui-ci.

5.6.2 Enregistrement audio et vidéo et prise de photo en milieu de travail

Il est interdit à tout employé d'enregistrer une conversation audio ou vidéo ou de prendre des photos d'un collègue, supérieur, collaborateur ou toute autre personne, et ce, sans avoir obtenu leur consentement préalable explicite. ».

5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling

RÈGLEMENT NUMÉRO 453

RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné et suivi de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 avril 2022;

QU'À SA SÉANCE DU 17 MAI 2022, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement constitue le « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Brossard ».

ARTICLE 2 : APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tous les employés de la Ville de Brossard.

ARTICLE 3 : BUTS DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs ~~de la municipalité~~ **organisationnelles**;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

[REG-453-01; a. 1 (2025-■)]

ARTICLE 4 : VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ

~~Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la municipalité, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité.~~

~~1) L'intégrité~~

~~Tout employé valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.~~

~~2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public~~

~~Tout employé assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.~~

~~3) Le respect et la civilité envers les autres employés, les élus de la municipalité et les citoyens~~

~~Tout employé favorise le respect et la civilité dans les relations humaines. Il a droit à ceux-ci et agit avec respect et civilité envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.~~

~~4) La loyauté envers la municipalité~~

~~Tout employé recherche l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et règlements.~~

~~5) La recherche de l'équité~~

~~Tout employé traite chaque personne avec justice, dans le respect des lois et règlements.~~

~~6) L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la municipalité~~

~~Tout employé sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect et la civilité, la loyauté et l'équité.~~

ARTICLE 4 : VALEURS ORGANISATIONNELLES

Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la municipalité, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité :

1° Cohérence :

Une valeur centrée sur le travail et les résultats : orientations, décisions, actions et qualité du travail :

« Nous agissons assidûment selon les orientations et les valeurs de l'organisation. »;

2° Respect :

Une valeur centrée sur la considération de l'autre :

« Nos gestes respectent les règles du vivre ensemble dans l'organisation. »;

3° Écoute :

Une valeur centrée sur l'ouverture et la qualité des relations :

« Notre ouverture encourage les relations saines. »;

4° Équipe :

Une valeur centrée sur la collaboration et l'inclusion :

« Nous travaillons ensemble dans la poursuite des objectifs organisationnels. »;

5° Reconnaissance :

Une valeur centrée sur la mobilisation des personnes :

« Nous mettons en valeur les contributions individuelles et collectives ».

[REG-453-01; a. 2 (2025-■)]

ARTICLE 5 : RÈGLES DE CONDUITE

5.1 Application

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite des employés de la municipalité.

~~5.2~~ 5.3 Obligations à la suite de la fin de son emploi

Il est interdit à tout employé suivant de la municipalité, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la Ville de Brossard :

1° le directeur général et son adjoint;

2° le trésorier et son adjoint;

3° le greffier et son adjoint;

~~5.3~~ 5.2 Objectifs

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

1. Toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. Toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé;
3. Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.4 Conflits d'intérêts

5.4.1 Il est interdit à tout employé d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

- 5.4.2** Il est interdit à tout employé de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.
- 5.4.3** Il est interdit à tout employé de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position.
- 5.4.4** Il est interdit à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.5 Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à tout employé d'utiliser les ressources de la municipalité à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions, sous réserve d'une politique particulière encadrant cette utilisation.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un employé utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

5.6 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels

L'employé ne doit pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail. Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après la cessation de l'emploi, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.

5.6.1 Devoir de loyauté et d'intégrité

Tout employé recherche l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et règlements que ce soit sur le lieu de travail ou en dehors de celui-ci.

5.6.2 Enregistrement audio et vidéo et prise de photo en milieu de travail

Il est interdit à tout employé d'enregistrer une conversation audio ou vidéo ou de prendre des photos d'un collègue, supérieur, collaborateur ou toute autre personne, et ce, sans avoir obtenu leur consentement préalable explicite.

5.7 Abus de confiance et malversation

Il est interdit à un employé de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la municipalité.

5.8 Annonce lors d'activité de financement politique

Il est interdit à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision sans appel relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

[REG-453-01; a. 3 et 4 (2025-■)]

ARTICLE 6 : MÉCANISME DE PRÉVENTION

L'employé qui croit être placé, directement ou indirectement, dans une situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, ou qui est susceptible de contrevenir autrement au présent code d'éthique et de déontologie, doit en aviser son supérieur immédiat.

Dans le cas du directeur général, il doit en aviser le maire.

ARTICLE 7 : MANQUEMENT ET SANCTION

Un manquement à une règle prévue au présent code d'éthique et de déontologie par un employé peut entraîner, sur décision de la municipalité et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

ARTICLE 8 : AUTRES OBLIGATIONS

Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé municipal par la loi, un règlement, un code de déontologie professionnelle, un contrat de travail incluant une convention collective, une politique ou directive municipale.

ARTICLE 9 : REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace le Règlement numéro REG-233 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce document constitue une codification administrative et n'a aucune valeur légale. Cette codification a été confectionnée dans le seul but de faciliter la lecture quant à la compréhension des textes réglementaires applicables. Seul le règlement original ainsi que ses modifications ont une valeur légale.

À titre indicatif, la référence utilisée dans le texte désigne le numéro du règlement modificateur, l'article apportant la modification et la date d'entrée en vigueur de la modification concernée, entre parenthèse. Ainsi, la référence [REG-71, a. 13, (2007-12-19)] indique que l'article visé a été modifié par l'article 13, du règlement REG-71, lequel est entré en vigueur le 19 décembre 2007. Lorsque le règlement est modifié par résolution, le numéro du règlement modificateur, ainsi que l'article apportant la modification, sont remplacés par le numéro de la résolution en question. Bien que la référence soit indiquée à la fin de l'article concerné, elle vise toutes les modifications apportées audit article.

La présente codification comprend les règlements suivants :

- REG-453-01 (2025-■).

Cette codification administrative est à jour au ■ 2025.

PROJET DE CODIFICATION ADMINISTRATIVE - 20

RÉSUMÉ du projet de règlement REG-453-01 modifiant le REG-453 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux s'applique à tous les employés de la Ville de Brossard. Celui-ci fut adopté le 17 mai 2022.

Il énonce les principales valeurs devant guider leur conduite et il établit les sanctions applicables pour tout manquement à l'une des règles qui y est prévue.

Le conseil souhaite maintenant le modifier pour y intégrer un article portant sur l'adoption de nouvelles valeurs organisationnelles de 2025, comme suit :

L'article 4 de ce règlement est remplacé par le remplacement des nouvelles valeurs organisationnelle servant de guide pour la conduite des employés de la municipalité, et ce, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité, à savoir :

1° la cohérence

Une valeur centrée sur le travail et les résultats : orientations, décisions, actions et qualité du travail :

2° le respect :

Une valeur centrée sur la considération de l'autre :

3° L'écoute :

Une valeur centrée sur l'ouverture et la qualité des relations :

4° L'équipe :

Une valeur centrée sur la collaboration et l'inclusion :

5° La reconnaissance :

Une valeur centrée sur la mobilisation des personnes :

Aussi, afin d'assurer un climat de travail sain et en respect au droit à la vie privée, un article est ajouté visant à interdire l'enregistrement audio et vidéo et la prise de photo sans consentement en milieu de travail.

Enfin, comme le prévoit la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, une consultation des employés se tiendra préalablement à l'adoption de ce projet de règlement.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

7.2 **RÈGLEMENT REG-7-045 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION
AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Lucier à la séance du 20 mai 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette occasion;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'adopter le Règlement REG-7-045 modifiant le règlement de tarification afin de remplacer la grille de tarification, tel que soumis.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	Date2025-06-10
---	----------------

Titre : Règlement REG-7-045 modifiant le règlement de tarification afin de remplacer la grille de tarification - Adoption

Service requérant : Finances Éditeur Nancy Therrien	Coûts (taxes incluses) ou revenus :
--	--

Recommandations : Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Lucier à la séance du 20 mai 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette occasion; Et résolu D'adopter le Règlement REG-7-045 modifiant le règlement de tarification afin de remplacer la grille de tarification, tel que soumis.

Contexte : Le règlement numéro REG-7-045 a pour objet de modifier le Règlement de tarification (REG-7) afin de remplacer la « Grille de tarification » datée du 21 octobre 2024, par la nouvelle « Grille de tarification juin 2025 » datée du 9 avril 2025, puisque certains tarifs doivent être modifiés. La nouvelle grille soumise contient les tarifs applicables aux services que la Ville rend à ses citoyens ou organismes. Ces tarifs peuvent couvrir en tout ou en partie le coût réel des activités, services ou biens. Plus précisément, de nouveaux tarifs au prix du marché, liés aux fournitures du Fab Lab au prix du marché pour la Direction de la bibliothèque ainsi que l'augmentation des tarifs de relevés de taxes selon le coût de PG Solutions. Pour la Direction des loisirs, l'ajout de nouveaux tarifs pour le centre multigénérationnel ainsi qu'une augmentation des tarifs pour les non-résidents pour certains cours et abonnements. Aussi, la Direction des travaux publics a ajusté certains tarifs selon le contrat et coût des fournisseurs ou du service. Les tarifs de la main-d'œuvre ont été également ajustés selon la nouvelle convention collective. Pour terminer, de nouveaux tarifs à la section de l'urbanisme, ainsi que l'augmentation des tarifs selon le marché pour la Direction des services techniques.
--

Critères développement durable : ☐ Applicable à un choix de critères DD ☒ Non applicable à un choix de critères DD
--

Étapes antérieures et/ou subséquentes : Ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication de l'avis public à cet effet, en juin 2025.

Aspects financiers : - Ajustement des tarifs au prix du marché et des contrats - Ajustement des coûts de service
--

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut

Nathalie Guerin - Approuvé

Date

2025-05-20

Direction(s) consultée(s) :

- Toutes les directions

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-7-045

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue 20 mai 2025;

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet du règlement;

QU'À SA SÉANCE DU [indiquer la date], LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. L'annexe A du *Règlement de tarification* (REG-7) est remplacée par l'annexe 1 du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE 1

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling

ANNEXE 1

(article 1)

Annexe A du règlement n° REG-7

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Administration générale	3
Bibliothèque	4
Divers	7
Loisirs	
Loisirs - Location et services	9
Inscriptions	14
Complexe aquatique	20
Travaux publics	
Parcs et bâtiments	21
Fournitures, véhicules et équipements	22
Main-d'œuvre	25
Services techniques et développement	28
Urbanisme et environnement	29

GRILLE DE TARIFICATION 2025

SECTION 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
FRAIS D'ADMINISTRATION					
Frais d'administration ajoutés aux coûts facturés pour les réparations, dommages et services rendus par la Ville			15%, jusqu'à concurrence de 150.00 \$/événement (sauf exception)	O	O
Frais pour chèque ou prélèvement préautorisé non encaissable		Article 478.1 Loi sur les cités et	22,78 \$	O	O
Frais pour retrait ou correction de chèque postdaté	Sans frais dans les cas de vente de propriété, décès, transfert de compte à la suite de la fermeture d'une succursale bancaire		12,00 \$	E	E
Frais pour envoi certifié ou recommandé	Frais applicables lors de la procédure de vente pour non-paiement de taxes ou lors de la collection des comptes à recevoir		Selon le tarif en vigueur de Postes Canada	O	O
TAXES DE VENTE					
TPS	Taxe sur les produits et services	Loi sur la taxe d'accise	Selon le taux en vigueur de la Loi (5% au moment de l'adoption du règlement)		
TVQ	Taxe de vente provinciale sur les biens et services	Loi sur la taxe de vente du Québec	Selon le taux en vigueur de la Loi (9,975% au moment de l'adoption du règlement)		

GRILLE DE TARIFICATION 2025

SECTION 2 - BIBLIOTHÈQUE

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
AMENDES					
Livres, livre sonore, CD musique, DVD, vidéo, revue en retard Prêt entre bibliothèques (P.E.B.)	Section <i>adulte</i>		0,15 \$/jour/doc.	E	E
			7,00 \$ max/doc.	E	E
	Section <i>jeune</i>		0,05\$/jour/doc.	E	E
			1,00\$ max/doc.	E	E
			0,50 \$/jour/doc.	E	E
			7,00 \$ max/doc.	E	E
Frais administratifs dernière étape avis de retard	Tous		5,00 \$/dossier + amendes prévues	E	E
REMPLACEMENT, PERTE OU BRIS					
Document perdu ou inutilisable car trop endommagé	Tous		prix doc. + 4,45\$	O	E
Revue perdue	Section adulte		7,00 \$	O	O
	Section jeunes		4,60 \$	O	O
Dommage à un document	Bris mineur		1,78 \$	O	O
	Bris majeur (perte de valeur importante)		5,33 \$	O	O
Trousse Biblio-Famille	Remplacement du velcro		4,57 \$	O	O
	Remplacement de la boîte		7,31 \$	O	O
PARC PUBLIC INFORMATIQUE					
Impression et photocopie Plastification	Noir et blanc		0,13 \$/page	O	O
	Couleur		1,00 \$/page	O	O
	Microforme		0,13 \$/page	O	O
	Format cartes d'affaires		0,22 \$	O	O
	Format photo passeport		0,43 \$	O	O
	Format lettre		0,65 \$	O	O
	Grand format		0,43 \$ /cm	O	O
FAB LAB	Intégration d'une tarification "non-membres" pour l'ensemble des éléments du FAB LAB, à l'exception des éléments gratuits.				
Impression 3D Filament	1.75 mm - Grade 1		membre : 0,04 \$/gr non-membre : 0,13 \$/gr	O	O
	1.75 mm - Grade 2		membre : 0,09 \$/cm non-membre : 0,27 \$/cm	O	O
	1.75 mm - Grade 3		membre : 0,13 \$/gr non-membre : 0,39 \$/gr	O	O
	2,85 mm - Grade 1		membre : 0,09 \$/cm non-membre : 0,27 \$/cm	O	O
	2,85 mm - Grade 2		membre : 0,13 \$/gr non-membre : 0,39 \$/gr	O	O
	2,85 mm - Grade 3		membre : 0,22 \$/gr non-membre : 0,65 \$/gr	O	O
Impression 3D Résine			membre : 0,26 \$/gr non-membre : 0,78 \$/gr	O	O
Vinyle autocollant	Imprimable		membre : 0,17 \$/cm non-membre : 0,52 \$/cm	O	O
	Couleur		membre : 0,09 \$/cm non-membre : 0,27 \$/cm	O	O
Vinyle HTV	Imprimable		membre : 0,17 \$/cm non-membre : 0,52 \$/cm	O	O
	Couleur		membre : 0,17 \$/cm non-membre : 0,52 \$/cm	O	O
Encre pour impression sur vinyle			membre : 0,65 \$/ml encre non-membre : 1,95 \$/ml encre	O	O
Masque de transfert			membre : 0,04 \$/cm non-membre : 0,13 \$/cm	O	O

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Impression par sublimation	Papier (encre incl.)		membre : 0,13 \$/cm non-membre : 0,39 \$/cm	O	O
Feuille pour thermoformeuse	Feuille pour former blanche		membre : 2,17 \$/feuille non-membre : 6,51 \$/feuille	O	O
	Feuille pour former transparente		membre : 2,17 \$/feuille non-membre : 6,51 \$/feuille	O	O
	Feuille pour mouler transparente		membre : 3,26 \$/feuille non-membre : 9,78 \$/feuille	O	O
	Feuille pour mouler flexible		membre : 6,09 \$/feuille non-membre : 18,27 \$/feuille	O	O
Vêtements	Manches courtes 100% polyester		membre : 8,70 \$/unité non-membre : 26,19 \$/unité	O	O
	Manches courtes 100% cotton - Grade 1		membre : 4,78\$/unité non-membre : 14,34 \$/unité	O	O
	Manches courtes 100% cotton - Grade 2		membre : 5,22 \$/unité non-membre : 15,66 \$/unité	O	O
Entoilage	Déchirable		membre : 0,04 \$/cm non-membre : 0,13 \$/cm	O	O
	Thermocollant		membre : 0,09 \$/cm non-membre : 0,27 \$/cm	O	O
Gravure et découpe laser	Temps de découpe		membre : 0,87 \$/minute non-membre : 2,61 \$/minute	O	O
Contreplaqué de merisier russe	épaisseur 1/8		membre : 4,35 \$/unité non-membre : 13,05 \$/unité	O	O
Acrylique	épaisseur 1/8		membre : 19,13 \$/unité non-membre : 57,39 \$/unité	O	O
	épaisseur 1/16		membre : 17,40 \$/unité non-membre : 52,20 \$/unité	O	O
Carton			membre : 0,65 \$/feuille non-membre : 1,95 \$/feuille	O	O
Impression grand format	Papier Grade 1		membre : 0,13 \$/cm non-membre : 0,39 \$/cm	O	O
	Papier Grade 2		membre : 0,09 \$/cm non-membre : 0,27 \$/cm	O	O
	Papier photo Grade 3		membre : 0,04 \$/cm non-membre : 0,12 \$/cm	O	O
	Encre pour impression grand format		membre : 0,87 \$/ml non-membre : 2,61 \$/ml	O	O
Feuille	Mince Grade 1		membre : 0,13 \$/feuille non-membre : 0,39 \$/feuille	O	O
	Cartonnée Grade 2		membre : 0,17 \$/feuille non-membre : 0,51 \$/feuille	O	O
	Spéciale Grade 3		membre : 0,43 \$/feuille non-membre : 1,29 \$/feuille	O	O
Tasse			membre : 4,35 \$/unité non-membre : 13,05 \$/unité	O	O
Impression	Papier 4X6 écono Grade 1		membre : 0,13 \$/feuille non-membre : 0,39 \$/feuille	O	O
	Papier 4X6 photo Grade 2		membre : 0,22 \$/feuille non-membre : 0,65 \$/feuille	O	O
	Papier 8,5 X 11 Grade 1		membre : 0,22 \$/feuille non-membre : 0,65 \$/feuille	O	O
	Papier 8,5 X 11 photo Grade 2		membre : 0,87 \$/feuille non-membre : 2,61 \$/feuille	O	O
	Papier 11 X 17		membre : 0,65 \$/feuille non-membre : 1,95 \$/feuille	O	O
	Papier 13 X 19		membre : 1,30 \$/feuille non-membre : 3,90 \$/feuille	O	O
Épinglette			membre : 0,43 \$/unité non-membre : 1,30 \$/unité	O	O

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes) membre : 0,87 \$/unité non-membre : 2,61 \$/unité	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Épinglette aimantée				O	O
Accueil de groupes scolaires d'écoles hors territoire (1)			200,00	O	O
DIVERS					
Vente de sac réutilisable	Tous		1,30 \$	O	O
Vente d'écouteurs individuels	Tous		2,18 \$	O	O
Prêt entre bibliothèques	Tous		coût réel de l'emprunt	O	O

Salle d'animation : La salle d'animation de la bibliothèque répond dans un premier temps au besoin de la bibliothèque. Elle offre très peu de périodes de disponibilité. Cependant, cette salle fait exceptionnellement l'objet de demandes externes d'utilisation. Conditionnellement à sa disponibilité et dans le respect de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes, la Direction de la bibliothèque en permet le prêt ou la location. Elle se réfère alors à la Politique et à la grille de tarification prévue par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour les salles sous sa gouverne.

(1) L'école internationale située à Greenfield Park est considérée comme étant sur le territoire tenant compte qu'un grand nombre de Brossardois y poursuivent leurs études

GRILLE DE TARIFICATION 2025

SECTION 3 - DIVERS

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Les demandes d'accès à des documents sont régies par la loi. Ces tarifs suivent l'indexation d'un décret publié annuellement dans la gazette officielle.					
PHOTOCOPIE, COPIE DE RAPPORT, CERTIFICAT, BOUTONNIÈRE, ETC.					
Certificat de toute nature relatif à l'identité	Service donné aux résidents seulement		5,00 \$/unité	E	E
Assermentation (document à remplir)	Service donné aux résidents seulement		5,00 \$/unité	E	E
Assermentation (aucun document à remplir)	Service donné aux résidents seulement		5,00 \$/unité	E	E
Reproduction d'un document pour une page photocopie	8,5" x 11" ou 8,5" x 14", Noir et blanc ou Couleur		0,45\$/page	E	E
Budget de l'année (MAMH)			3,20 \$	E	E
Boutonnière avec sigle ou armoiries			3,50 \$	O	O
Confirmation d'encaissement			2,00 \$/confirmation	E	E
Réimpression à partir du système, d'une copie, d'une facture (taxe, biens et services, droit de mutation, etc.)			5,00 \$ pour l'année en cours 5,00 \$ pour les années antérieures	E E	E E
Impression d'un état-compte			5,00 \$	E	E
Relevé de taxes d'une propriété (confirmation de taxes) - Portail de données immobilières web PG Solutions	Utilisateurs réguliers (notaires) Informations privées		50\$ Frais d'ouverture de dossier 50\$ Frais annuels de dossier 144 \$/consultation - relevé de taxes 17,50 \$/consultation - rôle de taxation	O O	O O
	Utilisateurs réguliers (commercial) Informations publiques		0\$/Frais d'ouverture de dossier 5,25 \$/consultation - rôle d'évaluation 17,50 \$/ consultation - rôle de taxation	O O	O O
Relevé de taxes d'une propriété (confirmation de taxes) - par télécopieur ou courriel	Utilisateurs (notaires)		195,00 \$/relevé	E	E
Décalque vinyle ou renversé avec sigle			0,35 \$ 2,30 \$ la douzaine	O O	O O
Soumissions	Cahier des charges générales		50,00 \$	O	O
	Devis spécial municipal		50,00 \$ et plus	O	O
MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE					
Célébration de mariage civil et union civile par le maire ou un représentant de la municipalité <i>(Les droits perçus par le maire ou un représentant de la municipalité le sont pour le compte de la municipalité - art. 376 du Code civil du Québec)</i>	À l'hôtel de ville <i>(Le tarif de location de la salle du conseil doit être ajouté à ce tarif)</i>	Règlement tarif frais judiciaires	Selon le tarif actuel des frais judiciaires décrété par le gouvernement du Québec	O	O
	Sur le territoire de la municipalité mais à l'extérieur de l'hôtel de ville	Règlement tarif frais judiciaires	Selon le tarif actuel des frais judiciaires décrété par le gouvernement du Québec	O	O
Location de la salle du conseil pour célébration de mariage civil et union civile	(La location inclut les frais de conciergerie)		285,00 \$	O	O
TRANSACTIONS NOTARIÉES					
Acte de vente/achat			1 300,00 \$	O	O
Acte de cession/échange			1 300,00 \$	O	O
Acte de servitude			1 300,00 \$	O	O
Quittance			800,00 \$	O	O
Mainlevée partielle			800,00 \$	O	O
Copie conforme d'une minute			300,00 \$	O	O
LICENCE, GARDE ET DISPOSITION D'ANIMAL					
Licence de chien	Avec preuve de stérilisation		27,00 \$	E	E
	Sans preuve de stérilisation (1)		37,00 \$	E	E
	Avec preuve de stérilisation et micropuçage		22,00 \$	E	E
	Chien guide		gratuit		
	Licence perdue avec preuve de paiement		10,00 \$	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Licence de chat	Avec preuve de stérilisation			17,00 \$	E	E
	Sans preuve de stérilisation (1)			22,00 \$	E	E
	Avec preuve de stérilisation et micropuçage			gratuit		
	Licence perdue avec preuve de paiement			10,00 \$	E	E
Expertise sur le comportement animal	Recommandations sur les mesures à prendre relativement à l'animal			Tarif selon les coûts du vétérinaire + 15%	O	O
Annulation d'un rendez-vous pour une expertise sur le comportement animal	Annulation d'un rendez-vous à moins de 72 heures d'avis			Tarif selon les coûts du vétérinaire + 15%	E	E
Taux horaire pour vétérinaire comportementaliste pour autres services	Frais de présence aux tribunaux (présence et déplacements)			Tarif selon les coûts du vétérinaire + 15%	E	E
RÉCUPÉRATION DES BIENS SUITE À UNE ÉVICTION						
Transport et entreposage des biens				selon le coût réel + frais d'administration 15%	E	E
bciti+						
N.B. : l'abonnement à la bibliothèque est sans frais pour les employés de la Ville de Brossard et les jeunes étudiants qui fréquentent une école de Brossard						
			résident	non résident		
Application bciti+			gratuit	gratuit	O	O
Abonnement bciti bibliothèque annuel individuel			gratuit	95,67 \$	O	O
Abonnement bciti bibliothèque annuel familial			gratuit	s.o.	O	O
Abonnement/renouvellement bciti loisirs annuel - individuel			4,35 \$	47,84 \$/an	O	O
Abonnement/renouvellement bciti loisirs annuel - familial			8,70 \$	s.o.	O	O
Impression de la carte			gratuit	gratuit	O	O

GRILLE DE TARIFICATION 2025 - SECTION 4 - LOISIRS								
SECTION 4.1 LOCATION ET SERVICES								
SUJET	RÉF. (Ville)	TARIF (excluant les taxes)						
		Organisme local	Organisme régional	Organisme externe	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident				Non-résident			
ARÉNA ET TERRAINS SPORTIFS INTÉRIEURS								
COMPLEXE AQUATIQUE DE BROSSARD								
Location d'un couloir	*	8,35 \$ / h	8,35 \$ / h	12,70 \$ / h	30,15 \$ / h + coût réel des sauveteurs	53,20 \$ / h + coût réel des sauveteurs	O	O
Location d'un bureau administratif (salle 206) - Tarif mensuel (pi2/mois)	*	130,05 \$ / mois	130,05 \$ / mois	195,60 \$ / mois	195,60 \$ / mois	293,40 \$ / mois	O	O
Location d'un bureau administratif (salle 206) - Tarif horaire	*	11,10 \$ / h	11,10 \$ / h	16,65 \$ / h	16,65 \$ / h	25,00 \$ / h	O	O
Salle 205 - Salle Tarif A (15 personnes et moins)	*	24,10 \$ / h	24,10 \$ / h	35,45 \$ / h	35,45 \$ / h	53,30 \$ / h	O	O
Salles 112-202 - Salle Tarif B aquatique (15 entre 50 personnes)	*	44,65 \$ / h	44,65 \$ / h	66,95 \$ / h	66,95 \$ / h	100,45 \$ / h	O	O
Salle 216A ou B - Salle Tarif polyvalente	*	55,80 \$ / h	55,80 \$ / h	83,70 \$ / h	83,70 \$ / h	125,60 \$ / h	O	O
Salle 216 A et B - Salle Tarif polyvalente	*	85,60 \$ / h	85,60 \$ / h	124,50 \$ / h	124,50 \$ / h	192,60 \$ / h	O	O
Gradins (inclus dans la location du bassin) - Salle tarif B aquatique		53,05 \$ / h	53,05 \$ / h	79,55 \$ / h	79,55 \$ / h	119,40 \$ / h	O	O
Cuisinette (inclus dans location salle 216) - Salle tarif A		24,10 \$ / h	24,10 \$ / h	35,45 \$ / h	35,45 \$ / h	53,30 \$ / h	O	O
Espaces communs (halls, corridor) - Salle tarif A		24,10 \$ / h	24,10 \$ / h	35,45 \$ / h	35,45 \$ / h	53,30 \$ / h	O	O
Agent d'accueil et d'administration		34,35 \$ / h	34,35 \$ / h	34,35 \$ / h	34,35 \$ / h	46,00 \$ / h	O	O
ARÉNA MICHEL- NORMANDIN ^{(6) (11)}								
Heures de glace - Septembre à avril inclusivement	*							
Lundi au vendredi de 0 h à 18 h, samedi et dimanche de 0 h à 6 h	*	76,70 \$ / h	76,70 \$ / h	115,00 \$ / h	115,00 \$ / h	173,00 \$ / h	O	O
Lundi au vendredi de 18 h à 24 h, samedi et dimanche de 6 h à 24 h	*	130,20 \$ / h	130,20 \$ / h	195,30 \$ / h	195,30 \$ / h	292,90 \$ / h	O	O
Salle de réunion - Salle Tarif B (entre 15 et 50 personnes)	*	29,80 \$ / h	29,80 \$ / h	44,80 \$ / h	44,80 \$ / h	66,95 \$ / h	O	O
Heures de glace - Mai à août (avec ou sans glace)	*							
Avec glace (toutes les heures)	*	76,70 \$ / h	76,70 \$ / h	115,00 \$ / h	115,00 \$ / h	173,00 \$ / h	O	O
Sans glace (toutes les heures)	*	39,05 \$ / h	39,05 \$ / h	58,60 \$ / h	58,60 \$ / h	86,20 \$ / h	O	O
Location de la cantine ⁽¹³⁾	*	24,10 \$ / h	24,10 \$ / h	35,45 \$ / h	35,45 \$ / h	53,30 \$ / h	O	O
COMPLEXE SPORTIF CN ^{(6) (11) (12)}								
Terrain de soccer intérieur (heures prévues à l'entente)								
Location de la surface synthétique (1/3 de terrain)		87,60 \$ / h	87,60 \$ / h	131,30 \$ / h	131,30 \$ / h	197,00 \$ / h	O	O
Glace (heures prévues à l'entente) - Tarif à l'heure								
Lundi au vendredi de 0 h à 18 h, samedi et dimanche de 0 h à 6 h	*	76,70 \$ / h	76,70 \$ / h	115,00 \$ / h	115,00 \$ / h	173,00 \$ / h	O	O
Lundi au vendredi de 18 h à 24 h, samedi et dimanche de 6 h à 24 h		130,20 \$ / h	130,20 \$ / h	195,28 \$ / h	195,28 \$ / h	292,89 \$ / h	O	O
TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS								
PISCINES EXTÉRIEURES (Tarif à l'heure)								
Location de la piscine (plateau gratuit pour le Centre de services scolaires Marie-Victorin - Entente)		33,30 \$ / h	33,30 \$ / h	49,90 \$ / h	49,90 \$ / h	74,85 \$ / h	O	O
Surveillant-sauveteur		34,35 \$ / h	34,35 \$ / h	34,35 \$ / h	34,35 \$ / h	46,00 \$ / h	O	O
Frais de montage et de démontage (30 minutes obligatoires avec la location de la piscine)	*	34,35 \$ / h	34,35 \$ / h	34,35 \$ / h	34,35 \$ / h	46,00 \$ / h	O	O
PLATEAUX SPORTIFS POUR SPORTS DE RAQUETTE (avec carte Bciti obligatoire)								
Location d'un terrain de tennis ou de pickleball - Lundi au vendredi de 8h à 17h	*	9,35 \$ / h	9,35 \$ / h	13,95 \$ / h	13,95 \$ / h	20,90 \$ / h	O	O
Location d'un terrain de tennis ou de pickleball - Lundi au vendredi de 17h à 23h et fin de semaine	*	9,35 \$ / h	9,35 \$ / h	13,95 \$ / h	13,95 \$ / h	20,90 \$ / h	O	O
Location d'un terrain de badminton avec réservation obligatoire	*	9,35 \$ / h	9,35 \$ / h	13,95 \$ / h	13,95 \$ / h	20,90 \$ / h	O	O
Location d'une table de tennis de table avec réservation obligatoire	*	9,35 \$ / h	9,35 \$ / h	13,95 \$ / h	13,95 \$ / h	20,90 \$ / h	O	O
PLATEAUX SPORTIFS EXTÉRIEURS POUR SPORTS DE RAQUETTE (avec carte Bciti obligatoire)								
Location d'un terrain de tennis ou de pickleball - Lundi au vendredi de 8h à 17h	*				gratuit	gratuit	O	O
Location d'un terrain de tennis ou de pickleball - Lundi au vendredi de 17h à 23h et fin de semaine	*				gratuit	gratuit	O	O
PLATEAUX SPORTIFS EXTÉRIEURS ⁽¹²⁾								
Location du planchodrome (sans service)	*	72,20 \$ / h	72,20 \$ / h	109,45 \$ / h	109,45 \$ / h	164,10 \$ / h	O	O
Location d'un terrain de balle (avec service)	*	22,35 \$ / h	22,35 \$ / h	33,45 \$ / h	33,45 \$ / h	50,20 \$ / h	O	O
Location d'un terrain de balle (sans service)	*	14,75 \$ / h	14,75 \$ / h	22,35 \$ / h	22,35 \$ / h	33,45 \$ / h	O	O
Location d'un terrain synthétique de soccer - Soccer à 11 (avec service)	*	37,25 \$ / h	37,25 \$ / h	55,80 \$ / h	55,80 \$ / h	128,35 \$ / h	O	O
Location d'un terrain synthétique de soccer - Soccer à 7 (avec service)	*	22,35 \$ / h	22,35 \$ / h	33,45 \$ / h	33,45 \$ / h	50,20 \$ / h	O	O

SUJET	RÉF. (Ville)	TARIF (excluant les taxes)						
		Organisme local	Organisme régional	Organisme externe	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
					Résident	Non-résident		
Location d'un terrain naturel de soccer - (avec service) obligatoire à Illinois	*	22,35 \$ / h	22,35 \$ / h	33,45 \$ / h	33,45 \$ / h	50,20 \$ / h	O	O
Location d'un terrain naturel de soccer - (sans service)	*	14,75 \$ / h	14,75 \$ / h	22,35 \$ / h	22,35 \$ / h	33,45 \$ / h	O	O
Location d'un terrain de volleyball (sans service)	*	14,75 \$ / h	14,75 \$ / h	22,35 \$ / h	22,35 \$ / h	33,45 \$ / h	O	O
Location d'un terrain de basketball (sans service)	*	14,75 \$ / h	14,75 \$ / h	22,35 \$ / h	22,35 \$ / h	33,45 \$ / h	O	O
Location d'un terrain de pétanque (sans service)	*	14,75 \$ / h	14,75 \$ / h	22,35 \$ / h	22,35 \$ / h	33,45 \$ / h	O	O
Forfait fixe hebdomadaire pour la tenue d'un tournoi ou d'un événement extérieur sur le territoire de Brossard	*	429,25 \$ / h	567,75 \$ / h	717,15 \$ / h	717,15 \$ / h	1071,55 \$ / h	O	O
LOCATION DE SALLES INCLUANT LA SURVEILLANCE DE BASE - CENTRES COMMUNAUTAIRES, BIBLIOTHÈQUE, CENTRE SOCIOCULTUREL - CHALETs ⁽¹²⁾								
Location Salle Tarif A - (moins de 15 personnes)	*	24,10 \$ / h	24,10 \$ / h	35,45 \$ / h	35,45 \$ / h	53,30 \$ / h	O	O
Location Salle Tarif B - (entre 15-50 personnes)	*	29,80 \$ / h	29,80 \$ / h	44,80 \$ / h	44,80 \$ / h	66,95 \$ / h	O	O
Location Salle Tarif C - (plus de 50 personnes)	*	37,25 \$ / h	37,25 \$ / h	55,80 \$ / h	55,80 \$ / h	83,70 \$ / h	O	O
Location de la salle Brossard au Centre socioculturel Alphonse-Lepage	*	55,80 \$ / h	55,80 \$ / h	83,70 \$ / h	83,70 \$ / h	125,60 \$ / h	O	O
Location de l'Atrium au Centre socioculturel Alphonse-Lepage (sans la salle Brossard)	*	29,80 \$ / h	29,80 \$ / h	44,80 \$ / h	44,80 \$ / h	66,95 \$ / h	O	O
Location du chalet du grand parc urbain	*	37,25 \$ / h	37,25 \$ / h	55,80 \$ / h	55,80 \$ / h	83,70 \$ / h	O	O
Location du pavillon extérieur du grand parc urbain	*	29,80 \$ / h	29,80 \$ / h	44,80 \$ / h	44,80 \$ / h	66,95 \$ / h	O	O
Location du chalet du parc Radisson	*	24,10 \$ / h	24,10 \$ / h	35,45 \$ / h	35,45 \$ / h	53,30 \$ / h	O	O
Location du pavillon extérieur Radisson	*	24,10 \$ / h	24,10 \$ / h	35,45 \$ / h	35,45 \$ / h	53,30 \$ / h	O	O
Location du chalet et du pavillon du parc Radisson	*	37,25 \$ / h	37,25 \$ / h	55,80 \$ / h	55,80 \$ / h	83,70 \$ / h	O	O
CENTRE MULTIGÉNÉRATIONNEL								
Gymnase simple	*	36,85 \$ / h	36,85 \$ / h	55,30 \$ / h	62,80 \$ / h	94,20 \$ / h	O	O
Gymnase double	*	48,60 \$ / h	48,60 \$ / h	73,65 \$ / h	133,90 \$ / h	200,85 \$ / h	O	O
Salle de danse	*	55,80 \$ / h	55,80 \$ / h	83,70 \$ / h	83,70 \$ / h	125,60 \$ / h	O	O
Table de billard	*				12,00 \$ / h	18,00 \$ / h	O	O
Salle de billard	*	40,00 \$ / h	40,00 \$ / h	60,00 \$ / h	60,00 \$ / h	90,00 \$ / h	O	O
Salle de rencontre	*	24,10 \$ / h	24,10 \$ / h	35,45 \$ / h	35,45 \$ / h	53,30 \$ / h	O	O
Salle d'activités	*	44,65 \$ / h	44,65 \$ / h	66,95 \$ / h	66,95 \$ / h	100,45 \$ / h	O	O
Salle Polyvalente 1	*	44,65 \$ / h	44,65 \$ / h	66,95 \$ / h	66,95 \$ / h	100,45 \$ / h	O	O
Salle Polyvalente 2	*	55,80 \$ / h	55,80 \$ / h	83,70 \$ / h	83,70 \$ / h	125,60 \$ / h	O	O
Cuisine	*	24,10 \$ / h	24,10 \$ / h	35,45 \$ / h	35,45 \$ / h	53,30 \$ / h	O	O
ÉCOLES PRIMAIRES								
Salle polyvalente	*	29,80 \$ / h	29,80 \$ / h	44,80 \$ / h	44,80 \$ / h	66,95 \$ / h	O	O
Gymnase simple	*	33,45 \$ / h	33,45 \$ / h	50,25 \$ / h	50,25 \$ / h	75,35 \$ / h	O	O
ÉCOLES SECONDAIRES								
Salle musculation, salle de combat, etc.	*	27,65 \$ / h	27,65 \$ / h	41,85 \$ / h	41,85 \$ / h	62,85 \$ / h	O	O
Palestre	*	31,25 \$ / h	31,25 \$ / h	47,45 \$ / h	47,45 \$ / h	71,15 \$ / h	O	O
Gymnase double	*	44,20 \$ / h	44,20 \$ / h	66,95 \$ / h	66,95 \$ / h	100,45 \$ / h	O	O
Gymnase simple	*	33,15 \$ / h	33,15 \$ / h	50,20 \$ / h	50,20 \$ / h	75,35 \$ / h	O	O
Salle de classe	*	36,45 \$ / h	36,45 \$ / h	55,30 \$ / h	55,30 \$ / h	82,90 \$ / h	O	O
Cafétéria (Antoine-Brossard seulement)		52,85 \$ / h	52,85 \$ / h	79,25 \$ / h	79,25 \$ / h	118,85 \$ / h	O	O
Auditorium (Antoine-Brossard seulement)		46,20 \$ / h	46,20 \$ / h	69,20 \$ / h	69,20 \$ / h	103,90 \$ / h	O	O
THÉÂTRE MANUVIE DU QUARTIER DIX30 - LE CLUB DU QUARTIER DIX30								
Forfait fixe de 8 heures de location de la salle - Configuration à l'italienne pour l'Étoile et de type cabaret pour Le Club	*	372,91 \$ ⁽¹⁾ (46,61\$ / h x 8 h)					O	O
Inclus : entretien ménager, de main d'œuvre technique et 24 heures de personnel d'accueil (placiers)								
SERVICES *Ces tarifs sont doublés lors des jours fériés (taux à l'heure)⁽¹²⁾								
Montage ou démontage (minimum 3 heures)*	*	26,95 \$ / h	26,95 \$ / h	36,90 \$ / h	36,90 \$ / h	55,35 \$ / h	O	O
Montage centre socio-culturel (CSC) et événements extérieurs*	*	29,10 \$ / h	29,10 \$ / h	37,55 \$ / h	37,55 \$ / h	56,35 \$ / h	O	O
Démontage centre socio-culturel (CSC) et événements extérieurs*	*	29,10 \$ / h	29,10 \$ / h	37,55 \$ / h	37,55 \$ / h	56,35 \$ / h	O	O
Ménage de base - Événement au centre socio-culturel (CSC)*	*	86,80 \$ / h	86,80 \$ / h	130,15 \$ / h	130,15 \$ / h	195,30 \$ / h	O	O
Ménage supplémentaire centre communautaire (CC) et écoles (minimum 3 heures)*	*	26,95 \$ / h	26,95 \$ / h	36,90 \$ / h	36,90 \$ / h	55,35 \$ / h	O	O
Ménage supplémentaire centre socio-culturel (CSC) et événements extérieurs (minimum 3 heures)*	*	29,10 \$ / h	29,10 \$ / h	37,55 \$ / h	37,55 \$ / h	56,35 \$ / h	O	O
Surveillant centres comunautaires (CC) et Écoles*	*	26,95 \$ / h	26,95 \$ / h	36,90 \$ / h	36,90 \$ / h	55,35 \$ / h	O	O

SUJET	RÉF. (Ville)	TARIF (excluant les taxes)						
		Organisme local	Organisme régional	Organisme externe	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
					Résident	Non-résident		
Surveillant centre socio-culturel (CSC) et événements extérieurs*	*	29,10 \$ / h	29,10 \$ / h	37,55 \$ / h	37,55 \$ / h	56,35 \$ / h	O	O
Technicien audiovisuel (minimum 4 heures)*	*	88,00 \$ / h	88,00 \$ / h	132,00 \$ / h	132,00 \$ / h	198,00 \$	O	O
Frais de transport d'équipement loué (Aller-retour)	*	gratuit	102,75 \$	153,65 \$	153,65 \$	307,35 \$	O	O
ENTANDEM - DROITS SUR EXÉCUTION MUSIQUE								
Socan tarif 8 - musique sans danse	*	37,60 \$/événement	37,60 \$/événement	37,60 \$/événement	37,60 \$/événement	37,60 \$/événement	O	O
Socan tarif 8 - musique avec danse		75,30 \$/événement	75,30 \$/événement	75,30 \$/événement	75,30 \$/événement	75,30 \$/événement	O	O
Re:sonne - événement sans danse	*	13,30 \$/événement	13,30 \$/événement	13,30 \$/événement	13,30 \$/événement	13,30 \$/événement	O	O
Re:sonne - événement avec danse		26,63 \$/événement	26,63 \$/événement	26,63 \$/événement	26,63 \$/événement	26,63 \$/événement	O	O

SUJET	RÉF. (Ville)	TARIF (excluant les taxes)							
		Organisme local	Organisme régional	Organisme externe	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté	
					Résident	Non-résident			
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ⁽³⁾									
Équipement sportif									
Location de la lugiglace * Bciti obligatoire			gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	O	O
Son									
Ensemble fixe centre socio-culturel (CSC) sans technicien	*		gratuit	82,95 \$	123,40 \$	164,65 \$	246,90 \$	O	O
Ensemble de sonorisation pour spectacle			gratuit + 4h min. de technicien	82,95 \$ + 4h min. de technicien	123,40 \$ + 4h min. de technicien	164,65 \$ + 4h min. de technicien	246,90 \$ + 4h min. de technicien	O	O
Microphone sans fil			27,15 \$ + 4h min. de technicien	27,15 \$ + 4h min. de technicien	41,10 \$ + 4h min. de technicien	54,95 \$ + 4h min. de technicien	82,25 \$ + 4h min. de technicien	O	O
Ensemble de conférences			gratuit	27,15 \$	41,10 \$	54,95 \$	82,25 \$	O	O
Diffusion									
Scène praticable pour événement extérieur	*		gratuit	3,15 \$ / unité	4,75 \$ / unité	6,30 \$ / unité	9,45 \$ / unité	O	O
Scène modulaire (avec pattes) * requiert min. 2 préposés pour le montage et le démontage (min. 3h par déplacement). Surveillance en tout temps requise.			gratuit	3,15 \$ / unité	4,75 \$ / unité	6,30 \$ / unité	9,45 \$ / unité	O	O
Escalier de scène			gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit		
3 jupettes de scène			gratuit	26,30 \$	39,70 \$	52,60 \$	78,90 \$	O	O
Ensemble de 3 rideaux noirs autoportants			gratuit	52,60 \$	78,90 \$	105,20 \$	157,80 \$	O	O
Panneaux d'exposition et de kiosques			gratuit	2,55 \$ / unité	3,00 \$ / unité			O	O
Panneaux d'exposition et de kiosques (écoles seulement)						4,20 \$ / unité		O	O
Plancher de danse			gratuit	gratuit	gratuit	0,30 \$ / pi²	0,45 \$ / pi²	O	O
Éclairage									
Ensemble d'éclairage portatif			gratuit	27,45 \$	41,10 \$	54,80 \$	82,20 \$	O	O
Ensemble d'éclairage pour spectacle			Gratuit + 4h min. de technicien	82,95 \$ + 4h min. de technicien	123,40 \$ + 4h min. de technicien	164,65 \$ + 4h min. de technicien	246,90 \$ + 4h min. de technicien	O	O
Projection vidéo									
Projecteur multimédia	*		gratuit + 4h min. de technicien	79,80 \$ + 4h min. de technicien	119,65 \$ + 4h min. de technicien	159,60 \$ + 4h min. de technicien	239,40 \$ + 4h min. de technicien	O	O
Ensemble de contrôle vidéo			79,80 \$ + 4h min. de technicien	79,80 \$ + 4h min. de technicien	119,65 \$ + 4h min. de technicien	159,60 \$ + 4h min. de technicien	239,40 \$ + 4h min. de technicien	O	O
Réceptions									
Tables sur place (peu importe la quantité)	*		gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit		
Tables additionnelles			gratuit	2,65 \$ / table	4,00 \$ / table	4,00 \$ / table	5,90 \$ / table	O	O
Chaises sur place (peu importe la quantité)			gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit		
Chaises additionnelles			gratuit	15,80 \$ / chariot (25)	23,70 \$ / chariot (25)	23,70 \$ / chariot (25)	35,55 \$ / chariot (25)	O	O
Support à manteaux avec cintres			gratuit	5,25 \$ / unité	7,90 \$ / unité	7,90 \$ / unité	11,80 \$ / unité	O	O
Poteaux de circulation avec câbles			gratuit	3,15 \$ / unité	4,75 \$ / unité	4,75 \$ / unité	7,10 \$ / unité	O	O
Autres équipements									
Barrières en métal	*		gratuit	2,15 \$ / jour / unité	3,10 \$ / jour / unité	3,10 \$ / jour / unité	4,70 \$ / jour / unité	O	O
Gradins (sur le territoire de Brossard seulement)			gratuit	coût du transport	coût du transport			O	O
Feuilles de masonite pour recouvrir le plancher (ruban non fourni par la Ville) (sur le territoire de Brossard seulement)			gratuit	0,50 \$ / unité	0,75 \$ / unité			O	O
Distribution électrique 40 AMP			gratuit + 8h min. de technicien	26,30 \$ + 8h min. de technicien	39,50 \$ + 8h min. de technicien			O	O
Distribution électrique 40 AMP (écoles seulement)						39,50 \$ + 8h min. de technicien		O	O
Plancher (bande de patinoires)				gratuit	coût du transport	coût du transport		O	O
Lavabo sanitaire mobile			gratuit + 8h min. de technicien	78,90 \$ + 8h min. de technicien	118,65 \$ + 8h min. de technicien			O	O
Buvette mobile			gratuit + 8h min. de technicien	78,90 \$ + 8h min. de technicien	118,65 \$ + 8h min. de technicien			O	O
Location de vélo à pneus surdimensionnés (fatbike) * Bciti obligatoire				15,05 \$ / h	15,05 \$ / h	21,45 \$ / h	32,20 \$ / h	O	O

SUJET	RÉF. (Ville)	TARIF (excluant les taxes)						
		Organisme local	Organisme régional	Organisme externe	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
					Résident	Non-résident		
Instruments de musique (cours seulement)								
Violon et guitare (septembre à mai)					115,30 \$ / année	144,13 \$ / année	O	O
Violon et guitare (septembre à décembre)					57,65 \$ / session	72,06 \$ / session	O	O
Violon et guitare (janvier à mai)					57,65 \$ / session	72,06 \$ / session	O	O
Pénalités								
Frais d'annulation de réservation - tel que stipulé aux contrats		selon le contrat	selon le contrat	selon le contrat	selon le contrat	selon le contrat	O	O
Frais de réparation ou de remplacement		matériaux et main- d'œuvre ou prix de remplacement + 10% de frais administratifs	matériaux + main- d'œuvre ou prix de remplacement + 10% de frais administratifs	matériaux + main- d'œuvre ou prix de remplacement + 10% de frais administratifs	matériaux + main- d'œuvre ou prix de remplacement + 10% de frais administratifs	matériaux + main- d'œuvre ou prix de remplacement + 10% de frais administratifs	O	O
Retard dans le retour d'équipement	*	15,40 \$ / jour	15,40 \$ / jour	28,80 \$ / jour	28,80 \$ / jour	43,25 \$ / jour	O	O

* = Selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*

***- À noter que la grille de tarification est applicable pour les organismes lorsque la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes ne s'applique pas.**

⁽¹⁾ = Le soutien et les services offerts ne s'appliquent pas dans le cas de l'utilisation des salles du Quartier DIX30 : l'Étoile / Banque Nationale

⁽²⁾ = Requirers minimum 1 surveillant pour montage/démontage (2 X 3 heures) maximum 24 heures pour montage/démontage (4 surveillants X 3 heures X 2) variable selon le nombre de bénévoles fournis par l'organisme.

⁽¹⁰⁾ = Surveillance obligatoire en supplément de la location de l'espace.

⁽¹¹⁾ = Pour louer une fraction distincte d'un espace, on divise selon le pourcentage d'utilisation de l'espace ex: 1/2 glace = 50%.

⁽¹²⁾ = Se référer au cadre de gestion des réservations des salles et plateaux sportifs pour connaître le mode de fonctionnement et les conditions de locations.

Définitions:

Organisme : organisme ayant été reconnu selon son statut (local, régional, externe) par la Direction loisir, culture et vie communautaire

Résident : sur le territoire de Brossard / Non résident : à l'extérieur du territoire de Brossard

Notes :

- Barrières, tables et chaises gratuites pour les Villes de l'agglomération de Longueuil
- Les équipements prêtés au privé doivent être utilisés dans les installations de la Ville.
- Gratuité pour l'utilisation des locaux lors d'activités administratives par les composantes de l'agglomération de Longueuil (police, incendie, CRÉ, syndicat des pompiers, fraternité des policiers, etc.), dans la mesure où aucuns frais ne sont occasionnés à la Ville et que les locaux sont disponibles.

GRILLE DE TARIFICATION 2025 - SECTION 4 - LOISIRS

SECTION 4.2 - INSCRIPTIONS

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident	Non-résident		
ÉVÉNEMENTS				
PERFORM'ART				
Location d'espace d'exposition	54,55 \$	54,55 \$	O	O
MARCHÉ DE NOËL				
Analyse de dossier	22,87 \$	22,87 \$	O	O
Location de kiosque 5 x 5 pieds (loft)	82,63 \$	82,63 \$	O	O
Location de kiosque 4 x 8 pieds	156,56 \$	156,56 \$	O	O
Location de kiosque 4 x 16 pieds	226,14 \$	226,14 \$	O	O
FESTIN CULTUREL				
Location de kiosque alimentaire	408,00 \$	561,00 \$	O	O
BILLETS DE SPECTACLES				
Abonnement de spectacle (série de 4 cafés-concerts)	94,93 \$	94,93 \$	O	O
Billet de café-concert à l'unité	26,57 \$	26,57 \$	O	O
Billet de spectacle à l'unité (thématique, autre)	29,78 \$	29,78 \$	O	O
Billet de spectacle à l'unité (spectacle pour enfant)	13,29 \$	13,29 \$	E	E
Billet de concert symphonique en salle	autofinancement à 25%	autofinancement à 100%	O	O
Billet de concert symphonique en salle	autofinancement à 50%	autofinancement à 100%	O	O
Billet de concert symphonique en salle	autofinancement à 75%	autofinancement à 100%	O	O
Billet de concert symphonique en salle	autofinancement à 100%	autofinancement à 100%	O	O
Billet de spectacle à l'unité - enfant 0-2 ans	gratuit	gratuit	E	E
PATINAGE LIBRE - HOCKEY LIBRE - ARENA MICHEL-NORMANDIN				
Avec abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE - peu importe le jour et l'âge	gratuit	gratuit	O	O
Sans abonnement bciti loisir - peu importe le jour et l'âge	4,35 \$	6,09 \$		
PATINAGE LIBRE - COMPLEXE SPORTIF CN				
Avec abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE - peu importe le jour et l'âge	gratuit	gratuit	O	O
Sans abonnement bciti loisir - peu importe le jour et l'âge	4,35 \$	6,09 \$		
ÉCOLE DE MUSIQUE (1) : leçon individuelle de piano, violon, chant, guitare classique et électrique, basse électrique - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
SAISON 2024-2025 : leçon individuelle de piano, violon, chant, guitare classique et électrique, basse électrique				
30 minutes - tarif enfant	20,51 \$ / leçon	20,51 \$ / leçon	E	E
45 minutes - tarif enfant	26,30 \$ / leçon	26,30 \$ / leçon	E	E
60 minutes - tarif enfant	31,82 \$ / leçon	31,82 \$ / leçon	E	E
30 minutes - tarif adulte	20,78 \$ / leçon	20,78 \$ / leçon	O	O
45 minutes - tarif adulte	25,77 \$ / leçon	25,77 \$ / leçon	O	O
60 minutes - tarif adulte	30,77 \$ / leçon	30,77 \$ / leçon	O	O
SAISON 2025-2026 : leçon individuelle de piano, violon, chant, guitare classique et électrique, basse électrique				
30 minutes - tarif enfant	20,92 \$ / leçon	26,15 \$ / leçon	E	E
45 minutes - tarif enfant	26,83 \$ / leçon	33,54 \$ / leçon	E	E
60 minutes - tarif enfant	32,46 \$ / leçon	40,58 \$ / leçon	E	E
30 minutes - tarif adulte	21,20 \$ / leçon	26,50 \$ / leçon	O	O
45 minutes - tarif adulte	26,29 \$ / leçon	32,86 \$ / leçon	O	O
60 minutes - tarif adulte	31,39 \$ / leçon	39,24 \$ / leçon	O	O
Application du rabais familial				
Un rabais de 10 % est applicable si deux membres d'une même famille s'inscrivent à l'activité. Le rabais est de 15 % si le nombre est supérieur à deux.				
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE (1) - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident	Non-résident		
Cours de conditionnement physique durée : 60 minutes * (ex.: cardio tonus, stretching, conditionnement physique 18/45/55 +, etc.)				
Tarif 1 fois semaine	5,89 \$	7,36 \$	O	O
Tarif 2 fois semaine	8,21 \$	10,26 \$	O	O
Tarif 3 fois semaine	11,47 \$	14,33 \$	O	O
Tarif 4 fois semaine	14,10 \$	17,62 \$	O	O

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident	Non-résident		
Cours de conditionnement physique durée : 75 minutes * (ex.: cardio tonus, stretching, conditionnement physique 18/45/55 +, etc.)				
Tarif 1 fois semaine	7,36 \$	9,21 \$	O	O
Tarif 2 fois semaine	10,31 \$	12,89 \$	O	O
Tarif 3 fois semaine	14,36 \$	17,95 \$	O	O
Tarif 4 fois semaine	17,67 \$	22,09 \$	O	O
Cours de conditionnement physique durée : 90 minutes * (ex.: cardio tonus, stretching, conditionnement physique 18/45/55 +, etc.)				
Tarif 1 fois semaine	8,84 \$	11,05 \$	O	O
Tarif 2 fois semaine	12,36 \$	15,45 \$	O	O
Tarif 3 fois semaine	17,20 \$	21,50 \$	O	O
Tarif 4 fois semaine	21,20 \$	26,50 \$	O	O
Cours de perfectionnement durée : 60 minutes * (ex.: Pilates, etc.)				
Par séance	6,47 \$	8,09 \$	O	O
Cours d'affermissement durée : 75 minutes * (ex.: Yoga, essentrics, etc.)				
Par séance	8,94 \$	11,18 \$	O	O
Ligue de pickleball * (ex.: Pickleball, etc.)				
Par séance	5,31 \$	6,64 \$	O	O
Cours sportif * (ex.: badminton, etc.)				
Par séance	6,36 \$	7,96 \$	O	O
*Prix par séance. Prix de session déterminée par le nombre de séances possibles.				
TENNIS (1) - COURS - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
Mini-tennis 5-6 ans	7,26 \$	9,08 \$	E	E
Débutant 7-10 ans	7,26 \$	9,08 \$	E	E
CAMPS DE JOUR - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
Relâche - Camps spécialisés				
Camp sportif	175,00 \$	192,50 \$	E	E
Camp artistique	175,00 \$	192,50 \$	E	E
Camp scientifique	200,00 \$	220,00 \$	E	E
Soccer	200,00 \$	220,00 \$	E	E
Natation	175,00 \$	192,50 \$	E	E
Les Frimousses (relâche scolaire)	68,75 \$	75,63 \$	E	E
Service de garde	55,00 \$	60,50 \$	E	E
CAMPS D'ÉTÉ - RÉGULIER				
Frimousses - semaine de 4 jours ⁽¹⁾	55,00 \$	non disponible	E	E
Frimousses - semaine de 5 jours ⁽¹⁾	68,75 \$	non disponible	E	E
Frimousses ados - semaine de 4 jours ⁽¹⁾	55,00 \$	non disponible	E	E
Frimousses ados - semaine de 5 jours ⁽¹⁾	68,75 \$	non disponible	E	E
Programme d'accompagnement - semaine de 4 jours ⁽¹⁾	55,00 \$	non disponible	E	E
Programme d'accompagnement - semaine de 5 jours ⁽¹⁾	68,75 \$	non disponible	E	E
Sortie générale (exemple : La Ronde, les glissade d'eau, etc)	45,00 \$	non disponible	E	E
Sortie la plage	25,00 \$	non disponible	E	E
Service de garde - Frimousses	55,00 \$	non disponible	E	E
Amende service de garde (tarification familiale) :	5,00 \$	non disponible	E	E
Retard de moins de 15 minutes	10,00 \$			
Retard de 16 à 30 minutes	15,00 \$			
Retard de 31 à 45 minutes	20,00 \$			
Retard de 46 minutes et plus				
CAMPS D'ÉTÉ - SPÉCIALISÉS				

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident	Non-résident		
Camp plein air	250,00 \$	275,00 \$	E	E
Programme aspirant moniteur ⁽¹⁾	520,00 \$	520,00 \$	O	O
Camps spécialisés - avec thématique 4 jours ⁽²⁾	144,00 \$	158,40 \$	E	E
Camps spécialisés - avec thématique 5 jours ⁽²⁾	180,00 \$	198,00 \$	E	E
Camps spécialisés - avec thématique et matériel 4 jours ⁽²⁾	163,25 \$	179,58 \$	E	E
Camps spécialisés - avec thématique et matériel 5 jours ⁽²⁾	185,00 \$	203,50 \$	E	E
Camps spécialisés - Échec ⁽²⁾	200,00 \$	220,00 \$	E	E
Camps spécialisés - Plongeon, soccer, planche à roulette et tennis ⁽²⁾	200,00 \$	220,00 \$	E	E
Camps spécialisés - Équitation ⁽²⁾	280,00 \$	308,00 \$	E	E
Camps spécialisés - Golf ⁽²⁾	470,00 \$	517,00 \$	E	E
Camps spécialisés - Sciences, Robotique et FABLAB ⁽²⁾	200,00 \$	220,00 \$	E	E
Camps spécialisés - Arts visuels, bande dessinée et Danse ⁽²⁾	185,00 \$	203,50 \$	E	E
Camps spécialisés - Sports avec matériel (cheerleading, escrime, katag, etc) ⁽²⁾	185,00 \$	203,50 \$	E	E
Camps spécialisés - Arts et musique ⁽²⁾	300,00 \$	330,00 \$	E	E
Natation préscolaire	180,80 \$	198,90 \$	E	E
Natation	180,80 \$	198,90 \$	E	E
Service de garde - Camps spécialisés	55,00 \$	60,50 \$	E	E

(1) Sujet à l'approbation du budget 2024 par le conseil municipal. (2) Sujet à changement suite à l'attribution des appels d'offres pour 2024.

Modalités de remboursement : Le remboursement doit être demandé 5 jours ouvrables avant le début des camps. Des frais d'administration de 10% du coût du camp s'appliquent.

Application du rabais familial pour les camps réguliers des Frimousses seulement

Inscription d'un enfant	Aucun rabais	non disponible	E	E
Inscription de deux enfants (de la même famille)	10% de rabais	non disponible	E	E
Inscription de trois enfants et plus (de la même famille)	15% de rabais	non disponible	E	E

Bains libres extérieurs

Gratuit pour tous	Gratuit	Gratuit	E	E
-------------------	---------	---------	---	---

Natation enfant - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE

Cours de natation de 4 mois à 17 ans - (35 minutes) *	7,03 \$	12,30 \$	E	E
Cours de natation de 4 mois à 17 ans - (50 minutes) *	7,03 \$	12,30 \$	E	E
Cours privé de natation, âge minimum 3 ans + *	29,62 \$	51,84 \$	E	E

***Prix par séance. Prix de session déterminée par le nombre de séances possibles.□**

Natation adulte - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE

Cours de natation adulte 18 ans + *	7,51 \$	13,14 \$	O	O
Cours privé de natation adulte 18 ans + *	29,62 \$	51,84 \$	O	O

***Prix par séance de 50 minutes. Prix de session déterminée par le nombre de séances possibles.□**

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE AQUATIQUE - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE

Cours de mise en forme aquatique *				
Tarif 1 fois semaine	7,83 \$	13,71 \$	O	O
Tarif 2 fois semaine	11,00 \$	19,24 \$	O	O
Tarif 3 fois semaine	15,29 \$	26,76 \$	O	O
Tarif 4 fois semaine	18,83 \$	32,95 \$	O	O

***Prix par séance de 50 minutes. Prix de session déterminée par le nombre de séances possibles.**

Cours de formation - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE

Étoile de bronze et Jeune Sauveteur	87,08 \$	152,39 \$	E	E
Médaille de bronze - 35 heures	180,86 \$	316,50 \$	E	E
Croix de bronze - 32 heures	180,86 \$	316,50 \$	E	E
Premiers soins général/DEA - 16 heures	83,75 \$	146,57 \$	O	O
Sauveteur national - 45 heures	247,44 \$	433,02 \$	O	O
Moniteur en sauvetage - 32 heures	180,86 \$	316,50 \$	O	O

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident	Non-résident		
Moniteur de natation - 32 heures	355,49 \$	622,11 \$	O	O
Moniteur de natation et sauveteur combiné	493,17 \$	863,05 \$	O	O
Médaille de bronze et Croix de bronze combiné	235,52 \$	412,16 \$	E	E
Requalification - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
Requalification sauveteur national	111,17 \$	194,55 \$	O	O
Requalification moniteur en sauvetage	111,17 \$	194,55 \$	O	O
Requalification moniteur de natation	111,17 \$	194,55 \$	O	O
Matériel (manuels, etc.)				
Manuel canadien de sauvetage	60,09 \$	60,09 \$	O	E
Manuel canadien de premiers soins	23,39 \$	23,39 \$	O	E
Manuel Alerte!	60,09 \$	60,09 \$	O	E
Ensemble moniteur de natation	124,26 \$	124,26 \$	O	E
Ensemble moniteur en sauvetage	124,26 \$	124,26 \$	O	E
Ensemble moniteur de natation et moniteur de sauvetage	160,96 \$	160,96 \$	O	E
Admission Complexe Aquatique - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE*				
Enfant 4-17 ans	3,33 \$	5,32 \$	E	E
Adulte 18-64 ans	5,37 \$	8,58 \$	O	O
Aîné 65 ans +	2,90 \$	4,63 \$	O	O
Familles	14,60 \$	23,35 \$	O	O
Wibit 14 ans ou moins	8,53 \$	13,64 \$	E	E
Wibit Adulte	8,53 \$	13,64 \$	O	O
*Prix par séance. Les non-résidents ne sont pas admis lors des jours fériés, de la relâche scolaire et les fins de semaines.				
Admission Complexe Aquatique - Sans abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
Enfant 0-3 ans	3,33 \$	5,32 \$	E	E
Enfant 4-17 ans	6,71 \$	10,74 \$	E	E
Adulte 18-64 ans	8,74 \$	13,99 \$	O	O
Aîné 65 ans +	5,84 \$	9,35 \$	O	O
Familles	27,20 \$	43,53 \$	O	O
Wibit 14 ans ou moins	15,93 \$	25,49 \$	E	E
Wibit Adulte	15,93 \$	25,49 \$	O	O
*Prix par séance. Les non-résidents ne sont pas admis lors des jours fériés, de la relâche scolaire et les fins de semaines.				
Abonnement Complexe Aquatique - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
Enfant 4-17 ans	44,85 \$	89,70 \$	E	E
Adulte 18-64 ans	77,68 \$	155,37 \$	O	O
Aîné 65 ans +	38,84 \$	77,68 \$	O	O
Familles	97,11 \$	194,23 \$	O	O
*Valide pour 12 mois.				

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident	Non-résident		
Fêtes d'enfant Complexe Aquatique - Abonnement bciti OBLIGATOIRE				
Forfait bronze	286,40 \$	501,19 \$	O	O
Forfait argent	380,17 \$	665,31 \$	O	O
Forfait or	477,13 \$	834,97 \$	O	O

Modalités de remboursement

Activité annulée par la Ville : remboursement complet. **Inscription annulée par le participant** : pour les activités de moins de 6 séances, le remboursement doit être demandé avant la 1ère rencontre. Pour les activités de 6 séances et

(3) = Activité annulée par le participant, les cours déjà suivis ou passés ne sont pas remboursés. De plus, des frais administratifs sont retenus, soit le plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % sur le coût total de l'activité seront

(3) = Ces tarifs ne sont pas chargés aux résidents et non-résidents depuis l'entrée en vigueur du programme de gratuité subventionné par le gouvernement provincial.

Définitions:

Résident : sur le territoire de Brossard / Non-résident : à l'extérieur du territoire de Brossard

GRILLE DE TARIFICATION 2025 - SECTION 4 - LOISIRS

SECTION 4.3- Boutique Complexe aquatique

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résidant	Non-résidant		
Complexe aquatique - boutique				
Couche LAVABLE P-M-L (couleurs motifs variés)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Couche Jetable (paquet de 12)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Couche Jetable (à l'unité)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Ceinture Aquafun (hippo)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bonnet LYCRA junior (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bonnet RIGOLOS junior motifs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bonnet LYCRA adulte (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bonnet en SILICONE adulte (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Lunette AQUAM twist 6-12 ans (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Lunette Aquam Jelly Bean 2-6 ans (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Speedo Vanquisher 2,0 (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Lunette AQUAM Pacifica (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Serviette Speedo (12,4 x 16,5 po)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Serviette en microfibre (16,5 x 21,6 po)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Solution anti-buée pour lunette	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Soulier Aquatique	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Sandale natation bébé (rose ou bleu)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Cadenas à clé pour vente	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Cadenas à combinaison pour vente	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Cadenas pour location	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Pince-nez	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Tampon/serviette sanitaire	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Planche de natation rigide (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bouteille d'eau Aquam	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Sac en filet	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Ceinture aquaforme (P-M-G)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Ceinture à la taille (grandeurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Ballon d'exercice (30 pouces ou moins)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Pull-buoy	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bouchon pour oreilles	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Sifflet FOX 40	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bracelet spiral	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Planche Tortue (couleur variée)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Masque de poche	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Aide de nage Mantiro	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O

GRILLE DE TARIFICATION 2025 - SECTION 5 - TRAVAUX PUBLICS

SECTION 5.1 - ENVIRONNEMENT, PARCS ET BÂTIMENTS

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
PARCS ET BÂTIMENTS					
Remplacement d'un arbre endommagé	Fourniture et main-d'œuvre		875,00 \$	O	O
Déplacement d'un arbre	Fourniture et main-d'œuvre		375,00 \$/h (minimum 4 h)	O	O
Coupes de branches, élagage ou abattage d'arbres	Fourniture et main-d'œuvre		290,00 \$/h (minimum 3 h)	O	O
Remplacement d'une poubelle	Fourniture et main-d'œuvre		1 600,00 \$	O	O
Remplacement d'un banc	Fourniture et main-d'œuvre		1 500,00 \$	O	O

GRILLE DE TARIFICATION 2025 - SECTION 5 - TRAVAUX PUBLICS

SECTION 5.2 - FOURNITURES, VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÈRE NCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
FOURNITURES					
Compteurs d'eau (fourniture)	Compteur 5/8" x 1/2" Compteur 5/8" x 3/4" Compteur 3/4" x 3/4" Compteur 1" x 1" Compteur combiné 2" x 2" Compteur combiné 3" x 3" Compteur combiné 4" x 4" Compteur combiné 6" x 6" Compteur MACH10 ultrason 2" x 15" ENCODER Compteur MACH10 ultrason 3" x 17" ENCODER Compteur MACH10 ultrason 4" x 20" ENCODER		122,03 \$ 123,99 \$ 188,62 \$ 288,88 \$ 1 998,26 \$ 2 493,06 \$ 2 736,86 \$ 4 215,40 \$ 6 057,16 \$ 2 482,88 \$ 3 357,14 \$	O O O O O O O O O O O	O O O O O O O O O O O
Compteurs d'eau (travaux)	Installation et inspection des scellés (usure normal) Installation et inspection des scellés (bris causé par le gel ou par faute d'entretien) Vérification du compteur (exactitude d'enregistrement de la consommation) Enlèvement du compteur Calibration de tous les compteurs Remplacement d'un compteur d'eau en temps régulier (Usure normale) Remplacement d'un compteur d'eau en temps régulier (Bris causé par le gel ou par faute d'entretien) Remplacement d'un compteur d'eau en temps et demi et temps supplémentaire (Bris causé par le gel ou par faute d'entretien)		Gratuit 85,00 \$ 85,00 \$ 91,00 \$ coût réel Gratuit Selon tarif de la grille - Travaux publics main d'œuvre - 1 heure + prix du compteur Selon tarif de la grille - Travaux publics main d'œuvre - minimum 3 heures + prix du compteur	E O O O O O O O	E O O O O O O O
Borne incendie	Borne incendie endommagée par un usager et/ou un entrepreneur		Selon tarif de la grille - Travaux publics main d'œuvre - minimum 3 heures + prix des pièces	O	O
Produits d'aqueduc	Ouverture et fermeture d'eau - Heures normales Ouverture et fermeture d'eau - Heures normales selon les cas suivants : Boîte de service endommagée; Boîte de service non accessible et/ou non apparente l'hiver Ouverture et fermeture d'eau - En dehors des heures normales Localisation boîte de service - Heures normales Localisation boîte de service - En dehors des heures normales Boîte de service complète Tige en acier inoxydable 36" Tige en acier inoxydable 48" Tête filetée Tête à vis Arrêt de ligne 3/4" Union 3/4" Autres articles aqueduc		gratuit selon tarif de la grille - travaux publics main d'œuvre - minimum 3 heures selon tarif de la grille - travaux publics main d'œuvre - minimum 3 heures gratuit selon tarif de la grille - travaux publics main d'œuvre - minimum 3 heures O 23,95 \$ 31,49 \$ 10,24 \$ 15,70 \$ 102,56 \$ 28,29 \$ coût réel +15%	E E E O O O O O O O O O	E E E O O O O O O O O O
Produits de voirie	Enseigne arrêt 24" x 24" Enseigne de stationnement interdit 12" x 18" Poteau en "U" de 12' Poteau Kalitec de 10' Délinéateur piste cyclable Poteau en bois 8' x 8' Balise D-190-D Enseigne de rue Goupille auto-bloquante Manchon aplati 36" Manchon de réparation 4 x 12, simple attache Manchon de réparation 4 x 12, double attache Longueur de glissière de sécurité Bout protecteur		coût réel + 15% coût réel + 15% coût réel + 15% coût réel + 15% coût réel + 15% coût réel + 15% coût réel + 15% coût réel + 15% coût réel + 15% coût réel + 15% coût réel + 15% coût réel + 15% coût réel + 15%	O O O O O O O O O O O O O	O O O O O O O O O O O O O

SUJET	DESCRIPTION	REFERE NCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Réparation asphalte		coût réel + 15%	O	O
	Réparation de gazon		coût réel + 15%	O	O
Produits de remplissage	Pierre 0-20 mm (par tonne métrique)		coût réel + 15%	O	O
	Asphalte EB10C		coût réel + 15%	O	O
	Asphalte EB10S		coût réel + 15%	O	O
	Asphalte EB5		coût réel + 15%	O	O
	Terre arable (par mètre cube) livrée		coût réel + 15%	O	O
	Tourbe (par verge carrée)		coût réel + 15%	O	O
	Remblai sans retrait (par mètre cube)		coût réel + 15%	O	O
Divers	Frais de livraison		75,00 \$	O	O
	Canalisation de fossés (secteur Sacré Cœur seulement)		350,00\$/m.l.	O	O
	Récupération de paniers de magasinage		100,00 \$	O	O
RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (REG-397)					
Permis de tournage cinématographique	Permis et étude de la demande		300,00 \$ non remboursable	E	E
	Projet de tournage		480,00 \$	E	E
	Utilisation d'une place de stationnement avec parcomètre dans le cadre d'une activité de tournage		25,00 \$/jour + frais associés le cas échéant	E	E
Permis d'occupation domaine public	Occupation temporaire - permis et étude de la demande		60,00 \$ non remboursable	E	E
	Occupation permanente - permis et étude de la demande		600,00 \$ non remboursable	E	E
	Occupation temporaire pour aménagement potager - frais et analyse		25,00 \$ non remboursable	E	E
Droit d'utilisation du domaine public	Trottoir, arrière-trottoir, emprise publique		66,00 \$/jour	E	E
	Parc, espace vert		88,00 \$/jour	E	E
	Piste cyclable hors-rue, sentier piéton		77,00 \$/jour	E	E
	Terrain de stationnement public		300,00 \$/jour	E	E
	Bâtiment municipal		530,00 \$/jour	E	E
Entrave rues principales	3 mètres et moins		20,00 \$/jour	E	E
	Entre 3 et 6 mètres		34,00 \$/jour	E	E
	Entre 6 et 9 mètres		60,00 \$/jour	E	E
	Entre 9 et 12 mètres		87,00 \$/jour	E	E
	Barrage de rue (en sus)		530,00 \$/jour	E	E
	Raccordement (en sus)		550,00 \$	E	E
obstruction en largeur dans la rue : pour une rue de l'ordonnance: rues principales; les rues comprenant des circuits d'autobus, pistes cyclables sur rue, rues artérielles, etc.)					
Autres obstructions de voies publiques (rues secondaires, locales)	3 mètres et moins		14 \$/jour	E	E
	Entre 3 et 6 mètres		28,00 \$/jour	E	E
	Entre 6 et 9 mètres		54,00 \$/jour	E	E
	Entre 9 et 12 mètres		81,00 \$/jour	E	E
	Barrage de rue (en sus)		300,00 \$/jour	E	E
	Raccordement (en sus)		375,00 \$	E	E
Dépôt pour passage sur domaine public	Dépôt pour un droit de passage sur la propriété publique		Estimation des coûts de reconstruction des infrastructure publique + 15%	E	E
	Dépôt pour protection de la propriété publique pour projet de construction immeuble 4 logements et plus, commercial, industriel et institutionnel.		Estimation des coûts de reconstruction des infrastructure publique calculé au mètre linéaire du propriété privé adjacente au domaine publique + 15%	E	E
Permis d'enseigne publicitaire	Permis et étude de la demande		600,00 \$ non-remboursable	E	E
-Autorisation requise du conseil de Ville	Occupation pour l'affichage * (<i>m² d'enseigne</i>)		10,00 \$/m²/jour	E	E
Stationnement	Case balisée		10,00 \$/jour	E	E
	Case balisée avec parcomètre		Facturé sur une base horaire, selon prescription et tarification affichées sur la borne de paiement	E	E
	Case non balisée		5,00 \$/jour	E	E
	*Dans le cas où une place de stationnement est utilisée dans le cadre d'une occupation temporaire du domaine public ou dans le cadre de travaux exécutés pour le compte de la Ville ou dont la Ville assume entièrement les coûts, le tarif prévu ne s'applique pas				
SITES DE NEIGES USÉES					
- pour neige provenant d'autres domaines publics (provincial et fédéral) et domaine privé	Camion de 6 et 10 roues		40,00 \$ + 15%	E	E
	Camion de 12 roues		50,00 \$ + 15%	E	E
	Camion avec remorque deux (2) essieux		60,00 \$ + 15%	E	E
	Camion avec remorque trois (3) essieux		60,00 \$ + 15%	E	E
	Camion avec remorque quatre (4) essieux		65,00 \$ + 15%	E	E
	Redevance par déversement de camion		17,50 \$	E	E
VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS					
Véhicules et équipements	Rétrocaveuse avec compacteur hydraulique		Tarif horaire (sans opérateur)		
	Rétrocaveuse Caterpillar 450F			O	O
	Chargeur (loader) JD644				
	Camion 5 tonnes			O	O
	Camion-remorque et fardier			O	O
	Camion de transport			O	O
	Camion plate-forme avec Hiab				

SUJET	DESCRIPTION	REFÈRE NCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Camion de service 4 tonnes			O	O
	Tracteur et débroussailleuse			O	O
	Rouleau à asphalte 2 tonnes			O	O
	Plaque vibrante			O	O
	Marteau pneumatique (Jackhammer)			O	O
	Tondeuse et trimeuse (petite)			O	O
	Réservoir et pompes (tiré par tracteur)			O	O
	Balai (aspirateur)			O	O
	Saleuse (équipement seulement)			O	O
	Camion de service 1 1/2 tonnes		24,00 \$/heure	O	O
	Camion de service 2 1/2 tonnes		49,00 \$/heure	O	O
	Génératrice 3KW		49\$/jour + 15%	O	O
AUTRES SERVICES					
Borne d'incendie	Consommation d'eau (moins de 44 mc) Consommation d'eau (plus de 44 mc) Utilisation d'une borne d'incendie (excluant le remplissage de piscine) Utilisation d'une borne d'incendie sans permission des Travaux publics Déplacement de borne d'incendie - simple Déplacement de borne d'incendie - double		25,00 \$ coût selon le taux m3 en vigueur de tarification d'aqueduc 150,00 \$ 750,00 \$ 7 000,00 \$ 10 000,00 \$	E E E O E E	E E E O E E
Lampadaire	Remplacement d'un lampadaire existant Déplacement d'un lampadaire existant Déplacement et remplacement d'un lampadaire		2 500,00 \$ 4 500,00 \$ 6 000,00 \$	O O O	O O O
Déneigement des allées et des stationnements (par entrepreneur privé)	Coût du permis (pour 1 ^{er} véhicule) Remplacement du permis perdu ou volé Autres véhicules (par véhicule)	REG-374	125,00 \$ 30,00 \$ 30,00 \$	E E E	E E E
Remorquage	Lors de l'opération déneigement		295,00 \$	O	O
Nettoyage des terrains vacants	Par intervention	Règl. 1441	100,00 \$ + tarif de l'inspecteur de la grille - travaux publics main d'œuvre + coût réel du sous-traitant	O	O
Location (à d'autres villes)	Location du corrélateur acoustique (recherche de fuites) Avec opérateur Location du camion écreur (vide-puisard) Avec opérateur		100,45 \$/h (min. 3 h opérateur compris) 250,00 \$/h (min. 3 h opérateur compris)	O O	O O
Bordures et trottoirs - sciage, abaissement, rehaussement et réfection					
Frais de service	Frais de services applicables pour chaque demande		60,00 \$	O	O
Sciage de bordure (le service de remise en état des lieux n'est pas offert)	Sciage d'une bordure de béton (minimum 4 m) Sciage d'une bordure de granit		48,95 \$/m.l. Coût réel du sous-traitant	O O	O O
Rehaussement ou reconstruction d'une bordure (Frais de remise en état des lieux en sus)	Reconstruction de bordure - 0 à 5 m (minimum 3 m) Reconstruction de bordure - 5 à 10 m Reconstruction de bordure - 10 m et plus		534,65 \$/m 411,59 \$/m 361,69 \$/m	O O O	O O O
Abaissement, rehaussement ou reconstruction d'un trottoir (Frais de remise en état des lieux en sus)	Reconstruction de trottoir - 0 à 5 m (minimum 3 m) Reconstruction de trottoir - 5 à 10 m Reconstruction de trottoir - 10 m et plus		774,01 \$/m 524,52 \$/m 453,84 \$/m	O O O	O O O
Remise en état des lieux (Frais variables selon l'aménagement qui doit être endommagé lors de la reconstruction d'une bordure ou d'un trottoir. La remise en état se limite à ce qui doit être endommagé par les travaux. Obligatoire)	Réfection d'allée de stationnement asphaltée Réfection de pavé imbriqué Réfection de murets en blocs imbriqués Réfection de pelouse Dalle de béton d'une épaisseur de 150mm ou moins Autre aménagement		36,00 \$/m (Minimum 144,00 \$) 96,00 \$/m (Minimum 320,00 \$) 160,00 \$ 19,00 \$/m (minimum 76,00\$) 187,12 \$/m (Minimum 187,12\$) Coût réel du sous-traitant	O O O O O O	O O O O O O

Pour toute autre location pour laquelle les taux ne sont pas indiqués dans cette liste, il faut référer au guide de machinerie et outillage "Taux de location indicatif" du gouvernement provincial.

GRILLE DE TARIFICATION 2025 - SECTION 5 - TRAVAUX PUBLICS

5.3 - MAIN-D'ŒUVRE

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
MAIN-D'ŒUVRE					
Messager	Temps simple		47,27 \$	O	O
	Temps et demi		70,90 \$	O	O
	Temps double		94,54 \$	O	O
Ouvrier de conciergerie et bâtiment	Temps simple		47,27 \$	O	O
	Temps et demi		70,90 \$	O	O
	Temps double		94,54 \$	O	O
Aide-jardinier	Temps simple		48,10 \$	O	O
	Temps et demi		72,15 \$	O	O
	Temps double		96,20 \$	O	O
Ouvrier de canalisation municipale	Temps simple		48,10 \$	O	O
	Temps et demi		72,15 \$	O	O
	Temps double		96,20 \$	O	O
Ouvrier de la voie publique	Temps simple		48,10 \$	O	O
	Temps et demi		72,15 \$	O	O
	Temps double		96,20 \$	O	O
Ouvrier de parcs	Temps simple		48,10 \$	O	O
	Temps et demi		72,15 \$	O	O
	Temps double		96,20 \$	O	O
Ouvrier de signalisation	Temps simple		48,10 \$	O	O
	Temps et demi		72,15 \$	O	O
	Temps double		96,20 \$	O	O
Opérateur d'appareils motorisés " C "	Temps simple		48,93 \$	O	O
	Temps et demi		73,40 \$	O	O
	Temps double		97,86 \$	O	O
Préposé aux magasins	Temps simple		48,93 \$	O	O
	Temps et demi		73,40 \$	O	O
	Temps double		97,86 \$	O	O
Préposé aux magasins et à la mécanique	Temps simple		48,93 \$	O	O
	Temps et demi		73,40 \$	O	O
	Temps double		97,86 \$	O	O
Chauffeur de véhicules motorisés " B "	Temps simple		49,76 \$	O	O
	Temps et demi		74,65 \$	O	O
	Temps double		99,53 \$	O	O
Opérateur d'appareils motorisés " B "	Temps simple		50,60 \$	O	O
	Temps et demi		75,89 \$	O	O
	Temps double		101,19 \$	O	O

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Chauffeur de véhicules motorisés " A "	Temps simple		51,43 \$	O	O
	Temps et demi		77,14 \$	O	O
	Temps double		102,86 \$	O	O
Jardinier	Temps simple		51,43 \$	O	O
	Temps et demi		77,14 \$	O	O
	Temps double		102,86 \$	O	O
Préposé à la signalisation	Temps simple		51,43 \$	O	O
	Temps et demi		77,14 \$	O	O
	Temps double		102,86 \$	O	O
Préposé aux équipements	Temps simple		51,43 \$	O	O
	Temps et demi		77,14 \$	O	O
	Temps double		102,86 \$	O	O
Opérateur de camion combiné - récureur d'égouts	Temps simple		52,26 \$	O	O
	Temps et demi		78,39 \$	O	O
	Temps double		104,52 \$	O	O
Opérateur d'appareils motorisés " A "	Temps simple		53,09 \$	O	O
	Temps et demi		79,64 \$	O	O
	Temps double		106,18 \$	O	O
Peintre	Temps simple		53,09 \$	O	O
	Temps et demi		79,64 \$	O	O
	Temps double		106,18 \$	O	O
Préposé au réseau d'aqueduc	Temps simple		53,09 \$	O	O
	Temps et demi		79,64 \$	O	O
	Temps double		106,18 \$	O	O
Préposé général bâtiments	Temps simple		53,09 \$	O	O
	Temps et demi		79,64 \$	O	O
	Temps double		106,18 \$	O	O
Menuisier	Temps simple		54,76 \$	O	O
	Temps et demi		82,13 \$	O	O
	Temps double		109,51 \$	O	O
Préposé aux stations de pompage	Temps simple		54,76 \$	O	O
	Temps et demi		82,13 \$	O	O
	Temps double		109,51 \$	O	O
Horticulteur	Temps simple		55,59 \$	O	O
	Temps et demi		83,38 \$	O	O
	Temps double		111,18 \$	O	O
Électricien grade 2	Temps simple		56,42 \$	O	O
	Temps et demi		84,63 \$	O	O
	Temps double		112,84 \$	O	O

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Mécanicien	Temps simple		56,42 \$	O	O
	Temps et demi		84,63 \$	O	O
	Temps double		112,84 \$	O	O
Plombier	Temps simple		57,25 \$	O	O
	Temps et demi		85,88 \$	O	O
	Temps double		114,50 \$	O	O
Électricien grade 1	Temps simple		60,58 \$	O	O
	Temps et demi		90,87 \$	O	O
	Temps double		121,16 \$	O	O
Inspecteur en conformité réglementaire	Temps simple		52,49 \$	O	O
	Temps et demi		78,74 \$	O	O
	Temps double		104,99 \$	O	O
Contremaîtres	Temps simple		69,76 \$	O	O
	Temps et demi			O	O
	Temps double			O	O
PRIMES					
Prime de chef d'équipe bâtiment			3,33 \$	O	O
Prime de chef d'équipe aqueduc			3,33 \$	O	O
Prime de chef d'équipe parcs			7,49 \$	O	O
Prime de chef d'équipe voirie			8,32 \$	O	O
Prime de chef d'équipe mécanique			3,33 \$	O	O

GRILLE DE TARIFICATION 2025

SECTION 6 - SERVICES TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

SUJET	DESCRIPTION	Référence (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
MAIN-D'ŒUVRE					
Service d'ingénierie	Temps simple		84,13 \$	O	O
	Temps et demi		126,19 \$	O	O
	Temps double		168,26 \$	O	O
Service d'inspection	Temps simple		72,95 \$	O	O
	Temps et demi		109,42 \$	O	O
	Temps double		145,89 \$	O	O
Service de dessin	Temps simple		64,52 \$	O	O
	Temps et demi		96,77 \$	O	O
	Temps double		129,03 \$	O	O
Technicien en génie municipal	Temps simple		67,33 \$	O	O
	Temps et demi		100,99 \$	O	O
	Temps double		134,65 \$	O	O
Architecture du paysage	Temps simple		78,51 \$	O	O
	Temps et demi		117,76 \$	O	O
	Temps double		157,02 \$	O	O
Surveillance de chantiers			5% du coût des travaux municipaux	O	O
Confection de plans et devis			5% du coût des travaux municipaux	O	O

GRILLE DE TARIFICATION 2025

SECTION 7 - URBANISME

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	Nouveaux TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
RÈGLEMENTS D'URBANISME					
DEMANDE DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME					
Demande de modification des règlements d'urbanisme		REG-362	4641 \$ (1 140 \$ remboursable s'il n'y a pas d'avis public)	E	E
USAGE CONDITIONNEL					
Demande d'autorisation d'un usage conditionnel	Culture de fruits et légumes	REG-366	416 \$ (275 \$ remboursable s'il n'y a pas d'avis public)	E	E
	Élevage de poules		28 \$		
	Tous autres usages conditionnels		2902 \$ (275 \$ remboursable s'il n'y a pas d'avis public)	E	E
PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble)					
Demande d'approbation d'un projet particulier		REG-367	4641 \$ (1 140 \$ remboursable s'il n'y a pas d'avis public)	E	E
DEMANDE DE DÉMOLITION ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES					
Demande d'autorisation de démolition		REG-399	3427 \$ par bâtiment	E	E
DEMANDE DE PROJET DE PIIA OU DEMANDE D'APPROBATION DE PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT					
Demande d'approbation d'une proposition d'aménagement (Plan d'ensemble)	Nouvelle proposition	REG-361	122 \$ de base + 0,25 \$/m² de superficie de terrain (maximum de 46 624 \$)	E	E
	Modification à une proposition d'aménagement déjà approuvée		122 \$ de base + 0,25 \$/m² de superficie de terrain (maximum de 46 624 \$)	E	E
PIIA - Projet pour usage résidentiel	Projet de nouvelle construction ou d'agrandissement - unifamilial ou bifamilial	REG-361	348 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de nouvelle construction ou d'agrandissement - trifamilial		465 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de modification ou transformation (sans agrandissement) ou renouvellement du délai de validité d'une résolution - unifamilial, bifamilial et trifamilial		116 \$ par bâtiment	E	E
	Modification d'un projet déjà approuvé - unifamilial, bifamilial et trifamilial		174 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de nouvelle construction ou d'agrandissement - multifamilial (4 logements et plus)		122 \$ de base par bâtiment + 90 \$ par logement	E	E
	Projet de modification ou transformation (sans agrandissement) ou renouvellement du délai de validité d'une résolution - multifamilial (4 logements et plus)		580 \$ par bâtiment	E	E
	Modification d'un projet déjà approuvé - multifamilial (4 logements et plus)		116 \$ de base par bâtiment + 71 \$ par logement	E	E
PIIA - Projet mixte	Pour les projets mixtes, les tarifs pour les projets résidentiels et commerciaux doivent être combinés	REG-361	Additionner les tarifs de la portion résidentielle et de la portion non-résidentielle	E	E
PIIA - Projet commercial et institutionnel	Projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire de moins de 10 000 m² de superficie de plancher	REG-361	1 741 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire de 10 000 m² et plus de superficie de plancher		4 509 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de modification ou transformation (sans agrandissement) ou renouvellement du délai de validité d'une résolution en vigueur		580 \$ par bâtiment	E	E
PIIA - Projet industriel	Projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire de moins de 10 000 m² de superficie de plancher	REG-361	1 741 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire de 10 000 m² et plus de superficie de plancher		4 509 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de modification ou transformation (sans agrandissement) ou renouvellement du délai de validité d'une résolution en vigueur		580 \$ par bâtiment	E	E
PIIA - Projet pour usage agricole	Projet de nouvelle construction ou agrandissement	REG-361	348 \$	E	E
	Projet de modification, transformation (sans agrandissement) ou renouvellement du délai de validité d'une résolution en vigueur		116 \$	E	E
	Modification d'un projet déjà approuvé		174 \$	E	E
PIIA - Affichage	Tout projet relatif à l'affichage	REG-361	289 \$	E	E
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES					
Demande de dérogation mineure de type correctif	Bâtiment résidentiel - unifamilial, bifamilial et trifamilial	REG-1478	613 \$ par propriété (275 \$ remboursable s'il n'y a pas d'avis public)	E	E
	Bâtiment résidentiel - multifamilial (4 logements et plus) et mixte		2031 \$ par propriété (275 \$ remboursable s'il n'y a pas d'avis public)		
	Bâtiment autre que résidentiel		2031 \$ par propriété (275 \$ remboursable s'il n'y a pas d'avis public)		

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	Nouveaux TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Demande de dérogation mineure pour un nouveau projet	Tous les usages		2031 \$ par propriété (275 \$ remboursable s'il n'y a pas d'avis public)	E	E
Demande de dérogation mineure concernant l'abattage d'un arbre	Tous les usages		250 \$ par arbre	E	E
PERMIS					
PERMIS DE LOTISSEMENT					
Permis de lotissement	Tous les usages	REG-363	330 \$ de base + 0,15 \$/m² de superficie de terrain À l'exception d'un plan de correction pour lequel seul le coût de base s'applique	E	E
Frais évaluateur agréé mandaté par la Ville		REG-364	Coût net de la demande d'évaluation par l'Évaluateur agréé mandaté par la Ville + 15%	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	Nouveaux TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
BÂTIMENT PRINCIPAL					
Construction bâtiment principal résidentiel	Bâtiment unifamilial	REG-363	1 044 \$; coût d'analyse 500 \$	E	E
	Bâtiment agricole unifamilial		1 044 \$; coût d'analyse 500 \$	E	E
	Bâtiment de 2 logements et plus		1 ^{er} logement : 754 \$ Par logement additionnel : 521 \$ coût d'analyse: coût applicable pour 50% des unités proposées	E	E
Construction bâtiment principal mixte		REG-363	Coût de base de l'usage dont la superficie prédomine : Usage résidentiel : 754 \$ Usage non-résidentiel : 1159 \$ En plus de l'addition des coûts suivants : Portion résidentielle 511 \$ par logement Portion non-résidentielle : 11,25 \$/m² de superficie totale de plancher Coût d'analyse : 25 000 \$	E	E
Construction bâtiment principal non-résidentiel	Bâtiment commercial, industriel, institutionnel et public	REG-363	1 159 \$ de base + 11,25 \$/m² de superficie totale de plancher coût d'analyse: 8000 \$	E	E
	Bâtiment agricole (étable, écurie, etc.)		241 \$	E	E
Garage de stationnement souterrain		REG-363	580 \$ de base + 4,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux supérieur à 100 000 \$, avant taxes et incluant la main-d'œuvre. (maximum 8290 \$) Coût d'analyse: 3 500 \$	E	E
FONDATION OU STRUCTURE					
Fondation ou structure bâtiment principal résidentiel	Bâtiment unifamilial	REG-363	40 % du coût du permis de construction d'un bâtiment principal	E	E
	Bâtiment agricole unifamilial		Coût d'analyse : 20% du coût de permis de construction du bâtiment visé	E	E
	Bâtiment de 2 logements et plus			E	E
Fondation ou structure bâtiment principal mixte		REG-363	Coût de base de l'usage dont la superficie prédomine : Usage résidentiel : 40 % du coût du permis de construction d'un bâtiment principal Usage non-résidentiel 1816 \$ En plus de l'addition des coûts suivants : Portion résidentielle : 89 \$ par logement Portion non-résidentielle : 2,25 \$/m² de superficie totale de plancher Coût d'analyse : 10 000 \$	E	E
Fondation ou structure bâtiment principal non-résidentiel	Bâtiment commercial, industriel, institutionnel et public	REG-363	1 816 \$ de base + 2,25 \$/m² de superficie totale de plancher (maximum 25961 \$) Coût d'analyse : 3 000 \$	E	E
	Bâtiment agricole (étable, écurie, etc.)		185 \$ de base + 2,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
AGRANDISSEMENT OU RÉNOVATION OU TRANSFORMATION					
Agrandissement, rénovation ou transformation bâtiment principal, incluant garage attaché résidentiel	Bâtiment unifamilial	REG-363	50 \$ de base + 3,25 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Bâtiment agricole unifamilial		50 \$ de base + 3,25 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Bâtiment de 2 logements et plus		50 \$ de base + 3,25 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Agrandissement, rénovation ou transformation bâtiment principal mixte		REG-363	Coût de base de l'usage dont la superficie prédomine : Usage résidentiel : 50 \$ Usage non-résidentiel : 1171 \$ En plus de l'addition des coûts suivants : Portion résidentielle : 3 ,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (avant taxes et incluant la main-d'œuvre) Portion non-résidentielle : 10,25 \$ pour chaque portion de 1000 \$ du coût estimé des travaux (avant taxes et incluant la main-d'œuvre)	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	Nouveaux TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Agrandissement, rénovation ou transformation bâtiment principal non-résidentiel	Bâtiment commercial, industriel, institutionnel et public	REG-363	1171 \$ de base + 10,25 \$ pour chaque portion de 1000 \$ du coût estimé des travaux (avant taxes incluant la main-d'œuvre) Coût d'analyse: coût de base Coût maximum: 35 000 \$	E	E
	Bâtiment agricole (étable, écurie, etc.)		185 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (avant taxes incluant la main-d'œuvre)	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	Nouveaux TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
SAILLIES D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL - CONSTRUCTION OU AGRANDISSEMENT OU TRANSFORMATION OU RÉNOVATION OU DÉMOLITION					
Saillie bâtiment principal résidentiel	Ressaut, avant-corps, plancher et mur en porte-à-faux ou en saillie par rapport au mur de fondation, aux poteaux ou aux pilotis les supportant	REG-363	coût analyse: 64 \$	E	E
	Marquise, corniche, avant-toit et auvent fixe		coût analyse: 64 \$	E	E
	Auvent rétractable (si assujetti au PIIA)	REG-363 REG-361	coût analyse: 64 \$	E	E
	Cheminée et foyer en saillie d'un mur extérieur ou de la toiture	REG-363	coût analyse: 64 \$	E	E
	Perron, balcon, galerie et porche		coût analyse: 64 \$	E	E
	Espace de rangement et chambre froide sous un perron, un balcon ou une galerie		coût analyse: 64 \$	E	E
	Escalier extérieur, rampe d'accès et élévateur pour personnes handicapées		coût analyse: 64 \$	E	E
	Démolition		Coût d'analyse: 35 \$	E	E
Saillie bâtiment principal mixte	Ressaut, avant-corps, plancher et mur en porte-à-faux ou en saillie par rapport au mur de fondation, aux poteaux ou aux pilotis les supportant	REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
	Marquise, corniche, avant-toit et auvent fixe			E	E
	Auvent rétractable (si assujetti au PIIA)	REG-363 REG-361		E	E
	Cheminée et foyer en saillie d'un mur extérieur ou de la toiture	REG-363		E	E
	Perron, balcon, galerie et porche			E	E
	Espace de rangement et chambre froide sous un perron, un balcon ou une galerie			E	E
	Escalier extérieur, rampe d'accès et élévateur pour personnes handicapées			E	E
	Démolition			E	E
Saillie bâtiment principal non-résidentiel	Ressaut, avant-corps, plancher et mur en porte-à-faux ou en saillie par rapport au mur de fondation, aux poteaux ou aux pilotis les supportant	REG-363	366 \$ de base + 7,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre) coût d'analyse : coût de base 62 \$	E	E
	Marquise, corniche, avant-toit et auvent fixe			E	E
	Auvent rétractable (si assujettis au PIIA)	REG-363 REG-361		E	E
	Cheminée et foyer en saillie d'un mur extérieur ou de la toiture	REG-363		E	E
	Perron, balcon, galerie et porche			E	E
	Espace de rangement et chambre froide sous un perron, un balcon ou une galerie			E	E
	Escalier extérieur, rampe d'accès et élévateur pour personnes handicapées			E	E
	Démolition			E	E
BÂTIMENT ACCESSOIRE PERMANENT - CONSTRUCTION					
Construction bâtiment accessoire permanent résidentiel	Remise accessoire à un usage du groupe « Habitation » (H) (plus de 4,25 m³)	REG-363	Coût d'analyse: 46 \$	E	E
	Pavillon de jardin comportant un revêtement de toiture autre qu'en toile		Coût d'analyse: 46 \$	E	E
	Véranda, garage détaché, abri d'auto permanent à un usage du groupe « Habitation » (H)		Coût d'analyse: 124 \$	E	E
	Bâtiment pour matières résiduelles, guérite, serre et autres bâtiments accessoires à un usage du groupe « Habitation » (H)		Coût d'analyse: 46 \$	E	E
	Bâtiment accessoire à un usage du groupe « Habitation » (H) qui est utilisé exclusivement comme abri pour animaux (Si assujettis à un usage conditionnel)	REG-363 REG-366	Coût d'analyse: 46 \$	E	E
	Saillies d'un bâtiment accessoire	REG-363	Coût d'analyse: 46 \$	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	Nouveaux TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Construction bâtiment accessoire permanent mixte	Remise et autres bâtiments accessoires à un usage autre que le groupe « Habitation » (H) <i>(plus de 4,25 m³)</i>	REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
Construction bâtiment accessoire permanent non-résidentiel	Remise et autres bâtiments accessoires à un usage commercial, industriel, institutionnel et public <i>(plus de 4,25 m³)</i>	REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Remise et autres bâtiments accessoires à un usage agricole <i>(plus de 4,25 m³)</i>		43 \$ de base + 1,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Fondation / structure bâtiment accessoire de 10 000 m2 et plus		REG-363	40 % du coût du permis de construction d'un bâtiment principal accessoire permanent (usage commercial, industriel, institutionnel et public (plus de 4,25 m³))	E	E
BÂTIMENT ACCESSOIRE TEMPORAIRE OU AMOVIBLE - CONSTRUCTION					
Construction bâtiment accessoire temporaire ou amovible	Bureau de chantier, entrepôt de chantier, bâtiment technique de chantier, guérite de chantier, abri de chantier et bâtiment sanitaire de chantier <i>(si comporte un raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout)</i>	REG-363	102 \$ de base + 1,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Bâtiment de chantier public, logement de chantier et bureau de vente ou location immobilière			E	E
BÂTIMENT ACCESSOIRE PERMANENT - AGRANDISSEMENT OU TRANSFORMATION OU RÉNOVATION					
Agrandissement, transformation ou rénovation bâtiment accessoire permanent résidentiel	Remise accessoire à un usage du groupe « Habitation » (H) <i>(plus de 4,25 m³)</i>	REG-363	Coût d'analyse : 46 \$	E	E
	Pavillon de jardin comportant un revêtement de toiture autre qu'en toile		Coût d'analyse : 46 \$	E	E
	Véranda, garage détaché, abri d'auto permanent, bâtiment pour matières résiduelles, guérite, serre et autres bâtiments accessoires à un usage du groupe « Habitation » (H)		Coût d'analyse: 46 \$	E	E
	Bâtiment accessoire à un usage du groupe « Habitation » (H) qui est utilisé exclusivement comme abri pour animaux <i>(Si assujetti à un usage conditionnel)</i>	REG-363 REG-366	Coût d'analyse : 46 \$	E	E
	Saillies d'un bâtiment accessoire	REG-363	Coût d'analyse : 46 \$	E	E
Agrandissement, transformation ou rénovation bâtiment accessoire permanent mixte	Remise et autres bâtiments accessoires à un usage autre que le groupe « Habitation » (H) <i>(plus de 4,25 m³)</i>	REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
Agrandissement, transformation ou rénovation bâtiment accessoire permanent non-résidentiel	Remise et autres bâtiments accessoires à un usage autre que le groupe « Habitation » (H) <i>(plus de 4,25 m³)</i>	REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Remise et autres bâtiments accessoires à un usage agricole <i>(plus de 4,25 m³)</i>		43 \$ de base + 1,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
BÂTIMENT ACCESSOIRE TEMPORAIRE OU AMOVIBLE - AGRANDISSEMENT OU TRANSFORMATION OU RÉNOVATION					
Agrandissement, transformation ou rénovation bâtiment accessoire temporaire ou amovible	Bureau de chantier, entrepôt de chantier, bâtiment technique de chantier, guérite de chantier, abri de chantier et bâtiment sanitaire de chantier <i>(si comporte un raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout)</i>	REG-363	102 \$ de base + 1,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Bâtiment de chantier public, logement de chantier et bureau de vente ou location immobilière			E	E
CERTIFICATS D'AUTORISATION					
CERTIFICAT D'AUTORISATION D'OCCUPATION D'UNE PLACE D'AFFAIRES / USAGES					
Certificat d'occupation d'une place d'affaires	Nouvel usage, changement d'usage, nouveau propriétaire modification de la raison sociale, déménagement ou modification de la superficie de l'usage.	REG-363	338 \$	E	E
	Mise à jour des renseignements, sans changement à l'usage, aux propriétaires, à l'adresse ou à la superficie.		102 \$	E	E
Certificat usage additionnel commercial à un logement	Hébergement touristique ERP Durée 1 an	REG-363	200 \$	E	E
	Nouvel usage, changement d'usage, nouveau propriétaire modification de la raison sociale, déménagement ou modification de la superficie de l'usage. Durée de 5 ans		490 \$	E	E
Certificat d'occupation pour un évènement	Cirque, carnaval et autre activité commerciale similaire : activités organisées par la Ville		SANS FRAIS	E	E
	Cirque, carnaval et autre activité commerciale similaire	REG-363	frais d'analyse : 605 \$	E	E
	Cirque, carnaval et autre activité commerciale similaire : activités organisées par un organisme reconnu par la Ville de Brossard		SANS FRAIS	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	Nouveaux TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
ENSEIGNE OU PANNEAU RÉCLAME					
Installation, construction ou agrandissement enseigne ou panneau réclame		REG-363	Coût de base : 126 \$ En plus de l'addition des coûts suivants : Enseigne de moins de 2,5 m² : 44 \$/m² Enseigne de 2,5 m² ou plus : 110,25 \$/m²	E	E
Modification du message ou réparation enseigne ou panneau réclame		REG-363	122 \$	E	E
DÉMOLITION - BÂTIMENT PRINCIPAL					
Démolition bâtiment principal	résidentiel	REG-363	182 \$	E	E
	mixte	REG-363	348 \$	E	E
	non-résidentiel	REG-363	348 \$	E	E
DÉMOLITION - BÂTIMENT ACCESSOIRE PERMANENT					

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	Nouveaux TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Démolition bâtiment accessoire	résidentiel	REG-363	Coût d'analyse : 35 \$	E	E
	mixte	REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
	non-résidentiel	REG-363	62 \$	E	E
DÉPLACEMENT - BÂTIMENT PRINCIPAL					
Déplacement bâtiment principal		REG-363	63 \$	E	E
DÉPLACEMENT - BÂTIMENT ACCESSOIRE PERMANENT					
Déplacement bâtiment accessoire permanent résidentiel		REG-363	33 \$	E	E
Déplacement bâtiment accessoire permanent mixte		REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
Déplacement bâtiment accessoire permanent non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
DÉPLACEMENT - BÂTIMENT ACCESSOIRE TEMPORAIRE OU AMOVIBLE					
Déplacement bâtiment accessoire temporaire ou amovible	Bâtiment de chantier public, logement de chantier et bureau de vente ou location immobilière	REG-363	102 \$ de base + 1,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
AMÉNAGEMENT DE SITE					
Aménagement de site résidentiel et non-résidentiel		REG-363	Superficie du terrain : moins de 1 500 m² = 120 \$ 1 501 à 5 000 m² = 362 \$ 5 001 à 15 000 m² = 727 \$ 15 001 m² et plus = 1 210 \$	E	E
Travaux de remblai et de déblai résidentiel et non-résidentiel		REG-363		E	E
Travaux d'excavation résidentiel et non-résidentiel pour la construction d'un bâtiment		REG-363	5 638 \$		
Travaux de décontamination du sol résidentiel et non-résidentiel		REG-363	Superficie du terrain : moins de 1 500 m² = 120 \$ 1 501 à 5 000 m² = 362 \$ 5 001 à 15 000 m² = 727 \$ 15 001 m² et plus = 1 210 \$	E	E
Travaux d'excavation sur un terrain ou une partie de terrain identifié "potentiel archéologique"		REG-363		E	E
Aménagement, agrandissement et transformation d'une aire de stationnement résidentiel et non-résidentiel	Excepté usages résidentiel 3 logements et moins	REG-363	122 \$ de base + 1,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Aménagement d'un trottoir, allée piétonne et voie cyclable	Excepté usages résidentiel 3 logements et moins	REG-363	122 \$ de base + 1,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Mur de soutènement résidentiel	Hauteur de 1,20 m et plus	REG-363	32 \$ de base + 1,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Mur de soutènement non-résidentiel et mixte	Hauteur de 1,20 m et plus	REG-363	122 \$ de base + 1,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Écran visuel ou acoustique conçu pour atténuer le bruit routier et ferriviaire		REG-363	122 \$ de base + 1,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES - CONSTRUCTION OU INSTALLATION					
Piscine, bain à remous ou cuve thermique résidentiel		REG-363	Coût d'analyse (piscine hors-terre, bain remous, cuve thermique) : 58 \$ Coût d'analyse (piscine creusée) : 153 \$	E	E
Piscine, bain à remous ou cuve thermique non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'une pataugeoire publique		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'une pergola résidentiel		REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Construction d'une pergola non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	Nouveaux TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Construction d'une tonnelle non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'une terrasse résidentiel	Surélevée à 0,3 m ou plus du sol	REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Construction d'une terrasse non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'un filet de protection contre la projection de balles et ballons résidentiel	Plus de 2,5 m de hauteur	REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Installation d'un filet de protection contre la projection de balles et ballons non-résidentiel	Plus de 2,5 m de hauteur	REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'une antenne parabolique et antenne de télécommunication résidentiel	Si assujettie à un usage conditionnel	REG-363 REG-366	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Installation d'une antenne parabolique et antenne de télécommunication non-résidentiel	Si assujettie à un usage conditionnel	REG-363 REG-366	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'un château d'eau non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction souterraine résidentiel		REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Construction souterraine non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction, d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées résidentiel		REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Construction, d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'un ouvrage de captage d'eau souterraine résidentiel		REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Construction d'un système de géothermie à énergie du sol résidentiel		REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Construction d'un système de géothermie à énergie du sol non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'équipement pour le service à l'auto non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'un réservoir et bombonne de gaz sous pression résidentiel	Excepté usage résidentiel de 8 logements et moins	REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Installation d'un réservoir et bombonne de gaz sous pression non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	Nouveaux TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Installation d'une génératrice, compresseur, système de réfrigération, pompe et autres équipements similaires (à l'extérieur d'un bâtiment) résidentiel	Excepté usage résidentiel de 8 logements et moins	REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Installation d'une génératrice, compresseur, système de réfrigération, pompe et autres équipements similaires (à l'extérieur d'un bâtiment) non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'un distributeur de carburant non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'un silo, trémie, pont roulant et convoyeur (à l'extérieur d'un bâtiment) non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'une conduite hors sol de transport de matières liquides ou gazeuses non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction, installation d'un nouveau quai		REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Construction d'un ouvrage de captage d'eau souterraine non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE - TRANSFORMATION OU AGRANDISSEMENT OU RÉNOVATION OU DÉMOLITION					
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une piscine, d'un bain à remous et d'une cuve thermique résidentiel		REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une piscine, d'un bain à remous et d'une cuve thermique non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une pataugeoire publique		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une pergola résidentiel		REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une pergola non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une tonnelle non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une terrasse résidentiel	Surélevée à 0,3 m ou plus du sol	REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une terrasse non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'un filet de protection contre la projection de balles et ballons résidentiel	Plus de 2,5 m de hauteur	REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'un filet de protection contre la projection de balles et ballons non-résidentiel	Plus de 2,5 m de hauteur	REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation ou rénovation d'une antenne parabolique et antenne de télécommunication résidentiel	Si assujettie à un usage conditionnel	REG-363 REG -366	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Transformation ou rénovation d'une antenne parabolique et antenne de télécommunication non-résidentiel	Si assujettie à un usage conditionnel	REG-363 REG-366	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation ou rénovation d'un réservoir et bombonne de gaz sous pression résidentiel	Excepté usage résidentiel de 8 logements et moins	REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Transformation ou rénovation d'un réservoir et bombonne de gaz sous pression non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation ou rénovation d'une génératrice, compresseur, système de réfrigération, pompe et autres équipements similaires (à l'extérieur d'un bâtiment) résidentiel	Excepté usage résidentiel de 8 logements et moins	REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Transformation ou rénovation d'une génératrice, compresseur, système de réfrigération, pompe et autres équipements similaires (à l'extérieur d'un bâtiment) non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	Nouveaux TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Transformation, agrandissement ou rénovation d'équipement pour le service à l'auto non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'un distributeur de carburant non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'un silo, trémie, pont roulant et convoyeur (à l'extérieur d'un bâtiment) non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une conduite hors sol de transport de matières liquides ou gazeuses non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'un château d'eau non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation, d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées résidentiel		REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation ou rénovation d'un ouvrage de captage d'eau souterraine résidentiel		REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Transformation ou rénovation d'un ouvrage de captage d'eau souterraine non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation ou rénovation d'un système de géothermie à énergie du sol résidentiel		REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Transformation ou rénovation d'un système de géothermie à énergie du sol non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation ou rénovation d'un quai		REG-363	Coût d'analyse : 51 \$	E	E
Démolition - équipement accessoire	résidentiel	REG-363	Coût d'analyse : 35 \$	E	E
	mixte	REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
	non-résidentiel	REG-363	62 \$	E	E
RACCORDEMENT DES SERVICES ET RÉFECTION DU RÉSEAU - CONSTRUCTION OU TRANSFORMATION OU RÉPARATION					
Construction, transformation et réparation raccordement au réseau munipal (portion publique), incluant aqueduc et égouts	Résidentiel (unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale)	REG-363	43 \$ de base + 1,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	4 logements et plus, mixte et non résidentiel	REG-363	366 \$ de base + 7,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction, transformation et réparation raccordement du réseau privée, incluant aqueduc, égouts et drain de fondation	Résidentiel	REG-363	43 \$ de base + 1,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Non-résidentiel	REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	Nouveaux TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Réservoir, équipement et ouvrage pour le captage ou la rétention des eaux de pluie implantés à l'extérieur du bâtiment qui sont raccordés au réseau municipal résidentiel		REG-363	33 \$ de base + 1,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Réservoir, équipement et ouvrage pour le captage ou la rétention des eaux de pluie implantés à l'extérieur du bâtiment qui sont raccordés au réseau municipal non-résidentiel		REG-363	122 \$ de base + 6,25 \$ pour chaque portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux avant taxes (incluant la main-d'œuvre)	E	E
ENVIRONNEMENT					
Programmes de subventions environnementales			25 \$	E	E
Certificat d'enregistrement annuel pour pesticide		Reg 350	113 \$	E	E
Permis pour l'application de pesticide		Reg 350	Sans frais	E	E
Abattage d'arbre		REG-363	Sans frais	E	E
Élagage ou émondage d'un frêne (essence du genre Fraxinus)		REG-363	Sans frais	E	E
Traitement contre l'agrie du frêne		REG-363	Sans frais	E	E
Service d'entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet	Frais d'une visite supplémentaire d'entretien	REG-431	Selon le contrat en vigueur	O	O
Ouvrage et travaux dans la plaine inondable sur et au-dessus de la rive ou du littoral engendrant une destruction partielle ou totale d'un milieu humide répertorié		REG-363	Superficie du terrain : moins de 1 500 m² = 111 \$ 1 501 à 5 000 m² = 334 \$ 5 001 à 15 000 m² = 671 \$ 15 001 m² et plus = 1116 \$	E	E
Distribution Jour de l'arbre			10 \$ par arbre	E	E
RENOUVELLEMENT DE PERMIS					
Construction et transformation	Tous les usages	REG-363	Coût payé à l'émission du permis initial (maximum 2281 \$)	E	E
AUTRE PERMIS ET CERTIFICAT D'AUTORISATION					
Permis de distribution de matériel publicitaire		REG-1259	Sans frais	E	E
Certificat d'autorisation pour le colportage et la sollicitation		REG-185	Sans frais	E	E
Certificat pour la vente itinérante	Nouvelle demande	REG-185	Coût d'analyse : 368 \$	E	E
	Modifications des représentants inscrits au certificat en vigueur		10 \$ par représentant	E	E
Tout type de permis, certificats ou demandes au bénéfice de la Ville			Sans frais		
DÉPÔTS ET GARANTIES FINANCIÈRES					
Dépôt compteur d'eau et certificat de localisation	Payé avec le permis		1 020 \$	E	E
Dépôt de garantie pour aménagement paysager (arbres, arbustes, murets, talus, etc.)	Résidentiel unifamilial		232 \$/arbre	E	E
	Résidentiel de 2 à 30 logements		465 \$/logement + 580 \$ de base		
	Projet intégré et multifamilial 31 log. et plus		465 \$/logement + 580 \$ pour espaces communs (maximum 22 106 \$)		
	Autre que résidentiel		0,005 (0,5 %) de la valeur du projet (minimum 2101 \$ et maximum 37 841 \$)	E	E
Dépôt de raccordement des services dans l'emprise publique résidentiel et non résidentiel	Rue locale		5 801 \$	E	E
	Artère principale		Compaction : 11 603 \$ Béton sans retrait : 5 801 \$		
	Coupe d'eau double 2e raccordement		2 901 \$		
Dépôt en garantie PIIA lorsqu'exigé par une résolution du conseil		REG-361	Le dépôt en garantie est lié aux conditions prescrites à la résolution du conseil et doit être versé sous forme de lettre de garantie bancaire, de chèque certifié ou de traite bancaire	E	E
AUTRES TARIFS					
Modification aux numéros civiques d'un immeuble			827 \$	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	Nouveaux TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Liste des permis émis			12 mois = 232 \$ 1 mois = 21 \$	E	E
Étude de demande d'autorisation CPTAQ			116 \$	E	E
Coupe des herbages	Terrain construit		Coût de la facture + 15% (minimum 214 \$)	E	E
	Terrain vacant			E	E
Frais demande d'aide financière -maisons lézardées		REG-430	150 \$	E	E
	Autres		179 \$	E	E
Certificat ou attestation de conformité à la réglementation	Avis de conformité (CITQ)		Sans frais		
Étude d'assujettissement de dossiers, pour les projets situés en zone de redevance de transport (Autorité régionale de transport métropolitain)	Tout autre usage		315 \$	E	E
	Usage résidentiel unifamilial		53 \$	E	E
Redevance de développement		REG-460	3782 \$ par logement	E	E



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-...

7.3 **RÈGLEMENT REG-363-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION
DES PERMIS ET CERTIFICATS – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Stéphanie Quintal à la séance du 20 mai 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette occasion;

Il est proposé par ...
Appuyé par ...

Et résolu

D'adopter le règlement REG-363-11 modifiant le Règlement sur l'émission des permis et certificats tel que soumis.

ADOPTÉE ...

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	Date	2025-06-10
---	------	------------

Titre : Règlement REG-363-11 modifiant le règlement sur l'émission des permis et certificats – Adoption

Service requérant : Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	Coûts (taxes incluses) ou revenus :
--	--

Recommandations : Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Stéphanie Quintal à la séance du 20 mai 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette occasion; Et résolu D'adopter, le règlement REG-363-11 modifiant le Règlement sur l'émission des permis et certificats tel que soumis.
--

Contexte :

Le présent projet de règlement vise à modifier trois éléments :

1 - Modification des pénalités pour l'abattage d'arbre sans certificat d'autorisation

Des modifications ont été apportées à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) concernant les pénalités relatives à l'abattage d'arbre et à l'abattage d'arbre en couvert forestier.

Le projet de règlement ajuste les pénalités en lien à ces modifications :

			Règlement actuel	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
Art. 233.1	Superficie d'abattage			Pénalité
Abattage d'arbres	Pénalité de base		500 \$	500 \$
	Inférieure à un hectare	Minimale / arbre	200 \$	500 \$
		Maximale / arbre	5 000 \$	1 000 \$ Jusqu'à concurrence de 15 000 \$
	Un hectare complet et plus	Minimale / hectare	5 000 \$	15 000 \$
		Maximale / hectare	15 000 \$	100 000 \$
Art. 233.1.0.1	Superficie d'abattage			Pénalité
Couvert forestier	Pénalité de base		S.O.	500 \$
	1 000 m² ou moins	Minimale	S.O.	100 \$
		Maximale	S.O.	2 500 \$
	Plus de 1 000 m²	Minimale	S.O.	5 000 \$
		Maximale	S.O.	15 000 \$
	Si au moins la moitié du couvert forestier est abattue		S.O.	30 000 \$

2 - Document à déposer pour une demande d'hébergement touristique de type établissement de résidence principale

Actuellement, il n'y a aucune exigence spécifique quant aux documents à fournir pour ce nouvel usage.

Le projet de règlement précise les documents exigés pour obtenir un certificat de place d'affaires pour cet usage :

- Formulaire de demande de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ);
- Preuve de résidence principale, au sens de la *Loi sur l'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre H-1.01);
- Numéro d'enregistrement de la CITQ, dans les 90 jours suivant la délivrance du certificat d'autorisation.

3 - Travaux effectués sans autorisation

Le règlement actuel prévoit que toute personne qui exécute des travaux sans avoir obtenu, au préalable, tout permis ou certificat d'autorisation requis contrevient à la réglementation municipale. Dans cette situation, la Ville ne peut transmettre qu'un seul constat d'infraction pour l'exécution des travaux.

La jurisprudence démontre que d'ajouter le fait de *maintenir une construction* non conforme au règlement de permis et certificats permet de considérer **chaque jour comme étant une nouvelle contravention** jusqu'à ce que les travaux aient été régularisés. La Ville peut ainsi donner plus d'un constat d'infraction pour régulariser les dossiers de ce type.

Le projet de règlement ajoute le fait de **maintenir** une construction effectuée en contravention d'une disposition des règlements d'urbanisme ou sans avoir obtenu, au préalable, tout permis ou certificat d'autorisation requis par le présent règlement comme étant une contravention.

La modification réglementaire est effectuée en conformité avec la législation provinciale.

Ce projet de règlement ne comporte pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Un avis de motion a été donné par un membre du conseil et le projet de règlement REG-363-11 a été adopté par le conseil (résolution n° 250520-191) lors de la séance ordinaire du 20 mai 2025.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement recommande d'adopter le règlement REG-363-11.

Critères développement durable :

- ☐Applicable à un choix de critères DD
- ☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Voir le calendrier ci-joint.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Pierre-Yves Morin - Approuvé	2025-05-27
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-28
Sandra Avakian - Approuvé	2025-05-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-29

Direction(s) consultée(s) :

- Direction du greffe;
- Direction des services juridiques.

NOTE EXPLICATIVE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REG-363-11

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION
DES PERMIS ET CERTIFICATS**

Le présent projet de règlement vise la modification des éléments suivants :

- 1- Ajuster les pénalités en lien à l'abattage d'arbre sans autorisation en concordance aux nouvelles exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre a-19.1);
- 2- Préciser les documents à fournir pour la délivrance d'un certificat d'une place d'affaires d'hébergement touristique de type établissement de résidence principale (ERP);
- 3- Préciser que de maintenir une construction effectuée sans permis comme étant une contravention à la réglementation municipale.

La modification réglementaire est effectuée en conformité avec la législation provinciale.

Ce projet de règlement ne comporte pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement

2025-05-01

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-363-11

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mai 2025;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU [indiquer ici la date de la séance du conseil], LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 18 du *Règlement sur l'émission des permis et certificats* (REG-363) est modifié par l'insertion au paragraphe 4^o du deuxième alinéa, après « exécute des travaux, » de « maintient d'une construction, ».
2. L'article 20 de ce règlement est modifié, au premier alinéa, par le remplacement :
 - 2^o au paragraphe 1^o, de « un montant de 200 \$ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ » par « un montant minimal de 500 \$ et maximal de 1 000 \$ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ »;
 - 3^o au paragraphe 2^o, de « 5 000 \$ » et « 15 000 \$ » par respectivement, « 15 000 \$ » et « 100 000 \$ ».
3. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 20, du suivant :

« 20.1. PÉNALITÉS RELATIVES À L'ABATTAGE D'UN COUVERT FORESTIER

Tout personne physique ou morale qui commet une infraction en abattant ou en tolérant le déboisement d'un couvert forestier en contravention d'une disposition des règlements d'urbanisme est passible d'une amende minimale de 500 \$ auquel s'ajoute :

- 1^o dans le cas d'un abattage sur une superficie égale ou inférieure à 1 000 m², un montant minimal de 100 \$ et maximal de 2 500 \$;
- 2^o dans le cas d'un abattage sur une superficie supérieure à 1 000 m², un montant minimal de 5 000 \$ et maximal de 15 000 \$ par hectare déboisé ou, proportionnellement, par fraction d'hectare; lorsqu'au moins la moitié du couvert forestier a été abattu, le montant maximal est porté à 30 000 \$.

En cas de récidive, les amendes prévues au présent article sont doublées.

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 92.1, du suivant :

« 92.2. RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS ADDITIONNELS REQUIS POUR UN CERTIFICAT D'ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE

En plus du formulaire de demande de certificat d'autorisation, une demande visant un établissement de résidence principale doit également être accompagnée des informations et documents suivants :

- 1^o le formulaire de demande de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ);
- 2^o une preuve de résidence principale, au sens de *la Loi sur l'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre H-1.01);
- 3^o le numéro d'enregistrement de la CITQ, dans les 90 jours suivant la délivrance du certificat d'autorisation. ».

5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-...

7.4 **RÈGLEMENT REG-499 ORDONNANT DIVERS TRAVAUX À LA
BIBLIOTHÈQUE GEORGETTE-LEPAGE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET
UN EMPRUNT DE 6 600 000 \$ - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Lucier à la séance du 20 mai 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette occasion;

Il est proposé par ...
Appuyé par ...

Et résolu

D'adopter le Règlement REG-499 ordonnant divers travaux à la bibliothèque Georgette-Lepage et décrétant une dépense et un emprunt de 6 600 000 \$ tel que soumis.

ADOPTÉE ...

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL		Date	2025-06-10
---	--	------	------------

Titre :

Règlement REG-499 ordonnant divers travaux à la bibliothèque Georgette-Lepage et décrétant une dépense et un emprunt de 6 600 000 \$ - Adoption

Service requérant : Services techniques Éditeur Réjean Blais	Coûts (taxes incluses) ou revenus : 6 600 000,00 \$
--	--

Recommandations :

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Lucier à la séance du 20 mai 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette occasion;

Et résolu

D'adopter le Règlement REG-499 ordonnant divers travaux à la bibliothèque Georgette-Lepage et décrétant une dépense et un emprunt de 6 600 000 \$ tel que soumis.

Contexte :

Le règlement REG-499 a pour objet d'autoriser divers travaux à la bibliothèque Georgette-Lepage dont l'installation d'un système de gestion automatisé, basé sur la technologie RFID, ainsi que les travaux connexes à l'implantation du système, des travaux de rénovation et de réaménagement, l'installation d'une ventilation au FAB LAB, la réfection complète de la toiture et le remplacement de certaines composantes des systèmes électromécaniques en fin de vie utile. Également sont prévues l'acquisition de divers éléments de mobilier ainsi que la réparation d'une partie de ceux existants. Finalement, le règlement prévoit l'installation des puces RFID dans tous les ouvrages des collections de la bibliothèque.

En 2015, la Ville de Brossard s'est dotée d'une politique culturelle. Pour atteindre les objectifs énoncés de celle-ci, un plan d'action 2016-2018 a été adopté. L'automatisation a fait l'objet d'une recommandation dans le document « Plan directeur des infrastructures et équipements culturels de la Ville de Brossard », présenté en avril 2017. L'automatisation est d'ailleurs inscrite dans le plan d'action de l'Entente triennale de développement culturel 2018-2020, entérinée par le conseil municipal.

Le 8 octobre 2024, le ministère de la Culture et des Communications a confirmé une aide financière conditionnelle de 2 175 720 \$, pour ce projet.

Les quatre projets suivants, inscrits au programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, concernant la bibliothèque Georgette-Lepage, sont rassemblés dans un seul et est l'objet du règlement REG-499, permettant ainsi des économies de réalisation d'environ de 1,7M\$, par rapport aux coûts initialement projetés :

Bibliothèque – Technologie RFID et travaux de réfection (GEN20-041) ;
Bibliothèque – Installation d'un système d'évacuation au FAB LAB (TP23-053) ;
Bibliothèque Georgette-Lepage – Réfection de la toiture (GDI25-014) ;
Bibliothèque – Mise à niveau des équipements mécaniques (TP25-023).

L'estimation budgétaire pour la réalisation des travaux de construction incluant les honoraires professionnels et services spécialisés, l'acquisition de mobilier et d'équipements, et frais incidents. Le coût total, taxes nettes, est de 6 600 000 \$.

Critères développement durable :

☐Applicable à un choix de critères DD

☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Antérieures

- Études préparatoires ;

- Demande d’aide financière ;
 - Estimations des coûts.
- Subséquentes
- Avis de motion et dépôt du règlement REG-499 : 20 mai 2025 ;
 - Adoption du règlement REG-499 : 10 juin 2025 ;
 - Conception des plans et devis : 2025 ;
 - Appel d'offres et travaux : 2026 ;
 - Livraison des installations : Automne 2026, conformément aux exigences de l’entente avec le ministère de la Culture et des Communications.

Aspects financiers :

Les coûts du projet sont estimés à 6 600 000 \$, taxes nettes, et le financement est prévu de la façon suivante :

- Le règlement autorise un emprunt n'excédant pas 6 600 000 \$, taxes nettes, pour une période de vingt (20) ans;
- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

L’aide financière accordée par le ministère de la Culture et des Communications, d’un montant maximal de 2 175 720 \$, sera versée annuellement sur la durée de l’emprunt, et sera affectée au remboursement de celui-ci.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-04990

Statut	Date
Sandra Avakian - Approuvé	2025-05-20
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-28
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-28
Sandra Avakian - Approuvé	2025-05-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-29
Direction(s) consultée(s) :	
- Direction des finances	

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-499

**RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX AYANT POUR OBJET
L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUE BASÉ SUR LA RFID
AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE GEORGETTE-LEPAGE
ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 600 000 \$**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mai 2025;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU [indiquer la date], LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil ordonne l'exécution de travaux ayant pour objet l'installation d'un système de gestion automatisé de la bibliothèque basé sur la technologie RFID. Outre les travaux connexes à l'installation de ce système, des travaux de rénovation et de réaménagement de la bibliothèque Georgette-Lepage, la réfection complète de sa toiture et des travaux de remplacement de certaines composantes de ses systèmes électromécaniques sont prévus. Le projet prévoit également l'acquisition de divers éléments de mobilier et la réparation d'une partie de celui existant. Enfin, le projet prévoit l'installation des puces RFID dans tous les ouvrages et collections de la bibliothèque.
2. Afin de réaliser ces travaux, le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 6 600 000 \$, laquelle inclut l'exécution des travaux, l'achat de matériel, la prestation de services, les honoraires professionnels, les imprévus, les taxes nettes ainsi que les frais de financement; le tout étant présenté à l'estimation détaillée du coût total du projet jointe à l'annexe A préparée par M. Réjean Blais, ingénieur, chargé de projet au sein du Service de la gestion des immeubles de la Direction des services techniques, puis approuvée par M. Pierre Martel, architecte, chef du Service de la gestion des immeubles de la Direction des services techniques date du 4 avril 2025.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 600 000 \$ sur une période de 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur catégorie et leur valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling

ANNEXE A
(article 2)

Estimation détaillée du coût du projet

Bibliothèque - Technologie RFID et travaux de réfection

Règlement REG-499

Annexe au règlement - Description du projet

Description sommaire du projet

Bibliothèque Georgette-Lepage - 7855 Av. San Francisco, Brossard, QC J4X 2A4

Le règlement REG-499 prévoit les investissements suivants à la bibliothèque municipale Georgette-Lepage :

- installation d'un nouveau système de gestion automatisé des prêts et retour des ouvrages des collections de la bibliothèque, basé sur la technologie RFID
- acquisition et installation des puces RFID pour toutes les collections de la bibliothèque
- la mise en caisse des ouvrages et le démantèlement des étagères, le transport et l'entreposage durant les travaux, la réinstallation des étagères et la remise en place des collections après les travaux
- travaux connexes à l'installation du système et travaux de rénovation des locaux
- acquisition de divers éléments de mobilier et restauration d'éléments du mobilier existant
- travaux de maintien sur les équipements électromécaniques en fin de vie utile
- réfection complète de la toiture en fin de vie utile

En plus de ces investissements, le règlement prévoit le financement des services professionnels et spécialisés, ainsi que les frais incidents, requis pour la réalisation du projet.



Bibliothèque - Technologie RFID et travaux de réfection

Règlement REG-499

Annexe au règlement - Sommaire des coûts

Coûts			
Description			Coûts
Acquisition du terrain			
Aucune acquisition requise, propriété de la ville			
1,90	Coût de l'acquisition du terrain (portion affectée au règlement)		- \$
Travaux			
Voir l'estimation détaillée			
A	Infrastructure Fondations, construction de sous-sol		- \$
B	Superstructure et enveloppe Ouvertures dans le mur extérieur pour le nouveau dépôt intelligent, réfection complète de la toiture	1 468 750	\$
C	Aménagement intérieur Démolition et construction de cloisons, portes intérieures, réfection des plafonds et revêtements de plancher, peinture	240 613	\$
D	Services Remplacement des chaudières et humidificateurs, nouvelle salle de toilette, remplacement d'une partie des appareils d'éclairage, raccordements et travaux connexes	518 870	\$
E	Équipement et ameublement Modifications et ajouts de mobilier existants	234 063	\$
F	Construction spéciale et démolition Construction spéciale, démolition sélective de bâtiment	241 925	\$
G	Aménagement d'emplacement Préparation et amélioration de l'emplacement, services de électromécanique sur l'emplacement, autres construction sur l'emplacement		- \$
	Sous-total	2 704 221	\$
Z10	Contingence de construction	10,0%	270 422 \$
	Sous-total		2 974 643 \$
Z2010	Frais généraux	10,0%	297 464 \$
Z2020	Administration et profit	8,0%	237 971 \$
	Sous-total		3 510 078 \$
Z30	Conditions de mise en œuvre (voir estimation détaillée)		183 315 \$
2,81	Sous-total		3 693 393 \$
2,82	TPS (sur 2.81)	5,000%	184 670 \$
2,83	TVQ (sur 2.81)	9,975%	368 416 \$
2,90	Coût total des travaux		4 246 479 \$
Honoraires plans et devis			
3,01	Architecture Conception, plans et devis, surveillance Décret C-65.1, r.9		198 999 \$
3,02	Ingénierie – structure Conception, plans et devis, surveillance Décret C-65.1, r.12		- \$
3,03	Ingénierie – électromécanique Conception, plans et devis, surveillance Décret C-65.1, r.12		65 756 \$
3,04	Ingénierie – civil Conception, plans et devis, surveillance Décret C-65.1, r.12		- \$

Bibliothèque - Technologie RFID et travaux de réfection

Règlement REG-499

Annexe au règlement - Sommaire des coûts

Coûts			
	Description		Coûts
3,05	Architecture du paysage <i>Conception interne</i>		- \$
3,06	Laboratoires <i>Surveillance continue des travaux de toiture</i>		15 000 \$
3,81	Sous-total		279 755 \$
3,82	TPS (<i>sur 3.81</i>)	5,000%	13 988 \$
3,83	TVQ (<i>sur 3.81</i>)	9,975%	27 906 \$
3,90	Coût total des honoraires et services		321 649 \$
Mobilier et équipement			
4,01	Mobilier <i>Fourniture nouveau mobilier : tables, chaises, fauteuils, postes de travail, comptoirs mobiles et présentoirs + réparation de tables et de fauteuils existants.</i>		375 375 \$
4,02	Équipements RFID <i>Fourniture et installation d'un système complet de gestion des livres basé sur la technologie RFID</i>		845 000 \$
4,03	Puces RFID <i>Fourniture et installation des puces pour toutes les collections de la bibliothèque</i>		351 000 \$
4,04	Équipement informatique <i>Modifications aux réseaux de la bibliothèque, intégration du système de gestion RFID</i>		15 000 \$
4,81	Sous-total		1 586 375 \$
4,82	TPS (<i>sur 4.81</i>)	5,000%	79 319 \$
4,83	TVQ (<i>sur 4.81</i>)	9,975%	158 241 \$
4,90	Coût total mobilier et équipement		1 823 935 \$
Services spécialisés			
5,01	Designer <i>Sélection, suivi des commandes pour tout le mobilier</i>		60 000 \$
5,02	Déménagement, transport, entreposage <i>Mise en boîte des collections, démontage des étagères, transport et entreposage, réinstallation des étagères et remise en place des collections</i>		399 201 \$
5,81	Sous-total		459 201 \$
5,82	TPS (<i>sur 4.81</i>)	5,000%	22 960 \$
5,83	TVQ (<i>sur 4.81</i>)	9,975%	45 805 \$
5,90	Coût total services spécialisés		527 966 \$
Frais incidents			
6,01	Gestion du projet <i>Gestion interne du projet</i>		154 713 \$
6,02	Financement <i>% des lignes 1.81 + 1.82 + 2.81 + 3.81 + 4.81 + 5.81 + taxes nettes</i>	2,0%	126 379 \$
6,90	Coût total des frais incidents		281 092 \$

Bibliothèque - Technologie RFID et travaux de réfection

Règlement REG-499

Annexe au règlement - Sommaire des coûts

Coûts		
	Description	Coûts
Sommaire des coûts du projet		
7,01	Acquisition du terrain (ligne 1.81 + ligne 1.82)	- \$
7,02	Travaux (ligne 2.81)	3 693 393 \$
7,03	Honoraires professionnels (ligne 3.81)	279 755 \$
7,04	Mobilier et équipement (ligne 4.81)	1 586 375 \$
7,05	Services spécialisés (ligne 5.81)	459 201 \$
7,06	Frais incidents (ligne 6.90)	281 092 \$
7,81	Total avant taxes	6 299 816 \$
7,82	TPS (1.83 + 2.82 + 3.82 + 4.82 + 5.82)	300 937 \$
7,83	TVQ (1.84 + 2.83 + 3.83 + 4.83 + 5.83)	600 368 \$
7,90	Coût total du projet	7 201 121 \$
Règlement d'emprunt		
8,01	Coût total du projet (ligne 7.90)	7 201 121 \$
8,02	Crédit TPS (de la ligne 7.82)	100,0% (300 937) \$
8,03	Crédit TVQ (de la ligne 7.83)	50,0% (300 184) \$
8,04	Immobilisations payées comptant	- \$
8,05	Contribution des partenaires	- \$
8,06	Aide financière payée comptant	- \$
8,90	Coût du règlement d'emprunt	6 600 000 \$



par **Réjean Blais, ing., MBA**
Chargé de projets



approb. **Pierre Martel, arch.**
Chef de service

Bibliothèque - Technologie RFID et travaux de réfection

Règlement REG-499

Annexe au règlement - Estimation détaillée

Coûts détaillés des travaux		
Uniformat II, Niveau 3 ASTM E-1557-05		
Date : 2025-04-04		
GROUPE D'ÉLÉMENTS-NIVEAU 1-3		
A	INFRASTRUCTURE	0,00 \$
A10	Fondations	0,00 \$
A1010	Fondations standards	0,00 \$
A1020	Fondations spéciales	0,00 \$
A1030	Dalle inférieure	0,00 \$
A20	Construction de sous-sol	0,00 \$
A2010	Excavation de sous-sol	0,00 \$
A2020	Murs de sous-sol	0,00 \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE	1 468 750,00 \$
B10	Superstructure	0,00 \$
B1010	Construction de plancher	0,00 \$
B1020	Construction de toiture	0,00 \$
B20	Enveloppe extérieure	62 500,00 \$
B2010	Murs extérieurs	62 500,00 \$
B2020	Fenêtres extérieures	0,00 \$
B2030	Portes extérieures	0,00 \$
B30	Toit	1 406 250,00 \$
B3010	Couverture	1 406 250,00 \$
B3020	Ouvertures de toit	0,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR	240 612,50 \$
C10	Construction intérieure	68 387,50 \$
C1010	Cloisons intérieures	48 750,00 \$
C1020	Portes intérieures	3 375,00 \$
C1030	Accessoires intégrés	16 262,50 \$
C20	Escaliers	0,00 \$
C2010	Construction d'escaliers	0,00 \$
C2020	Finition d'escalier	0,00 \$
C30	Finitions intérieures	172 225,00 \$
C3010	Finitions de murs	40 468,75 \$
C3020	Finitions de planchers	92 818,75 \$
C3030	Finitions de plafonds	38 937,50 \$
D	SERVICES	518 870,00 \$
D10	Moyens de transport	0,00 \$
D1010	Ascenseurs et monte-charge	0,00 \$
D1020	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	0,00 \$
D1090	Autres systèmes transporteurs	0,00 \$
D20	Plomberie	34 338,75 \$
D2010	Appareils de plomberie	0,00 \$
D2020	Réseau d'eau domestique	0,00 \$
D2030	Réseau de drainage sanitaire	20 416,25 \$
D2040	Réseau de drainage pluvial	13 922,50 \$
D2090	Autres systèmes de plomberie	0,00 \$
D30	Chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA)	353 933,75 \$
D3010	Source d'énergie	0,00 \$
D3020	Système de production de chaleur	156 026,25 \$
D3030	Système de production de froid	0,00 \$
D3040	Distribution de CVCA	27 400,00 \$
D3050	Unités autonomes ou monoblocs	61 358,75 \$
D3060	Régulation et instrumentation	48 945,00 \$
D3070	Essai et réglage des systèmes	4 326,25 \$
D3080	Autres systèmes de chauffage	0,00 \$
D3090	Autres systèmes ou équipements de CVCA	55 877,50 \$

Bibliothèque - Technologie RFID et travaux de réfection

Règlement REG-499

Annexe au règlement - Estimation détaillée

Coûts détaillés des travaux		
Uniformat II, Niveau 3 ASTM E-1557-05		
Date : 2025-04-04		
GROUPE D'ÉLÉMENTS-NIVEAU 1-3		
D40	Protection incendie	2 691,25 \$
D4010	Gicleurs	0,00 \$
D4020	Canalisations et robinets d'incendie	0,00 \$
D4030	Accessoires de protection incendie	2 691,25 \$
D4090	Autres systèmes de protection incendie	0,00 \$
D50	Électricité	127 906,25 \$
D5010	Services et distribution électrique	54 027,50 \$
D5020	Éclairage et distribution secondaire	58 451,25 \$
D5030	Communication & sécurité	12 128,75 \$
D5090	Autres systèmes électriques	3 298,75 \$
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT	234 062,50 \$
E10	Équipement	0,00 \$
E1010	Équipement commercial	0,00 \$
E1020	Équipement institutionnel	0,00 \$
E1030	Équipement pour véhicules	0,00 \$
E1090	Autre équipement	0,00 \$
E20	Ameublement et décoration	234 062,50 \$
E2010	Ameublement et décoration fixes	234 062,50 \$
E2020	Ameublement et décoration mobiles	0,00 \$
F	CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION	241 925,00 \$
F10	Construction spéciale	0,00 \$
F1010	Sructure spéciale	0,00 \$
F1020	Sous-ensembles intégrés	0,00 \$
F1030	Système spécial de construction	0,00 \$
F1040	Installation spéciale	0,00 \$
F1050	Instrumentation & régulation spéciales	0,00 \$
F20	Démolition sélective de bâtiment	241 925,00 \$
F2010	Démolition sélective	155 625,00 \$
F2020	Élimination de produits dangereux	86 300,00 \$
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT	0,00 \$
G10	Préparation de l'emplacement	0,00 \$
G1010	Déblaiement d'emplacement	0,00 \$
G1020	Déplacement et démolition sur l'emplacement	0,00 \$
G1030	Terrassement	0,00 \$
G1040	Décontamination d'emplacement	0,00 \$
G20	Amélioration d'emplacement	0,00 \$
G2010	Chaussée	0,00 \$
G2020	Aire de stationnement	0,00 \$
G2030	Surface piétonnière	0,00 \$
G2040	Aménagement d'emplacement	0,00 \$
G2050	Aménagement paysager	0,00 \$
G30	Services de mécanique sur l'emplacement	0,00 \$
G3010	Réseau d'alimentation en eau	0,00 \$
G3020	Réseau d'égout sanitaire	0,00 \$
G3030	Réseau d'égout pluvial	0,00 \$
G3040	Réseau de distribution de chaleur	0,00 \$
G3050	Réseau de distribution de refroidissement	0,00 \$
G3060	Réseau de combustible	0,00 \$
G3090	Autres services de mécanique sur l'emplacement	0,00 \$
G40	Services d'électricité sur l'emplacement	0,00 \$
G4010	Distribution d'électricité	0,00 \$
G4020	Éclairage extérieur	0,00 \$
G4030	Communication et sécurité	0,00 \$
G4090	Autres services d'électricité sur l'emplacement	0,00 \$

Bibliothèque - Technologie RFID et travaux de réfection

Règlement REG-499

Annexe au règlement - Estimation détaillée

Coûts détaillés des travaux		
Uniformat II, Niveau 3 ASTM E-1557-05		
Date : 2025-04-04		
GROUPE D'ÉLÉMENTS-NIVEAU 1-3		
G90	Autres constructions sur l'emplacement	0,00 \$
G9010	Tunnel de services et piétonnier	0,00 \$
G9090	Autres systèmes sur l'emplacement	0,00 \$
COÛT avant contingences		2 704 220,00 \$
Z10	Contingence	270 422,00 \$
Z1010	Contingence (10 % des coûts)	270 422,00 \$
COÛT DIRECT		2 974 642,00 \$
Z20	Frais généraux, administration et profit	535 435,56 \$
Z2010	Frais généraux (10 % du coût direct)	297 464,20 \$
Z2020	Administration et profit (8 % du coût direct)	237 971,36 \$
COÛT avant condition de mise en œuvre		3 510 077,56 \$
Z30	Condition de mise en œuvre	183 314,83 \$
Z3010	Bâtiment occupé	0,00 \$
Z3020	Travaux par phase	75 000,00 \$
Z3030	Divers (préciser)	0,00 \$
Z3040	Contingences d'indexation (indiquer la région de référence)	0,00 \$
Z3050	Contingences d'inflation (2024 à 2026 source : SQI)	108 314,83 \$
COÛT avant taxes		3 693 392,39 \$
Z40	Taxes	553 085,51 \$
Z4010	TPS	184 669,62 \$
Z4020	TVQ	368 415,89 \$
COÛT TOTAL DES TRAVAUX		4 246 477,90 \$

par


Réjean Blais, ing., MBA
Chargé de projets

Bibliothèque - Technologie RFID et travaux de réfection
Règlement REG-499
Résumé des coûts

Description du projet

GEN20-041
Le projet consiste en des travaux liés à l'implantation d'un système de gestion automatisé, basé sur la technologie RFID, pour l'emprunt et le retour des ouvrages des collections de la bibiothèque Georgette-Lepage. En plus des travaux connexes à l'implantation du système, sont prévus des travaux de rénovation et de réaménagement, la réfection complète de la toiture et des travaux de remplacement de certaines composantes des systèmes électromécaniques. Également, le projet prévoit l'acquisition de divers éléments de mobilier et la réparation d'une partie de ceux existants. Finalement, le projet prévoit l'installation des puces RFID dans tous les ouvrages des collections de la bibliothèque.

NOTES FINANCIÈRES

Le règlement couvre les projets suivants inscrits au PTI 2025-2026-2027:
- GEN20-041 : Bibliothèque - Technologie RFID et travaux de réfection
- GDI25-014 : Bibliothèque Georgette-Lepage - Réfection de la toiture
- TP23-053 : Bibliothèque - Installation d'un système d'évacuation au FABLAB
- TP25-023 : Mise à niveau des équipements mécanique bibliothèque

Le Ministère de la Culture et des Communications a convenu de verser une aide financière d'un montant maximum de 2 175 720 \$ pour la réalisation du projet, remboursable sur la durée de l'emprunt.

Coûts		
Description		Coûts
Acquisition du terrain		0 \$
Travaux		3 693 393 \$
A	Infrastructure	0 \$
B	Superstructure et enveloppe	1 468 750 \$
C	Aménagement intérieur	240 613 \$
D	Services	518 870 \$
E	Équipement et ameublement	234 063 \$
F	Construction spéciale et démolition	241 925 \$
G	Aménagement d'emplacement	0 \$
	Sous-total	2 704 221 \$
Z10	Contingence de construction	270 422 \$
	Sous-total	2 974 643 \$
Z2010	Frais généraux	297 464 \$
Z2020	Profit et administration	237 971 \$
	Sous-total	3 510 078 \$
Z30	Conditions de mise en œuvre	183 315 \$
	Total travaux	3 693 393 \$
Honoraires professionnels		279 755 \$
Mobilier et équipement		1 586 375 \$
Services spécialisés		459 201 \$
Frais incidents (non taxable)		281 092 \$
	Gestion interne du projet	154 713 \$
	Financement	126 379 \$
	Total frais incidents	281 092 \$
Taxes nettes		300 184 \$
COÛT TOTAL DU PROJET		6 600 000 \$
	Immobilisations payées comptant	0 \$
	Contribution des partenaires	0 \$
	Aide financière payée comptant	0 \$
MONTANT À EMPRUNTER		6 600 000 \$



par **Pierre Martel, architecte**
Chef de service Gestion des immeubles



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

7.5 **RÈGLEMENT REG-503 ORDONNANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES
LOURDS ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 618 000 \$
- ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Stéphanie Quintal à la séance du 20 mai 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette occasion;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'adopter le règlement REG-503 ordonnant l'acquisition de véhicules lourds et décrétant une dépense et un emprunt de 1 618 000 \$ tel que soumis.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-06-10
------	------------

Titre :

Règlement REG-503 ordonnant l'acquisition de véhicules lourds et décrétant une dépense et un emprunt de 1 618 000 \$ - Adoption

Service requérant : Travaux publics Éditeur Stéphanie Dubuc	Coûts (taxes incluses) ou revenus : 1 618 000,00 \$
--	---

Recommandations :

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Stéphanie Quintal

La conseillère Stéphanie Quintal à la séance du 20 mai 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette occasion;

Et résolu

D'adopter, le règlement REG-503 ordonnant l'acquisition de véhicules lourds et décrétant une dépense et un emprunt de 1 618 000 \$ tel que soumis.

Contexte :

L'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) prévoit à son deuxième alinéa que :

[...] un règlement décrétant un emprunt dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations peut ne mentionner l'objet du règlement qu'en termes généraux et n'indiquer que le montant et le terme maximal de l'emprunt lorsque :

1° *soit le règlement est adopté par le conseil d'une municipalité de 100 000 habitants ou plus et est, en vertu de quelque disposition, dispensé de l'approbation par les personnes habiles à voter;*

2° *soit le règlement prévoit, pour le remboursement de l'emprunt, l'affectation annuelle d'une portion des revenus généraux de la municipalité ou l'imposition d'une taxe sur tous les immeubles imposables du territoire de la municipalité, sur la base de l'évaluation municipale, et le montant total des emprunts décrétés par la municipalité, au cours de l'exercice financier, en vertu d'un règlement visé au présent paragraphe n'excède pas le plus élevé entre 100 000 \$ et le montant équivalant à 0,25 % de la richesse foncière uniformisée de la municipalité telle qu'elle est établie, en vertu de la section I du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2,1), selon le dernier sommaire du rôle d'évaluation foncière produit avant l'exercice financier.*

Dans le cadre de ses activités, la Ville prévoit acquérir certains véhicules aux fins de ses compétences.

Ainsi, dans le but de financer ces acquisitions, le conseil souhaite adopter un règlement d'emprunt de type *parapluié*.

Un tel règlement permettra à la Ville d'assurer de façon plus rapide et efficace le financement de l'acquisition de plusieurs véhicules aux fins de sa compétence. Selon le plan de développement organisationnel (PDO) des travaux publics et du remplacement des véhicules pour la Ville de Brossard, l'acquisition de certains véhicules sera nécessaire au cours des prochaines années afin d'éviter des coûts d'entretien excessifs. Actuellement, nous effectuons la location de plusieurs véhicules afin de pouvoir réaliser nos activités, dont l'achat de certains nous aidera à diminuer nos coûts de location.

Conformément à l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce type de règlement doit toutefois être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la ville et de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Critères développement durable :

☐Applicable à un choix de critères DD

☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Approbation du règlement par les personnes habiles à voter;
- Approbation du règlement par la ministre;
- Avis d’entrée en vigueur.

Aspects financiers :

Les coûts d’acquisition de véhicules lourds sont estimés à 1 618 000,00 \$, taxes nettes, et le financement est prévu de la façon suivante :

Le règlement autorise un emprunt ne dépassant pas 1 618 000,00 \$, pour une période de quinze (15) ans.

L’emprunt sera remboursé au moyen d’une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables du territoire, sur la base de la valeur foncière, en respectant l’article 544 de la loi sur les Cités et Villes.

Le règlement parapluie est un outil additionnel de planification pour le financement des dépenses d’immobilisations. Lorsque vient le temps de préciser ces dépenses, le conseil municipal devra le faire par résolution sans devoir obtenir de nouvelles autorisations du MAMH, ce qui diminue le nombre de procédures et les délais qui s’ensuivent.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-05031

22-05032

22-05033

Statut	Date
Sébastien Lévesque - Approuvé	2025-05-28
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-28
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-29
Jean Bergeron - Approuvé	2025-05-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-30

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des services juridiques;
- Direction des finances;
- Direction générale.

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-503

**RÈGLEMENT ORDONNANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES LOURDS ET DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 618 000 \$**

CONSIDÉRANT que la Ville de Brossard désire se prévaloir du pouvoir prévu au paragraphe 2° du deuxième alinéa l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mai 2025;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU [indiquer la date], LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules lourds pour la réalisation des activités de la ville.
2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 618 000 \$ sur une période de 15 ans.
3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à une taux suffisant d'après leur catégorie et leur valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.
4. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling

NOTE EXPLICATIVE

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-503

RÈGLEMENT ORDONNANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES LOURDS ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 618 000 \$

Le règlement REG-503, a pour objet d'effectuer des dépenses en immobilisations de véhicules lourds suivants :

Description	Montant	Durée
Véhicules lourds (3)	1 618 000 \$	15 ans
Total	1 618 000 \$	

Après analyse du mode de financement opportun pour ces projets, nous considérons qu'il serait plus adéquat de les financer par règlement d'emprunt.

Avec l'accord du conseil municipal, nous proposons comme il s'agit de dépenses en immobilisations, de décrire le règlement en termes généraux (règlement parapluie).

Le règlement parapluie est un outil additionnel de planification pour le financement des dépenses d'immobilisations. Lorsque vient le temps de préciser ces dépenses, le conseil municipal devra le faire par résolution sans devoir obtenir de nouvelles autorisations du MAMH, ce qui diminue le nombre de procédures et les délais qui s'en suivent.

L'emprunt sera remboursé au moyen d'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables du territoire, sur la base de la valeur foncière.

Si le conseil municipal est d'accord avec l'adoption de ce règlement, il y aurait lieu de donner un avis de motion.

L'approbation des personnes habiles à voter et celle du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sont requises.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

La direction des travaux publics

2025-04-23



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

8.1 SERVICES D'ENTRETIEN DE PORTES COULISSANTES AU COMPLEXE
AQUATIQUE - CONTRAT ATP-25-1161 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat ATP-25-1161 relatif au service d'entretien des trois (3) portes coulissantes et d'une porte automatique du complexe aquatique pour une durée de trente-six (36) mois, à compter du 10 juin 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Allegion Canada Access Inc / Stanley Access Technologies, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 14 348,88 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	Date	2025-06-10
---	------	------------

Titre :
Services d'entretien de portes coulissantes au complexe aquatique - Contrat ATP-25-1161 - Octroi de contrat

Service requérant : Travaux publics Éditeur Stéphanie Dubuc	Coûts (taxes incluses) ou revenus : 14 348,88 \$
--	--

Recommandations :
Et résolu
D'accorder le contrat ATP-25-1161 relatif au service d'entretien des trois (3) portes coulissantes et d'une porte automatique du complexe aquatique pour une durée de trente-six (36) mois, à compter du 10 juin 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Allegion Canada Access Inc / Stanley Access Technologies, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 14 348,88 \$, taxes incluses.

Contexte :
Chaque semaine, plusieurs milliers de personnes utilisent les portes coulissantes et automatiques du complexe aquatique. Ces portes jouent un rôle crucial en assurant l'étanchéité entre les différentes zones du bâtiment, qui présentent des environnements distincts. Il est donc essentiel qu'elles demeurent en bon état de fonctionnement en tout temps, afin d'éviter toute interruption de services pour les citoyennes et les citoyens.
Le Service des approvisionnements a procédé à une demande de prix et deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme.
L'estimation pour ce contrat est de 15 864,25 \$ taxes incluses, pour trois (3) ans, le prix obtenu de 14 348,88 \$ est de 1 515,37 \$ taxes incluses en deçà de l'estimation.
Le contrat précédent (ATP-24-1063) s'élevait à 5 955,71 \$ par année, taxes incluses, pour une durée d'un (1) an. En comparaison, le nouveau contrat propose un coût annuel de 4 782,96 \$, représentant ainsi une réduction significative des dépenses.

Critères développement durable :
☐ Applicable à un choix de critères DD
☒ Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :
--

Aspects financiers :					
Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :					
Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses	
Services d'entretien des portes coulissantes Complexe Aquatique	10 juin au 31 décembre 2025	4 160,00 \$	4 367,48 \$	4 782,96	\$
Services d'entretien des portes coulissantes Complexe Aquatique	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026	4 160,00 \$	4 367,48 \$	4 782,96	\$
Services d'entretien des portes coulissantes Complexe Aquatique	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2027	4 160,00 \$	4 367,48 \$	4 782,96	\$
Services d'entretien des portes coulissantes Complexe Aquatique	1 ^{er} janvier au 9 juin 2028	- \$	- \$	-	\$

	12 480,00 \$	13 102,44 \$	14 348,88 \$
Le coût total du contrat ATP-24-1161 est de 14 348,88 \$, taxes incluses, pour une durée de trente-six (36) mois. La dépense pour 2025 représente une somme de 4 367,48 \$, taxes nettes et cette somme n'est pas disponible au poste 02-713-80-522 (Bat. Comp. Aquatique - Entretien et Réparation - Bâtiment) du budget de fonctionnement. Un transfert budgétaire de 4 367,48 \$ est requis. Cette somme a été prévue à la provision (fiche BR #2) et proviendra du poste 02-191-10-981 (Provision pour éventualités) du budget de fonctionnement.			

Poste(s) budgétaire(s) :
02-191-10-981
02-713-80-522

Statut	Date
Sébastien Lévesque - Approuvé	2025-05-20
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-27
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-27
Jean Bergeron - Approuvé	2025-05-27
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-27
Direction(s) consultée(s) :	



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

8.2 RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MAUPASSANT - CONTRAT SP-24-1970 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1970 relatif aux travaux de réaménagement du parc Maupassant, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation MF inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 1 559 969,65 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	Date	2025-06-10
---	------	------------

Titre : Réaménagement du parc Maupassant - Contrat SP-24-1970 - Octroi de contrat

Service requérant : Services techniques Éditeur Marc-Antoine Ménard	Coûts (taxes incluses) ou revenus : 1 559 969,65 \$
--	---

Recommandations : Et résolu D'accorder le contrat SP-24-1970 relatif aux travaux de réaménagement du parc Maupassant, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation MF inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 1 559 969,65 \$, taxes incluses.
--

Contexte :

Le réaménagement du parc Maupassant est programmé au PTI 2025-2026-2027. La programmation a été approuvée par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire et la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.

Les travaux de construction ont fait l'objet d'un appel d'offres public SP-24-1970 et comprennent notamment:

- Aménagement standard de parc (mobilier urbain, plantation, éclairage, sentier piéton) ;
- Aires de jeux 18 mois-5ans et 5-12 ans ;
- Fontaine à boire.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public qui s'est déroulé du 8 avril au 1er mai 2025. La Ville a reçu huit (8) soumissions, toutes jugées conformes au niveau administratif, par le Service des approvisionnements.

Le nom des soumissionnaires et les prix soumis, taxes incluses, sont :

• Excavation MF inc.	1 559 969,65 \$;
• Gestion Dexsen inc.	1 573 259,21 \$;
• Excavation Civilpro inc.	1 581 000,00 \$;
• Senterre entrepreneur général inc.	1 608 643,97 \$;
• Réalisation Dynamique inc.	1 627 023,99 \$;
• Urbex construction inc.	1 627 503,90 \$;
• Excavation E.S.M. inc.	1 656 979,02 \$;
• Aménagements Sud-Ouest	1 665 611,21 \$.

Pour donner suite à l'analyse, la Direction des Services techniques recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation MF inc., au montant de 1 559 969,65 \$, taxes incluses.

L'estimation des coûts de la Direction des Services techniques est de 1 698 974,08 \$, taxes incluses. La plus basse soumission jugée conforme est inférieure 8,2 % par rapport à l'estimation des coûts du projet.

Critères développement durable : ☒ Applicable à un choix de critères DD ☐ Non applicable à un choix de critères DD		
Aspect	Critère	Description
Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Octroi du contrat : 10 juin 2025 - Certains ajustements seront à venir, mais ceux-ci ne devraient pas influencer le coût total du projet;
- Réunion de démarrage : Dans les 10 jours suivant l’administration de contrat;
- Début du délai contractuel : 10 juin 2025;
- Délai contractuel : 12 mois;
- Fin des travaux : Juin 2026;
- Réception définitive à la fin de la période de garantie et d’entretien : Un an après la réception provisoire, soit juin 2027.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Nature	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Réaménagement du parc Maupassant - SP-24-1970 - Octroi de contrat	1 356 790,30 \$	1 424 460,22 \$	1 559 969,65 \$

Le coût total du contrat SP-24-1970 pour la réalisation des travaux de réaménagement du parc Maupassant est de 1 559 969,65 \$, taxes incluses.

Cette dépense d’un montant de 1 424 460,22 \$, taxes nettes, est prévue au REG-490 (GEN23-019) - Parc Maupassant - Réaménagement. Le financement en provenance de l'emprunt est disponible.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-04900

Statut	Date
Yohan Dumoulin - Approuvé	2025-05-12
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-15
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-15
Jean Bergeron - Approuvé	2025-05-15
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-27

Direction(s) consultée(s) :

- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;
- Direction de l'urbanisme et de l'environnement;
- Direction des travaux publics;
- Direction des finances.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

8.3 FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIERRES CONCASSÉES - CONTRAT SP-24-1986 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1986 relatif à la fourniture de pierres concassées, pour une durée de trente-six (36) mois à compter du 10 juin 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL inc., selon les prix unitaires par tonne métrique soumise et les conditions de la soumission et du devis et pour un montant de 208 893,48 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL		Date	2025-06-10
Titre : Fourniture et livraison de pierres concassées - Contrat SP-24-1986 - Octroi de contrat			
Service requérant : Travaux publics Éditeur Stéphanie Dubuc		Coûts (taxes incluses) ou revenus : 208 893,48 \$	
Recommandations : Et résolu D'accorder le contrat SP-24-1986 relatif à la fourniture de pierres concassées, pour une durée de trente-six (36) mois à compter du 10 juin 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL inc., selon les prix unitaires par tonne métrique soumise et les conditions de la soumission et du devis et pour un montant de 208 893,48 \$, taxes incluses.			
Contexte : Chaque année, la Direction des travaux publics effectue des travaux qui requièrent de la pierre concassée de différents calibres pour les travaux d'aqueduc, de voirie et de parcs. Parmi les travaux effectués, il est question de la réfection et de la réparation de conduites souterraines, de puisards et de regards. La pierre concassée est également utilisée pour la réparation et la réfection d'accotements, pour l'entretien de chaussées en surface de gravier ainsi que pour réparer des sections de chaussée en vue du pavage de celles-ci. Enfin, sur le plan des parcs, la pierre concassée est nécessaire pour l'excavation et la construction de drains, pour l'installation de mobiliers urbains ainsi que pour l'aménagement de sentiers. Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public et cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre lesquelles se sont toutes avérées conformes. Dans le cas présent, la valeur du contrat pour la pierre concassée est de 153 915,89 \$ taxes incluses. La pondération pour tenir compte de la distance à parcourir est de 54 977,59 \$ taxes incluses. Le prix soumissionné avec pondération (153 915,89 \$ [pierre concassée] + 54 977,59 \$ [pondération]) est de 208 893,48 \$ taxes incluses. Une pondération de 0,30 \$ par km/tonne parcouru (le km/tonne est une unité de mesure de quantité de transport correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre) a été utilisée pour la distance entre la carrière et les ateliers municipaux du 3800, boulevard Matte. Cette pondération nous permet de tenir compte du meilleur prix en fonction de la distance de la carrière, car nous effectuons le transport de la pierre. Étant donné que le transport de la pierre concassée est assuré en régie, donc par nos employés, deux facteurs sont à considérer, soit le prix et la distance à parcourir, ce qui inclut nos coûts de main-d'œuvre et d'utilisation de notre camion pour aller chercher les matériaux. Pour l'adjudication, la valeur du contrat est de 208 893,48 \$ taxes incluses pour une durée de trente-six (36) mois. Le coût du contrat précédent SP-22-1659 était de 191 803,59 \$ taxes incluses, pour une durée de trente-six (36) mois et avait été accordé à Construction DJL inc. Aucune modification de quantité n'a été effectuée au bordereau de soumission.			
Critères développement durable : ☐ Applicable à un choix de critères DD ☒ Non applicable à un choix de critères DD			
Étapes antérieures et/ou subséquentes :			

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses	
Fourniture et livraison de pierres concassées	10 juin au 31 décembre 2025	27 757,58 \$	29 141,99 \$	31 914,28	\$
Fourniture et livraison de pierres concassées	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026	60 562,00 \$	63 582,53 \$	69 631,16	\$
Fourniture et livraison de pierres concassées	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2027	60 562,00 \$	63 582,53 \$	69 631,16	\$
Fourniture et livraison de pierres concassées	1 ^{er} janvier au 9 juin 2028	32 804,42 \$	34 440,54 \$	37 716,88	\$
		181 686,00 \$	190 747,59 \$	208 893,48	\$

Le coût total du contrat SP-24-1986 est de 208 893,48 \$, taxes incluses, pour une durée de trente-six (36) mois.

La dépense pour 2025 représente une somme de 29 141,99 \$, taxes nettes et cette somme est disponible au poste 02-321-10-621 (Voirie Municipale - Agrégats) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-321-10-621

Statut	Date
Sébastien Lévesque - Approuvé	2025-05-20
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-28
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-29
Jean Bergeron - Approuvé	2025-05-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-30

Direction(s) consultée(s) :



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

8.4 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC SAINT-FRANÇOIS - CONTRAT SP-25-1992 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-1992 relatif aux travaux d'aménagement du parc Saint-François, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Marc-André Paysagiste inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 1 676 153,41 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	Date	2025-06-10
---	------	------------

Titre : Travaux d'aménagement du parc Saint-François - Contrat SP-25-1992 - Octroi de contrat

Service requérant : Services techniques Éditeur Marc-Antoine Ménard	Coûts (taxes incluses) ou revenus : 1 676 153,41 \$
--	---

Recommandations : Et résolu D'accorder le contrat SP-25-1992 relatif aux travaux d'aménagement du parc Saint-François, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Marc-André Paysagiste inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 1 676 153,41 \$, taxes incluses.

Contexte : L'aménagement du parc Saint-François est programmé au PTI 2025-2026-2027. La programmation a été approuvée par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire et la Direction de l'urbanisme et de l'environnement. Les travaux de construction ont fait l'objet d'un appel d'offres public SP-25-1992 et comprennent notamment: • Aménagement standard de parc (mobilier urbain, plantation, éclairage, sentier piéton) ; • Fontaine décorative et à boire ; • Abri solaire type pergola ; • Œuvre d'art ; • Clôture végétalisée. L'appel d'offres public a eu lieu du 3 mars 2025 au 3 avril 2025, soit l'équivalent de 31 jours. L'estimation produite par les professionnels de chez AECOM à la suite de la publication de l'addenda 4 en date du 26 mars 2025, pour un montant de 1 882 086,71 \$, taxes incluses. Au total, sept (7) soumissions ont été déposées lors de l'ouverture et toutes les soumissions ont été analysées et jugées conformes par le service des approvisionnements. La plus basse soumission conforme, soit celle de Marc-André Paysagiste inc., totalise un montant de 1 676 153,41 \$, taxes incluses. Compte tenu de ce qui précède, la Direction des Services techniques recommande l'octroi du contrat à Marc-André Paysagiste inc., le plus bas soumissionnaire conforme.
--

Critères développement durable : ☒ Applicable à un choix de critères DD ☐ Non applicable à un choix de critères DD		
Aspect	Critère	Description
Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes : • Octroi du contrat : 10 juin 2025 - Certains ajustements seront à venir, mais ceux-ci ne devraient pas influencer le coût total du projet; • Réunion de démarrage : Dans les 10 jours suivant l'administration de contrat; • Début du délai contractuel : 20 mai 2025;
--

- Délai contractuel : 24 semaines;
- Fin des travaux : Novembre 2025;
- Réception définitive à la fin de la période de garantie et d'entretien : Un an après la réception provisoire, soit novembre 2026.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Nature	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Travaux d'aménagement du parc Saint-François - SP-25-1992 - Octroi de contrat	1 457 841,63 \$	1 530 551,48 \$	1 676 153,41 \$

Le coût total du contrat SP-25-1992 pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc Saint-François est de 1 676 153,41 \$, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 1 530 551,48 \$, taxes nettes, est prévue au REG-482 (GEN24-112) - Parc Saint-François - Aménagement. Le financement en provenance de l'emprunt est disponible.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-04820

Statut	Date
Sandra Avakian - Approuvé	2025-04-16
Joanne Skelling - Approuvé	2025-04-17
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-04-23
Éric Labelle - Approuvé	2025-04-23
Guy Benedetti - Approuvé	2025-04-26

Direction(s) consultée(s) :

- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;
- Direction de l'urbanisme et de l'environnement;
- Direction des travaux publics;
- Direction des finances.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

8.5 AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE PÉTANQUE - PARC DES ÉTOILES -
CONTRAT SP-25-2008 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-2008 relatif aux travaux d'aménagement des terrains de pétanque au parc des Étoiles, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Civilpro inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 148 131,49 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	Date	2025-06-10
---	------	------------

Titre : Aménagement des terrains de pétanque - parc des Étoiles - Contrat SP-25-2008 - Octroi de contrat
--

Service requérant : Services techniques Éditeur Marc-Antoine Ménard	Coûts (taxes incluses) ou revenus : 148 131,49 \$
--	---

Recommandations : Et résolu D'accorder le contrat SP-25-2008 relatif aux travaux d'aménagement des terrains de pétanque au parc des Étoiles, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Civilpro inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 148 131,49 \$, taxes incluses.

Contexte : L'aménagement des terrains de pétanque au parc des Étoiles a été programmé à la suite de nombreuses demandes citoyennes. La programmation a été approuvée par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire. Les travaux de construction ont fait l'objet d'un appel d'offres public SP-25-2008 et comprennent notamment: • Terrains de pétanque (2) ; • Abris type pergola. Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public qui s'est déroulé du 16 avril au 8 mai 2025. La Ville a reçu deux (2) soumissions, toutes jugées conformes au niveau administratif, par le Service des approvisionnements. Le nom des soumissionnaires et les prix soumis, taxes incluses, sont : • Excavation Civilpro inc. 148 131,49 \$; • Excavation Jonda inc. 162 551,66 \$. Pour donner suite à l'analyse, la Direction des Services techniques recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Civilpro inc., au montant de 148 131,49 \$, taxes incluses. L'estimation des coûts de la Direction des Services techniques est de 116 762,86 \$, taxes incluses. La plus basse soumission jugée conforme est supérieure de 26,9 % par rapport à l'estimation des coûts du projet. Cet écart s'explique par la petite envergure du projet et le nombre limité de soumissionnaires.
--

Critères développement durable : ☒ Applicable à un choix de critères DD ☐ Non applicable à un choix de critères DD		
Aspect	Critère	Description
Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes : • Octroi du contrat : 10 juin 2025; • Réunion de démarrage : Dans les 10 jours suivant l'administration de contrat; • Début du délai contractuel : 10 juin 2025;

- Délai contractuel : 3 mois;
- Fin des travaux : Septembre 2025;
- Réception définitive à la fin de la période de garantie et d'entretien : Un an après la réception provisoire, soit septembre 2026.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Nature	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Aménagement des terrains de pétanque - parc des Étoiles - Contrat SP-25-2008 - Octroi de contrat	128 838,00 \$	135 263,79 \$	148 131,49 \$

Le coût total du contrat SP-25-2008 pour la réalisation des travaux d'aménagement des terrains de pétanque au parc des Étoiles est de 148 131,49 \$, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 135 263,79 \$, taxes nettes, est prévue au REG-389 (GEN18-003) - Réalisations places publiques Secteur E - Solar Uniquartier. Le financement en provenance de l'emprunt est disponible.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-03890

Statut	Date
Yohan Dumoulin - Approuvé	2025-05-15
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-27
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-27
Sandra Avakian - Approuvé	2025-05-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-29

Direction(s) consultée(s) :

- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;
- Direction des travaux publics;
- Direction des finances.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

8.6 TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE - CONTRAT SP-25-2011 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-2011 relatif aux travaux de réfection de pavage - 2025 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 2 951 916,55 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL		Date	2025-06-10
---	--	------	------------

Titre :

Travaux de réfection de pavage - Contrat SP-25-2011 - Octroi de contrat

Service requérant : Services techniques Éditeur Eduardo Cely	Coûts (taxes incluses) ou revenus : 2 951 916,55 \$
--	--

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-2011 relatif aux travaux de réfection de pavage - 2025 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 2 951 916,55 \$, taxes incluses.

Contexte :

Les travaux visés par ce contrat sont proposés principalement en raison de la détérioration du pavage, qui présente d'importantes fissurations. Ces interventions visent à améliorer l'état de surface de la chaussée, à réduire le bruit et les vibrations causés par le passage des véhicules, et à renforcer la sécurité des piétons aux endroits suivants:

Réfection par planage et pavage :
Trépanier, entre Rome et Tisserand ;
Baffin, entre Balzac et Bienvenue ;
Thérèse, entre Tisserand et Marie-Victorin ;
Palerme, entre Platon et Pelletier ;
Trahan, entre Tisserand et Rome ;
Ontario, entre des Prairies et Oregon ;
Grande-Allée, sur le tronçon situé entre le viaduc et la montée Gobeil.

Réfection par couche mince :
Bréard, entre Baffin et Bréard ;
Platon, entre Provencher et Plourde ;
Nelson, entre Nadeau et Neuville ;
Plaisance, entre Pelletier et Pinard.

Ces travaux comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- Le planage sur toute la largeur de la couche de roulement existante et de réfection par planage et pavage et le planage partiel de la couche de roulement existante pour les travaux de réfection par couche mince ;
- La mise en place d'une nouvelle couche d'enrobé bitumineux ;
- La réfection ponctuelle des sections de trottoirs et de bordures détériorées;
- L'ajustement des structures et au besoin, le remplacement de certains cadres, grilles ou couvercles.

Un appel d'offres public a été lancé par le Service des approvisionnements, et s'est déroulé du 25 avril au 22 mai 2025. Un total de six (6) soumissions a été reçu, et toutes ont été jugées conformes. Voici le détail des prix soumis :

Construction Techroc inc. :	3 199 016,24 \$, taxes incluses ;
Eurovia Québec Construction inc. :	2 951 916,55 \$, taxes incluses ;
Pavage Axion inc. :	3 081 830,64 \$, taxes incluses ;
MSA Infrastructures inc. :	3 117 117,17 \$, taxes incluses ;
Les Entreprises Michaudville inc. :	3 141 00,00 \$, taxes incluses ;
Construction Techroc inc. :	3 199 016,24 \$, taxes incluses ;
Pavage Métropolitain inc. :	3 523 935,46 \$, taxes incluses.

À la suite de l'analyse technique des soumissions, la Direction des services techniques recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc., pour un montant de 2 951 916,55 \$, taxes incluses.

L'estimation préalable de la Ville pour ces travaux s'élevait à 3 755 591,68 \$, taxes incluses.

La plus basse soumission conforme est inférieure de 21,40 % à cette estimation.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

L'échéancier de réalisation du mandat est le suivant :

- Préparation des documents d'appel d'offres : janvier à mars 2025
- Lancement et déroulement de l'appel d'offres : avril à mai 2025
- Octroi du contrat : 10 juin 2025
- Exécution des travaux : de juillet à octobre 2025

Aspects financiers :			
Montant de la dépense :			
Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Travaux de réfection de chaussée-Planage et pavage (GEN23-073) SP-25-2011	1 726 940,52 \$	1 813 071,68 \$	1 985 549,87 \$
Travaux de réfection de chaussée-Couche mince (GEN23-086) SP-25-2011	840 501,57 \$	882 421,58 \$	966 366,68 \$
TOTAL	2 567 442,09 \$	2 695 493,26 \$	2 951 916,55 \$
Le coût total du contrat SP-25-2011 s'élève à 2 951 916,55 \$, taxes incluses.			
Cette dépense, d'un montant de 2 695 493,26 \$, taxes nettes, a été prévue au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028, selon la répartition suivante :			
• 1 813 071,68 \$, taxes nettes, au projet GEN23-073 – Programme de réfection de chaussée – planage et pavage ; • 882 421,58 \$, taxes nettes, au projet GEN23-086 – Réfection de chaussée – couche mince.			
Le financement provenant de la tarification pour la réfection du réseau routier est disponible.			

Poste(s) budgétaire(s) :

22-62150

22-62310

Statut	Date
Sandra Avakian - Approuvé	2025-05-28
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-28
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-29
Sandra Avakian - Approuvé	2025-05-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-30
Direction(s) consultée(s) :	
• Direction des finances; • Service des approvisionnements.	



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

8.7 FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES - CONTRAT SP-25-2020 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-2020 relatif à la fourniture et la livraison d'arbres, pour une durée de 36 mois à compter du 10 juin 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 2321-2392 Québec inc. (Pépinière Y. Yvon Auclair et Fils) selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis et pour un montant total de 562 089,78 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	Date2025-06-10
---	----------------

Titre : Fourniture et livraison d'arbres - Contrat SP-25-2020 - Octroi de contrat
--

Service requérant : Travaux publics Éditeur Stéphanie Dubuc	Coûts (taxes incluses) ou revenus : 562 089,78 \$
---	--

Recommandations : Et résolu D'accorder le contrat SP-25-2020 relatif à la fourniture et la livraison d'arbres, pour une durée de 36 mois à compter du 10 juin 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 2321-2392 Québec inc. (Pépinière Y. Yvon Auclair et Fils) selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis et pour un montant total de 562 089,78 \$, taxes incluses.
--

Contexte : La Direction des travaux publics s'occupe de l'entretien du parc arboricole de Brossard qui compte plus de vingt mille (20 000) arbres. Chaque année, la division de l'embellissement effectue le remplacement de végétaux ayant diverses problématiques (maladie, bris suite à un accident avec un véhicule, problème dans le développement de l'arbre, mort par le gel, dépérissement causé par le brouillard salin, parasite, etc.). Pour nos arbres, l'agrile du frêne a atteint la majorité de nos frênes à différents stades, mais ceux-ci ne pourront être épargnés. Au cours des dernières années, nous avons concentré nos efforts à l'abattage des frênes. Au PTI 2025-2026-2027, le projet de bonification de la canopée sur le domaine public a été prévu, qui consiste en la plantation massive d'arbres sur des sites identifiés par l'équipe d'embellissement de la Direction des travaux publics. Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public et trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre conforme. Six (6) entreprises ont été preneurs de documents. Le coût du contrat précédent SP-22-1678 était de 874 310,14 \$, taxes incluses, pour une durée de trente-six (36) mois. Le bordereau a été ajusté compte tenu du projet TP21-071 - Projet de bonification de la canopée - Domaine public, puisque via ce projet, nous plantons des arbres en régie. Le prix obtenu du plus bas soumissionnaire est de 562 089,78 \$ taxes incluses, soit 356 159,21 \$ (-38,79 %) en deçà de l'estimation.
--

Critères développement durable : ☒ Applicable à un choix de critères DD ☐ Non applicable à un choix de critères DD		
Aspect	Critère	Description
Environnemental	Protection de l'environnement	Veiller à protéger les composantes naturelles de notre environnement (eau, air, sol). Par exemple: Acquérir des espaces naturels à protéger; Adopter un ensemble de mesures de gestion des eaux de pluie; Réglementer la marche au ralenti des véhicules, etc.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers : Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :				
Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Fourniture et livraison d'arbres	10 juin au 31 décembre 2025	162 960,00 \$	171 087,63 \$	187 363,26 \$

Fourniture et livraison d'arbres	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026	162 960,00 \$	171 087,63 \$	187 363,26 \$
Fourniture et livraison d'arbres	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2027	162 960,00 \$	171 087,63 \$	187 363,26 \$
Fourniture et livraison d'arbres	1 ^{er} janvier au 9 juin 2028	- \$	- \$	- \$
		488 880,00 \$	513 262,89 \$	562 089,78 \$

Le coût total du contrat SP-25-2020 est de 562 089,78 \$, taxes incluses, pour une durée de trois (3) ans.

La dépense pour 2025 représente une somme de 171 087,63 \$, taxes nettes, et une somme de 107 429,00 \$ a été prévue spécifiquement et est disponible au poste 02-714-80-627 (Embellissement-fournitures d'horticulture) du budget de fonctionnement.

La différence, d'un montant de 63 658,63 \$, taxes nettes, a été prévue au projet 62510 (TP21-071) Projet de bonification de la canopée, lors de l'adoption du PTI. Le financement provenant du surplus affecté Environnement est disponible.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-714-80-627

22-62510

Statut	Date
Sébastien Lévesque - Approuvé	2025-05-27
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-28
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-28
Jean Bergeron - Approuvé	2025-05-28
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-29
Direction(s) consultée(s) :	



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

8.8 **DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-24-1878 - LOT 2 - SERVICES
PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE SUR DEMANDE – SURVEILLANCE ET
GESTION ADMINISTRATIVE DES TRAVAUX DE PLANAGE ET PAVAGE -
AUTORISATION**

Considérant le contrat-cadre SP-24-1878 relatif à des services professionnels en ingénierie sur demande, lot 2, accordé à la firme IGF Axiom inc. à la séance du conseil du 16 avril 2024, par la résolution 240416-168;

Considérant les travaux de réfection des infrastructures municipales prévus au plan triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'autoriser une dépense au contrat SP-24-1878, lot 2, relatif à des services professionnels en ingénierie sur demande, selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission de la firme IGF Axiom inc, pour une somme de 205 856,99 \$, taxes incluses, relativement à la surveillance et à la gestion administrative lors de la réalisation des travaux 2025 en lien avec la réfection de chaussée par planage, pavage et couche mince.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	Date2025-06-10
---	----------------

Titre : Dépense au contrat-cadre SP-24-1878 - Lot 2 - Services professionnels en ingénierie sur demande – Surveillance et gestion administrative des travaux de planage et pavage - Autorisation
--

Service requérant : Services techniques Éditeur Eduardo Cely	Coûts (taxes incluses) ou revenus : 205 856,99 \$
---	---

Recommandations : Considérant le contrat-cadre SP-24-1878 relatif à des services professionnels en ingénierie sur demande, lot 2, accordé à la firme IGF Axiom inc. à la séance du conseil du 16 avril 2024, par la résolution 240416-168; Considérant les travaux de réfection des infrastructures municipales prévus au plan triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027; Et résolu D'autoriser une dépense au contrat SP-24-1878, lot 2, relatif à des services professionnels en ingénierie sur demande, selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission de la firme IGF Axiom inc, pour une somme de 205 856,99 \$, taxes incluses, relativement à la surveillance et à la gestion administrative lors de la réalisation des travaux 2025 en lien avec la réfection de chaussée par planage, pavage et couche mince.

Contexte : L'ensemble des services demandés proviennent du contrat-cadre SP-24-1878, lot 2, qui a pour but de fournir des services professionnels en ingénierie sur demande, pour divers projets d'infrastructures municipales, le tout, selon les termes du contrat. Le lot 2 du contrat fut octroyé à la firme IGF Axiom inc., par la résolution 240416-168, lors de la séance du conseil du 16 avril 2024. Les autorisations de dépenses associées aux divers contrats qui en découlent doivent faire l'objet d'approbations par les instances concernées. La Ville souhaite obtenir les services professionnels de la firme IGF Axiom inc., afin d'obtenir les services pour la surveillance et la gestion administrative lors de la réalisation de divers travaux de réfection de la chaussée par planage, pavage et couche mince prévus au PTI (appel d'offres SP-25-2011).
--

Critères développement durable : ☐ Applicable à un choix de critères DD ☒ Non applicable à un choix de critères DD
--

Étapes antérieures et/ou subséquentes : Lorsque la dépense est approuvée par le conseil, voici les étapes subséquentes : • Confirmation du mandat à la firme; • Rencontre de démarrage : Selon les besoins; • Début des travaux est prévue au début juin 2025.
--

Aspects financiers : L'enveloppe totale du contrat-cadre SP-24-1878, lot 2 est de 2 245 461,75 \$, taxes incluses. À ce jour, la somme engagée est de 551 175,10 \$ soit un avancement de 24,57 %. Le solde disponible est donc de 1 694 286,65 \$, taxes incluses.

Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Gestion administrative et surveillance des travaux SP-25-2011, réfection de la chaussée par planage et pavage par planage partiel et couche mince	179 045,00 \$	187 974,87 \$	205 856,99 \$

Le coût total de la dépense est de 205 856,99 \$, taxes incluses.

Cette dépense, d'un montant de 187 974,87 \$, taxes nettes, a été prévue au projet 62150 (GEN23-073) Programme de réfection de chaussée - pavage et planage et au projet 62310 (GEN23-086) Réfection de chaussée - couche mince lors de l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI). Le financement pour les honoraires professionnels, provenant du réseau routier, est disponible.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-62150
22-62310

Statut	Date
Yohan Dumoulin - Approuvé	2025-05-12
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-20
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-20
Sandra Avakian - Approuvé	2025-05-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-29
Direction(s) consultée(s) : Direction des finances.	

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL		Date	2024-04-16
Titre : Services professionnels en ingénierie sur demande pour divers projets d'infrastructures municipales - Contrat-cadre SP-24-1878 (lots 1 et 2) - Octroi de contrat			
Service requérant : Génie Éditeur Julie Chevalier		Coûts (taxes incluses) ou revenus : 5 491 619,91 \$	
Recommandations : Et résolu D'accorder le contrat SP-24-1878 relatif à des services professionnels en ingénierie sur demande, lot 1, pour une période de 24 mois, avec une option de renouvellement d'une année supplémentaire, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, soit Le Groupe Conseil Génipur inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis et pour un montant de 3 246 158,16 \$, taxes incluses; D'accorder le contrat SP-24-1878 relatif à des services professionnels en ingénierie sur demande, lot 2, pour une période de 24 mois, avec une option de renouvellement d'une année supplémentaire, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, soit IGF Axiom inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis et pour un montant de 2 245 461,75 \$, taxes incluses; Que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de l'un ou l'autre de ces contrats soit dûment autorisée par le conseil ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.			
Contexte : Dans le but de supporter la Direction du génie dans le cadre de la réalisation des projets programmés au PTI 2024-2025-2026, il est proposé d'obtenir les services professionnels sur demande de deux (2) firmes de génie-conseil ou d'une firme de génie-conseil (dépendamment du résultat de l'AO) disposant des ressources spécialisées en vue de la réalisation de divers mandats en ingénierie. La nature des mandats peut être variée et englobe diverses études de génie, conception et réalisation de plans et devis, gestion et surveillance de travaux pour des projets d'infrastructures municipales (égouts aqueduc, chaussée, etc.), projet de circulation et mobilité, éclairage de rue, etc. Le soumissionnaire qui aura obtenu le meilleur pointage à l'issue du comité de sélection pour le lot 1 se verra octroyer le contrat, ce qui représente 60 % de l'enveloppe budgétaire globale. Il en va de même pour le soumissionnaire qui aura obtenu le meilleur pointage pour le lot 2. Ce soumissionnaire se verra octroyer ce contrat qui représente 40 % de l'enveloppe budgétaire globale. Le recours aux services de firmes professionnelles externes dans la réalisation des mandats est requis pour les raisons suivantes :			
• Pallier aux imprévus et au surcroît de travail en fournissant des services professionnels pour réaliser des projets advenant un manque de capacité de production de l'équipe de la Direction du génie; • Réaliser des projets nécessitant une expertise plus pointue et pour laquelle la Direction du génie ne possède pas les ressources requises, telle que les projets d'éclairage des rues, feux de circulation, modélisation hydraulique, etc.; • Obtenir les services de techniciens pour la surveillance de travaux et la conception sur Civil 3D, surtout pour les projets de réfection des infrastructures municipales puisque l'équipe de la Direction du génie ne peut répondre à tous les besoins en termes de mobilisation des ressources pour ces travaux.			
Historique : Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public pour obtenir les services mentionnés ci-dessus. La période de publication sur SEAO de cet appel d'offres a été réalisée du 12 février au 14 mars 2024 date à laquelle l'ouverture des soumissions a été réalisée. Deux (2) firmes de génie-conseil ont présenté une offre de services. Les documents administratifs fournis par les soumissionnaires ont été vérifiés par le Service des approvisionnements et ont tous été jugés conformes. Suivant l'évaluation qualitative des offres de services par le comité de sélection, les deux (2) soumissionnaires ont obtenu la note minimale de passage de 70 points, permettant ainsi d'ouvrir les enveloppes de prix ayant la note minimale de passage.			

Le nom des soumissionnaires et les prix soumis, taxes incluses, pour le lot 1, sont les suivants :

- Le Groupe Conseil Génipur inc. 3 246 158,16 \$;
- IGF Axiom inc. 3 368 192,63 \$;

L'estimation des coûts de la Ville pour le lot 1 est de 3 006 573,00 \$, taxes incluses, équivalent à 60 % de l'enveloppe globale. Le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage pour le Lot no 1 est **Le Groupe Conseil Génipur inc.** et le prix soumissionné est de l'ordre de 8 % supérieur à l'estimation.

Les prix soumis, taxes incluses, des soumissionnaires pour le lot 2 sont les suivants :

- Le Groupe Conseil Génipur inc. non applicable;
- IGF Axiom inc. 2 245 461,75 \$;

L'estimation des coûts de la Ville pour le lot 2 est de 2 004 382,00 \$, taxes incluses, équivalent à 40 % de l'enveloppe globale. Le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage pour le Lot no 2 est **IGF Axiom inc.** et le prix soumissionné est de l'ordre de 12 % supérieur à l'estimation.

Critères développement durable :

- ☐Applicable à un choix de critères DD
- ☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Octroi du contrat SP-24-1878 pour les 2 lots : conseil municipal du 16 avril ;
- Réunions de démarrage pour chaque contrat : semaine du 29 avril ;

Aspects financiers :

Le coût total du contrat pour les lots 1 et 2, pour l'ensemble de travaux, est réparti de la façon suivante :

Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
SP-24-1678 - Lot 1	2 823 360,00 \$	2 964 175,08 \$	3 246 158,16 \$
SP-24-1678 - Lot 2	1 953 000,00 \$	2 050 405,88 \$	2 245 461,75 \$
Total :	4 776 360,00 \$	5 014 580,96 \$	5 491 619,91 \$

Le coût total du contrat SP-24-1678, pour les lots 1 et 2, est de **5 491 619,91 \$**, taxes incluses.

De façon générale, les services professionnels engagés dans le cadre de ce contrat seront imputés aux projets inscrits au PTI ou selon certains besoins spécifiques financés par le budget d'opération.

Les projets visées par ce contrat-cadre, au cours de prochains mois suivant l'octroi, sont, et ce, sans s'y limiter :

- Service d'un technicien pour la surveillance des travaux de réfection de chaussée au projet 61830 (GEN 23-072) et au REG-483 non encore en vigueur (GEN23-086);
- Plans/devis - Construction de feux de circulation à l'intersection de Rome/Marie-Victorin Projet 61030 (GEN21-019);
- Plans/devis - Construction de feux de circulation à l'intersection de Lapinière/Milan (GEN21-064);
- Plans/devis pour la mise aux normes des glissières de sécurité (GEN24-054);
- Plans/devis travaux électriques rue Voltaire (GEN23-063);
- Plans/devis travaux électriques rue Barry (GEN23-066).

L'autorisation des dépenses au contrat-cadre ainsi que son financement, lorsque nécessaire, devront être autorisés par le conseil ou par l'application du règlement concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-651-00-411

22-04383

22-61030

22-61830

Statut

Date

Sandra Avakian - Approuvé	2024-03-25
Joanne Skelling - Approuvé	2024-03-28
Nathalie Lévesque - Approuvé	2024-04-02
Guy Benedetti - Approuvé	2024-04-03
Direction(s) consultée(s) : • Service des approvisionnements; • Direction des finances.	



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

8.9 FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA PHASE 2 DU PARC DES ÉTOILES AU QUARTIER SOLAR - AUTORISATION

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 382 584,95 \$, à même l'excédent de fonctionnement affecté – Analyse avant-projet, afin de pourvoir au financement de services professionnels pour la réalisation des plans et devis de la phase 2 du Parc des Étoiles au quartier Solar.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	Date	2025-06-10
---	------	------------

Titre : Financement des travaux de la phase 2 du parc des Étoiles au quartier Solar - Autorisation
--

Service requérant : Direction générale Éditeur Élodie Desrosiers	Coûts (taxes incluses) ou revenus :
---	--

Recommandations : Et résolu D'autoriser l'appropriation d'une somme de 382 584,95 \$, à même l'excédent de fonctionnement affecté – Analyse avant-projet, afin de pourvoir au financement de services professionnels pour la réalisation des plans et devis de la phase 2 du Parc des Étoiles au quartier Solar.

Contexte : Un appel d'offres a eu lieu en mai 2021 afin de réaliser l'ensemble des travaux du Parc des Étoiles pour le quartier Solar. Le prix du plus bas soumissionnaire conforme était de 7 355 066,53\$ taxes incluses alors que l'estimation du projet était de 4 161 982,33\$. Considérant l'écart important, l'appel d'offres a été annulé et la Ville a pris la décision de scinder les travaux du parc en deux phases. La phase 1 qui consistait à l'aménagement de la partie Est du parc soit, les jeux d'eau, l'aire de jeux pour enfants ainsi que le coin détente a été réalisé en 2023. Les travaux de la phase 2 concernent la construction du pavillon ainsi que du bassin d'eau décoratif. Afin de réaliser la phase 2 des travaux, un nouveau règlement d'emprunt devra être adopté et sera à la charge du bassin concerné par le développement dans une proportion 75%, le montant approprié en surplus va alors être imputé au règlement, lorsqu'il sera adopté. La préparation de celui-ci pourra débuter lorsque les plans et les estimations seront produits par les divers professionnels. Une validation auprès de la Direction des services juridiques a été effectuée afin de s'assurer de la conformité, en lien avec l'Accord de développement et ses amendements.
--

Critères développement durable : ☐ Applicable à un choix de critères DD ☒ Non applicable à un choix de critères DD
--

Étapes antérieures et/ou subséquentes : Étapes subséquentes : • Validation administrative et vérification de la conformité des divers professionnels par le Service des approvisionnements – Printemps 2025 ; • Adjudication des divers mandats de services professionnels gré à gré et démarrage du projet – Été 2025 ; • Rédaction et signature d'une entente concernant la réalisation des travaux municipaux du Parc des Étoiles - Été 2025 ; • Préparation du futur règlement d'emprunt afin de financer les travaux de la phase 2 – Été 2025 ; • Appel d'offres pour les travaux de la phase 2 – Automne 2025 ; • Réalisation des travaux de la phase 2 – Printemps 2026.

Aspects financiers : Puisque nous avons reçu l'aval avec le concept présenté au PTI (GEN24-005), un règlement d'emprunt sera préparé à l'été 2025.
--

Toutefois, afin de procéder à la réalisation des plans et devis, et ainsi préparer le règlement d’emprunt, un financement de 382 584,95 \$, en provenance de l’excédent de fonctionnement affecté - Analyse avant-projet, est requis et doit être autorisé par le Conseil.

Cette somme sera remboursée par le règlement d'emprunt lorsqu'il sera adopté (jusqu'à concurrence de 5 % du montant du règlement).

Poste(s) budgétaire(s) :

22-62550

60-992-28-000

Statut	Date
Jean Bergeron - Approuvé	2025-05-14
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-27
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-27
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-29

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des services juridiques
- Direction des finances



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

8.10 ENTENTE DE FINANCEMENT - PROGRAMME D'HÉBERGEMENT
TEMPORAIRE ET D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (VOLET 1) -
AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que les taux d'inoccupation des logements sur le marché locatif privé ont chuté de façon notoire dans les grands centres urbains du Québec, provoquant une hausse du coût des logements disponibles et des difficultés sérieuses aux ménages à revenus faibles ou modestes, en recherche de logement, particulièrement dans la période entourant le 1^{er} juillet ou encore à la suite d'un sinistre mineur;

Considérant que la Société d'habitation du Québec souhaite aider la municipalité à maintenir son soutien auprès des ménages sans logis, en raison d'une pénurie de logements, ou à la suite d'un sinistre mineur, par des services d'aide d'urgence;

Considérant qu'en vertu du *Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1)*, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Brossard doivent conclure une entente de financement, pour les services d'urgence offerts par la municipalité aux ménages sans logis;

Considérant que la Ville de Brossard désire soumettre une demande de subvention, dans le cadre du *Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1)*;

Considérant la disponibilité des sommes au budget de fonctionnement de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour des dépenses liées à la pénurie de logement et sinistres mineurs;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'autoriser le directeur de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de financement dans le cadre du *Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1)*, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	Date	2025-06-10
---	------	------------

Titre : Entente de financement - Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1) - Autorisation de signature

Service requérant : Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	Coûts (taxes incluses) ou revenus : 32 500,00 \$
---	--

Recommandations : Considérant que les taux d'inoccupation des logements sur le marché locatif privé ont chuté de façon notoire dans les grands centres urbains du Québec, provoquant une hausse du coût des logements disponibles et des difficultés sérieuses aux ménages à revenus faibles ou modestes, en recherche de logement, particulièrement dans la période entourant le 1 ^{er} juillet ou encore à la suite d'un sinistre mineur; Considérant que la Société d'habitation du Québec souhaite aider la municipalité à maintenir son soutien auprès des ménages sans logis, en raison d'une pénurie de logements, ou à la suite d'un sinistre mineur, par des services d'aide d'urgence; Considérant qu'en vertu du <i>Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1)</i> , la Société d'habitation du Québec et la Ville de Brossard doivent conclure une entente de financement, pour les services d'urgence offerts par la municipalité aux ménages sans logis; Considérant que la Ville de Brossard désire soumettre une demande de subvention, dans le cadre du <i>Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1)</i> ; Considérant la disponibilité des sommes au budget de fonctionnement de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour des dépenses liées à la pénurie de logement et sinistres mineurs; Et résolu D'autoriser le directeur de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de financement dans le cadre du <i>Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1)</i> , pour la période du 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, telle que soumise au soutien des présentes.

Contexte : Par le décret numéro 1700-2024 du 27 novembre 2024 promulgué par le gouvernement du Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ) est autorisée à mettre en œuvre le <i>Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement - volet 1</i> (PHTAL - volet 1) pour l'année 2025-2026. Par ce programme de subvention, la SHQ souhaite appuyer la municipalité afin qu'elle maintienne ses services d'aide d'urgence auprès des ménages sans logis, en raison de la pénurie de logements ou à la suite d'un sinistre mineur. Pour ce faire, la SHQ rembourse à la municipalité 50 % des dépenses admissibles que celle-ci a assumées dans l'année civile visée, jusqu'à concurrence de 0,80 \$ par habitant. Les dépenses admissibles doivent respecter le cadre budgétaire approuvé par la SHQ et sont sujettes aux soldes disponibles dans le programme de subvention. Dépenses admissibles • Les frais liés au déménagement et à l'entreposage sécuritaire des biens et des meubles admissibles des ménages sans logis pour une période maximale équivalente à 30 jours additionnels de la durée de l'hébergement temporaire; • S'il y a lieu, les frais liés à la réparation des dommages causés par le ménage au logement ou à la chambre par le ménage que la SHQ juge raisonnables; • Le coût total de l'hébergement temporaire d'un ménage pour les deux premiers mois; • À compter du troisième mois (du 62^e jour), la différence entre le coût total de l'hébergement et la part du ménage. La part du ménage correspond à 50 % du loyer médian du marché (LMM) d'un studio du secteur ciblé dans le cas d'un ménage inscrit ou qui accepte d'être inscrit au registre des demandes de location d'un logement à loyer

modique, conformément à l'article 12 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique (chapitre S-8, r. 1). Pour les autres ménages, leur part est à 100 % du LMM d'un studio du secteur ciblé.

Tout comme les années précédentes, l'entente 2025-2026 n'engage pas la Ville à offrir des services d'urgence à longueur d'année.

Entente financière 2025-2026 pour Brossard

Le 24 mars 2025, la SHQ a transmis aux municipalités le projet d'entente financière dans le cadre du PHTARL - volet 1. La période visée pour son application est du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. Le projet d'entente est joint au présent sommaire.

À titre de rappel, la Ville avait conclu une première entente avec la SHQ, dans le cadre du *Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2)* pour 2021-2022. D'autres ententes en 2022-2023, en 2023-2024 ainsi qu'en 2024-2025 ont été conclues dans le cadre du PHTARL - volet 1.

Pour l'appuyer lors des interventions d'urgence, la Ville signe des ententes avec la Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR), afin d'être en mesure d'offrir de l'hébergement d'urgence aux personnes qui pourraient se retrouver sans toit dans la période entourant le 1^{er} juillet ou à la suite d'un sinistre mineur.

Dépenses 2024

En 2024, les dépenses assumées par la Ville pour soutenir les ménages touchés par la pénurie de logements ou par un sinistre mineur se situaient au niveau de la location d'un hébergement temporaire, de l'aide alimentaire, de l'accompagnement par la SCCR ainsi que du déménagement et de l'entreposage des biens. Ce sont quatre (4) ménages brossardois qui ont bénéficié de cette aide directe. Au total, ces dépenses se sont chiffrées à 44 540,86 \$.

À titre de rappel, seuls les frais liés à l'hébergement temporaire, à l'entreposage et au déménagement des biens des ménages sans logis étaient admissibles, dans le cadre du PHTARL - volet 1.

Les montants relatifs aux services dispensés par la SCCR (frais d'opération, frais administratifs et coûts en main-d'œuvre) ainsi que les dépenses liées à l'aide alimentaire sont exclus du programme et, en conséquence, ne sont pas remboursés par la SHQ.

En contrepartie, la Ville recevra prochainement une subvention de la SHQ d'un montant estimé de 11 748,78 \$, soit 50 % du montant investi par la Ville pour les dépenses admissibles. Voici un tableau récapitulatif des coûts pour la Ville pour l'année 2024 :

Dépenses admissibles	Réel 2024
Hébergement temporaire - pénurie du logement	8 284,19 \$
Hébergement temporaire - sinistre mineur	9 706,07 \$
Déménagement et entreposage - pénurie du logement	5 507,30 \$
Déménagement et entreposage - sinistre mineur	0,00 \$
Sous-total	23 497,56 \$
Dépenses non admissibles	Réel 2024
Aide alimentaire - pénurie du logement	450,00 \$
Aide alimentaire - sinistre mineur	630,00 \$
Frais d'opération, administratifs et de main-d'œuvre SCCR - pénurie du logement	18 164,10 \$
Frais d'opération, administratifs et de main-d'œuvre SCCR - sinistre mineur	1 799,20 \$
Sous-total	21 043,30 \$
Revenus	Estimé 2024
Remboursement par la SHQ - Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1)	11 748,78 \$ (50 % de 23 497,56 \$)
Total des coûts (les dépenses moins les revenus) :	32 792,08 \$

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Depuis janvier 2025 :
Avec la Direction des communications, mise en place d'une campagne pour sensibiliser les ménages sur la pénurie de logements et faire la promotion des ressources disponibles pour les appuyer dans leurs démarches actives de recherche de logement.

En continu :
Réception par Services Brossard des signalements des cas de ménages sans logis, ou en voie d'être sans logis, et référencement par la DLCVC aux organismes du milieu.

.

Printemps 2025 :
Transmission de l'entente signée 2025-2026 à la SHQ avec la résolution confirmant son engagement au programme (PHTARL - volet 1).

Printemps 2026 :
Au terme de la période visée par l'entente, transmission de la demande de subvention à la SHQ pour le remboursement des frais encourus pour de l'hébergement d'urgence offert aux ménages touchés par la pénurie de logements ou par un sinistre mineur.

Aspects financiers :

Dépenses	Estimé 2025
Pénurie du logement	45 000,00 \$
Sinistres mineurs	7 500,00 \$
Total dépenses	52 500,00 \$
Revenus	Estimé 2025
Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1) de la SHQ	20 000,00 \$
Total revenus	20 000,00 \$
Coût net estimé 2025 :	32 500,00 \$

Le coût net projeté pour la Ville en matière de services d'urgence aux ménages touchés par la pénurie du logement ou d'un sinistre mineur, dans le cadre de la présente entente, est de 32 500,00 \$, taxes non applicables :

- La dépense 2025, est estimée à 52 500,00 \$: 45 000,00 \$ pour des dépenses liées à la pénurie de logements et une somme de 7 500,00 \$ pour des dépenses liées à des sinistres autres (ex. incendies, inondations). Cette somme est disponible au poste 02-721-10-419 (Gestion exploitation – Services professionnels autres) du budget de fonctionnement;
- Un revenu anticipé de 20 000,00 \$, dans le cadre du *Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1)* de la SHQ, est prévu au poste 01-381-70-754 (Trans cond. Gouv. fonct. Loisir – Subvention aide aux sinistrés), du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

01-381-70-754
02-721-10-419

Statut	Date
Martin Forcier - Approuvé	2025-05-20
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-28
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-29
Jean Bergeron - Approuvé	2025-05-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-30

Direction(s) consultée(s) :



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-...

8.11 FINANCEMENT PAR APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE
D'ASSURANCE - AUTORISATION

Considérant l'incendie survenu le 7 août 2024 au site d'entreposage des véhicules de services et d'équipements spécialisés des Travaux publics situé au 3800, boulevard Matte;

Il est proposé par ...
Appuyé par ...

Et résolu

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 95 799,20 \$ taxes nettes, provenant de la Réserve financière d'assurance, afin de financer les services d'interventions après sinistre au garage municipal.

ADOPTÉE ...

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL		Date	2025-06-10
---	--	------	------------

Titre :

Financement par appropriation à la réserve financière d'assurance - autorisation

Service requérant : Travaux publics Éditeur Stéphanie Dubuc	Coûts (taxes incluses) ou revenus :
---	-------------------------------------

Recommandations :

Considérant l'incendie survenu le 7 août 2024 au site d'entreposage des véhicules de services et d'équipements spécialisés des Travaux publics situé au 3800, boulevard Matte;

Et résolu

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 95 799,20 \$ taxes nettes, provenant de la Réserve financière d'assurance, afin de financer les services d'interventions après sinistre au garage municipal.

Contexte :

Le 7 août 2024, un incendie majeur s'est déclaré dans le garage municipal situé au 3800, boulevard Matte, site d'entreposage des véhicules de services et d'équipements spécialisés des Travaux publics.
Le feu aurait pris naissance dans un véhicule de services contenant des matières combustibles, provoquant une propagation rapide des flammes, une fumée dense et une contamination généralisée par la suie.

- Section du garage, emplacement des véhicules : Dommages aux planchers, murs, plafonds, structures et équipements adaptés aux activités de maintenance.
- Véhicules de services : Camions, véhicules utilitaires, excavatrice, etc.
- Entrepôt dédié à l'aqueduc, incluant le rangement de pièces de réseaux.

Affectant multiples locaux fonctionnels :

- Vestiaires pour les employés;
- Ateliers de menuiserie;
- Salle de lavage.
- Autres locaux de soutien aux opérations.

Affectant les systèmes de ventilation et HVAC :

- Un système pour le garage;
- Un ou plusieurs systèmes pour les bureaux administratifs.

Dans un souci de protection de la santé et sécurité du personnel (obligations CNESST) et pour assurer la reprise rapide des opérations critiques, la Ville a mandaté la firme Qualinet, spécialisée en interventions après sinistre, pour procéder aux actions suivantes :

- Sécurisation des lieux;
- Intervention rapide conforme aux normes CNESST;
- Nettoyage spécialisé et décontamination des structures, équipements et surfaces;
- Tests de qualité de l'air : Particules de suie, fumée;
- Installation d'équipements de purification d'air adaptés au volume des bâtiments;
- Traitement d'air (fumée) : Brume thermique, fumigation;
- Désodorisation complète des locaux;
- Rapport d'intervention détaillé;
- État des lieux pour qualité de l'air.

Critères développement durable :

☐Applicable à un choix de critères DD
☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Dépenses	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Services d'interventions après sinistre au garage municipal	91 248,19 \$	95 799,20 \$	104 912,61 \$

Le coût total des travaux est de 95 799,20 \$, taxes nettes. Cette somme n’a pas été prévue au poste 02-311-90-522 (Ent - Garage Municipal - Entretien & Réparation - Bâtiments) du budget de fonctionnement.

Le financement pour ces travaux d'entretien ménager en provenance de la Réserve financière - Assurance doit être autorisé par le Conseil.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-311-90-522

60-918-12-000

Statut	Date
Sébastien Lévesque - Approuvé	2025-05-20
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-28
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-29
Jean Bergeron - Approuvé	2025-05-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-30
Direction(s) consultée(s) :	



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

8.12 SERVICES TECHNIQUES EN AUDIOVISUEL - CONTRAT SP-23-1790 -
PROLONGATION

Considérant la nécessité de répondre adéquatement aux besoins de la Ville en services techniques en audiovisuel pour la réalisation de l'ensemble de ses activités et de ses événements;

Considérant que l'appel d'offres SP-23-1790 permet la prolongation du contrat d'une année supplémentaire;

Considérant que les services techniques rendus par l'adjudicataire sont jugés satisfaisants et répondent aux attentes contractuelles;

Considérant que l'adjudicataire n'a fait l'objet d'aucun avis de défaut et qu'il accepte de renouveler ses services aux conditions stipulées au contrat;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'approuver la prolongation du contrat SP-23-1790 avec Gestion Événementielle Deschesnes inc. relatif aux services de techniciens et de location d'équipements audiovisuels, pour une période de douze (12) mois débutant le 22 août 2025, au montant de 227 949,44 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-06-10
------	------------

Titre :

Services techniques en audiovisuel - Contrat SP-23-1790 - Prolongation

Service requérant : Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	Coûts (taxes incluses) ou revenus : 227 949,44 \$
---	---

Recommandations :

Considérant la nécessité de répondre adéquatement aux besoins de la Ville en services techniques en audiovisuel pour la réalisation de l'ensemble de ses activités et de ses événements;

Considérant que l'appel d'offres SP-23-1790 permet la prolongation du contrat d'une année supplémentaire;

Considérant que les services techniques rendus par l'adjudicataire sont jugés satisfaisants et répondent aux attentes contractuelles;

Considérant que l'adjudicataire n'a fait l'objet d'aucun avis de défaut et qu'il accepte de renouveler ses services aux conditions stipulées au contrat;

Et résolu

D'approuver la prolongation du contrat SP-23-1790 avec Gestion Événementielle Deschesnes inc. relatif aux services de techniciens et de location d'équipements audiovisuels, pour une période de douze (12) mois débutant le 22 août 2025, au montant de 227 949,44 \$, taxes incluses.

Contexte :

Le contrat de services techniques en audiovisuel, d'une durée de 2 ans, a débuté le 22 août 2023 et se terminera le 21 août 2025. Il a été octroyé à l'entreprise Gestion Événementielle Deschesnes inc. (résolution 230822-428).

À la clause 3, section B du contrat, il est prévu qu'à l'expiration du terme initial, la Ville bénéficie d'une (1) option pour prolonger le contrat pour une période supplémentaire de douze (12) mois, et ce, aux mêmes conditions que le contrat original, sauf pour le prix qui pourra être majoré.

La Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC) souhaite exercer son option de prolongation et en a informé l'adjudicataire qui a répondu affirmativement à cette demande.

Tel que stipulé au point 7, section B, le taux d'augmentation du prix ne pourra, en aucun cas, excéder celui de la moyenne des taux de variation des douze (12) derniers mois précédant la date anniversaire du contrat. Le taux précis, basé sur l'Indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada, sera connu en août. Le Service des approvisionnements pourra fournir le taux d'augmentation à l'adjudicataire.

Pour l'année de prolongation, d'août 2025 à août 2026, la dépense prévisionnelle repose sur les sommes réelles dépensées en 2024 en fourniture de services techniques et en équipements audiovisuels. La prévision tient également compte des ajouts à la programmation événementielle 2026 ainsi qu'aux besoins techniques des différentes directions, du Conseil et des clients-utilisateurs.

Le montant de la dépense estimée a été calculé dans le budget 2025 avec un IPC de 2,2 %.

Critères développement durable :

☐Applicable à un choix de critères DD

☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Confirmation à l'adjudicataire de l'acceptation de prolongation de contrat pour la prochaine année débutant le 22 août 2025;
- Ajustement du bon de commande et transmission de celui-ci à l'adjudicataire;

- Planification des sommes requises pour ce contrat lors de l'exercice budgétaire 2026.

Aspects financiers :

Montant de la dépense estimée pour la prolongation :

Dépenses	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Services techniques en audiovisuel 950 h à 80 \$/h	Août à décembre 2025	76 000,00 \$	79 790,50 \$	87 381,00 \$
Location de matériel		9 000,00 \$	9 448,88 \$	10 347,75 \$
Services techniques en audiovisuel 1372 h à 80 \$/h	Janvier à août 2026	109 760,00 \$	115 234,28 \$	126 196,56 \$
Location de matériel		3 500,00 \$	3 674,56 \$	4 024,13 \$
TOTAL :		198 260,00 \$	208 148,22 \$	227 949,44 \$

Le coût total la prolongation du contrat SP-23-1790 est estimé à 227 949,44 \$, taxes incluses, pour une durée de douze (12) mois.

La dépense 2025 pour le contrat de services techniques en audiovisuel représente une somme estimée de 79 790,50 \$ taxes nettes. Cette somme est disponible aux postes des groupes budgétaires 02-720-xx-442, 02-723-xx-442, 02-724-xx-442 et 02-727-xx-442 de la DLCVC.

La dépense 2025 pour le contrat de location de matériel audiovisuel représente une somme estimée de 9 448,88 \$ taxes nettes. Cette somme est disponible aux postes des groupes budgétaires 02-720-xx-516, 02-723-xx-516, 02-724-xx-516 et 02-727-xx-516 de la DLCVC.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-720-20-442
02-720-20-516
02-720-30-442
02-720-30-516
02-720-40-442
02-720-40-516
02-720-50-442
02-720-50-516
02-720-60-442
02-720-60-516
02-720-80-442
02-720-80-516
02-723-10-442
02-723-10-516
02-723-11-442
02-723-11-516
02-723-20-442
02-723-20-516
02-723-21-442
02-723-21-516
02-723-30-442
02-723-30-516
02-723-40-442
02-723-40-516
02-723-50-442
02-723-50-516
02-723-80-442
02-723-80-516
02-723-90-442
02-723-90-516
02-724-10-516
02-727-00-442
02-727-00-516

Statut	Date
Martin Forcier - Approuvé	2025-05-20
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-27
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-28
Jean Bergeron - Approuvé	2025-05-28
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-29

Direction(s) consultée(s) :

- Services des approvisionnements;
- Direction des finances.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

9.1 **RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 - PUBLICATION**

Considérant que conformément à l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la trésorière a dressé le rapport financier de la Ville pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024;

Considérant que l'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L. a transmis un rapport sur les états financiers 2024 audités en mai 2025;

Considérant qu'à la présente séance, ces rapports sont déposés et que la mairesse a fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport de l'auditeur indépendant afférent;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

De publier sur le site Internet de la Ville, le texte du rapport de la mairesse aux citoyens concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL		Date	2025-06-10
---	--	------	------------

Titre :

Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024 - Publication

Service requérant : Finances Éditeur Nancy Therrien	Coûts (taxes incluses) ou revenus :
---	-------------------------------------

Recommandations :

Considérant que conformément à l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la trésorière a dressé le rapport financier de la Ville pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024;

Considérant que l'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L. a transmis un rapport sur les états financiers 2024 audités en mai 2025;

Considérant qu'à la présente séance, ces rapports sont déposés et que la mairesse a fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport de l'auditeur indépendant afférent;

Et résolu

De publier sur le site Internet de la Ville, le texte du rapport de la mairesse aux citoyens concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024.

Contexte :

Le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et le rapport de l'auditeur indépendant y afférent sont déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 juin 2025.

L'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), précise que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général, le cas échéant, et du rapport de l'auditeur indépendant.

Ce rapport est ensuite diffusé sur le territoire de la municipalité, conformément aux modalités de diffusion déterminées par résolution du conseil.

Critères développement durable :

☐Applicable à un choix de critères DD

☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Publication du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général, le cas échéant, et du rapport de l'auditeur indépendant.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Nathalie Guerin - Approuvé	2025-05-29
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-30

Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-30
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-30
Direction(s) consultée(s) : • Direction du greffe • Direction des communications	

Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier pour l'exercice 2024

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Nous vous présentons ce soir les faits saillants du rapport financier pour l'exercice 2024 de la Ville de Brossard. Tous les ans, les villes sont tenues de partager ces renseignements et nous nous faisons un devoir de réaliser cet exercice dans la plus grande transparence

États financiers 2024

Le rapport de l'auditeur confirme que les états financiers présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Brossard pour l'exercice financier 2024, avec levée de la réserve concernant l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

L'excédent dégagé de 14,08 M\$ résulte essentiellement de la hausse des revenus liés aux droits de mutation et aux intérêts, ainsi que par la gestion serrée des dépenses d'opération.

Hausse des revenus

Pour 2024, les revenus supplémentaires générés s'élèvent à 10,76 M\$ et sont principalement dus aux revenus de droits de mutation à la suite d'un volume de ventes plus importantes que prévu et des revenus d'intérêts supérieurs au budget malgré l'incertitude des marchés. De plus, des subventions, notamment celle de la TECQ de l'agglomération de Longueuil, ont contribué à augmenter les revenus de la Ville.

Dépenses

En ce qui concerne les dépenses, la Ville a réalisé une économie de 7,24 M\$. Une grande partie de ce montant est attribuable aux provisions pour éventualités non utilisées, rendues possibles grâce à la gestion rigoureuse découlant de la replanification de certaines activités.

Quant aux affectations, un coût supplémentaire de 3,92 M\$ est principalement attribuable à l'affectation pour renflouer l'excédent affecté – analyse avant-projet.

Niveau d'endettement équilibré

La dette à long terme s'élève à 167,62 M\$ en 2024, comparativement à 179,09 M\$, en 2023. Cette diminution de 11,47 M\$ est attribuable à une gestion stricte de la dette, liée à la hausse des taux d'intérêt et à l'utilisation des réserves et excédents pour financer certains projets d'investissements.

Le ratio d'endettement total net à long terme de 2023 sur la richesse foncière uniformisée s'élève à 1,20 par 100 \$ d'évaluation, en incluant la portion de la dette de Brossard à l'agglomération, comparativement à celui de tout le Québec à 1,78.

Taxation

Une gestion avisée des revenus, des dépenses et des affectations a permis de maintenir à Brossard un niveau de taxation 2024 inférieur aux villes comparables. La Ville se distingue par sa solide situation financière, marquée par une gestion rigoureuse des dépenses et de l'endettement, malgré une croissance rapide du développement immobilier qui exerce une pression sur les services et les infrastructures. Dans ce contexte, la Ville a réussi à maintenir un fardeau fiscal parmi les plus bas, tout en augmentant ses excédents. Cette performance financière la place en tête de ses comparables et lui confère une marge de manœuvre appréciable pour faire face aux imprévus futurs. Le conseil municipal remplit pleinement son rôle de gouvernement local responsable et à l'écoute de l'ensemble de sa communauté, malgré les défis économiques des dernières années.

Investissements, changements climatiques et gestion responsable

Les excédents permettront de maintenir le niveau de taxation et de planifier les fonds nécessaires pour faire face aux effets des changements climatiques. La Ville adopte ainsi une approche préventive et résiliente pour protéger ses infrastructures et assurer la sécurité de ses citoyens.

Une réaffectation d'une somme de 10,98 M\$, provenant de l'excédent non affecté, sera destinée à ces six objectifs :

- Gestion des risques opérationnels
- Stabilisation des revenus
- Analyse avant – projets d'investissement
- Résilience climatique et aménagement bord de l'eau
- Gestion de dettes et projets d'investissement
- Fonds réservés aux dépenses liées à la tenue d'une élection

Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

En 2024, la Ville a réalisé des investissements d'une valeur de 65,51 M\$ pour réaliser le programme triennal d'immobilisation de la ville, notamment la construction du Centre multigénérationnel et la réfection de parcs afin de mieux desservir les citoyens de Brossard. De plus, la ville a poursuivi son programme de réfection des infrastructures essentielles, afin d'en assurer la pérennité de ses dernières.

Les états financiers présentés illustrent clairement l'engagement continu de notre conseil municipal à gérer les ressources de notre communauté de manière responsable et transparente.

Grâce à une gestion rigoureuse et à une planification stratégique, nous avons pu maintenir un équilibre budgétaire tout en investissant dans des projets essentiels pour le bien-être de nos résidents. Les états financiers déposés témoignent de notre détermination à assurer une utilisation judicieuse des fonds publics et à répondre aux besoins de notre population.

Nous restons résolus à poursuivre nos efforts pour améliorer la qualité de vie dans notre municipalité et à travailler en étroite collaboration avec vous, chers citoyens, pour bâtir un avenir prospère et durable tout en maintenant un niveau de taxation parmi les plus bas au Québec,

En terminant, j'aimerais remercier les membres du conseil municipal, la Direction générale, notre Direction des finances, ainsi que tous nos gestionnaires et employés municipaux pour leur bon travail, pour leur diligence ainsi que pour la saine gestion des fonds publics. Il s'agit d'une tâche des plus importantes et des plus fondamentales dans le lien de confiance qui nous unit à nos citoyennes et à nos citoyens.

Sur ce, je vous remercie de votre attention.

Doreen Assaad
Mairesse



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

9.2 **RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT -
EXERCICE FINANCIER 2024 - DÉPÔT**

Le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant concernant l'exercice financier 2024 sont déposés.

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL		Date	2025-06-10
---	--	------	------------

Titre :

Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant - Exercice financier 2024 - Dépôt

Service requérant : Finances Éditeur Nancy Therrien	Coûts (taxes incluses) ou revenus :
---	-------------------------------------

Recommandations :

Le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant concernant l'exercice financier 2024 sont déposés.

Contexte :

Le rapport financier de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 est déposé au conseil municipal. Les états financiers font état d'un excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour l'exercice 2024 de 14,08 M\$.

L'excédent dégagé de 14,08 M\$ s'explique principalement par la hausse des revenus de droit de mutation et des revenus d'intérêts ainsi que par la gestion serrée des dépenses d'opération dans un contexte inflationniste.

Pour 2024, les revenus supplémentaires générés s'élèvent à 10,76 M\$ et sont principalement dus à l'augmentation des droits de mutation à la suite de ventes importantes et aux revenus d'intérêts liés à l'incertitude des marchés. De plus, des subventions inattendues, notamment la TECQ de l'agglomération de Longueuil, ont contribué à augmenter les revenus de la Ville.

En ce qui concerne les dépenses, la Ville a enregistré une économie de 7,24 M\$. Une grande partie de ce montant est imputable aux provisions pour éventualité non utilisées grâce à la rigueur de la gestion découlant de la replanification de certaines activités.

Quant aux affectations, un coût supplémentaire de 3,92 M\$ est principalement lié à l'affectation pour renflouer l'excédent affecté – analyse avant-projet.

La dette à long terme s'élève à 167,62 M\$ en 2024, comparativement à 179,09 M\$, en 2023. Cette diminution de 11,47 M\$ est attribuable à une gestion stricte de la dette, liée à la hausse des taux d'intérêt et à l'utilisation des réserves et surplus pour financer certains projets d'investissements.

Le ratio d'endettement total net à long terme de 2023 sur la richesse foncière uniformisée s'élève à 1,20 par 100 \$ d'évaluation, en incluant la portion de la dette de Brossard à l'agglomération, comparativement à celui de tout le Québec à 1,78.

Le rapport de l'auditeur indépendant concernant l'exercice financier 2024 est également déposé, conformément à la Loi.

Critères développement durable :

☐Applicable à un choix de critères DD

☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre. Il doit aussi déposer le rapport du vérificateur.

Au moins cinq (5) jours avant cette séance, la greffière donne avis public que les rapports y seront déposés (site Internet de la Ville, le 26 mai 2025).

Au plus tard le 30 juin, la greffière transmet au ministre le rapport financier et tout rapport d'un vérificateur général ou d'un vérificateur externe qui ont été déposés lors d'une séance du conseil municipal.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut

Nathalie Guerin - Approuvé

Date

2025-05-29

Joanne Skelling - Approuvé

2025-05-30

Nathalie Lévesque - Approuvé

2025-05-30

Guy Benedetti - Approuvé

2025-06-01

Direction(s) consultée(s) :

- Direction du greffe

Rapport financier

Exercice terminé le 31 décembre 2024

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Nathalie Guérin, suis responsable de la préparation du Rapport financier de Ville de Brossard pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et atteste de sa véracité.

Signature Nathalie Guérin Date 5 mai 2025

Table des matières

États financiers audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État des résultats	3
État de la situation financière	4
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7
Renseignements complémentaires	
Résultats détaillés	30
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	31
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	32
Charges par objets	33
Excédent (déficit) accumulé	34
Avantages sociaux futurs	38

Renseignements financiers non audités

Analyse des revenus	46
Analyse des charges	58

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil municipal de la
Ville de Brossard

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Ville de Brossard (« la Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Brossard au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de Brossard inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. CPA auditeur, permis de comptabilité publique n°A128132
Brossard, le 5 mai 2025

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget	Réalisations	
		2024	2024	2023
Revenus				
Taxes	1	184 979 764	184 802 855	175 658 699
Compensations tenant lieu de taxes	2	1 170 507	1 274 810	1 156 469
Quotes-parts	3			
Transferts	4	12 065 397	23 800 461	17 831 360
Services rendus	5	5 366 393	5 722 528	5 460 267
Imposition de droits	6	17 653 853	20 762 441	17 106 574
Amendes et pénalités	7	2 214 231	2 784 071	2 620 778
Revenus de placements de portefeuille	8	5 409 858	7 710 024	9 836 905
Autres revenus d'intérêts	9	505 000	1 015 461	706 332
Autres revenus	10	213 863	9 636 431	13 958 458
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	229 578 866	257 509 082	244 335 842
Charges				
Administration générale	14	49 194 541	39 769 509	48 871 632
Sécurité publique	15	44 179 046	44 194 655	42 290 853
Transport	16	56 364 733	55 472 332	54 532 193
Hygiène du milieu	17	30 788 678	30 645 238	26 828 006
Santé et bien-être	18	920 534	937 494	919 205
Aménagement, urbanisme et développement	19	10 977 433	11 661 360	12 260 441
Loisirs et culture	20	39 517 829	43 781 813	39 559 457
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	6 507 598	5 967 393	5 604 878
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	238 450 392	232 429 794	230 866 665
Excédent (déficit) lié aux activités	25	(8 871 526)	25 079 288	13 469 177
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		610 753 444	597 284 267
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	27			
Solde redressé	28		610 753 444	597 284 267
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice	29		635 832 732	610 753 444

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	114 701 756	141 775 607
Débiteurs (note 5)	2	61 945 315	55 840 749
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4	7 072 352	5 452 454
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6	6 451 000	5 853 000
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	190 170 423	208 921 810
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	61 000 422	58 073 919
Revenus reportés (note 11)	12	19 094 932	17 068 925
Dette à long terme (note 12)	13	166 782 129	178 067 871
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	2 932 000	2 753 000
Autres passifs (note 14)	15		
	16	249 809 483	255 963 715
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(59 639 060)	(47 041 905)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	690 517 262	652 768 766
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	3 571 119	3 571 119
Stocks de fournitures	20	1 055 905	1 099 552
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	327 506	355 912
	23	695 471 792	657 795 349
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	635 832 732	610 753 444
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	635 832 732	610 753 444
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	635 832 732	610 753 444
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Passifs éventuels (note 21)			
Actifs éventuels (note 22)			

Voir les notes afférentes aux états financiers, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget	Réalisations	
		2024	2024	2023
Excédent (déficit) lié aux activités	1	(8 871 526)	25 079 288	13 469 177
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	)(	65 511 858)(	53 160 508)
Produit de cession	3			
Amortissement	4	25 972 563	27 191 065	24 973 619
(Gain) perte sur cession	5		572 297	157 357
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8	25 972 563	(37 748 496)	(28 029 532)
Variation des propriétés destinées à la revente	9			
Variation des stocks de fournitures	10		43 647	(137 193)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		28 406	(226 730)
	13		72 053	(363 923)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16	17 101 037	(12 597 155)	(14 924 278)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(47 041 905)	(32 117 627)
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(47 041 905)	(32 117 627)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21		(59 639 060)	(47 041 905)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	25 079 288	13 469 177
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	27 191 065	24 973 619
Autres			
▪ Perte sur cession d'immobilisations	3.1	572 297	157 357
	4	52 842 650	38 600 153
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(6 104 566)	(5 601 352)
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	2 926 503	10 155 767
Revenus reportés	8	2 026 007	4 210 559
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(419 000)	718 000
Propriétés destinées à la revente	10		
Stocks de fournitures	11	43 647	(137 193)
Autres actifs non financiers	12	28 406	(226 730)
	13	51 343 647	47 719 204
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 (	65 511 858)(	53 160 508)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15		
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16 (	)(	)
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17		
	18	(65 511 858)	(53 160 508)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19 (	)(	27 149)
Remboursement ou cession	20	8 682	
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21 (	1 628 580)(	138 414)
Cession	22		
	23	(1 619 898)	(165 563)
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	24	27 098 000	40 567 000
Remboursement de la dette à long terme	25 (	38 568 357)(	42 937 252)
Variation nette des emprunts temporaires	26		
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	184 615	12 838
Autres			
▪	28.1		
	29	(11 285 742)	(2 357 414)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	(27 073 851)	(7 964 281)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	141 775 607	149 739 888
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	32		
Solde redressé	33	141 775 607	149 739 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	114 701 756	141 775 607

Éléments sans effet sur la trésorerie (note 23)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

1. Statut de l'organisme municipal

La Ville de Brossard (la « Ville ») a été reconstituée à compter du 1er janvier 2006 en vertu du décret 967-2005 adopté le 19 octobre 2005 à la suite de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003 chapitre 14) et de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c.E-20.001), ainsi que du décret numéro 1214-2005 du 7 décembre 2005 concernant l'agglomération de Longueuil, date à laquelle les actifs, les passifs et les surplus ont été partagés avec la Ville de Longueuil.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent les résultats détaillés, l'excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales et l'excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales présentés aux pages S12, S13 et S14, la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales présentée à la page S23.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariats

S/O

a) Périmètre comptable

S/O

b) Partenariats

S/O

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

La préparation des états financiers de la Ville, conformément aux Normes comptables pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des droits et obligations contractuels et des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

Les principales estimations comprennent les revenus de taxation révisés non facturés, les droits de mutation non facturés, la provision pour créances douteuses, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée d'utilité des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif aux titres des sites contaminés, des contestations d'évaluation, des réclamations en justice, les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

C) Actifs financiers

Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actifs qui peuvent être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer les activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Ville est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Placements de portefeuille

Lorsqu'un placement de portefeuille évalué au coût ou au coût après amortissement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne fait pas l'objet d'une reprise.

Pour déterminer s'il existe une moins-value durable, la Ville tient notamment compte des facteurs suivants :

- la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût,
- les jugements d'experts et d'approches fondées sur des modèles tenant compte des conditions économiques actuelles,
- la situation financière et les perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

D) Passifs

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette sont présentés en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des emprunts correspondants.

Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations de taxes représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluations foncières et à des contestations de codifications prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée par la Ville en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. La Ville comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celui-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Revenus reportés

Les revenus reportés correspondent à des sommes encaissées pour lesquelles les charges ou les dépenses en immobilisation n'ont pas été effectuées et que les stipulations ne sont pas rencontrées.

Les sommes reçues pour fins de parcs et terrains de jeux en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sont reportées jusqu'à ce qu'elles servent à acquérir ou aménager des terrains à ces fins.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Ville ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, pour lesquelles il existe une norme environnementale et que la contamination dépasse celle-ci, sont comptabilisées à titre de passif relatif aux frais d'assainissement des sites contaminés dès que la contamination survient ou que la Ville en est informée, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés ainsi que les coûts afférents à la maintenance et à la surveillance après assainissement, le cas échéant. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

E) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

Stock de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au coût selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Infrastructures	15 à 40 ans
Bâtiments	15 à 40 ans
Améliorations locatives	15 ans
Véhicules	10 à 20 ans
Ameublement et équipement de bureau	3 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement divers	10 à 20 ans

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut-être constatée ultérieurement.

Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du prix coûtant et de leur valeur de réalisation nette.

F) Revenus

Constatation des revenus

Les taxes se rapportant à l'année visée sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le fait imposable se produit, soit lors du dépôt des rôles de perception initial et spéciaux à la date de l'avis public annonçant le dépôt de ces rôles.

Les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'ils font l'objet d'une demande de paiement.

Les taxes foncières et les paiements tenant lieu de taxes afférents aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisés lors de l'émission des certificats de l'évaluateur.

Les revenus de services rendus et les autres revenus sont constatés lorsque le service est fourni et qu'il donne lieu à une créance.

Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits.

Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lorsque la Ville a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et lorsqu'elles relèvent d'un événement passé qui est à l'origine d'un actif, c'est-à-dire que la créance est exécutoire.

Les intérêts sur les placements sont constatés en fonction du temps écoulé.

Le gain ou perte sur cession d'actifs immobilisés est comptabilisé à la date de l'acte de transfert.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les dons sont constatés à leur juste valeur marchande dans l'exercice où ils sont attribués par un acte juridique à la date officielle inscrite au document légal.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

G) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées et à payer en fin d'exercice par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux (RREM) auquel participe la municipalité est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

La cotisation versée par la Ville de Brossard au Régime de retraite des cols blancs salariés de la Ville de Longueuil à l'égard des participants cols blancs employés à la Ville de Brossard est comptabilisée comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment les avantages complémentaires de retraite comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (« la Loi »). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode dite de la répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de l'organisme municipal en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués au 31 décembre 2024 selon la méthode suivante : valeur lissée sur une période de 5 ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés peut faire l'objet en contrepartie d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Financement à long terme des activités de fonctionnement :

- pour la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette;
- pour les frais d'émission d'obligations : au fur et à mesure de l'amortissement des frais d'émission;
- pour les poursuites légales qui feraient l'objet d'un financement à long terme en cas de jugement défavorable.
- pour le montant à recevoir du gouvernement du Québec : au fur et à mesure de la facturation annuelle de la quote-part de l'Agglomération de Longueuil.

I) Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille autres que ceux constitués de fonds communs cotés sur un marché actif, et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, les mutations et les amendes et pénalités sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'emprunt, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer, des avantages sociaux à payer et de la provision pour contestation d'évaluation, des intérêts courus à payer et des dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

J) Autres éléments

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds, soit celles impliquant un fonds réservé ou celles touchant l'excédent de fonctionnement affectés et l'excédent de fonctionnement non affectés. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des charges, mais des éléments de conciliation à des fins fiscales.

Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent dont l'utilisation est réservée par la Loi ou par des résolutions du conseil municipal à des fins précises.

Fonds réservés

En vertu des règlements de la Ville et des lois gouvernant le secteur municipal, certaines sommes perçues doivent être affectées à des comptes spéciaux et être utilisées à des fins spécifiques. L'utilisation de ces fonds est réservée notamment aux usages suivants:

Fonds de roulement

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Ce fond est constitué de sommes d'argent mises de côté afin de permettre à la Ville d'y effectuer des emprunts. Ces emprunts servent principalement au financement des coûts en immobilisations et doivent être remboursés sur une période maximale de 10 ans

Fonds Assurances

Ce fonds a été constitué pour pourvoir à l'indemnisation de dommages aux propriétés de la Ville et à celles dont elle a la responsabilité. Ce fonds sert également à indemniser des tiers pour tout dommage subi et relié à la responsabilité de la Ville.

Fonds réserve foncière

Ce fonds est constitué des sommes provenant de l'excédent de la vente de terrains sur leur coût d'achat et les dépenses admissibles capitalisables, lorsqu'ils ne sont pas comptabilisés aux revenus reportés.

Soldes disponibles de règlements fermés

Soldes excédentaires à des financements par emprunt de règlement d'emprunt qui sont versés annuellement lors de la fermeture des règlements d'emprunts. Ils doivent être réservés et utilisés selon les règles définies à l'article 8 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*. Si l'emprunt est entièrement remboursé, les sommes excédentaires sont versées au fonds général de la Ville.

3. Modification de méthodes comptables

Chapitre SP 3400, Revenus

À compter du présent exercice, la Ville a adopté les exigences du chapitre SP 3400, Revenus du *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023.

Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle vient également faire la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation (nommées opérations avec contrepartie) et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation (nommées opérations sans contrepartie).

Ces nouvelles exigences ont été appliquées de façon prospective. Ainsi, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers de l'exercice antérieur. L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucune incidence significative sur les résultats, ni sur la situation financière de la Ville.

Chapitre SP 3160, Partenariats public-privé

À compter du présent exercice, la Ville a adopté les exigences du chapitre SP 3160, Partenariats public-privé du *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023.

Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'une infrastructure acquise par le gouvernement sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP), soit un partenariat entre une entité gouvernementale et le partenaire du secteur privé. Notamment, elle identifie ce qui constitue un élément d'infrastructure réalisé en PPP et précise qu'un actif et un passif doivent être comptabilisés lorsque la Ville en obtient le contrôle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucun impact sur les résultats, ni sur la situation financière puisque la Ville ne détient pas de partenariats public-privé.

Note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés

Cette note d'orientation traite de la définition d'un élément incorporel acheté. Dorénavant, la norme indique que ces éléments incorporels achetés doivent être comptabilisés s'ils répondent à la définition d'un actif.

Ce changement n'a entraîné aucun impact sur les états financiers de la Ville puisqu'il ne détient pas d'éléments incorporels achetés.

Adoption initiale - obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre SP 3280)

À compter du présent exercice, la Ville a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la Ville comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la Ville qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, la Ville doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige la Ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Ces exigences ont fait l'objet d'une application rétrospective au 1er janvier 2023.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Ville.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2024	2023
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	114 701 756	141 775 607
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments	3.1		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	114 701 756	141 775 607
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5 ()		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	6	114 701 756	141 775 607
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	72 092 578	75 727 811
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	21 568 000	25 303 926

Note

Les sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont associées à un solde bancaire compensateur à maintenir, aux excédents de fonctionnement affectés, aux réserves financières aux fonds réservés et aux revenus reportés.

5. Débiteurs

		2024	2023
Taxes municipales	9	9 623 463	13 174 610
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	30 867 702	24 553 887
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	8 113 545	8 573 811
Organismes municipaux	13	1 302 580	1 905 869
Autres			
▪ Divers	14.1	1 034 579	2 358 195
▪ Droits de mutation immobilière	14.2	11 003 446	5 274 377
	15	61 945 315	55 840 749
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	7 804 674	8 663 347
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	7 804 674	8 663 347
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	1 226 850	1 523 531
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22	19 785 000	17 324 418
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23	4 620 467	2 372 036
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24	80 337	
Ministère de la Culture et des Communications	25	1 187 004	1 306 466
Autres ministères/organismes	26	5 194 894	3 550 967
	27	30 867 702	24 553 887

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

6. Prêts

		2024	2023
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪	30.1		
	31		
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

Note**7. Placements de portefeuille**

		2024	2023
Évalués au coût ou au coût après amortissement			
Placements à titre d'investissement	33	72 352	81 034
Autres placements	34	7 000 000	5 371 420
Évalués à la juste valeur			
Placements à titre d'investissement	35		
Autres placements	36		
	37	7 072 352	5 452 454
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	38		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	39		

Note

Les autres placements sont composés d'un certificat de placement garantie portant intérêts à 5,71% (5,30% en 2023) venant à échéance le 22 avril 2025 (22 avril 2024 pour 2023).

8. Autres actifs financiers

		2024	2023
Propriétés destinées à la revente (note 16)	40		
Autres			
▪	41.1		
	42		

Note**9. Emprunts temporaires**

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

10. Crédoiteurs et charges à payer

		2024	2023
Fournisseurs	43	12 554 995	15 119 841
Salaires et avantages sociaux	44	8 009 189	6 446 565
Dépôts et retenues de garantie	45	9 158 665	8 084 030
Provision pour contestations d'évaluation	46	3 237 376	1 091 930
Autres			
▪ Intérêts dette à long terme	47.1	1 473 821	1 478 576
▪ Autres passifs et éventualités	47.2	24 764 387	24 837 089
▪ Organismes municipaux	47.3	473 573	413 736
▪ Allocations de départ et de transition aux élus	47.4	725 792	602 152
▪ Redevance de transport à l'égard du REM	47.5	602 624	
	48	61 000 422	58 073 919

Note**11. Revenus reportés**

		2024	2023
Taxes perçues d'avance	49		
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	50		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	51		
Accès entreprise Québec	52		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	53		
Autres			
▪ Agglomération TECQ 2019-2024	54.1		3 229 934
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	55		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	56	4 576 124	4 049 319
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	57		
Société québécoise d'assainissement des eaux	58		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	59		
Autres contributions des promoteurs	60		
Fonds de redevances réglementaires	61		
Autres			
▪ Programme d'aide AccèsLogis	62.1	10 365 233	9 182 768
▪ Inscriptions	62.2	334 253	205 559
▪ Loyers	62.3	66 856	69 187
▪ Urbanisme	62.4	1 876 352	332 158
▪ Sécurité routière	62.5	1 876 114	
	63	19 094 932	17 068 925

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

12. Dette à long terme

	Taux d'intérêt		Échéance			2024	2023
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,95	5,50	2025	2034	64	158 574 000	169 225 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	4,16	4,16	2025	2033	68	9 043 222	9 862 579
Autres					69		
					70	167 617 222	179 087 579
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	(835 093)	(1 019 708)
					72	166 782 129	178 067 871

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2024
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2025	73		15 851 000	1 215 994		17 066 994
2026	74		16 005 000	1 217 885		17 222 885
2027	75		14 649 000	1 219 813		15 868 813
2028	76		13 979 000	1 221 779		15 200 779
2029	77		12 971 000	1 223 785		14 194 785
2030 et plus	78		85 119 000	4 730 870		89 849 870
	79		158 574 000	10 830 126		169 404 126
Intérêts et frais accessoires	80		(	1 786 904)	(	1 786 904)
	81		158 574 000	9 043 222		167 617 222

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

13. Avantages sociaux futurs

		2024	2023
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	6 451 000	5 853 000
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	(2 932 000)	(2 753 000)
	84	3 519 000	3 100 000
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	932 000	3 212 000
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	237 000	245 000
Régimes à cotisations déterminées	87	1 446 000	1 313 000
Autres régimes (REER et autres)	88		
Régimes de retraite des élus municipaux	89	121 746	123 300
	90	2 736 746	4 893 300

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

14. Autres passifs

		2024	2023
Assainissement des sites contaminés	91		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	92		
Autres			
▪	93.1		
	94		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	95		
Passifs engagés	96		
Passifs réglés	97	()	()
Charge de désactualisation ¹	98		
Révisions des estimations de flux de trésorerie	99		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	100		

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

15. Immobilisations corporelles

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	101	100 223 974	4 859 572	6 244	105 077 302
Eaux usées	102	131 497 943	4 071 523	780 097	134 789 369
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	103	317 463 874	23 356 704	318 112	340 502 466
Autres					
▪ Autres	104.1	89 850 518	16 774 754	683 087	105 942 185
Réseau d'électricité	105				
Bâtiments	106	140 089 961	8 876 236	328 380	148 637 817
Améliorations locatives	107	256 612		184 238	72 374
Véhicules	108	6 536 325	741 697	78 335	7 199 687
Ameublement et équipement de bureau	109	3 396 033	910 836	437 882	3 868 987
Machinerie, outillage et équipement divers	110	5 487 135	327 336		5 814 471
Terrains	111	96 234 488	4 117 315		100 351 803
Autres	112				
	113	891 036 863	64 035 973	2 816 375	952 256 461
Immobilisations en cours	114	72 027 540	1 475 885		73 503 425
	115	963 064 403	65 511 858	2 816 375	1 025 759 886
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Infrastructures					
Eau potable	116	43 816 722	2 627 472	6 242	46 437 952
Eaux usées	117	55 055 241	3 370 883	780 096	57 646 028
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	118	118 742 635	10 001 761	90 067	128 654 329
Autres					
▪ Autres	119.1	33 290 019	5 018 231	338 837	37 969 413
Réseau d'électricité	120				
Bâtiments	121	49 847 345	4 365 222	328 380	53 884 187
Améliorations locatives	122	251 787	4 825	184 238	72 374
Véhicules	123	4 305 335	280 381	78 335	4 507 381
Ameublement et équipement de bureau	124	2 094 000	1 053 051	437 883	2 709 168
Machinerie, outillage et équipement divers	125	2 892 553	469 239		3 361 792
Autres	126				
	127	310 295 637	27 191 065	2 244 078	335 242 624
VALEUR COMPTABLE NETTE	128	652 768 766			690 517 262
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	129	25 364 738			25 364 738
Amortissement cumulé	130	(9 351 460)	(584 466)	()	(9 935 926)
Valeur comptable nette	131	16 013 278			15 428 812

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

16. Propriétés destinées à la revente

		2024	2023
Immeubles de la réserve foncière	132	3 445 058	3 445 058
Immeubles industriels municipaux	133	56 885	56 885
Autres	134	69 176	69 176
	135	3 571 119	3 571 119
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	136		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	137	3 571 119	3 571 119

Note**17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
▪	138.1				
	139				
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
▪	140.1				
	141				
VALEUR COMPTABLE NETTE	142				

Note**18. Autres actifs non financiers**

		2024	2023
Frais payés d'avance			
▪ Frais payés d'avance	143.1	327 506	355 912
Autres			
▪	144.1		
	145	327 506	355 912

Note**19. Obligations contractuelles**

La Ville s'est engagée par divers contrats, notamment de location de locaux, de fournitures de biens, de services d'entretien des réseaux et équipements et d'organisation d'activités récréatives. Le montant total des engagements est de 69 327 809 \$ jusqu'en 2033 et les versements pour les cinq prochaines années sont :

2025 = 31 416 726 \$
 2026 = 14 238 572 \$
 2027 = 7 707 185 \$
 2028 = 5 036 903 \$
 2029 = 4 782 363 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Ces engagements incluent une entente survenue entre la Ville de Brossard et la société Canaxor Immobilier inc. concernant un contrat de location de glace et de terrains sportifs dans un centre sportif. La Ville s'est engagée à verser une somme, indexée annuellement, sur une période de 25 ans échéant en 2033. Le versement prévu à cet effet dans les engagements en 2025 est de 1 348 664 \$.

Ce même contrat prévoit aussi l'acquisition par la Ville du Centre sportif après une période de 25 ans. Cette partie du contrat est traitée comme un contrat de location-acquisition aux fins comptables. Le montant que versera la Ville en 2025 pour l'acquisition du Centre, capital et intérêts, s'élève à 1 215 994 \$ et ce montant est présentée dans la dette à long terme.

20. Droits contractuels

La Ville détient plusieurs droits contractuels qui découlent de contrats, d'ententes ou d'accords, notamment pour la location de terrains, la location d'espaces publicitaires et la location pour les antennes de télécommunication. Le montant total des droits contractuels est de 4 271 252 \$ jusqu'en 2029 et les versements pour les cinq prochaines années sont de :

2025 = 907 893 \$
 2026 = 926 556 \$
 2027 = 931 138 \$
 2028 = 926 469 \$
 2029 = 579 196 \$

La Ville reçoit annuellement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation des subventions pour rembourser le capital et les intérêts pour le financement de projets d'immobilisations et d'infrastructures. Les intérêts à verser totalisent 4 537 871 \$ sur une période de 20 ans. L'échéancier de ces subventions est de 571 165 \$ en 2025, 522 265 \$ en 2026, 475 047 \$ en 2027, 432 993 \$ en 2028, 393 048 \$ en 2029 et 2 143 351 \$ pour les années 2030 et suivantes.

21. Passifs éventuels

S.O.

A) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2024	2023
Emprunts temporaires			
▪	146.1		
	147		
Dettes à long terme			
▪	148.1		
	149		
	150		

S.O.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

B) Auto-assurance

Le fonds d'assurance permet à la Ville d'assumer certains risques jusqu'à concurrence des polices d'assurance excédentaires contractées annuellement. Il existe des réclamations en cours au 31 décembre 2024, mais de l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel résultant de ces réclamations n'aurait pas une incidence importante sur la situation financière du fonds d'assurance.

C) Poursuites

Des poursuites judiciaires intentées contre la Ville totalisant environ 98 974 000\$, dont la Ville a provisionné 24 764 388\$, font l'objet de discussions en vue de règlement. Les litiges pouvant avoir une conséquence financière importante pour la Ville ont été provisionnés en fonction du risque estimé. La Ville a inscrit une affectation temporaire aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir d'un montant de 21,6 M\$ pour les poursuites légales qui feraient l'objet d'un financement à long terme en cas de jugement de cour défavorable.

Les dossiers de griefs introduits durant la période de fusion avec la Ville de Longueuil (2002-2005) sont gérés par l'Agglomération de Longueuil. Les coûts de résolution de ces litiges sont répartis par une quote-part selon les dispositions de l'article 57 du décret 1214-2005 en proportion de la richesse foncière uniformisée de chacune des municipalités liées de l'Agglomération de Longueuil au 1er janvier 2006. Il est impossible de déterminer les montants réclamés. La part de la Ville dans ces litiges et griefs est de 19,45 %. Tout paiement pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

D) Autres

S/O

22. Actifs éventuels

S.O.

23. Éléments sans effet sur la trésorerie

S.O.

24. Redressement aux exercices antérieurs

S.O.

25. Données budgétaires

L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers (de la dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par l'administration municipale.

26. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Ville est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la Ville sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, les mutations et les amendes et pénalités) et aux autres créances à recevoir.

L'exposition maximale de la Ville au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation, les mutations et les amendes et pénalités à recevoir, est réduit, puisque la Ville évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La Ville ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, la Ville croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. La Ville établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs et enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

Le risque de crédit relatif aux taxes municipales à recevoir est réduit du fait que la municipalité a le pouvoir, en vertu des lois municipales, de procéder à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes. Les taxes municipales sont évaluées à leur valeur de recouvrement nette, soit à la somme que la Ville s'attend à percevoir.

La variation annuelle est imputée aux charges de l'exercice.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
Non en souffrance	52 004 622 \$	45 125 946 \$
En souffrance :		
moins de 30 jours	236 901 \$	1 880 029 \$
de 31 à 60 jours	117 721 \$	99 276 \$
de 61 à 90 jours	787 523 \$	888 368 \$
91 jours et plus	8 974 940 \$	8 491 455 \$
Sous-total :	62 121 706 \$	56 485 074 \$
Intérêts et pénalités au 31 décembre	1 050 459 \$	879 206 \$
Sous-total :	63 172 165 \$	57 364 280 \$
Moins la provision pour créances douteuses	(1 226 850 \$)	(1 523 531 \$)
Total	61 945 315 \$	55 840 749 \$

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses s'établissent comme suit:

Solde au début	1 523 531 \$
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice :	191 945 \$
Radiation de l'exercice	(488 626 \$)
Solde à la fin	1 226 850 \$

La Ville est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La Ville gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Ville établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

2024

	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	61 000 422 \$				61 000 422 \$
Dette à long terme	15 851 000 \$	44 633 000 \$	12 971 000 \$	94 162 222 \$	167 617 222 \$
Total	76 851 422 \$	44 633 000 \$	12 971 000 \$	94 162 222 \$	228 617 644 \$

2023

	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	58 073 919 \$				58 073 919 \$
Dette à long terme	15 760 000 \$	46 016 000 \$	13 655 000 \$	103 656 579 \$	179 087 579 \$
Total	73 833 919 \$	46 016 000 \$	13 655 000 \$	103 656 579 \$	237 161 498 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Ville est exposée à ces risques.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Ville est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Ville a l'intention de rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

31 décembre 2024

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	TotalTotal
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	114 701 756 \$		114 701 756 \$
Passifs financiers			
Dette à long terme	167 617 222 \$		167 617 222 \$
Total	282 318 978 \$		282 318 978 \$

31 décembre 2023

	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	141 775 607 \$		141 775 607 \$
Passifs financiers			
Dette à long terme	179 087 579 \$		179 087 579 \$
Total	319 863 186 \$		319 863 186 \$

27. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget 2024		Réalisations 2024		Réalisations 2023
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Revenus						
Fonctionnement						
Taxes	1	179 470 182	179 219 738		179 219 738	175 658 699
Compensations tenant lieu de taxes	2	1 170 507	1 274 810		1 274 810	1 156 469
Quotes-parts	3					
Transferts	4	8 348 818	12 593 347		12 593 347	5 950 114
Services rendus	5	5 366 393	5 722 528		5 722 528	5 460 267
Imposition de droits	6	17 653 853	20 762 441		20 762 441	17 106 574
Amendes et pénalités	7	2 214 231	2 784 071		2 784 071	2 620 778
Revenus de placements de portefeuille	8	5 409 858	7 710 024		7 710 024	9 836 905
Autres revenus d'intérêts	9	505 000	1 015 461		1 015 461	706 332
Autres revenus	10	160 000	(20 928)		(20 928)	26 178
Effet net des opérations de restructuration	11					
	12	220 298 842	231 061 492		231 061 492	218 522 316
Investissement						
Taxes	13	5 509 582	5 583 117		5 583 117	
Quotes-parts	14					
Transferts	15	3 716 578	11 207 114		11 207 114	11 881 246
Imposition de droits	16					
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	17	53 863	8 670 710		8 670 710	10 836 853
Autres	18		986 649		986 649	3 095 427
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19					
Effet net des opérations de restructuration	20					
	21	9 280 023	26 447 590		26 447 590	25 813 526
	22	229 578 865	257 509 082		257 509 082	244 335 842
Charges						
Administration générale	23	48 261 570	38 797 086	972 423	39 769 509	48 871 632
Sécurité publique	24	44 179 046	44 168 676	25 979	44 194 655	42 290 853
Transport	25	44 372 505	42 939 551	12 532 781	55 472 332	54 532 193
Hygiène du milieu	26	24 272 536	24 105 490	6 539 748	30 645 238	26 828 006
Santé et bien-être	27	920 534	937 494		937 494	919 205
Aménagement, urbanisme et développement	28	10 603 896	11 262 644	398 716	11 661 360	12 260 441
Loisirs et culture	29	33 360 144	37 060 395	6 721 418	43 781 813	39 559 457
Réseau d'électricité	30					
Frais de financement	31	6 507 598	5 967 393		5 967 393	5 604 878
Effet net des opérations de restructuration	32					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	25 972 563	27 191 065	(27 191 065)		
	34	238 450 392	232 429 794		232 429 794	230 866 665
Excédent (déficit) lié aux activités	35	(8 871 527)	25 079 288		25 079 288	13 469 177

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024		2023
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) lié aux activités	1	(8 871 527)	25 079 288	13 469 177
Moins : revenus d'investissement	2 (	9 280 023)(	26 447 590)(	25 813 526)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(18 151 550)	(1 368 302)	(12 344 349)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés				
Amortissement	4	25 972 563	27 191 065	24 973 619
Produit de cession	5			
(Gain) perte sur cession	6		572 297	157 357
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8	25 972 563	27 763 362	25 130 976
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12		8 682	
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15		8 682	
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	93 000	53 309	155 587
Remboursement de la dette à long terme	17 (	16 250 668)(	15 770 161)(	17 043 388)
	18	(16 157 668)	(15 716 852)	(16 887 801)
Affectations				
Activités d'investissement	19 (	880 600)(	692 170)(	1 226 124)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	1 851 371	1 851 371	
Excédent de fonctionnement affecté	21	8 000 000	6 394 664	8 591 359
Réserves financières et fonds réservés	22	(800 000)	(1 497 030)	(6 111 830)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	165 884	(2 664 709)	12 724 066
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	8 336 655	3 392 126	13 977 471
	26	18 151 550	15 447 318	22 220 646
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		14 079 016	9 876 297

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
		Réalisations	Réalisations
Revenus d'investissement	1	26 447 590	25 813 526
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés			
Acquisition d'immobilisations corporelles			
Administration générale	2 (	285 958)(	714 011)
Sécurité publique	3 (	20 228)(	213 638)
Transport	4 (	20 844 412)(	19 356 258)
Hygiène du milieu	5 (	8 087 028)(	12 533 826)
Santé et bien-être	6 (	)(	)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	4 315 609)(	4 126 608)
Loisirs et culture	8 (	31 958 623)(	16 216 167)
Réseau d'électricité	9 (	)(	)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)(	)
	11 (	65 511 858)(	53 160 508)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	12 (	)(	)
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	13 (	)(	27 149)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	14	5 476 691	15 107 487
Affectations			
Activités de fonctionnement	15	692 170	1 226 124
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	16		
Excédent de fonctionnement affecté	17	7 142 073	21 280 505
Réserves financières et fonds réservés	18	17 212 445	25 704 905
	19	25 046 688	48 211 534
	20	(34 988 479)	10 131 364
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21	(8 540 889)	35 944 890

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget	Réalisations	
		2024	2024	2023
Rémunération				
Liée au programme Accès entreprise Québec	1			
Autre	2	37 979 403	40 416 335	37 879 828
Charges sociales				
Liées au programme Accès entreprise Québec	3			
Autres	4	10 594 361	11 313 473	10 730 526
Biens et services				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	5	155 196	168 141	163 948
Ententes de services				
Services de transport collectif	6			
Autres services	7			
Autres biens et services	8	39 653 881	39 794 744	38 089 219
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	9	6 373 998	6 248 769	5 742 555
D'autres organismes municipaux	10			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11			
D'autres tiers	12			
Autres frais de financement	13	133 600	(281 376)	(137 677)
Contributions				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	14	106 932 235	106 808 393	101 182 281
Transferts	15			
Autres	16			
Autres				
Transferts	17			
Autres	18	357 705	342 814	333 884
Amortissement				
Immobilisations corporelles	19	25 972 563	27 191 065	24 973 619
Actifs incorporels achetés	20			
Autres				
▪ Provision pour éventualités	21.1	10 207 450	(44 011)	11 014 296
▪ Provisions mauvaise créances	21.2	40 000	191 945	133 363
▪ Subventions aux propriétaires	21.3	50 000	279 502	760 823
	22	238 450 392	232 429 794	230 866 665

Note

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	22 428 064	17 454 537
Excédent de fonctionnement affecté	2	46 938 688	48 918 548
Réserves financières et fonds réservés	3	19 209 357	36 384 181
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	25 436 495)(	29 327 689)
Financement des investissements en cours	5	31 945 933	42 996 790
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	540 747 185	494 327 077
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	635 832 732	610 753 444
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	22 428 064	17 454 537
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10		
	11	22 428 064	17 454 537
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Gestion des risques opérationnels et stabilisation des revenus	12.1	23 020 164	25 362 328
▪ Environnement et résilience climatique	12.2	8 994 154	8 400 000
▪ Gestion de la dette et projets d'investissements	12.3	6 730 595	5 962 446
▪ Budget d'opération année en cours	12.4	3 193 775	4 193 774
▪ Amélioration de l'accès au bord de l'eau	12.5	5 000 000	5 000 000
	13	46 938 688	48 918 548
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪	14.1		
	15		
	16	46 938 688	48 918 548

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪ Réserve foncière	17.1	1 697 041	1 827 041
▪ Fonds d'assurance	17.2	2 870 728	2 727 054
	18	4 567 769	4 554 095
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪	19.1		
	20		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	21	8 662 436	18 136 881
Organismes contrôlés et partenariats	22		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	23	5 237 963	6 027 027
Organismes contrôlés et partenariats	24		
Montant non réservé			
Administration municipale	25		
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Fonds local d'investissement	27		
Fonds local de solidarité	28		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	741 189	651 379
Autres			
▪ Réfection réseau routier	30.1		7 014 799
	31	14 641 588	31 830 086
	32	19 209 357	36 384 181

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 (	)(	)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 (	)(	)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 (	)(	)
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 (	)(	)
Autres	37 (	)(	)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 (	)(	)
	39 (	)(	)
Assainissement des sites contaminés	40 (	)(	)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	41 (	)(	)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42 (	)(	)
Autres			
▪	43.1 (	)(	)
	44 (	)(	)
Autres mesures d'allègement fiscal			
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	45 (	)(	)
Utilisation du fonds de roulement	46 (	)(	)
Mesures relatives à la COVID-19			
Utilisation du fonds général	47 (	)(	)
Utilisation du fonds de roulement	48 (	)(	)
Autres			
▪ Litige en attente de jugement	49.1 (	21 600 000)(	21 600 000)
▪ Subvention TECQ 2019-2023 de l'agglomération de Longueuil	49.2 (	(2 828 226))(	)
	50 (	18 771 774)(	21 600 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure relative à la TVQ	51 (	)(	)
Mesure relative à la COVID-19	52 (	)(	)
Frais d'émission de la dette à long terme	53 (	1 735 806)(	1 806 591)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	54 (	)(	)
Autres			
▪ Emprunt	55.1 (	5 203 900)(	6 359 600)
	56 (	6 939 706)(	8 166 191)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	57	274 985	438 502
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	58		
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	59		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	60		
Autres			
▪	61.1		
	62	274 985	438 502
	63 (	25 436 495)(	29 327 689)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	64	72 606 747	58 181 410
Investissements à financer	65 (	40 660 814)(	15 184 620)
	66	31 945 933	42 996 790
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	67	690 517 262	652 768 766
Propriétés destinées à la revente	68	3 571 119	3 571 119
Prêts	69		
Placements de portefeuille à titre d'investissement	70	72 352	81 034
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	71		
	72	694 160 733	656 420 919
Ajustements aux éléments d'actif	73		
	74	694 160 733	656 420 919
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	75 (	166 782 129)(	178 067 871)
Frais reportés liés à la dette à long terme	76 (	835 093)(	1 019 708)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	77	7 263 968	8 941 498
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	78	6 939 706	8 166 191
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	79		
	80 (	153 413 548)(	161 979 890)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	81 (	)(	113 952)
	82 (	153 413 548)(	162 093 842)
	83	540 747 185	494 327 077

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	1
Régimes supplémentaires de retraite	2	1

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

Le Régime est enregistré auprès de Retraite Québec (24612) et auprès de l'Agence du revenu du Canada (0552125). Selon la dernière évaluation actuarielle du Régime déposée au près de Retraite Québec au 31 décembre 2022, le Régime était capitalisé à 104,8 % pour le Volet antérieur et à 100,0 % pour le Volet postérieur. De plus, le degré de solvabilité était de 102,3 % pour le Volet antérieur et de 94,3 % pour le Volet postérieur. Les cotisations requises sont de 9,84 % pour les participants et l'employeur pour l'année 2024.

Une entente entre les parties négociantes est intervenue en 2023 dans le cadre de la restructuration du Régime requise en vertu de la Loi RRSM. Cette entente est applicable à compter du 1er juillet 2023 et les travaux de restructuration du Régime sont toujours en cours. Des ajustements aux résultats de 2023 et en 2024 ont été apportés afin de refléter des éléments découlant de cette restructuration, cependant d'autres ajustements devront être effectués lorsque le processus de restructuration sera finalisé.

Toutes les directives du MAMH en lien avec l'application de la Loi RRSM ont été reflétées dans les résultats de 2023 et 2024 en tenant compte du fait que le régime de retraite ne soit pas admissible au report de la restructuration des prestations. Les contestations judiciaires en cours n'empêchent pas la constatation de la réduction des bénéfices des participants actifs. Il existe cependant un risque lié à cette interprétation.

La Ville de Brossard parraine un régime supplémentaire de retraite à prestations déterminées, soit le Régime supplémentaire de retraite pour les cadres de la Ville de Brossard. Ce régime de retraite a pour principal objectif de compléter la rente payable aux cadres de la Ville de Brossard qui verront leur rente de retraite plafonnée en raison des limites imposées par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada quant aux prestations maximales payables par un régime de pension agréé. Ce régime est non contributif et n'est pas capitalisé.

	2024	2023
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	3 5 853 000	6 381 000
Charge de l'exercice	4 (932 000)(	3 212 000)
Cotisations versées par l'employeur	5 1 530 000	2 684 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6 6 451 000	5 853 000
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7 71 432 000	68 153 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 (65 511 000)(	61 229 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9 5 921 000	6 924 000
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10 530 000	(1 071 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11 6 451 000	5 853 000
Provision pour moins-value	12 () (	)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13 6 451 000	5 853 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	1	1
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (	253 000)(	317 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (	253 000)(	317 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	3 538 000	2 903 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19		2 948 000
	20	3 538 000	5 851 000
Cotisations salariales des employés	21 (	1 647 000)(	1 502 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 (	26 000)(	26 000)
	23	1 865 000	4 323 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	(391 000)	320 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		(1 103 000)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28		
Autres			
▪	29.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	1 474 000	3 540 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	3 159 000	3 164 000
Rendement espéré des actifs	32 (	3 701 000)(	3 492 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	(542 000)	(328 000)
Charge de l'exercice	34	932 000	3 212 000
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	2 525 000	2 848 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 (	3 701 000)(	3 492 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	(1 176 000)	(644 000)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	(3 164 000)	2 397 000
Prestations versées au cours de l'exercice	39	2 449 000	2 948 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	69 301 000	63 606 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	253 000	317 000
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	43		
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	6 410 000	3 209 000
DMERCA du nouveau volet	45	15	14
DMERCA de l'ancien volet	46	10	11
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47	25	24

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	5,49 %	5,39 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	5,40 %	5,40 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	3,60 %	3,50 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,10 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	1
Autres avantages sociaux futurs	54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

La Ville de Brossard offre également à ses retraités et futurs retraités des avantages complémentaires de retraite (Régime d'assurance collective) de type prestations déterminées. Ce régime comprend de l'assurance vie, de l'assurance soins de santé et de l'assurance soins dentaires. Malgré ce qui précède, pour les retraités cols blancs à compter du 1er janvier 2017, ce régime ne comprend que de l'assurance vie.

	2024	2023
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	55 (2 753 000)	(2 563 000)
Charge de l'exercice	56 (237 000)	(245 000)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57 58 000	55 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58 (2 932 000)	(2 753 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 (2 589 000)	(2 458 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61 (2 589 000)	(2 458 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62 (343 000)	(295 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63 (2 932 000)	(2 753 000)
Provision pour moins-value	64 ()	()
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65 (2 932 000)	(2 753 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes et avantages en cause	66 1	1
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 (2 589 000)	(2 458 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 (2 589 000)	(2 458 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	199 000	211 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72	199 000	211 000
Cotisations salariales des employés	73 (	)	)
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74 (	)	)
	75	199 000	211 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	(43 000)	(34 000)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres			
▪	81.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82	156 000	177 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83	81 000	68 000
Rendement espéré des actifs	84 (	)	)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85	81 000	68 000
Charge de l'exercice	86	237 000	245 000
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88 (	)	)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90	91 000	225 000
Prestations versées au cours de l'exercice	91	58 000	55 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95	14	14
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	3,40 %	3,20 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	3,50 %	3,50 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	5,81 %	6,01 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	4,22 %	4,22 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102	2037	2037
Autres hypothèses économiques			
▪	103.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 104 1

Description des régimes et autres renseignements

Relativement à ses employés cols blancs, la Ville de Brossard participe à un régime interemployeurs administré par la Ville de Longueuil, soit le Régime de retraite des cols blancs salariés de la Ville de Longueuil. La Ville de Brossard doit comptabiliser ce régime comme s'il était un régime à cotisations déterminées. Ainsi, la dépense encourue au titre des avantages de retraite des employés concernés correspond aux cotisations devant être versées par la Ville de Brossard à ce régime.

		2024	2023
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109	1 446 000	1 313 000
	110	1 446 000	1 313 000

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 111

Description des régimes et autres renseignements

		2024	2023
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114		
Autres régimes	115		
	116		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2024	2023
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	8	8

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises.

Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement. Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par Retraite Québec, qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		2024	2023
Cotisations des élus au RREM	118	20 908	21 177
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	119	70 463	71 046
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120	51 283	52 254
	121	121 746	123 300

Note

Renseignements financiers non audités

ANALYSE DES REVENUS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

TAXES		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	150 686 570	150 562 381	143 020 274
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Réserve financière pour le service de l'eau	5			
Réserve financière pour le service de la voirie	6			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7			
Activités de fonctionnement	8			
Activités d'investissement	9			
Autres	10			
	11	150 686 570	150 562 381	143 020 274
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	10 005 229	9 513 837	3 582 073
Égout	13			4 559 002
Traitement des eaux usées	14			
Matières résiduelles	15	6 990 797	7 253 218	7 184 034
Autres				
▪ Réseau routier	16.1			5 480 877
▪ Complexe aquatique	16.2	950 100	961 251	957 393
▪ Autres	16.3	542	584	583
Centres d'urgence 9-1-1	17			
Service de la dette	18	10 836 944	10 928 467	10 874 463
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20			
Activités d'investissement	21	5 509 582	5 583 117	
	22	34 293 194	34 240 474	32 638 425
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24			
	25			
	26	34 293 194	34 240 474	32 638 425
	27	184 979 764	184 802 855	175 658 699

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28	49 460	46 831	45 071
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29			
Compensations pour les terres publiques	30			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31	166 161	234 702	162 395
Cégeps et universités	32			
Écoles primaires et secondaires	33	839 071	858 455	822 138
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	1 054 692	1 139 988	1 029 604
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	36	115 815	134 822	126 865
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37			
Taxes d'affaires	38			
	39	115 815	134 822	126 865
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	40			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42			
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44			
	45			
	46	1 170 507	1 274 810	1 156 469

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	47	209 114	219 366	223 856
Sécurité publique				
Police	48			
Sécurité incendie				
Premiers répondants	49			
Autres	50			
Sécurité civile	51			
Autres	52			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	53	172 333	215 282	174 413
Enlèvement de la neige	54			
Autres	55		136	
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	56			
Transport adapté	57			
Transport scolaire	58			
Autres	59			
Transport aérien	60			
Transport par eau	61			
Autres	62			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	63			
Réseau de distribution de l'eau potable	64	191 481	1 122 460	194 645
Traitement des eaux usées	65			
Réseaux d'égout	66	282 529	2 393 151	285 953
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	67			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	68			
Tri et conditionnement	69			
Autres	70			
Autres	71			
Cours d'eau	72			
Protection de l'environnement	73		25 672	
Autres	74			

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	75			
Autres	76			
Sécurité du revenu	77			
Autres	78			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	79			
Rénovation urbaine	80	20 000	171 918	445 036
Promotion et développement économique	81			
Autres	82			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	83	191 974	137 756	192 877
Activités culturelles				
Bibliothèques	84	446 209	374 617	377 315
Autres	85	146 001	241 436	103 545
Réseau d'électricité	86			
	87	1 659 641	4 901 794	1 997 640

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	88			
Sécurité publique				
Police	89			
Sécurité incendie				
Premiers répondants	90			
Autres	91			
Sécurité civile	92			
Autres	93			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	94	1 718 911	5 525 002	6 164 140
Enlèvement de la neige	95			
Autres	96		305 870	
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	97			
Transport adapté	98			
Transport scolaire	99			
Autres	100			
Transport aérien	101			
Transport par eau	102			
Autres	103			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	104			
Réseau de distribution de l'eau potable	105	983 252	1 717 900	2 209 877
Traitement des eaux usées	106			
Réseaux d'égout	107	686 595	3 556 131	3 507 229
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	108			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	109			
Tri et conditionnement	110			
Autres	111			
Autres	112			
Cours d'eau	113			
Protection de l'environnement	114			
Autres	115			

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	116			
Autres	117			
Sécurité du revenu	118			
Autres	119			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	120			
Rénovation urbaine	121			
Promotion et développement économique	122			
Autres	123			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	124	327 820	102 211	
Activités culturelles				
Bibliothèques	125			
Autres	126			
Réseau d'électricité	127			
	128	3 716 578	11 207 114	11 881 246

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	129			
Péréquation	130			
Neutralité	131			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	132			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	133	812 849	1 616 017	1 228 482
Fonds de développement des territoires	134			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	135			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	136	4 686 163	4 686 157	1 422 401
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC				
du Fonds régions et ruralité - Volet 2	137			
Autres	138	1 190 165	1 389 379	1 301 591
	139	6 689 177	7 691 553	3 952 474
TOTAL DES TRANSFERTS	140	12 065 396	23 800 461	17 831 360

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
SERVICES RENDUS				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffes et application de la loi	141			
Évaluation	142			
Autres	143			459 193
	144			459 193
Sécurité publique				
Police	145			
Sécurité incendie				
Premiers répondants	146			
Autres	147			
Sécurité civile	148			
Autres	149			
	150			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	151			
Enlèvement de la neige	152			
Autres	153			
Transport collectif	154		507	32 244
Autres	155			
	156		507	32 244
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	157			
Réseau de distribution de l'eau potable	158	230 913	247 276	230 913
Traitement des eaux usées	159			
Réseaux d'égout	160			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	161			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	162			
Tri et conditionnement	163			
Autres	164			
Autres	165			
Cours d'eau	166			
Protection de l'environnement	167			
Autres	168			
	169	230 913	247 276	230 913

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
SERVICES RENDUS (suite)				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	170			
Autres	171			
Autres	172			
	173			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	174			
Rénovation urbaine	175			
Promotion et développement économique	176			
Autres	177			
	178			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	179			
Activités culturelles				
Bibliothèques	180			
Autres	181			
	182			
Réseau d'électricité	183			
	184	230 913	247 783	722 350

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffé et application de la loi	185	14 800	25 692	44 102
Évaluation	186			
Autres	187	1 197 941	1 267 065	1 128 909
	188	1 212 741	1 292 757	1 173 011
Sécurité publique				
Police	189			
Sécurité incendie				
Premiers répondants	190			
Autres	191			
Sécurité civile	192			
Autres	193			
	194			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	195			
Enlèvement de la neige	196			
Autres	197	135 000	161 735	160 019
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	198			
Transport adapté	199			
Transport scolaire	200			
Autres	201			
Autres	202			
	203	135 000	161 735	160 019
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	204			
Réseau de distribution de l'eau potable	205	30 887	37 320	9 417
Traitement des eaux usées	206			
Réseaux d'égout	207			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	208	15 000	5 110	11 225
Matières recyclables	209	5 000	4 953	3 350
Autres	210			
Cours d'eau	211			
Protection de l'environnement	212			
Autres	213	2 550	(3 186)	3 688
	214	53 437	44 197	27 680

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	215			
Autres	216			
Sécurité du revenu	217			
Autres	218			
	219			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	220	214		
Rénovation urbaine	221			
Promotion et développement économique	222			
Autres	223	30 778	23 416	4 806
	224	30 992	23 416	4 806
Loisirs et culture				
Activités récréatives	225	3 299 152	3 545 254	2 935 445
Activités culturelles				
Bibliothèques	226	22 527	26 410	19 493
Autres	227	381 631	380 976	417 463
	228	3 703 310	3 952 640	3 372 401
Réseau d'électricité				
	229			
	230	5 135 480	5 474 745	4 737 917
TOTAL DES SERVICES RENDUS	231	5 366 393	5 722 528	5 460 267

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	232	1 623 853	1 557 126	1 435 636
Droits de mutation immobilière	233	16 030 000	19 205 315	15 670 938
Droits sur les carrières et sablières	234			
Autres	235			
	236	17 653 853	20 762 441	17 106 574
AMENDES ET PÉNALITÉS				
	237	2 214 231	2 784 071	2 620 778
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE				
	238	5 409 858	7 710 024	9 836 905
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS				
	239	505 000	1 015 461	706 332
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	240		(572 297)	(157 357)
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	241			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	242			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	243			
Contributions des promoteurs	244	53 863	8 670 710	10 836 853
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	245			
Contributions des organismes municipaux	246		516 215	1 994 763
Autres contributions	247		500 000	1 100 664
Redevances réglementaires	248			
Autres	249	160 000	521 803	183 535
	250	213 863	9 636 431	13 958 458
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION				
	251			

ANALYSE DES CHARGES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

Non audité		Budget 2024	Réalizations 2024		Total	Réalizations 2023
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1	1 943 808	2 120 848	155 191	2 276 039	2 079 178
Greffes et application de la loi	2	5 013 156	5 301 140	357 679	5 658 819	16 507 004
Gestion financière et administrative	3	11 351 451	10 921 668	401 224	11 322 892	10 384 063
Évaluation	4	1 971 956	1 971 972		1 971 972	1 935 438
Gestion du personnel	5	2 747 234	3 302 878	58 329	3 361 207	2 934 451
Autres						
▪ Autres	6.1	14 986 515	14 986 635		14 986 635	14 898 135
▪ Provisions	6.2	10 247 450	191 945		191 945	133 363
	7	48 261 570	38 797 086	972 423	39 769 509	48 871 632
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	8	31 204 227	31 204 477		31 204 477	30 446 412
Sécurité incendie						
Premiers répondants	9					
Autres	10	12 252 936	12 253 034		12 253 034	11 172 008
Sécurité civile	11	19 286	(10 287)	25 979	15 692	10 124
Autres	12	702 597	721 452		721 452	662 309
	13	44 179 046	44 168 676	25 979	44 194 655	42 290 853
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14	4 718 665	4 017 449	10 311 411	14 328 860	13 412 997
Enlèvement de la neige	15	11 007 752	10 793 811	224 385	11 018 196	12 286 917
Éclairage des rues	16	970 310	647 018	1 788 863	2 435 881	2 536 335
Circulation et stationnement	17	1 377 172	1 410 074	193 561	1 603 635	1 385 269
Transport collectif						
Transport en commun	18	26 298 606	26 071 199	14 561	26 085 760	24 910 675
Transport aérien	19					
Transport par eau	20					
Autres	21					
	22	44 372 505	42 939 551	12 532 781	55 472 332	54 532 193

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité	Budget 2024		Réalizations 2024		Réalizations 2023	
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	3 335 795	3 372 958		3 372 958	3 236 054
Réseau de distribution de l'eau potable	24	1 891 463	2 532 402	2 686 101	5 218 503	4 434 306
Traitement des eaux usées	25	6 046 433	6 008 726		6 008 726	4 795 736
Réseaux d'égout	26	886 836	518 543	3 502 215	4 020 758	3 785 312
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	1 566 242	1 492 998	4 693	1 497 691	1 296 870
Élimination	28	2 411 488	2 411 507		2 411 507	2 334 043
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	2 167 845	1 611 704	282 791	1 894 495	1 669 689
Tri et conditionnement	30	16 131	16 131		16 131	127 694
Matières organiques						
Collecte et transport	31	1 583 160	1 476 107		1 476 107	1 157 826
Traitement	32	2 111 374	2 111 391		2 111 391	1 363 415
Matériaux secs	33	1 342 697	1 342 708		1 342 708	1 309 842
Autres	34	161 205	499 991		499 991	498 598
Plan de gestion	35					
Autres	36					
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38	751 867	710 324	63 948	774 272	818 621
Autres	39					
	40	24 272 536	24 105 490	6 539 748	30 645 238	26 828 006
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Habitation						
Logement social	41	908 470	923 836		923 836	908 470
Autres	42					
Sécurité du revenu	43					
Autres	44	12 064	13 658		13 658	10 735
	45	920 534	937 494		937 494	919 205

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024		Réalizations 2024		Réalizations 2023
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	46	9 933 837	10 589 448	398 716	10 988 164	11 659 260
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	47					
Autres biens	48					
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	49	484 815	484 819		484 819	415 937
Tourisme	50	185 244	188 377		188 377	185 244
Autres	51					
Autres	52					
	53	10 603 896	11 262 644	398 716	11 661 360	12 260 441
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	54	4 714 009	5 008 828	1 133 289	6 142 117	5 854 462
Patinoires intérieures et extérieures	55	2 106 693	2 206 153	742 448	2 948 601	3 057 809
Piscines, plages et ports de plaisance	56	5 110 939	6 308 378	30 114	6 338 492	6 500 302
Parcs et terrains de jeux	57	9 570 769	11 607 324	3 322 188	14 929 512	11 684 071
Parcs régionaux	58					
Expositions et foires	59					
Autres	60					
	61	21 502 410	25 130 683	5 228 039	30 358 722	27 096 644
Activités culturelles						
Centres communautaires	62	5 592 905	5 506 604	997 508	6 504 112	5 859 319
Bibliothèques	63	5 402 324	5 539 840	495 871	6 035 711	5 746 726
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	64	862 505	883 268		883 268	856 768
Autres ressources du patrimoine	65					
Autres	66					
	67	11 857 734	11 929 712	1 493 379	13 423 091	12 462 813
	68	33 360 144	37 060 395	6 721 418	43 781 813	39 559 457

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024		Réalizations 2024		Réalizations 2023
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	69					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	70	5 967 167	5 832 596		5 832 596	5 283 843
Autres frais	71	406 831	416 173		416 173	458 712
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	72	50 000	(461 000)		(461 000)	(260 000)
Autres	73	83 600	179 624		179 624	122 323
	74	6 507 598	5 967 393		5 967 393	5 604 878
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	75					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS	76	25 972 563	27 191 065 (	27 191 065)		

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Table des matières

Autres renseignements financiers non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles	3
Analyse de la dette à long terme	4
Endettement total net à long terme	5
Analyse de la charge de quotes-parts	6
Acquisition d'immobilisations corporelles par objets	7
Analyse de la rémunération	8
Analyse des revenus de transfert par sources	9
Frais de financement par activités	10
Rémunération des élus	11

Autres renseignements

Questionnaire	12
---------------	----

Autres renseignements financiers non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Réalisations 2024	Réalisations 2023
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	2 191 481	2 764 996
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4	5 880 429	8 689 395
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	15 363 627	14 923 764
Ponts, tunnels et viaducs	7	72 542	36 392
Systèmes d'éclairage des rues	8	1 387 617	2 306 468
Aires de stationnement	9	1 203	42 685
Parcs et terrains de jeux	10	6 825 049	12 853 849
Autres infrastructures	11	2 485 231	1 339 640
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	918 681	1 356 935
Édifices communautaires et récréatifs	14	24 811 031	3 272 911
Améliorations locatives	15		
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	631 936	318 355
Ameublement et équipement de bureau	18	244 929	771 994
Machinerie, outillage et équipement divers	19	404 016	356 516
Terrains	20	4 294 086	4 126 608
Autres	21		
	22	65 511 858	53 160 508

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Réalizations 2024	Réalizations 2023
Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	1	1 637 935	2 909 775
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4	3 776 528	7 386 491
Autres infrastructures	5	20 885 146	25 794 968
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	6	553 546	(144 779)
Usines de traitement de l'eau potable	7		
Usines et bassins d'épuration	8		
Conduites d'égout	9	2 103 901	1 302 904
Autres infrastructures	10	5 250 123	5 707 830
Autres immobilisations corporelles	11	31 304 679	10 203 319
	12	65 511 858	53 160 508

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Solde au 1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3	6 027 027	1 326 429	2 115 493	5 237 963
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	72 292 943	3 364 280	9 128 690	66 528 533
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	92 555 811	839 291	4 808 344	88 586 758
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	170 875 781	5 530 000	16 052 527	160 353 254
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	8 663 347		858 673	7 804 674
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	8 663 347		858 673	7 804 674
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14	(451 549)		89 157	(540 706)
	15	8 211 798		947 830	7 263 968
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	8 211 798		947 830	7 263 968
	19	179 087 579	5 530 000	17 000 357	167 617 222
Dette en cours de refinancement	20 (	)		(	)
Reclassement / Redressement	21				
Dette à long terme	22	179 087 579	5 530 000	17 000 357	167 617 222

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME

AU 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

Administration municipale		
Dette à long terme	1	167 617 222
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	40 660 814
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5.1	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	6	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	5 237 963
Débiteurs	8	7 804 674
Autres montants	9	(540 706)
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	6 518 199
Autres		
▪	11.1	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	189 257 906
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats	13	
Endettement net à long terme	14	189 257 906
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	15	
Communauté métropolitaine	16	2 069 178
Autres organismes	17	17 258 000
Endettement total net à long terme	18	208 585 084
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	88 216 442
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	1 391 791
	21	86 824 651
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	295 409 735
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
Administration générale				
Greffes et application de la loi	1	1 468 072	1 468 084	1 439 577
Évaluation	2	1 971 956	1 971 972	1 935 438
Autres	3	16 121 149	16 132 264	15 871 025
Sécurité publique				
Police	4	31 204 227	31 204 476	30 446 412
Sécurité incendie	5	12 252 936	12 253 034	11 172 009
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	26 298 606	26 071 199	24 896 114
Autres	10			
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11	9 139 403	9 208 521	7 854 745
Matières résiduelles	12	5 963 200	5 963 248	5 214 599
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14			
Autres	15			
Santé et bien-être				
Habitation	16	908 470	923 836	908 470
Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18	586 016	586 021	386 324
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20	185 244	188 377	185 244
Autres	21			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22	15 215	5 789	20 329
Activités culturelles	23	817 741	831 572	851 995
Réseau d'électricité				
	24			
	25	106 932 235	106 808 393	101 182 281

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		2024	2023
Rémunération	1	1 145 369	833 574
Charges sociales	2	256 989	219 210
Biens et services	3	64 109 500	52 107 724
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	65 511 858	53 160 508

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Effectifs personnes/ année ²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total ¹
Administration municipale							
Cadres et contremaîtres	1	117,58	35,00	219 977,33	13 218 562	3 684 621	16 903 183
Professionnels	2						
Cols blancs	3	321,72	33,75	583 984,83	19 597 657	5 438 065	25 035 722
Cols bleus	4	96,79	40,00	217 690,19	7 878 169	2 201 955	10 080 124
Policiers	5						
Pompiers	6						
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	536,09		1 021 652,35	40 694 388	11 324 641	52 019 029
Élus	9	11,00			867 316	245 821	1 113 137
	10	547,09			41 561 704	11 570 462	53 132 166

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2					
Réseau de distribution de l'eau potable	3	793 741	1 300 965	745 654		2 840 360
Traitement des eaux usées	4					
Réseaux d'égout	5	1 663 562	2 716 027	1 569 693		5 949 282
Autres	6	8 828 117	4 494 688	1 688 014		15 010 819
	7	11 285 420	8 511 680	4 003 361		23 800 461

FRAIS DE FINANCEMENT PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		2024	2023
Administration générale			
Greffes et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	186 055	317 496
	4	186 055	317 496
Sécurité publique			
Police	5		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	6		
Autres	7		
Sécurité civile	8		
Autres	9		
	10		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	11	1 542 286	1 490 098
Enlèvement de la neige	12	253	379
Autres	13	486 768	305 647
Transport collectif	14		
Autres	15		
	16	2 029 307	1 796 124
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	17		
Réseau de distribution de l'eau potable	18	661 912	657 871
Traitement des eaux usées	19		
Réseaux d'égout	20	589 052	516 452
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	21		
Matières recyclables	22		
Autres	23		
Cours d'eau	24		
Protection de l'environnement	25		
Autres	26		
	27	1 250 964	1 174 323
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	28		
Autres	29		
Sécurité du revenu	30		
Autres	31		
	32		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	33	363 306	325 423
Rénovation urbaine	34	130 186	131 761
Promotion et développement économique	35		
Autres	36		
	37	493 492	457 184
Loisirs et culture			
Activités récréatives	38	1 987 532	1 841 864
Activités culturelles			
Bibliothèques	39	11 895	12 351
Autres	40	8 148	5 536
	41	2 007 575	1 859 751
Réseau d'électricité			
	42		
	43	5 967 393	5 604 878

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Doreen Assaad	1.1	Maire	114 172	19 422	70 808	
Christian Gaudette	1.2	Conseiller	45 163	19 422	3 500	
Tina Del Vecchio	1.3	Conseiller	54 156	19 422	880	
Stéphanie Quintal	1.4	Conseiller	45 660	19 422		
Patrick Langlois	1.5	Conseiller	45 535	19 422		
Claudio Benedetti	1.6	Conseiller	36 200	18 100		
Sophie Giard-Allard	1.7	Conseiller	53 757	19 422	2 200	
Antoine Assaf	1.8	Conseiller	44 751	19 422		
Xixi Li	1.9	Conseiller	36 200	18 100		
Michelle Hui	1.10	Conseiller	36 200	18 100		
Daniel Lucier	1.11	Conseiller	44 751	19 422	5 280	

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

OUI NON

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre 1 20 000 000 \$

Les questions 2 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités locales seulement

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?

2 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

3 _____ \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?

4 ☐ ☒

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille

5 _____ \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement

6 _____ \$

Ligne 3 : Autres revenus

7 _____ \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille

8 _____ \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value

9 _____ \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses

10 _____ \$

Ligne 9 : Autres charges

11 _____ \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

12 _____ \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille

13 _____ \$

Ligne 14 : Débiteurs

14 _____ \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement

15 _____ \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value

16 _____ \$

Ligne 19 : Créiteurs et charges à payer

17 _____ \$

Ligne 20 : Revenus reportés

18 _____ \$

Ligne 21 : Dette à long terme

19 _____ \$

Ligne 24 : Libres

20 _____ \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts

21 _____ \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts

22 _____ \$

Montant des pardons de prêts constatés

Solde cumulatif au début de l'exercice

23 _____ \$

Constatés au cours de l'exercice

24 _____ \$

Solde cumulatif à la fin de l'exercice

25 _____ \$

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

5. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	26	_____	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	27	_____	\$
Ligne 3 : Autres revenus	28	_____	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	29	_____	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	30	_____	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	31	_____	\$
Ligne 9 : Autres charges	32	_____	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	33	_____	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	34	_____	\$
Ligne 14 : Débiteurs	35	_____	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	36	_____	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	37	_____	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	38	_____	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	39	_____	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	40	_____	\$
Ligne 24 : Libres	41	_____	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	42	_____	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	43	_____	\$

Les questions 6 à 15 s'appliquent aux municipalités locales seulement

6. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :

- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU.

44 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

45 _____ \$

- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

46 ☒ ☐

Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2024

47 _____ 6 496 222 \$

- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).

48 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

49 _____ \$

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).

50 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

51 _____ \$

Si oui, pour chaque redevance exigée, indiquer l'assiette, le montant de la redevance et le numéro de règlement :

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

- e) le pouvoir d'imposer une taxe basée sur la valeur de tout immeuble comportant un logement vacant ou sous-utilisé à des fins d'habitation en vertu de l'article 500.5.1 LCV (1000.5.1 CM).

52 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

53 _____ \$

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

7. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?

54 ☐ ☒

Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?

55 ☐ ☐

Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :

8. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :

- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

56 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

57 _____ \$

- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

58 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

59 _____ \$

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution et le numéro de règlement :

9. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?

60 ☐ ☒

Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :

- a) crédits de taxes

61 _____ \$

- b) autres formes d'aide

62 _____ \$

10. La municipalité a-t-elle conclu avec toute autre municipalité locale une entente relative au partage de certains revenus en vertu de l'article 95.2 LCM?

63 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

64 _____ \$

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

11. La municipalité établit-elle un taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis supérieur au double du taux de base en vertu de l'article 244.49 LFM? 65 ☐ ☒
- Si oui, octroie-t-elle un crédit de taxe aux personnes ayant acquis, par succession, la propriété d'un terrain vague desservi ou d'une part indivise de celui-ci en vertu des articles 253.1 à 253.4 LFM? 66 ☐ ☒
- Si oui, indiquer le montant total crédité en 2024 67 _____ \$
12. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2024
- Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2024 68 \$
13. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2024 dans le cadre du *Volet entretien* du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD 69 _____ \$
- Total des frais encourus admissibles au volet Entretien :
- a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 70 _____ \$
 - Dépenses relatives à l'entretien d'été
 - Systèmes de sécurité 71 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien préventif 72 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien palliatif 73 _____ \$
 - Chaussées en gravier - entretien préventif 74 _____ \$
 - Chaussées en gravier - entretien palliatif 75 _____ \$
 - Systèmes de drainage 76 _____ \$
 - Abords de routes 77 _____ \$
 - Total des dépenses relatives à l'entretien d'été 78 _____ \$
- b) Dépenses d'investissement
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 79 _____ \$
 - Dépenses relatives à l'entretien d'été 80 _____ \$
- c) Total des frais encourus admissibles 81 _____ \$
- d) Description des dépenses d'investissement
- Relatives à l'entretien d'hiver :
 - Relatives à l'entretien d'été :
- e) Si le total des frais encourus à la ligne 81 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2024 (ligne 69), veuillez fournir les justifications :
- f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 78 et 80), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2024 (ligne 69), veuillez en fournir les explications :

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

82 _____

b) Date d'adoption de la résolution

83 _____

14. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*?

84 ☒ ☐

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

a) Numéro de la résolution

85 _____ 240213-064

b) Date d'adoption de la résolution

86 _____ 2024-02-13

15. Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)

Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année

a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire (art. 2)

87 _____ 1

b) Nombre de signalements reçus d'un médecin (art. 3)

88 _____ 1

Examens par un médecin vétérinaire, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens, au cours de l'année

c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire (art. 5)

89 _____ 8

d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique (art. 8)

90 _____ 6

e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure (art. 9)

91 _____

f) Nombre de chiens euthanasiés parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves (art. 10)

92 _____

g) Nombre de chiens euthanasiés puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient (art. 11)

93 _____

Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens

h) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité, peu importe leur poids (art. 16)

94 _____ 3 270

i) Nombre total de chiens dont le poids est de plus 20 kg, enregistrés auprès de la municipalité (art. 16)

95 _____ 828

j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité (art. 16)

96 _____ 20

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Règlement

- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement?

97

☒
☐

La question 16 s'applique aux MRC seulement

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

OUI

NON

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1

☐☒

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, les *Normes comptables pour le secteur public* exigent que l'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec les résultats prévus au budget sur une base consolidée, sauf si les renseignements budgétaires relatifs aux organismes consolidés permettant de constituer un budget consolidé ne sont pas disponibles. Est-ce que l'organisme municipal présente le budget consolidé?

2

☐☐

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3

☒☐

Les questions 3 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.

3. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

4

☐☒

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

5

☐☒

5. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MRNF une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

6

☐☒

La question 6 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.

6. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

7

☐☒

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

8

☐☐

Les questions 7 et 8 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

- ☐ J'atteste que le présent rapport financier transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- ☐ Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- ☐ Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : _____

Nom du signataire : _____

Fonction du signataire : _____

Date de transmission au Ministère : _____

Date et heure de la dernière modification : 2025-05-05 14:36

Sommaire de l'information financière

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024		2023
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement	1	220 298 842	231 061 492	218 522 316
Investissement	2	9 280 023	26 447 590	25 813 526
	3	229 578 865	257 509 082	244 335 842
Charges				
	4	238 450 392	232 429 794	230 866 665
Excédent (déficit) lié aux activités				
	5	(8 871 527)	25 079 288	13 469 177
Moins : revenus d'investissement	6 (	9 280 023)(	26 447 590)(	25 813 526)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales				
	7	(18 151 550)	(1 368 302)	(12 344 349)
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	25 972 563	27 191 065	24 973 619
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9	93 000	53 309	155 587
Remboursement de la dette à long terme	10 (	16 250 668)(	15 770 161)(	17 043 388)
Affectations				
Activités d'investissement	11 (	880 600)(	692 170)(	1 226 124)
Excédent (déficit) accumulé	12	9 217 255	4 084 296	15 203 595
Autres éléments de conciliation	13		580 979	157 357
	14	18 151 550	15 447 318	22 220 646
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales				
	15		14 079 016	9 876 297

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	114 701 756	141 775 607
Débiteurs	2	61 945 315	55 840 749
Prêts	3		
Placements de portefeuille	4	7 072 352	5 452 454
Autres	5	6 451 000	5 853 000
	6	190 170 423	208 921 810
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7		
Emprunts temporaires	8		
Créditeurs et charges à payer	9	61 000 422	58 073 919
Revenus reportés	10	19 094 932	17 068 925
Dette à long terme	11	166 782 129	178 067 871
Passif au titre des avantages sociaux futurs	12	2 932 000	2 753 000
Autres	13		
	14	249 809 483	255 963 715
Actifs financiers nets (dette nette)	15	(59 639 060)	(47 041 905)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	16	690 517 262	652 768 766
Autres	17	4 954 530	5 026 583
	18	695 471 792	657 795 349
Excédent (déficit) accumulé	19	635 832 732	610 753 444

Extrait du rapport financier, page S8

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	22 428 064	17 454 537
Excédent de fonctionnement affecté			
▪ Gestion des risques opérationnels et stabilisation des revenus	2.1	23 020 164	25 362 328
▪ Environnement et résilience climatique	2.2	8 994 154	8 400 000
▪ Gestion de la dette et projets d'investissements	2.3	6 730 595	5 962 446
▪ Budget d'opération année en cours	2.4	3 193 775	4 193 774
▪ Amélioration de l'accès au bord de l'eau	2.5	5 000 000	5 000 000
	3	46 938 688	48 918 548
Réserves financières			
▪ Réserve foncière	4.1	1 697 041	1 827 041
▪ Fonds d'assurance	4.2	2 870 728	2 727 054
Fonds réservés			
Fonds de roulement	5	8 662 436	18 136 881
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	6	5 237 963	6 027 027
Fonds local d'investissement	7		
Fonds local de solidarité	8		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	9	741 189	651 379
Autres			
▪ Réfection réseau routier	10.1		7 014 799
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	11 (	25 436 495)(	29 327 689)
Financement des investissements en cours	12	31 945 933	42 996 790
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	13	540 747 185	494 327 077
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	14		
	15	635 832 732	610 753 444

Extrait du rapport financier, page S23

SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	189 257 906
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	295 409 735
<i>Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25</i>		

SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	5 237 963	6 027 027
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	88 586 758	92 555 811
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	66 528 533	72 292 943
Dette à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	7 804 674	8 663 347
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9	(540 706)	(451 549)
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10		
	11	167 617 222	179 087 579

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37

SOMMAIRE DES REVENUS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
		Budget	Réalisations
Fonctionnement			
Taxes	12	179 470 182	179 219 738
Compensations tenant lieu de taxes	13	1 170 507	1 156 469
Quotes-parts	14		
Transferts	15	8 348 818	12 593 347
Services rendus	16	5 366 393	5 460 267
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	25 277 942	31 256 536
Autres	18	665 000	994 533
	19	220 298 842	231 061 492
Investissement			
Taxes	20	5 509 582	5 583 117
Quotes-parts	21		
Transferts	22	3 716 578	11 207 114
Autres	23	53 863	9 657 359
	24	9 280 023	26 447 590
	25	229 578 865	257 509 082

Extrait du rapport financier, page S12

SOMMAIRE DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget 2024		Réalisations 2024		Réalisations 2023
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Administration générale	1	48 261 570	38 797 086	972 423	39 769 509	48 871 632
Sécurité publique						
Police	2	31 204 227	31 204 477		31 204 477	30 446 412
Sécurité incendie	3	12 252 936	12 253 034		12 253 034	11 172 008
Autres	4	721 883	711 165	25 979	737 144	672 433
Transport						
Réseau routier	5	18 073 899	16 868 352	12 518 220	29 386 572	29 621 518
Transport collectif	6	26 298 606	26 071 199	14 561	26 085 760	24 910 675
Autres	7					
Hygiène du milieu						
Eau et égout	8	12 160 527	12 432 629	6 188 316	18 620 945	16 251 408
Matières résiduelles	9	11 360 142	10 962 537	287 484	11 250 021	9 757 977
Autres	10	751 867	710 324	63 948	774 272	818 621
Santé et bien-être	11	920 534	937 494		937 494	919 205
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	12	9 933 837	10 589 448	398 716	10 988 164	11 659 260
Promotion et développement économique	13	670 059	673 196		673 196	601 181
Autres	14					
Loisirs et culture	15	33 360 144	37 060 395	6 721 418	43 781 813	39 559 457
Réseau d'électricité	16					
Frais de financement	17	6 507 598	5 967 393		5 967 393	5 604 878
Effet net des opérations de restructuration	18					
	19	212 477 829	205 238 729	27 191 065	232 429 794	230 866 665
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20	25 972 563	27 191 065 (	27 191 065)		
	21	238 450 392	232 429 794		232 429 794	230 866 665

Extrait du rapport financier, page S28

SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
		Réalisations	Réalisations
Revenus d'investissement	1	26 447 590	25 813 526
Éléments de conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (	65 511 858)(	53 160 508)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (	)(	27 149)
Financement à long terme des activités d'investissement	4	5 476 691	15 107 487
Affectations			
Activités de fonctionnement	5	692 170	1 226 124
Excédent accumulé	6	24 354 518	46 985 410
	7	(34 988 479)	10 131 364
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	8	(8 540 889)	35 944 890

Extrait du rapport financier, page S14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil municipal de la
Ville de Brossard

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Ville de Brossard (« la Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Brossard au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de Brossard inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. CPA auditeur, permis de comptabilité publique n°A128132
Brossard, le 5 mai 2025

8 mai 2025

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

Gérer efficacement, investir judicieusement et prospérer ensemble, c'est vivre au présent et bâtir le futur.

Mai 2025



Vivre au présent. Bâtir le futur.

Table des matières

- 01. Mise en contexte
- 02. Résultats 2024
- 03. Excédent accumulé 2024
- 04. Évolution des investissements
- 05. Projets d'investissements
- 06. Ratio d'endettement net à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU)
- 07. Dette par type de payeur
- 08. Faits saillants des résultats 2024



Vivre au présent. Bâtir le futur.



01.

Mise en contexte

 **BUDGET :** 220 298 842 \$

 **EXCÉDENT :** 14 079 016 \$

 **INVESTISSEMENTS :** 65 511 858 \$

*Rapport financier vérifié par Deloitte, S.E.N.C.R.L.
déposé au comité des finances le 8 MAI 2025.*



Vivre au présent. Bâtir le futur.

01.

Mise en contexte



Ressources internes

Postes vacants comblés en 2024 et 2025 ayant permis d'éviter d'avoir recours à des consultants externes.



Complexité des nouvelles normes comptables

SP3400 : Revenus

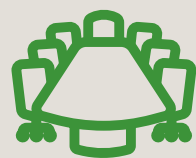
SP3160 : Actifs incorporels achetés

NOSP-8 : Partenariat public-privé



Obligation liée à la mise hors service (SP3280)

Levée de la réserve sur le rapport financier 2024



Subvention TECQ

Fermeture du programme de subvention

TECQ 2019-2025 | 41 432 275 \$

02.

Résultats 2024

Rapport financier 2024 – Non consolidé

	Budget 2024	Réel 2024
Revenus	220 M\$	231 M\$
Moins :		
Dépenses de fonctionnement	212 M\$	205 M\$
Remboursement dette et affectations	8 M\$	12 M\$
Excédent fiscal	0 M\$	14 M\$



Vivre au présent. Bâtir le futur.

Résultat 2024 – En détail

REVENUS

	2023	2024		
	Réel (M\$)	Budget (M\$)	Réel (M\$)	Écart (M\$)
Taxes	175,66	179,47	179,22	(0,25)
Compensation tenant lieu de taxes	1,15	1,17	1,28	0,11
Transferts gouvernementaux	5,95	8,35	12,59	4,24
Services rendus	5,46	5,38	5,72	0,34
Imposition de droits	17,11	17,65	20,76	3,11
Amendes et pénalités	2,62	2,21	2,78	0,57
Intérêts et autres revenus	10,57	6,07	8,71	2,64
Total	218,52	220,30	231,06	10,76



Vivre au présent. Bâtir le futur.

Résultat 2024 – En détail

DÉPENSES	2023	2024		
	Réel (M\$)	Budget (M\$)	Réel (M\$)	Écart (M\$)
Administration générale	38,69	39,54	30,93	8,61
Sécurité publique	0,53	0,56	0,55	0,01
Transport	18,86	18,59	17,93	0,66
Hygiène du milieu	6,79	8,16	7,78	0,38
Aménagement, urbanisme et développement	8,36	6,66	7,10	(0,44)
Loisir, culture et vie communautaire et bibliothèque	25,90	25,54	28,17	(2,63)
Frais de financement	5,60	6,51	5,97	0,54
Quote-part organismes supra-municipaux	101,16	106,92	106,81	0,11
Total	205,89	212,48	205,24	7,24



Vivre au présent. Bâtir le futur.

Résultat 2024 – En détail

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

	2023	2024		
	Réel (M\$)	Budget (M\$)	Réel (M\$)	Écart (M\$)
Remboursement de la dette	16,89	16,16	15,72	0,44
Financement à long terme des activités de fonctionnement	1,23	0,88	0,69	0,19
Affectations	8,36	(9,22)	(4,67)	(4,55)
Total	2,75	7,82	11,74	(3,92)



Vivre au présent. Bâtir le futur.

Résultats 2024 – Explication des écarts

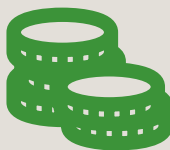


EXCÉDENT | 14,08 M\$



REVENUS | HAUSSE DE 10,76 M\$

Revenus d'intérêts sous-budgétés – incertitude du marché	2,80 M\$
Revenus de transferts (TECQ, matières résiduelles)	4,30 M\$
Droits de mutation	3,20 M\$
Amendes et pénalités et autres éléments	0,46 M\$



DÉPENSES | BAISSÉ DE 7,24 M\$

Opérations replanifiées pour les Travaux publics	1,37 M\$
Provision pour PDO non utilisée (modifications à l'échéancier de certains plans d'organisation)	2,40 M\$
Régime de retraite	0,90 M\$
Ajustement de l'actif du régime de retraite + intérêts	1,11 M\$
Baisse des dépenses d'entretien des infrastructures	1,08 M\$
Baisse des coûts reliés au déneigement	0,50 M\$
Baisse des coûts d'hygiène du milieu (recyclage, autres pièces, égouts)	0,38 M\$
Hausse des travaux d'entretien sur les terrains	(0,50 M\$)
Hausse des réparations, de l'entretien et des dépenses d'électricité pour le complexe aquatique	(0,71 M\$)
Autres dépenses	0,71 M\$



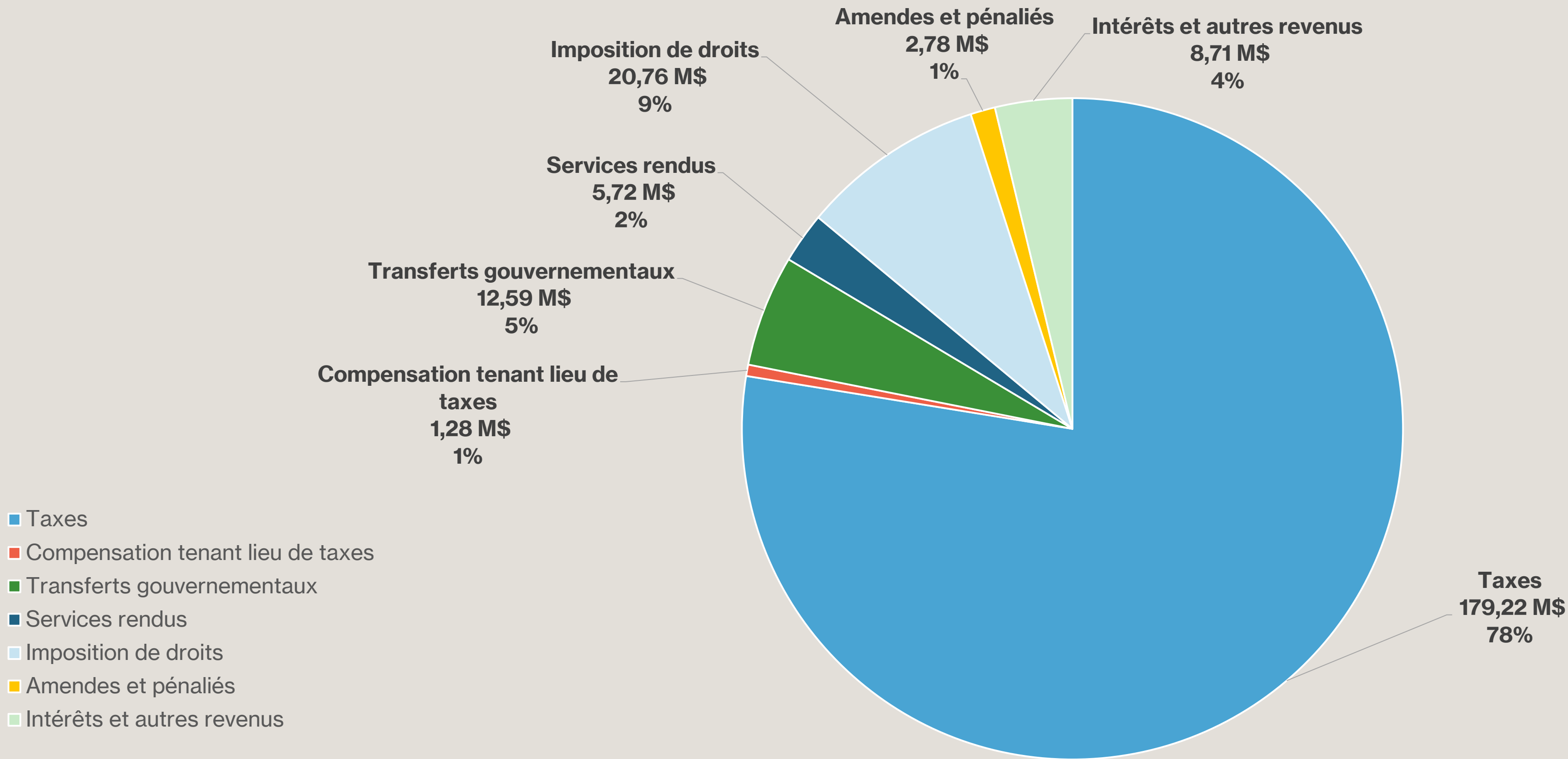
CONCILIATION À DES FINS FISCALES | BAISSÉ DES AFFECTATIONS DE 3,92 M\$

Affectation à l'excédent affecté – analyse avant-projet	2,00 M\$
Affectation Subvention TECQ 2019-2023 Longueuil	2,83 M\$
Affectation réserves, fonds réservés et autres éléments	(0,91 M\$)

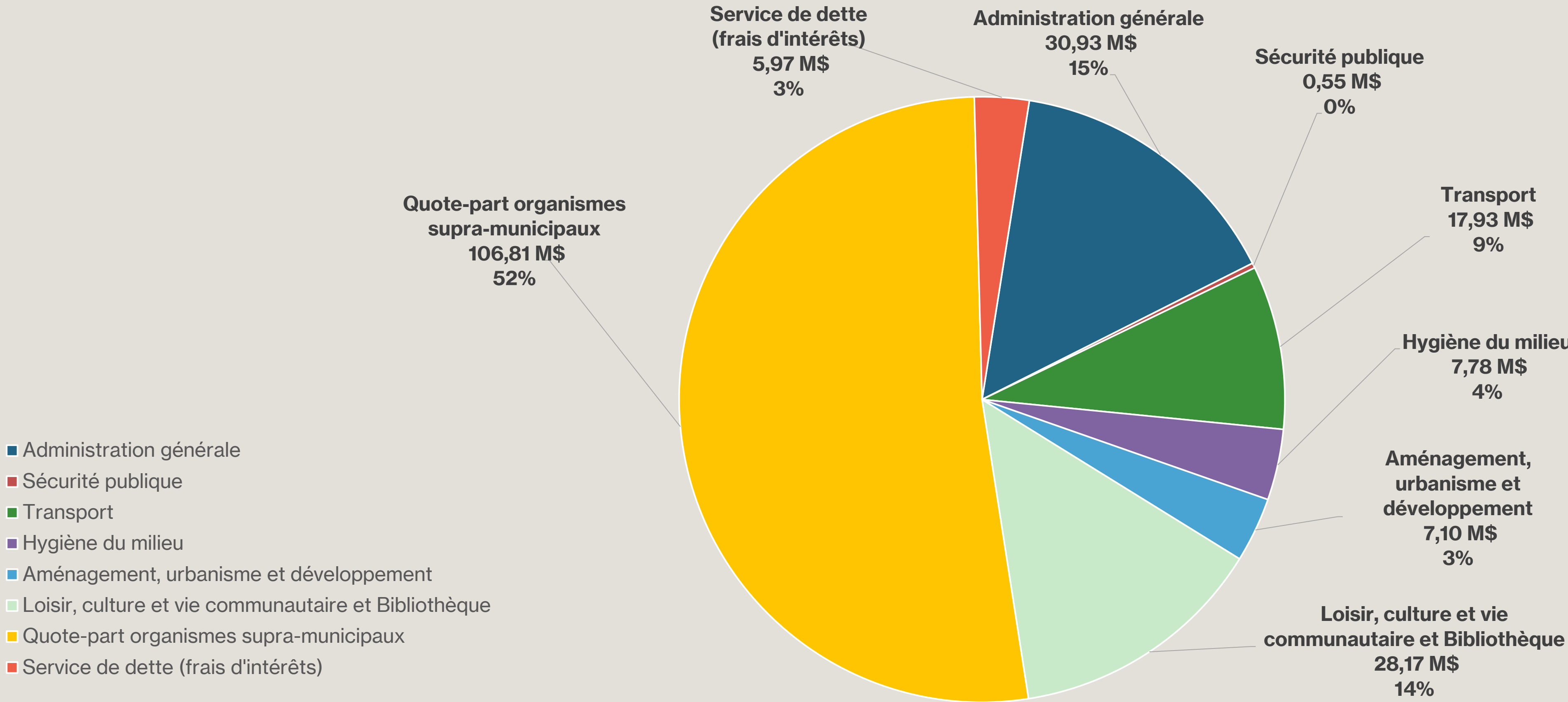


Vivre au présent. Bâtir le futur.

Revenus | 231,06 M\$



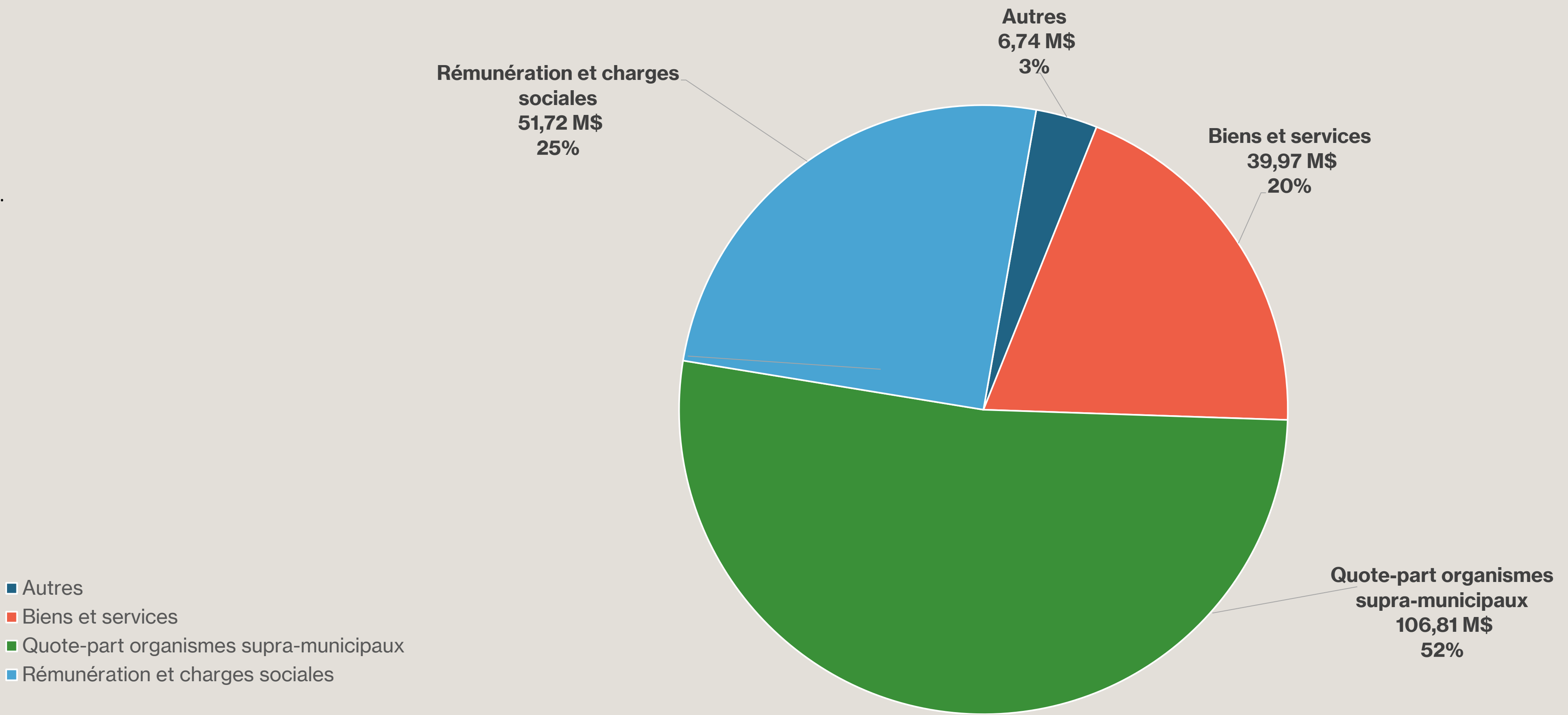
Dépenses activités | 205,24 M\$



Vivre au présent. Bâtir le futur.

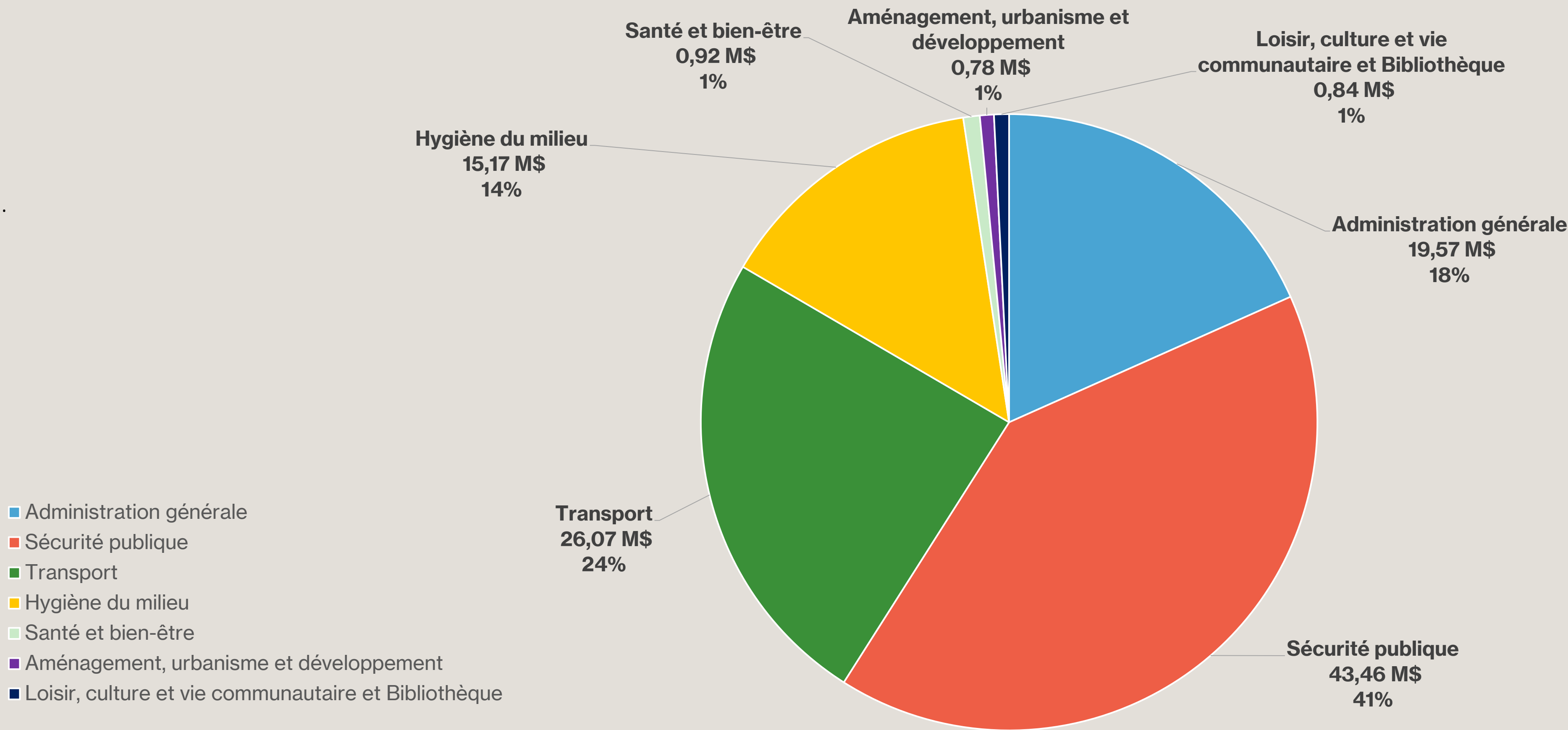
**Inclus les quotes-parts de l'agglomération de 106,8 M\$ et excluant l'amortissement.*

Dépenses par objet | 205,24 M\$



Vivre au présent. Bâtir le futur.

Quotes-parts | 106,81 M\$



Vivre au présent. Bâtir le futur.

03.

Excédent accumulé 2024

État de l'excédent accumulé

	Réel 31 décembre 2024	Réel 31 décembre 2023
Excédent de fonctionnement non affecté	22,43 M\$	17,45 M\$
Excédent de fonctionnement affecté	46,94 M\$	48,92 M\$
Réserves financières et fonds réservés	19,21 M\$	36,38 M\$
Total	88,58 M\$	102,75 M\$



Vivre au présent. Bâtir le futur.

État de l'excédent accumulé

	2023	2024		
	Au 31 décembre	Utilisation et affectation	Résultats	Au 31 décembre
Excédent de fonctionnement non affecté	17,45 M\$	(9,10 M\$)	14,08 M\$	22,43 M\$
Gestion des risques opérationnels	5,87 M\$	(0,35 M\$)		5,52 M\$
Stabilisation des revenus	19,50 M\$	(2,00 M\$)		17,50 M\$
Environnement et résilience climatique	8,40 M\$	0,60 M\$		9,00 M\$
Budget opération année subséquente	4,19 M\$	(1,00 M\$)		3,19 M\$
Gestion de la dette et projets d'investissements	5,96 M\$	0,77 M\$		6,73 M\$
Amélioration de l'accès au bord de l'eau	5,00 M\$			5,00 M\$
Total de l'excédent de fonctionnement affecté	48,92 M\$	(1,98 M\$)		46,94 M\$



Vivre au présent. Bâtir le futur.

État de l'excédent accumulé

	2023	2024		
	Au 31 décembre	Affectation	Résultats	Au 31 décembre
Fonds de roulement	18,13M\$	0,64 M\$	(10,11 M\$)	8,66 M\$
Soldes disponibles des règlements fermés	6,03 M\$	1,33 M\$	(2,12 M\$)	5,24 M\$
Réserve foncière	1,83 M\$		(0,13 M\$)	1,70 M\$
Fonds d'assurance	2,73 M\$	0,14 M\$		2,87 M\$
Réseau routier	7,01 M\$	(7,01 M\$)		0,00 M\$
Dépenses électorales	0,65 M\$	0,09 M\$		0,74 M\$
Total des réserves financières et fonds réservés	36,38 M\$	(4,81 M\$)	(12,36 M\$)	19,21 M\$



Vivre au présent. Bâtir le futur.

Financement par l'excédent de fonctionnement affecté 2024 | 6,39 M\$



Création du site internet

0,25 M\$



Exploitation Stationnement Chevrier

0,05 M\$



Nouvelle plateforme de communications internes

0,09 M\$

Stabilisation des revenus et limitation hausse de taxes

7,00 M\$



Réalisation projets chantiers Bâtir – Servir – Réussir

1,00 M\$

Affectation excédent affecté analyse avant-projet

(2,00 M\$)



Vivre au présent. Bâtir le futur.

Financement par l'excédent de fonctionnement affecté 2024 | 7,14 M\$

INVESTISSEMENTS		
	Remplacement installations aquatiques Parc Vanier	1,51 M\$
	Aménagement Parcs Saint-François et Des Berges	0,49 M\$
	Aménagement Grand Parc Urbain – phases 5-6	1,07 M\$
	Réfection d'aqueduc et d'égout – Provencher	0,47 M\$
	Bornes de chargement électrique Hôtel de Ville	0,11 M\$
	Bonification Canopée	0,37 M\$
	Études pour travaux pont Ignace	0,20 M\$

Financement par l'excédent de fonctionnement affecté 2024 | 7,14 M\$



INVESTISSEMENTS		
	Ajout trottoirs piste cyclable Taschereau	0,17 M\$
	Piscine Roger remplacement bassin	0,55 M\$
	Réfection d'aqueduc et d'égout – Vieni	0,15 M\$
	Réfection d'aqueduc et d'égout – Panama	0,13 M\$
	Réfection d'aqueduc et d'égout – Barry	0,63 M\$
	Réf. pavage – Rome entre Taschereau et Marie-Victorin	0,92 M\$
	Autres	0,37 M\$

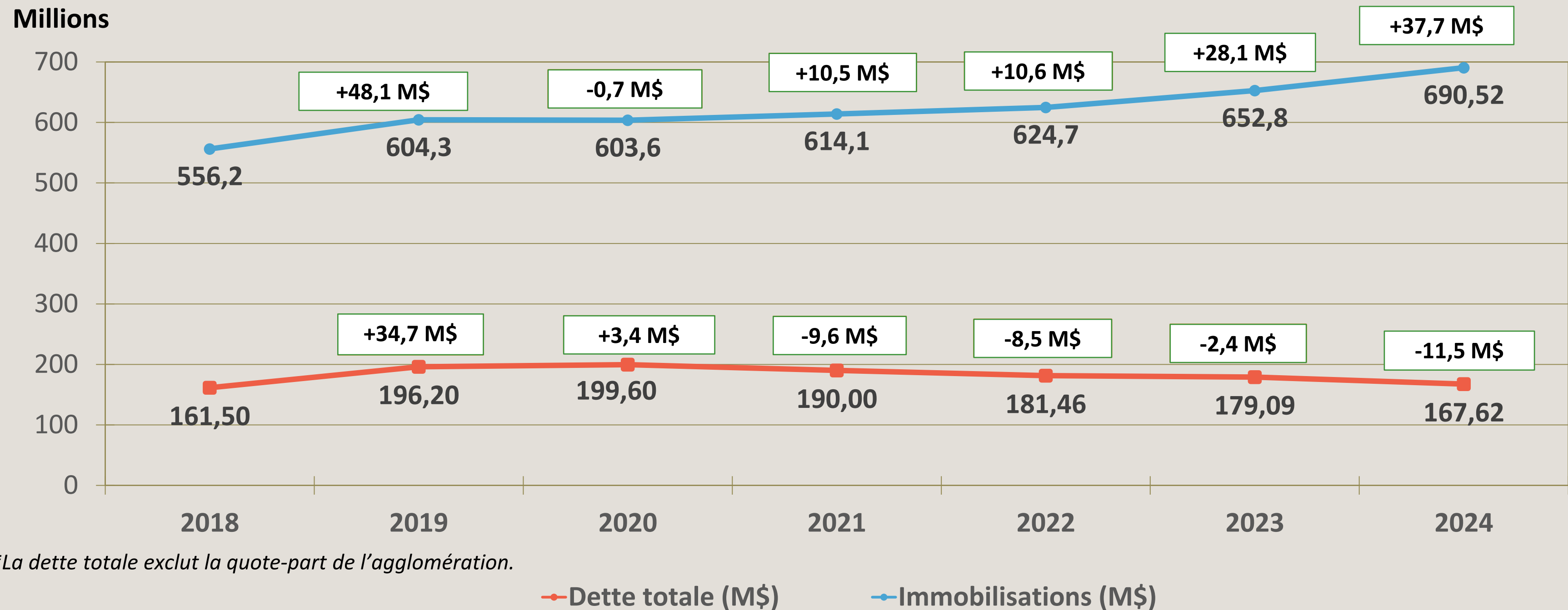


Vivre au présent. Bâtir le futur.

04.

Évolution des investissements

Évolution de la valeur nette des immobilisations par rapport à la dette*



05.

Projets d'investissements

\$ Investissements | 65,5 M\$



Réfection égouts et aqueduc | 8 M\$

- Brossard sur le parc – Phase 2 | 2,36 M\$
- Secteur des A | 2,08 M\$
- Rue Bordeaux | 1,24 M\$
- Rue Van Dyck | 0,83 M\$
- Rue Bisson | 0,60 M\$
- Autres | 0,89 M\$



Infrastructures | 19,3 M\$

- Brossard sur le parc – Phase 2 | 4,78 M\$
- Programme de planage Pavage | 3,00 M\$
- Rue Van Dyck | 2,68 M\$
- Secteur des A | 1,41 M\$
- Rue Bordeaux | 1,31 M\$
- Rue Bisson | 0,90 M\$
- Autres rues | 5,22 M\$

 **brossard**

Vivre au présent. Bâtir le futur.





Parcs | 6,8 M\$

- Grand Parc Urbain – Phase 3 | 2,17 M\$
- Poly-Aréna | 0,72 M\$
- Bonification de la canopée | 0,46 M\$
- Parc Valois | 0,46 M\$
- Mobiliser urbain | 0,30 M\$
- Autres | 2,69 M\$



Bâtiments | 25,7 M\$

- Centre multigénérationnel | 15,49 M\$
- Parc Vanier | 3,36 M\$
- Parc Champlain | 2,50 M\$
- Autres | 4,35 M\$



Terrains | 4,4 M\$



Autres | 1,3 M\$

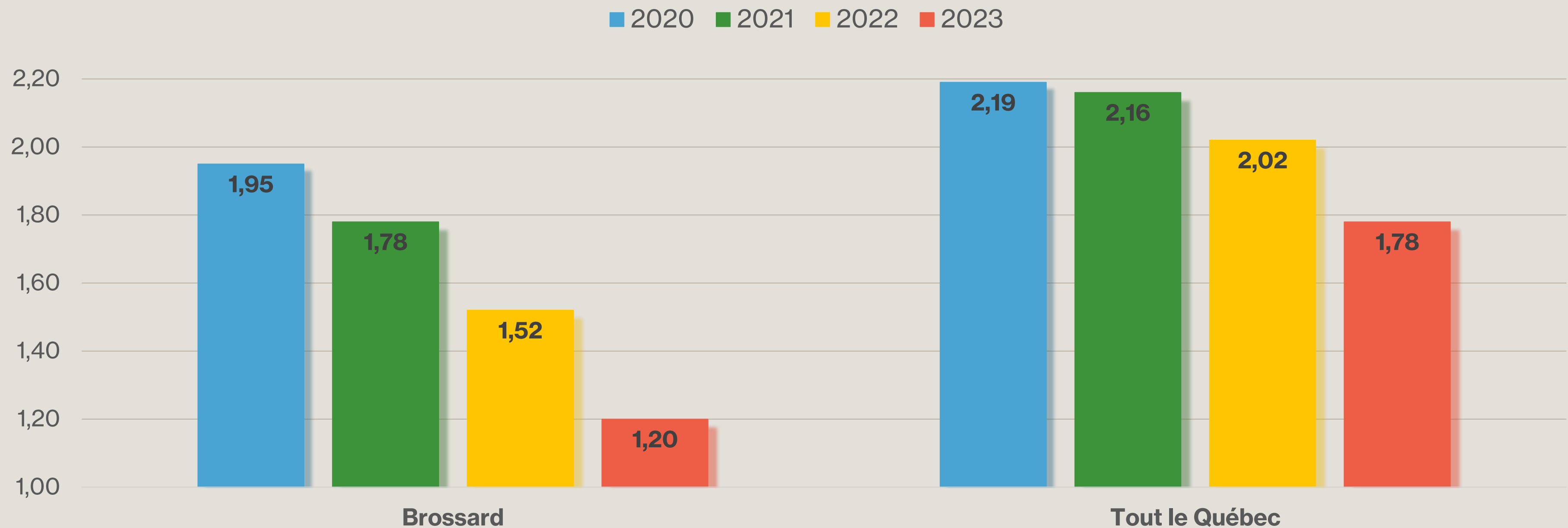


Vivre au présent. Bâtir le futur.



06.

Ratio d'endettement net à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU)



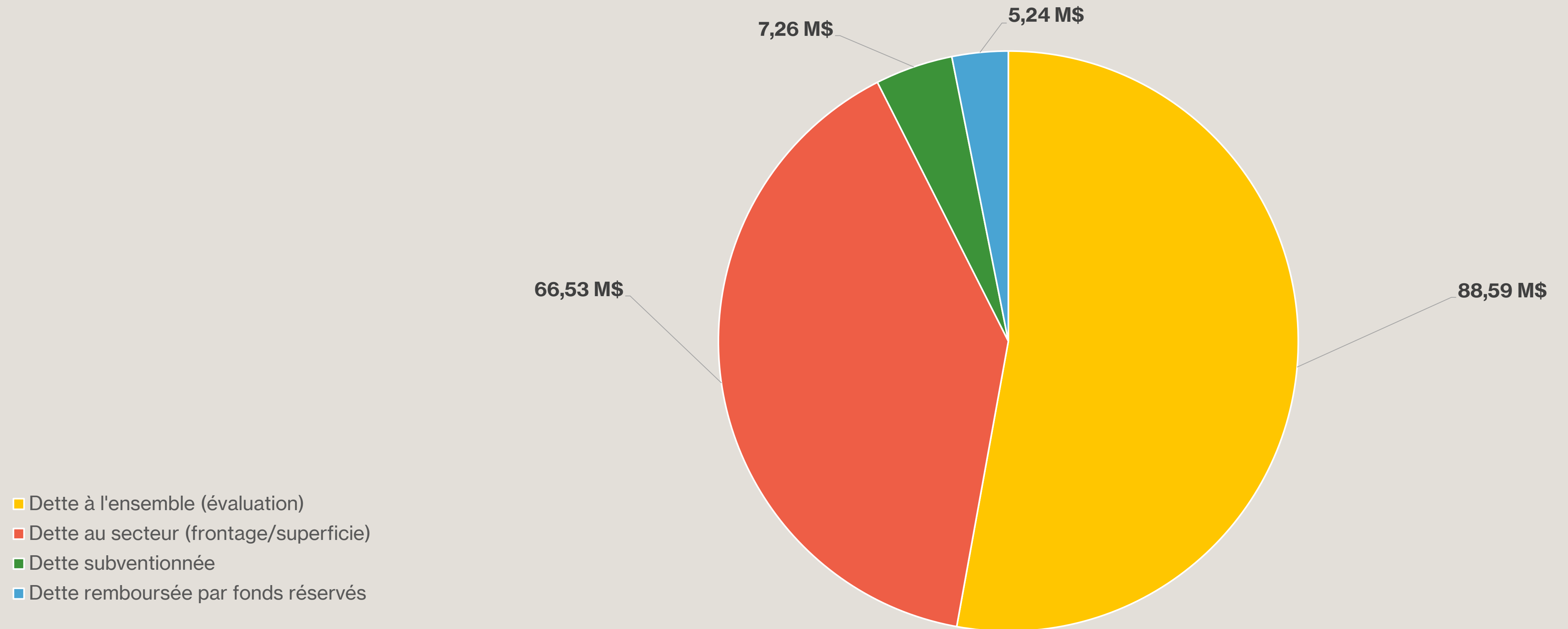
Vivre au présent. Bâtir le futur.

Source : Profil financier MAMH

Le ratio inclut la quote-part de l'agglomération s'il y a lieu.

07.

Dette par type de payeur



Vivre au présent. Bâtir le futur.

**Les montants excluent la quote-part de l'agglomération.*

08.

Faits saillants des résultats 2024

Excédent 2024 | 14,08 M\$

Revenus | Hausse de 10,76 M\$

- Droits de mutation
- Revenus d'intérêts
- Revenus de transfert

Dépenses | Baisse de 7,24 M\$

- Régime de retraite
- Modifications à l'échéancier de certains plans d'organisation
- Opérations replanifiées pour les Travaux publics

Conciliation à des fins fiscales | Baisse de 3,92 M\$



Vivre au présent. Bâtir le futur.

Dette

DETTE TOTALE	
Diminutions	11,47 M\$

RATIO ENDETTEMENT / RFU VS TOUT LE QUÉBEC*	
Brossard	1,20
Classe de population	1,59
Région administrative	1,30
Tout le Québec	1,78
Écart favorable Brossard vs tout le Québec	(0,58)

**Profil financier MAMH 2024*



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

9.3 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 - AFFECTATIONS

Considérant que la Ville de Brossard assure une administration responsable des finances et de la gestion de ses excédents;

Considérant que la Ville de Brossard affecte habituellement ses excédents de fonctionnement pour gérer certains risques financiers ou pour financer des projets d'investissements;

Considérant que les états financiers de 2024 de la Ville présentent un excédent de fonctionnement non affecté de l'ordre de 14,08 M\$;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

De procéder aux affectations suivantes de l'excédent de fonctionnement non affecté du 31 décembre 2024 :

• Excédent affecté – gestion des risques opérationnels	1 094 002 \$;
• Excédent affecté – budget opération année en cours	- 2 193 774 \$;
• Excédent affecté – stabilisation des revenus	2 500 699 \$;
• Excédent affecté – environnements et résilience climatique	- 6 894 154 \$;
• Excédent affecté – gestion de dettes et projets d'investissements	550 323 \$;
• Excédent affecté – analyse avant-projet	5 461 626 \$;
• Excédent affecté – résilience climatique et aménagement bord de l'eau	10 000 000 \$;
• Fonds réservé – dépenses électorales	461 011 \$;
Total : 10 979 733 \$	

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	Date	2025-06-10
---	------	------------

Titre : Excédent de fonctionnement 2024 - Affectations
--

Service requérant : Finances Éditeur Nancy Therrien	Coûts (taxes incluses) ou revenus : 10 979 733,00 \$
--	--

Recommandations : Considérant que la Ville de Brossard assure une administration responsable des finances et de la gestion de ses excédents; Considérant que la Ville de Brossard affecte habituellement ses excédents de fonctionnement pour gérer certains risques financiers ou pour financer des projets d'investissements; Considérant que les états financiers de 2024 de la Ville présentent un excédent de fonctionnement non affecté de l'ordre de 14,08 M\$; Et résolu De procéder aux affectations suivantes de l'excédent de fonctionnement non affecté du 31 décembre 2024 : - Excédent affecté – gestion des risques opérationnels - Excédent affecté – budget opération année en cours - Excédent affecté – stabilisation des revenus - Excédent affecté – environnements et résilience climatique - Excédent affecté – gestion de dettes et projets d'investissements - Excédent affecté – analyse avant-projet - Excédent affecté – résilience climatique et aménagement bord de l'eau - Fonds réservé – dépenses électorales 1 094 002 \$; - 2 193 774 \$; 2 500 699 \$; - 6 894 154 \$; 550 323 \$; 5 461 626 \$; 10 000 000 \$; 461 011 \$; Total : 10 979 733 \$
--

Contexte :

La Ville de Brossard assure une administration responsable des finances et de la gestion de ses excédents et affecte habituellement ses excédents de fonctionnement pour gérer certains risques financiers ou pour financer des projets d'investissements.

Considérant que les états financiers de 2024 de la Ville présentent un excédent de fonctionnement non affecté de l'ordre de 14,08 M\$, la direction des finances ainsi que le comité des finances recommandent de procéder aux affectations et réaffectations suivantes de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2024 :

Excédent affecté - gestion des risques opérationnels	1 094 002 \$
Excédent affecté - budget opération année en cours	- 2 193 774 \$
Excédent affecté - stabilisation des revenus	2 500 699 \$
Excédent affecté - environnements et résilience climatique	- 6 894 154 \$
Excédent affecté - gestion de dettes et projets d'investissements	550 323 \$
Excédent affecté – analyse avant-projet	5 461 626 \$
Excédent affecté – résilience climatique et aménagement bord de l'eau	10 000 000 \$
Fonds réservé – dépenses électorales	461 011 \$
Total affecté et réaffecté:	10 979 733 \$

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Voir le tableau joint qui présente le solde des surplus et fonds réservés avant et après affectations.

Poste(s) budgétaire(s) :

60-991-10-001

Statut	Date
Nathalie Guerin - Approuvé	2025-05-30
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-30
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-30
Guy Benedetti - Approuvé	2025-06-01
Direction(s) consultée(s) :	



VILLE DE BROSSARD
SUIVI DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Ville de Brossard
Excédent accumulé 2025

Poste budgétaire		Solde réel 31-12-2023	Solde réel 31-12-2024	Solde 2025 réel selon GL au 23-05-2025	Affectation proposée de l'excédent 2024	Solde après affectation au 10-06-2025
TOTAL		33 250 859	25 420 017	77 897 465		77 897 465
Excédent de fonctionnement non affecté						
Excédent de fonctionnement non affecté	6099110001	17 454 537	22 428 064	20 979 733	(10 979 733)	10 000 000
Excédent de fonctionnement affecté						
Opérationnel		29 556 102	26 213 938	23 599 073	1 400 927	25 000 000
Gestion des risques opérationnels	6099211000	5 863 027	5 520 863	3 905 998	1 094 002	5 000 000
Budget opération année en cours	6099226000	4 193 774	3 193 774	2 193 774	(2 193 774)	0
Stabilisation des revenus	6099229000	19 499 301	17 499 301	17 499 301	2 500 699	20 000 000

Regroupé voir (b)
(b)



VILLE DE BROSSARD
SUIVI DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Ville de Brossard
Excédent accumulé 2025

Poste budgétaire		Solde réel 31-12-2023	Solde réel 31-12-2024	Solde 2025 réel selon GL au 23-05-2025	Affectation proposée de l'excédent 2024	Solde après affectation au 10-06-2025
Excédent de fonctionnement affecté						
Investissement		19 362 445	20 724 749	13 452 044	9 117 795	22 569 839
Environnement et résilience climatique	6099216000	8 400 000	8 994 154	6 894 154	(6 894 154)	0
Gestion de dettes et projets d'investissements	6099219000	5 228 344	4 866 466	4 449 677	550 323	5 000 000
Analyse avant-projet	6099228000	734 101	1 864 129	(2 891 787)	5 461 626	2 569 839
Résilience climatique et aménagement bord de l'eau	6099232000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	10 000 000	15 000 000

Regroupé voir (a)

(a)



VILLE DE BROSSARD
SUIVI DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Ville de Brossard
Excédent accumulé 2025

Poste budgétaire		Solde réel 31-12-2023	Solde réel 31-12-2024	Solde 2025 réel selon GL au 23-05-2025	Affectation proposée de l'excédent 2024	Solde après affectation au 10-06-2025
Réserves financières et fonds réservés		28 869 382	19 209 358	14 059 314	461 011	14 520 325
Fonds de roulement	6091110000	18 136 881	8 662 436	4 111 243		4 111 243
Soldes disponibles de règlements fermés	6091510000	6 027 027	5 237 963	5 241 313		5 241 313
Réserve foncière	6091811000	1 827 041	1 697 041	1 697 041		1 697 041
Fonds d'assurance	6091812000	2 727 054	2 870 728	2 870 728		2 870 728
Dépenses électorales	6091815000	151 379	741 189	138 989	461 011	600 000
Revenus reportés		4 381 477	6 210 660	5 807 301	-	5 807 301
Fonds de parcs et terrains de jeux	5016210000	4 049 319	4 576 124	4 172 765		4 172 765
Redevance règlement urbanisme	5016310000	332 158	1 634 536	1 634 536		1 634 536

MAJ 2025-05-28



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

**9.4 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE -
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - PROJET
DE CONSTRUCTION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE
L'AVENUE MALO ET DU BOULEVARD MILAN - FIN DES TRAVAUX ET
REDDITION DE COMPTES**

Considérant que la Ville de Brossard a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 16 octobre 2023 au 13 juin 2024;

Considérant que la Ville transmet au ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de compte disponible sur le site Web du ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire ;
- des photos des travaux réalisés ;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie ;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'autoriser la présentation de la reddition de compte des travaux admissibles dans le cadre du projet de construction de feux de circulation à l'intersection de l'avenue Malo et du boulevard Milan, selon les modalités d'application en vigueur et qu'en cas de non-respect de celles-ci, la Ville reconnaît que l'aide financière sera résiliée;

D'autoriser la directrice des Services techniques ou son représentant désigné à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE 

PROJET

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL		Date	2025-06-10
---	--	------	------------

Titre :

Aide Financière - Programme d'aide à la voirie locale - ministère des Transports et de la Mobilité Durable - Projet de construction de feux de circulation à l'intersection de l'avenue Malo et du boulevard Milan - Fin des travaux et reddition de comptes

Service requérant : Services techniques Éditeur Alexandre Nguyen	Coûts (taxes incluses) ou revenus : - 175 240,00 \$
--	--

Recommandations :

Considérant que la Ville de Brossard a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 16 octobre 2023 au 13 juin 2024;

Considérant que la Ville transmet au ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de compte disponible sur le site Web du ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire ;
- des photos des travaux réalisés ;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie ;

Et résolu

D'autoriser la présentation de la reddition de compte des travaux admissibles dans le cadre du projet de construction de feux de circulation à l'intersection de l'avenue Malo et du boulevard Milan, selon les modalités d'application en vigueur et qu'en cas de non-respect de celles-ci, la Ville reconnaît que l'aide financière sera résiliée;

D'autoriser la directrice des Services techniques ou son représentant désigné à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Contexte :

En 2021, la Ville de Brossard a formellement effectué une demande de financement partielle pour le projet de fourniture et installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Milan et de l'avenue Malo. En 2023, la subvention a été accordée à la Ville jusqu'au 31 décembre 2023. À l'automne 2023, une demande de prolongation de subvention a été demandée lors du conseil du 17 octobre 2023 (SD 6510) et accordée jusqu'à la mi-février 2024. Toutefois, en raison des délais d'approvisionnement d'équipements électriques, une autre prolongation a été demandée et accordée jusqu'au 18 février 2025 lors du conseil du 19 mars 2024 (SD 6758).

Maintenant que la réception provisoire des travaux a eu lieu selon les délais accordés par le MTMD, la dernière étape est la reddition de compte. Selon les critères du MTMD, une résolution municipale attestant le respect des exigences et témoignant de la fin des travaux ainsi que son acceptation provisoire conséquent est requise.

Critères développement durable :

☐Applicable à un choix de critères DD

☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Les dernières étapes sont les suivantes:

- 1. Obtention de la résolution municipale conformément aux exigences du MTMD;
- 2. Reddition de compte auprès du MTMD.

Aspects financiers :

Le montant total de subvention accordé à la suite de la révision de la demande en 2022 pour le projet de construction de nouveaux feux de circulation Malo/Milan est de 175 240,00 \$.

Poste(s) budgétaire(s) :

21-61020

Statut	Date
Sandra Avakian - Approuvé	2025-05-08
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-27
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-27
Sandra Avakian - Approuvé	2025-05-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-29
Direction(s) consultée(s) : Direction des Finances.	

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de _____
tenue le _____ 20 _____.

Sont présents :

formant quorum sous la présidence de _____.

Est (sont) également présent(s) :

► Numéro de dossier : _____

► Titre du projet : _____

► Résolution numéro : _____

ATTENDU QUE _____ a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du _____ au _____;

ATTENDU QUE _____ transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire ;
- des photos des travaux réalisés ;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de _____, appuyée par _____,
il est unanimement résolu et adopté que le conseil de _____ autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Copie certifiée conforme

ce _____ jour de _____ 20 _____.

Maire ou mairesse

Secrétaire-trésorier(-ière) ou greffier(ière)



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-...

**9.5 ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ARÉNA MICHEL-NORMANDIN - AFFECTATION
DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

Considérant le contrat-cadre SP-23-1735, adjugé au consortium CCM2 architectes et le mandat 18 de ce contrat-cadre, relatif à la mise à jour d'une étude d'opportunité pour l'aréna Michel-Normandin;

Il est proposé par ...
Appuyé par ...

Et résolu

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 51 877,25 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté, afin de pourvoir au financement du mandat 18 du contrat-cadre SP-23-1735 concernant une étude d'opportunité relative à l'aréna Michel-Normandin.

ADOPTÉE ...

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date

2025-06-10

Titre :

Étude d'opportunité Aréna Michel-Normandin - Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

Service requérant :
Services techniques
Éditeur Pierre Martel

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Considérant le contrat-cadre SP-23-1735, adjugé au consortium CCM2 architectes et le mandat 18 de ce contrat-cadre, relatif à la mise à jour d'une étude d'opportunité pour l'aréna Michel-Normandin;

Et résolu

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 51 877,25 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté, afin de pourvoir au financement du mandat 18 du contrat-cadre SP-23-1735 concernant une étude d'opportunité relative à l'aréna Michel-Normandin.

Contexte :

L'aréna Michel-Normandin a été construit il y a une cinquantaine d'années. Mis à part des travaux de maintien incontournables (système de réfrigération et toiture), l'aréna n'a pas fait l'objet de travaux majeurs d'entretien ou de rénovation depuis sa construction.

Des rapports d'expertises réalisés ces dernières années ont souligné plusieurs problématiques concernant la sécurité incendie et l'utilisation non conforme de certains locaux. De même, plusieurs composantes de l'enveloppe et la plupart des systèmes électromécaniques des agrandissements situés à l'arrière de l'amphithéâtre sont en fin de vie. Les coûts des travaux suggérés par ces rapports sont très importants.

Afin de permettre à la Ville de prendre une décision éclairée concernant cet important actif, un mandat de services professionnels a été autorisé dans le contrat-cadre SP-23-1735 (mandat 18) en 2024 afin de mettre à jour une étude d'opportunité réalisée en 2021. L'étude d'opportunité abordera divers scénarios, notamment sa vente, sa reconstruction, et des options de réfections majeures.

Ce mandat n'a pu être complété par les professionnels en 2024. Le présent sommaire décisionnel vise à prévoir le financement pour la partie du mandat qui doit être réalisée en 2025.

Critères développement durable :

☐Applicable à un choix de critères DD

☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Description de la dépense	Montant avant taxes	Montant taxes nettes	Montant taxes incluses
Mandat 18, contrat-cadre SP-23-1735	49 412,79 \$	51 877,25 \$	56 812,36 \$

Dépense autorisée en 2024 au poste budgétaire 02-641-00-411.

Étant donné que l'excédent de l'exercice se transfère à l'excédent de fonctionnement non affecté lors de la fermeture de l'année, cette somme sera financée par ce fonds en 2025.

Poste(s) budgétaire(s) :

03-301-00-001

60-991-10-001

Statut	Date
Yohan Dumoulin - Approuvé	2025-05-12
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-14
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-05-14
Jean Bergeron - Approuvé	2025-05-14
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-15
Direction(s) consultée(s) :	



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

9.6 **PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES PAPH
2025-2026 - ADOPTION**

Considérant les obligations légales de la Ville en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., article 61.1);

Considérant que le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 est arrivé à terme et que son bilan 2024 a été adopté par le Conseil le 15 avril 2025;

Considérant que la Ville travaille avec la Commission accessibilité universelle formée d'experts et d'organismes du milieu oeuvrant avec des personnes handicapées, de citoyens vivant avec un handicap, d'élus et d'employés municipaux;

Considérant que la Commission accessibilité universelle recommande l'adoption du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026;

Considérant la volonté de la Ville d'intégrer les principes d'accessibilité universelle à ses interventions et d'offrir des services accessibles et de qualité à l'ensemble de ses citoyens, dans le respect de ses champs de compétences et de ses capacités en termes de ressources humaines, physiques et financières;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'adopter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026;

De mandater la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour transmettre ce document à l'Office des personnes handicapées du Québec.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	Date	2025-06-10
---	------	------------

Titre : Plan d'action à l'égard des personnes handicapées PAPH 2025-2026 - Adoption
--

Service requérant : Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	Coûts (taxes incluses) ou revenus :
--	-------------------------------------

Recommandations : Considérant les obligations légales de la Ville en vertu de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> (L.R.Q., article 61.1); Considérant que le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 est arrivé à terme et que son bilan 2024 a été adopté par le Conseil le 15 avril 2025; Considérant que la Ville travaille avec la Commission accessibilité universelle formée d'experts et d'organismes du milieu oeuvrant avec des personnes handicapées, de citoyens vivant avec un handicap, d'élus et d'employés municipaux; Considérant que la Commission accessibilité universelle recommande l'adoption du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026; Considérant la volonté de la Ville d'intégrer les principes d'accessibilité universelle à ses interventions et d'offrir des services accessibles et de qualité à l'ensemble de ses citoyens, dans le respect de ses champs de compétences et de ses capacités en termes de ressources humaines, physiques et financières; Et résolu D'adopter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026; De mandater la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour transmettre ce document à l'Office des personnes handicapées du Québec.
--

Contexte :

En vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., article 61.1), la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC) dépose, pour adoption, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) 2025-2026. Le projet a été présenté à la Commission accessibilité universelle; il a été étudié, commenté et approuvé par les membres de la Commission qui ont recommandé son adoption le 23 mai dernier.

Une fois adopté, la DLCVC transmettra le plan d'action à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). La Ville le diffusera sur son site web en format accessible.

Élaboré en étroite collaboration avec le comité interne composé d'employés municipaux de différentes directions de la Ville, ce nouveau plan d'action présente des mesures inscrites au programme triennal d'immobilisations (PTI) ainsi qu'aux projets déjà prévus des différentes directions, en cours ou à venir. L'objectif poursuivi est de réduire ou d'éliminer les obstacles identifiés et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population brossardoise, dont celle vivant avec un handicap. Ce plan d'action s'inscrit en continuité des plans d'action précédents et de la volonté de la municipalité à intégrer l'accessibilité universelle dans ses décisions et ses interventions.

Le PAPH 2025-20256 présente soixante (60) mesures diversifiées qui se déclinent autour de dix (10) axes d'intervention. Il est bonifié par une section de mesures réalisées avant 2025 et maintenues en continu.

Axe d'intervention	Nombre de mesures 2025-2026
Administration municipale	1
Accessibilité des lieux publics	25
Habitation	2
Mobilité	10
Vie communautaire	2

Loisirs et bibliothèque	5
Communications	6
Sécurité civile et mesures d'urgence	2
Emploi et formation du personnel	6
Approvisionnement accessible	1
TOTAL	60

Quelques exemples de mesures 2025-2026

Centre multigénérationnel :
Avec l'accompagnement de Société Logique, un OBNL qui promeut la conception d'espaces accessibles, la Ville livrera un bâtiment universellement accessible à la population, dès l'automne 2025.

Aménagement de nouvelles aires de rafraîchissement au parc Champlain et au parc Vanier :
Les chalets et les piscines des parcs Champlain et Vanier seront universellement accessibles avec une entrée plage, des cabines et des salles de toilettes adaptées, ainsi que des équipements accessibles (tables à pique-nique adaptées, douches avec commandes accessibles, etc.).

Réaménagement du parc Maupassant :
Ce parc a été visé pour une accessibilité complète. Avec l'accompagnement des membres experts de la CAU, celui-ci comprendra un sentier piéton, une aire de jeux avec modules accessibles, du mobilier urbain adapté et une balancelle universelle.

Énoncé sur l'accessibilité universelle :
Par cet énoncé, la Ville adhère à une vision commune en matière d'accessibilité pour toutes et tous, reconnaissant l'accessibilité comme étant un facteur d'intégration sociale incontournable. Elle affirme son engagement à appliquer, au meilleur de ses capacités, les principes de l'accessibilité universelle, dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Critères développement durable :
☒Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- À la suite de l'adoption par le Conseil, le PAPH 2025-2026 sera transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);
- En collaboration avec la Direction des communications, l'infographie et la présentation du plan d'action seront ajustées afin que le document soit dans un format accessible;
- Le plan d'action sera rendu public sur le site web de la Ville;
- La DLCVC assurera un suivi des mesures inscrites au plan d'action auprès des différents responsables et effectuera le bilan 2025 à la fin de l'année.

Aspects financiers :

Les actions du PAPH 2025-2026 sont déjà prévues dans le budget opérationnel ou dans le programme triennal d'immobilisation (PTI).

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Martin Forcier - Approuvé	2025-05-20
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-27
Jean Bergeron - Approuvé	2025-05-27
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-27

Direction(s) consultée(s) :

Toutes les directions porteuses de mesures énumérées au plan d'action joint en annexe ont été consultées.

- Direction des communications;
- Direction des finances (services des approvisionnements);
- Direction des services techniques;
- Direction des ressources humaines;
- Direction de l’urbanisme et de l'environnement;
- Direction des travaux publics;
- Direction de la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 15 avril 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
Mme Xixi Li, district 8
M. Daniel Lucier, district 10

Sont absents :
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Michelle Hui, district 9

Sont également présentes : Mme Sandra Avakian, Directrice des services techniques
Me Joanne Skelling, greffière

250415-149

9.7 BILAN 2024 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAPH) 2023-2024 - ADOPTION

Considérant les obligations légales de la Ville en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., article 61.1);

Considérant que la Ville travaille avec la Commission accessibilité universelle, formée d'experts et de représentants du milieu qui oeuvrent avec des personnes handicapées, de citoyens vivant avec un handicap, d'élus et d'employés municipaux;

Considérant la volonté de la Ville d'intégrer les principes d'accessibilité universelle à ses interventions et d'offrir des services accessibles et de qualité à l'ensemble de ses citoyens;

Considérant que la Ville a adopté le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 le 4 juillet 2023;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter le bilan 2024 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024;

D'autoriser la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à transmettre ce document à l'Office des personnes handicapées du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Doreen Assaad
Mairesse



Joanne Skelling
Greffière



Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2025-2026



Table des matières

Introduction

Mise en contexte

Profil de la Ville

Une ville accessible à toutes et à tous

Plan d’action à l’égard des personnes handicapées 2025-2026

1. Administration municipale

2. Accessibilité des lieux publics

3. Habitation

4. Mobilité

5. Vie communautaire

6. Loisirs et bibliothèque

7. Communications

8. Sécurité civile et mesures d’urgence

9. Emploi et formation du personnel

10. Approvisionnement accessible

Annexe | Mesures en continu.....

1. Administration municipale

2. Accessibilité des lieux publics.....

3. Habitation.....

4. Mobilité

5. Loisirs et bibliothèque

6. Communications

7. Sécurité civile et mesures d’urgence.....

8. Emploi et formation du personnel

Résumé

Remerciements

Mise en contexte

En vertu de l’article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les municipalités de 15 000 habitants et plus doivent annuellement produire, adopter et mettre en œuvre un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Les municipalités ont également l'obligation de rendre public leur plan d'action notamment via leur site Web. Finalement, les municipalités sont invitées à déposer leur plan d'action à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), qui en fait l'analyse.

Pour l'élaboration de ce nouveau plan d’action, la Ville de Brossard a travaillé de concert avec des employés municipaux issus de diverses directions et avec la Commission accessibilité universelle (CAU), composée d’élus, de citoyens vivant avec un handicap et d’experts provenant d'organismes spécialisés qui œuvrent avec des personnes handicapées, ainsi que le CISSS de la Montérégie-Centre et le CISSS de la Montérégie-Ouest. Ces membres ont agi à titre de personnes-ressources et ont guidé les travaux afin qu'ils soient les plus inclusifs possibles et que les différents handicaps soient considérés et adressés. La coordination de ce plan d’action a été confiée à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire et sa mise en œuvre relève de plusieurs directions de la Ville.

Profil de la Ville

En 2025, la Ville de Brossard compte 97 292 habitants sur un territoire d’une superficie de 45.2 km². Le conseil municipal est constitué d’une mairesse et de dix conseillers municipaux. La structure organisationnelle de la Ville de Brossard comprend une direction générale et deux directions générales adjointes. Avec elles, onze directions travaillent conjointement afin de demeurer au diapason des attentes de la population. Ainsi, la Ville met tout en œuvre pour offrir des services diversifiés de grande qualité pour répondre aux besoins des citoyens.

- Direction générale
- Direction générale adjointe - Services à la communauté
- Direction générale adjointe - Gestion durable du territoire
- Directions des communications
- Direction des finances
- Direction des services techniques
- Direction du greffe
- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire
- Direction des ressources humaines
- Directions des services juridiques
- Direction des technologies de l’information
- Direction de l’urbanisme et de l’environnement
- Direction des travaux publics
- Direction de la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage

Une ville accessible à toutes et à tous

Par ce *Plan d’action à l’égard des personnes handicapées*, la Ville adhère à l’énoncé suivant en matière d’accessibilité pour toutes et tous.

La Ville de Brossard reconnaît l'accessibilité comme un facteur d'inclusion sociale qui répond à un besoin légitime et fondamental pour le développement et l'autonomie de toute citoyenne et de tout citoyen, y compris les personnes handicapées. Que ce soit pour une personne âgée, une personne en fauteuil roulant, un parent transportant son enfant en poussette ou encore une personne ayant des limitations (visuelles, auditives, intellectuelles, cognitives, motrices), elle vise la réduction des contraintes dans l'accès aux lieux, aux services et aux ressources collectives afin de s'épanouir sur le plan physique, social, culturel et professionnel.

Ainsi, la Ville s’est dotée d’un plan d’action à l’égard des personnes handicapées afin d’offrir un accès équitable et similaire pour toute la population à ses infrastructures, ses services et à l’information qu’elle diffuse, dans le respect de ses champs de compétences, de ses ressources humaines et techniques, selon les ressources financières disponibles.

Pour ce faire, la Ville de Brossard applique au meilleur de ses capacités et dans le cadre de l’exercice de ses compétences municipales, les principes de l’accessibilité universelle qui visent à éliminer les barrières physiques, sociales et de communication pouvant limiter une personne dans l’accomplissement de ses activités de tous les jours, quelles que soient ses capacités. L’accessibilité universelle part souvent des besoins des personnes ayant une incapacité, mais elle est bénéfique pour l’ensemble de la population, qui en profite sans le réaliser.

Brossard adopte la définition de l’accessibilité universelle suivante : « L’accessibilité universelle est la caractéristique d’un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d’équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d’obtenir des résultats équivalents. »¹

L’accessibilité universelle repose sur sept grands principes² :

- 1. Utilisation par toutes et tous
- 2. Utilisation et espaces accessibles
- 3. Utilisation simple et intuitive
- 4. Utilisation flexible
- 5. Utilisation exigeant peu d’effort physique
- 6. Utilisation sécuritaire
- 7. Accès à l’information

¹ En 2011, l’équipe de recherche de Sylvie Rocque, du Département de psychopédagogie et d’andragogie de l’Université de Montréal, a formulé cette définition à la suite d’une analyse de la littérature internationale.

² Société Logique

PLAN D’ACTION À L’ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2026

1. Administration municipale

Mesures touchant l’ensemble des services publics et des instances décisionnelles ou consultatives de la municipalité.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
1.1 La municipalité a l’obligation légale de produire et suivre un plan d’action à l’égard des personnes handicapées. La réalisation de ce mandat nécessite une concertation et communication entre les acteurs impliqués.	Assurer une meilleure collaboration entre les directions de la Ville et les experts du milieu.	1.1.1 Rapprocher les directions de la Ville et les membres de la Commission accessibilité universelle (CAU) afin que dans la planification de tout nouveau projet ou service de la Ville, les membres experts de la Commission soient consultés d’emblée.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Toutes les directions	- Rencontres planifiées avec un ou des membres de la CAU. - Type de rencontres avec les membres de la CAU. - Impacts des membres de la CAU sur les projets et les services.	X	

2. Accessibilité des lieux publics

Mesures touchant l’ensemble des bâtiments et/ou des espaces accueillant du public (ex. parcs, piscines, centres communautaires, commerces).

OBSTACLES		OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES		RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
2.1	Plusieurs bâtiments ou installations existants de la municipalité ne sont pas accessibles.	Définir les priorités d'accessibilité des infrastructures qui sont assujetties à un programme de mise à niveau.	2.1.1	Remplacement du chalet et de la piscine au parc Champlain.	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	- Aménagements accessibles (entrées plain-pied, entrée plage, salles de toilettes extérieures universelles et cabines adaptées). - Équipements accessibles (tables à pique-nique adaptées et douches avec commandes accessibles).	X	
			2.1.2	Remplacement du chalet et de la piscine au parc Vanier.	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	- Aménagements accessibles (entrées plain-pied, entrée plage, salles de toilettes extérieures universelles et cabines adaptées). - Équipements accessibles (tables à pique-nique adaptées et douches avec commandes accessibles).	X	
			2.1.3	Améliorer l'accessibilité du Complexe aquatique pour les personnes handicapées.	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics - Institut Nazareth et Louis-Braille (CISSMC-INLB) - Centre de réadaptation en déficience physique (CISSMO-CRDP)	- Planification du budget pour la réalisation des travaux. - Réalisation des travaux pour améliorer l'accessibilité du Complexe aquatique.	X (planification des travaux)	X (réalisation des travaux)

2. Accessibilité des lieux publics (suite)

Mesures touchant l’ensemble des bâtiments et/ou des espaces accueillant du public (ex. parcs, piscines, centres communautaires, commerces).

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
2.2 Plusieurs parcs ne sont pas accessibles, notamment au niveau de leurs équipements et leurs installations sanitaires.	Améliorer l’accessibilité des parcs et des espaces verts de la Ville.	2.2.1 Réaménagement du parc Poly-aréna (phases 1B et 2).	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Trottoir et piste cyclable, terrains de tennis et pickleball accessibles.	X Phase 1B (début chantier 2025 et fin prévue des travaux automne 2025)	X Phase 2 (début chantier en 2026 et fin prévue des travaux en 2026)
		2.2.2 Réaménagement du parc de Liège (ancien Luxor).	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Sentier piéton, aire de jeux d’eau avec modules accessibles, mobilier urbain.	X	
		2.2.3 Réaménagement du Boisé de Brossard - Bioparc (phases 1 et 2).	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Sentiers piétons et passerelles en bois.	X Phase 1 (début chantier en 2025 et fin prévue des travaux en 2026)	X Phase 2 (travaux prévus en 2027-2028)
		2.2.4 Réaménagement du Corridor de biodiversité tronçons 4 et 5 (phase 1).	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Des mesures inclusives seront analysées pour intégration à l’aménagement.		X
		2.2.5 Réaménagement du Corridor de biodiversité (phase 2).	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Sentier piéton (séparation de la piste cyclable) et mobilier urbain.		X

2. Accessibilité des lieux publics (suite)

Mesures touchant l’ensemble des bâtiments et/ou des espaces accueillant du public (ex. parcs, piscines, centres communautaires, commerces).

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
2.2 Plusieurs parcs ne sont pas accessibles, notamment au niveau de leurs équipements et leurs installations sanitaires.	Améliorer l’accessibilité des parcs et des espaces verts de la Ville.	2.2.6 Réaménagement du Grand parc urbain (phases 5 et 4B).	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Sentiers piétons et pistes cyclables, mobilier urbain, terrains de tennis et pickleball accessible sans marche, aire d’exercice intergénérationnelle et réfection stationnement avec cases mobilité réduite.	X Phase 5 (plans et devis en 2025, travaux prévus en 2027-2028)	X Phase 4B (plans et devis en 2026, travaux prévus en 2027-2028)
		2.2.7 Réaménagement du parc Maupassant.	Direction des services techniques	- Membres experts de la Commission accessibilité universelle - Direction du loisir, de la culture et de la vie Communautaire - Direction des travaux publics	Parc visé pour une accessibilité complète (sentier piéton, aire de jeux avec modules accessibles, mobilier urbain et balancelle universelle).	X	
		2.2.8 Réaménagement du parc Saint-François (projet Saint-Laurent – phase 1).	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Sentier piéton, mobilier urbain et balancelles universelles.	X (début chantier)	X (fin chantier)
		2.2.9 Réaménagement du parc Valois.	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Sentier piéton, aire de jeux d’eau et aire de jeux avec modules accessibles, mobilier urbain.	X	
		2.2.10 Réaménagement du parc Radisson.	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Sentier piéton, piste cyclable, aire de jeux d’eau et aire de jeux avec modules accessibles, mobilier urbain.		X (réalisation en 2027)

2. Accessibilité des lieux publics (suite)

Mesures touchant l’ensemble des bâtiments et/ou des espaces accueillant du public (ex. parcs, piscines, centres communautaires, commerces).

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
2.2 Plusieurs parcs ne sont pas complètement accessibles, notamment au niveau de leurs équipements et leurs installations sanitaires.	Améliorer l’accessibilité des parcs et des espaces verts de la Ville.	2.2.11 Réaménagement du parc Louisbourg (bonification).	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Sentier piéton, aire de jeux d’eau avec modules accessibles et mobilier urbain.		X (réalisation en 2027)
		2.2.12 Réaménagement du parc Nadeau.	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Sentier piéton, aire de jeux d’eau et aire de jeux avec modules accessibles et mobilier urbain.		X (réalisation en 2027)
		2.2.13 Réaménagement du parc des Berges.	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Sentier piéton et mobilier urbain.	X (début chantier)	X (fin chantier)
		2.2.14 Réaménagement du parc des Cerisiers.	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Sentier piéton, aire de jeux avec modules accessibles et mobilier urbain.		X (réalisation en 2027)
		2.2.15 Réaménagement du parc Villon.	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Sentier piéton, aire de jeux avec modules accessibles et mobilier urbain.		X (réalisation en 2027)
		2.2.16 Réaménagement du parc Boisclair.	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Sentier piéton et mobilier urbain.		X (réalisation en 2027)
		2.2.17 Amélioration du secteur A - ajout de bancs au bord de la piste cyclable sous les lignes d’Hydro-Québec.	Direction des services techniques	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des travaux publics	Prévu dans le cadre du projet Corridor de biodiversité, phase 3.		X (réalisation en 2027)

2. Accessibilité des lieux publics (suite)

Mesures touchant l’ensemble des bâtiments et/ou des espaces accueillant du public (ex. parcs, piscines, centres communautaires, commerces).

OBSTACLES		OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES		RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
2.3	Lors de la conceptualisation de nouvelles installations, le respect des normes de conception sans obstacle est insuffisant pour garantir l'accessibilité universelle.	Améliorer l'accessibilité des nouveaux projets d'aménagement de la Ville.	2.3.1	Planification et mise en œuvre du développement du centre-ville de Brossard (TOD Panama) dans le respect des principes d'accessibilité universelle.	- Direction des services techniques (domaine public) - Direction de l'urbanisme et de l'environnement (domaine privé)		- Mise en place d'une stratégie pour la planification des espaces publics situés sur le territoire du centre-ville (parcs, rues, pistes cyclables). - Application du programme particulier d'urbanisme (PPU) sur le territoire du centre-ville (domaine privé).	X	X
			2.3.2	Planification et mise en œuvre du développement du TOD Solar dans le respect des principes d'accessibilité universelle.	Direction des services techniques	Membres de la Commission accessibilité universelle	Aménagement des parcs Perséide et Céleste (conception 2025, réalisation en 2026), Équinoxe (conception 2026, réalisation en 2027).	X	X
			2.3.3	Dans le cadre de la construction du Centre multigénérationnel, veiller au respect des principes d'accessibilité universelle.	Direction des services techniques	Société Logique	Livraison d'un bâtiment universellement accessible.	X	

2. Accessibilité des lieux publics (suite)

Mesures touchant l’ensemble des bâtiments et/ou des espaces accueillant du public (ex. parcs, piscines, centres communautaires, commerces).

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
2.4 Certains commerces ou locaux d’organismes communautaires sur le territoire ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Appuyer l’offre de services accessibles à la population de la Ville.	2.4.1 Déployer le programme Petits établissements accessibles (PEA) visant à améliorer l’accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite aux petits établissements.	Direction de l’urbanisme et de l’environnement	- Société d’habitation du Québec (SHQ) - Direction des communications - Direction des finances - Association des gens d’affaires de Brossard	- Établissement des procédures et du budget pour le déploiement du PEA. <i>(Conditionnel à la reprise du programme par la SHQ, car suspendu temporairement à partir du 1^{er} avril 2025).</i> - Promotion du PEA auprès des commerçants et des propriétaires de petits établissements. <i>(Conditionnelle à la reprise du programme par la SHQ, car suspendu temporairement à partir du 1^{er} avril 2025).</i>	X (adoption des procédures et du budget)	X (campagne de promotion)
		2.4.2 Mettre en ligne une page afin de sensibiliser les commerçants concernant l’aménagement des espaces intérieurs et extérieurs pour assurer une meilleure accessibilité.	Direction de l’urbanisme et de l’environnement	Direction des communications	- Informations intégrées à la page « Accessibilité universelle » du site Web de la Ville. - Approche auprès des commerçants pour faire connaître les ressources en ligne.	X	

3. Habitation

Mesures touchant les logements privés des résidents.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
3.1 Il est complexe de trouver un logement pour les personnes handicapées.	Soutenir financièrement les propriétaires ou les locataires désirant adapter leur logement.	3.1.1 Étudier la possibilité d'abolir les tarifs pour les permis et les certificats requis dans le cadre d'un projet d'adaptation du domicile (PAD) et de rampe d'accès.	• Direction de l'urbanisme et de l'environnement	• Société d'habitation du Québec (SHQ)	• Nombre de tarifs modifiés. (Mesure conditionnelle à la reprise du programme par la SHQ, qui n'accepte aucune nouvelle demande d'inscription depuis le 1 ^{er} avril 2025).		X
	Mettre en place des mesures visant l'augmentation de l'offre de logements adaptés et accessibles.	3.1.2 Étudier la possibilité de réviser les outils de planification urbanistiques pour intégrer un seuil de logements adaptés à certains nouveaux projets immobiliers.	• Direction de l'urbanisme et de l'environnement		• Nombre de projets visés par les modifications et potentiel d'ajout de logements adaptés.		X

4. Mobilité

Mesures touchant les infrastructures de la Ville liées au déplacement des résidents.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
4.1 Il y a des freins au déplacement actif et au transport collectif des personnes handicapées.	Améliorer l’accessibilité des infrastructures de déplacement et de transport collectif de la ville aux personnes à mobilité réduite.	4.1.1 Réaménagement du boul. Taschereau.	Direction des services techniques	- Direction des travaux publics - Direction de l’urbanisme et de l’environnement	- Construction de trottoirs et d’une piste cyclable ou d’une piste multi-usage. - Construction d’une bande végétalisée entre les voies de circulation et le trottoir. - Le projet est en 3 phases : Phase 1 – limite de La Prairie jusqu’au boul. Rome. Phase 2 – boul. de Rome à boul. Lapinière. Phase 3 – boul. Lapinière à la limite de Greenfield Park.		X (livraison en 2027)
		4.1.2 Bonification du réseau cyclable autour de la station Panama du REM (avenue Tisserand).	Direction des services techniques	- Direction des travaux publics - Direction de l’urbanisme et de l’environnement	Construction d’une piste cyclable hors chaussée longeant le côté sud de l’autoroute 10, entre Pelletier et le tunnel donnant accès à la station Panama.		X (livraison en 2027)
		4.1.3 Réfection des rues Audette, Albanie et Alfred dans le secteur A.	Direction des services techniques	- Direction des travaux publics - Direction de l’urbanisme et de l’environnement - Réseau de transport de Longueuil (RTL)	- Construction de trottoirs. - Aménagement d’avancées de trottoirs aux intersections et croisement avec liens piétonniers vers le parc Aumont et le corridor d’Hydro-Québec. - Mise en place de plaques podotactiles aux descentes de trottoirs. - Aménagement des arrêts d’autobus avec dalles et mobiliers urbains.	X	X
		4.1.4 Réfection de la rue Saint-Laurent (intersection boul. Marie-Victorin).	Direction des services techniques	- Direction des travaux publics - Direction de l’urbanisme et de l’environnement	- Construction de trottoirs et d’une piste cyclable (côté fleuve). - Réfection du trottoir (côté route 132). - Ajout de traverse ou d’intersection surélevée à toutes les intersections.	X (étude et concept)	X (plan et devis)

4. Mobilité (suite)

Mesures touchant les infrastructures de la Ville liées au déplacement des résidents.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
4.1 Il y a des freins au déplacement actif et au transport collectif des personnes handicapées.	Améliorer l'accessibilité des infrastructures de déplacement et de transport collectif de la ville aux personnes à mobilité réduite.	4.1.5 Travaux de réfection complète du boul. Grande-Allée.	Direction des services techniques	- Direction des travaux publics - Direction de l'urbanisme et de l'environnement - Réseau de transport de Longueuil (RTL)	- Construction de trottoirs. - Piste cyclable unidirectionnelle de part et d'autre. - Plaques podotactiles aux descentes de trottoirs aux intersections. - Mise en place de feux de circulation avec feux sonores à 2 intersections minimum. - Sécurisation de la route verte (traverse avec feux). - Aménagement des dalles d'autobus et de mobiliers urbains. - Construction de bandes vertes entre la piste cyclable et les voies de circulation.		X (livraison en 2027)
		4.1.6 Travaux de réfection de la rue Barry.	Direction des services techniques	- Direction des travaux publics - Direction de l'urbanisme et de l'environnement	- Construction de trottoirs. - Piste cyclable bidirectionnelle. - Plaques podotactiles aux descentes de trottoirs aux intersections. - Aménagement d'avancées de trottoirs à certaines intersections (minimum une intersection).		X
		4.1.7 Travaux de réfection de la rue Malo (de la rue Michel à la rue Maupassant).	Direction des services techniques	- Direction des travaux publics - Direction de l'urbanisme et de l'environnement - Réseau de transport de Longueuil (RTL)	- Élargissement du trottoir à 1,8 mètre. - Plaques podotactiles aux descentes des trottoirs aux traverses de rue. - Aménagement d'avancées de trottoirs aux endroits stratégiques. - Aménagement des arrêts d'autobus avec dalles et mobiliers urbains.	X	X

4. Mobilité (suite)

Mesures touchant les infrastructures de la Ville liées au déplacement des résidents.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
4.1 Il y a des freins au déplacement actif et au transport collectif des personnes handicapées.	Améliorer l'accessibilité des infrastructures de déplacement et de transport collectif de la ville aux personnes à mobilité réduite.	4.1.8 Travaux de réfection du boul. Provencher (phase 1).	Direction des Services techniques	- Direction des travaux publics - Direction de l'urbanisme et de l'environnement - Réseau de transport de Longueuil (RTL)	- Construction de trottoirs. - Aménagement d'avancées de trottoirs aux endroits stratégiques. - Aménagement d'intersections surélevées aux principales intersections. - Mise en place de plaques podotactiles aux descentes de trottoirs. - Aménagement des arrêts d'autobus avec dalles et mobiliers urbains. - Travaux en deux phases: Phase 1 – boul. Lapinière à la voie maritime Phase 2 – boul. Lapinière (de Provencher à Alcide), rue Alcide, boul. Taschereau (de Alcide à Angèle) et rue Authier.		X (livraison de la phase 1 en 2028)
		4.1.9 Rendre accessible la liste des intersections avec des feux de circulation munis de signaux sonores sur le site Web de la Ville.	Direction des Services techniques	Direction des communications	Liste des intersections avec des feux de circulation munis de signaux sonores publiée sur le site Web de la Ville.	X	
		4.1.10 Assurer l'évaluation par un centre de réadaptation pour toute nouvelle installation de feux de circulation avec des signaux sonores.	Direction des Services techniques	Institut Nazareth et Louis-Braille (CISSMC-INLB)	Consultation du CISSSMC-INBL pour tout nouveau plan.	X	X

5. Vie communautaire

Mesures touchant l’ensemble de relations sociales de la municipalité, particulièrement en lien avec les organismes communautaires.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
5.1 La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes ne tient pas compte des particularités des organismes desservant une clientèle handicapée.	Appuyer les organismes qui desservent une clientèle handicapée.	5.1.1 Refonte de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes, dans un esprit inclusif.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	- Organismes reconnus - Commission Milieu de vie	Inclure des spécificités liées aux organismes desservant des personnes handicapées dans le cadre de la refonte de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.		X
5.2 Le milieu communautaire manque d’appui pour offrir des services aux personnes handicapées.	Promouvoir les ressources existantes auprès des organismes communautaires afin de répondre aux besoins des usagers ayant un handicap.	5.2.1 Partager les capsules « Mieux accueillir les personnes handicapées » avec les organismes communautaires via la boîte à outils sur le site Web de la Ville.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Direction des communications	Créer un onglet « Accessibilité universelle » avec diverses ressources dans la boîte à outils des organismes sur le site Web de la Ville.	X	

6. Loisirs et bibliothèque

Mesures touchant l’offre de services en matière de loisirs et de la bibliothèque par la Ville (ex. camps de jours, événements, activités sportives, culturelles).

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
6.1 Certaines personnes handicapées ont besoin de services et d’équipements adaptés pour pouvoir participer à des activités sportives, culturelles ou de loisir.	Favoriser la participation des personnes handicapées aux activités sportives, culturelles ou de loisir de la Ville.	6.1.1 Analyser la possibilité d’ajouter de rampes d’accès pour la scène lors de certains événements de la Ville.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Direction des finances	- Achat de rampes. - Nombres d’événements utilisant les rampes d’accès.		X
6.2 La bibliothèque de Brossard, ses espaces, ses règles, ses collections et ses activités ne conviennent pas toujours à la réalité des enfants à besoins particuliers (ex. avec déficience intellectuelle, trouble du développement ou d’apprentissage).	Augmenter l’inclusion et l’accueil des enfants à besoins particuliers dans les activités et les services de la bibliothèque de Brossard.	6.2.1 Offrir des activités, du matériel et des collections adaptés pour des clientèles ciblées d’enfants à besoins particuliers de 0-12 ans (ex. heures du conte).	Direction de la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage	Organismes reconnus œuvrant auprès des familles d’enfants à besoins particuliers à Brossard	- Une (1) ou deux (2) activités offertes. - Nombres de participants aux activités.	X	
6.3 Les personnes vivant avec un handicap intellectuel fréquentent peu la bibliothèque.	Augmenter l’inclusion et l’accueil des personnes vivant avec un handicap intellectuel à la bibliothèque de Brossard.	6.3.1 Accueillir davantage de groupes d’adultes vivant avec un handicap intellectuel en leur réservant une plage horaire et en développant des procédures facilitantes.	Direction de la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage	Organismes reconnus œuvrant auprès de la population handicapée de Brossard	Visites régulières de groupes d’organismes, par exemple : Action Intégration en déficience intellectuelle (AIDI), Association des Parents et des Handicapés de la Rive-Sud Métropolitaine.	X (débuté en 2024)	
6.4 Les personnes vivant avec un handicap qui nuit à leur mobilité ont moins accès aux services de la bibliothèque.	Offrir un service de bibliothèque adapté aux personnes à mobilité réduite.	6.4.1 Mettre en place un projet pilote de service de livraison de documents à domicile grâce à un bibliomobile.	Direction de la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage		- Mise en place du projet pilote. - Nombre de livraisons de documents. - Nombre d’usagers qui profitent du service.		X

6. Loisirs et bibliothèque (suite)

Mesures touchant l’offre de services en matière de loisirs et de la bibliothèque par la Ville (ex. camps de jours, événements, activités sportives, culturelles)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
6.5 Il y une méconnaissance des activités sportives, culturelles ou de loisir accessible à Brossard vers laquelle il est possible de référer les personnes vivant avec un handicap.	Augmenter la connaissance à l’interne des activités sportives, culturelles et de loisirs accessibles dans l’offre municipale.	6.5.1 Élaborer un sondage auprès des organismes sportifs, culturels et de loisir incluant une section sur l’accessibilité de leurs activités et de leurs services aux personnes handicapées.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	- Direction des communications - Membres experts de la commission accessibilité universelle	Sondage diffusé auprès des organismes reconnus.		X

7. Communications

Mesures touchant l’accessibilité à l’information et aux documents de la Ville.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
7.1	Certaines mesures facilitantes offertes par la Ville sont moins connues des personnes handicapées.	7.1.1 Promouvoir la page « Accessibilité universelle » du site Web de la Ville et souligner les nouveaux ajouts.	• Direction des communications	• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	• Enrichir la page avec de nouveaux ajouts. • Portée des publications, partages et « J’aime ».	X	X
		7.1.2 Faire rayonner les actions de la Ville en matière d’accessibilité, notamment l’aménagement accessible dans les parcs, via les plateformes de communication de la Ville.	• Direction des communications	• Toutes les directions	• Une (1) publication dans les médias sociaux lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées (1 ^{er} au 7 juin).	X	X
7.2	Les outils de communication de la Ville ne sont pas entièrement accessibles pour les personnes ayant un handicap.	7.2.1 Assurer le respect du standard sur l’accessibilité des sites Web pour le nouveau site Web de la Ville.	• Direction des communications		• Critères dans l’appel d’offres initial.	X	
		7.2.2 Soumettre à un examen par un centre de réadaptation le nouveau site Web de la Ville pour identifier les enjeux au niveau de l’accessibilité.	• Direction des communications	• Institut Nazareth et Louis-Braille (CISSSMC-INLB)	• Un (1) examen du nouveau site Web de la Ville.		X
		7.2.3 Évaluer la possibilité de former l’équipe de communication en matière d’accessibilité numérique.	• Direction des Communications	• Institut Nazareth et Louis-Braille (CISSSMC-INLB)	• Une (1) formation au personnel concerné. • Mise en place d’un mécanisme afin que l’expertise soit maintenue et mise à jour.	X	

7. Communications (suite)

Mesures touchant l’accessibilité à l’information et aux documents de la Ville.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
7.2 Les outils de communication de la Ville ne sont pas entièrement accessibles pour les personnes ayant un handicap.	Améliorer l’accès des personnes handicapées aux documents et aux formulaires de la Ville.	7.2.4 Évaluer la possibilité d’assigner une ressource pour répondre aux demandes d’accès aux documents et aux formulaires en format accessible dans un délai établi.	Direction des Communications	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Services Brossard	Mise en place d’une recommandation.	X	

8. Sécurité civile et mesures d’urgence

Mesures d’adaptation aux situations particulières liées aux situations d’urgence, de santé publique et de la sécurité civile.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
8.1 Les besoins des personnes handicapées ne sont pas toujours pris en compte dans les mesures de sécurité.	Améliorer la connaissance à l’interne sur les programmes en matière de sécurité pour les personnes handicapées (ex. programme de secours adapté).	8.1.1 Concerter avec les partenaires de l’agglomération de Longueuil qui œuvrent dans le domaine de la sécurité.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	- Ville de Longueuil - Service de sécurité incendie de l’agglomération de Longueuil (SSIAL) - Service de police de l’agglomération de Longueuil (SPAL)	Mise à jour annuelle des informations sur les programmes en matière de sécurité.	X	X
8.2 La population ne connaît pas les services d’urgence disponibles pouvant s’adresser aux personnes handicapées.	Améliorer la connaissance de la population sur les services d’urgence visant à améliorer la sécurité des personnes handicapées.	8.2.1 Examiner la faisabilité de développer un outil regroupant tous les services d’urgence en matière d’accessibilité à Brossard (organismes et institutions).	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Direction des communications	Bonification de la page Web « Accessibilité universelle ».		X

9. Emploi et formation du personnel

Mesures d’accessibilité au travail en lien avec l’embauche, la formation, les conditions de travail et le maintien en emploi.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
9.1 Le personnel municipal n’est pas nécessairement outillé en matière d’accessibilité universelle.	Augmenter la connaissance des employés de la Ville en matière d’accessibilité universelle.	9.1.1 Analyser la possibilité d’offrir une formation au personnel des différentes directions, visant à favoriser l’inclusion des personnes handicapées.	Direction des ressources humaines	- Membres experts de la Commission accessibilité universelle - Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Une (1) formation par direction concernée.	X	X
		9.1.2 Diffuser les capsules « Mieux accueillir les personnes handicapées » auprès de tous les employés municipaux.	Direction des ressources humaines	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction des communications	- Diffusion des capsules « Mieux accueillir les personnes handicapées » via une boîte à outils sur l’intranet de la Ville. - Rappel aux gestionnaires de faire la promotion des capsules auprès de leurs équipes.	X	
		9.1.3 Analyser la possibilité de suivre la formation sur les personnes en situation de handicap au travail du Conseil du patronat du Québec (CPQ).	Direction des ressources humaines		Une (1) formation aux employés de la Direction des ressources humaines.	X	
		9.1.4 Répertorier les outils et les guides techniques pour favoriser la connaissance des employés en matière de mesures liées à l’accessibilité universelle et les diffuser auprès des différentes directions.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	- Membres de la Commission accessibilité universelle - Direction des communications - Direction des ressources humaines	Répertoire des outils et des guides en matière d’accessibilité sous forme de fiches.	X	

9. Emploi et formation du personnel (suite)

Mesures d’accessibilité au travail en lien avec l’embauche, la formation, les conditions de travail et le maintien en emploi.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
9.2 Le milieu de travail municipal n’est pas toujours adapté aux besoins des employés ayant un handicap.	Améliorer l’environnement de travail du personnel de la Ville ayant un handicap.	9.2.1 Analyser et identifier les mesures que la Ville prend, ou peut prendre, pour assurer le maintien à l’emploi de son personnel handicapé.	Direction des ressources humaines		Ressources disponibles pour les employés de la Ville ayant un handicap.	X	
9.3 Certains biais, craintes et préjugés demeurent concernant les personnes handicapées.	Assurer un milieu de travail inclusif pour toutes et tous.	9.3.1 Élaborer et diffuser une politique portant sur l’équité, la diversité et l’inclusion (EDI).	Direction des ressources humaines	Plusieurs directions	Élaboration et diffusion d’une politique qui vise la réduction des inégalités en emploi.	X	X

10. Approvisionnement accessible

Mesures d’approvisionnement en biens et en services accessibles.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
10.1 Les processus d’achat ou de location de biens et services tiennent pas toujours compte des besoins des personnes handicapées.	Améliorer l’offre de services et de biens accessibles à la Ville.	10.1.1 S’assurer que les principes d’accessibilité universelle figurant dans la procédure administrative pour les appels d’offres soient respectés.	Direction des finances	Directions de la Ville, selon la nature de l’appel d’offres	Les principes d’accessibilité universelle figurent dans la procédure administrative des appels d’offres des projets.	X	X

ANNEXE | MESURES EN CONTINU

1. Administration municipale

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
La municipalité a l'obligation légale de produire et suivre un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. La réalisation de ce mandat nécessite une meilleure concertation et communication entre les acteurs impliqués.	Dans le cadre de l'élaboration et du suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, assurer la consultation des citoyens ayant un handicap, des organismes desservant les personnes handicapées ainsi que le personnel des différentes directions municipales.	Maintenir la Commission accessibilité universelle.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Membres de la Commission accessibilité universelle	Nombre de rencontres.
		Maintenir le comité interne pour l'accessibilité aux personnes handicapées composé de représentants des différentes directions municipales.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Toutes les directions	Nombre de rencontres.

2. Accessibilité des lieux publics

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Certains commerces ou locaux d'organismes communautaires sur le territoire ne sont pas accessibles ou complètement accessibles aux personnes handicapées.	Soutenir les organismes du milieu à rendre plus accessibles leurs établissements pour les personnes handicapées.	Diffuser les programmes de subventions pour améliorer l'accessibilité des établissements dont pourraient bénéficier les organismes du milieu.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Direction des communications	Diffusion des subventions sur la page Web « Accessibilité universelle » du site Web de la Ville.

3. Habitation

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Peu de logements sont accessibles universellement et il est coûteux d'adapter un logement pour une accessibilité universelle.	Faciliter et encourager la conversion de logement existant pour intégrer l'accessibilité universelle.	Faire la promotion du Programme d'adaptation de domicile (PAD).	• Direction de l'urbanisme et de l'environnement	• Direction des communications	• Promotion du PAD sur la page « Accessibilité universelle » du site Web de la Ville.
		Repérer les programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et d'autres instances visant les logements et les bâtiments adaptés.	• Direction de l'urbanisme et de l'environnement		• Effectuer une veille des informations sur les nouveaux programmes.
	Faciliter le repérage des logements adaptés et maintenir un parc de logements adaptés pour les clientèles cibles.	Maintenir la collaboration entre la Direction de l'urbanisme et de l'environnement et l'Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA) pour bonifier leur registre de logements accessibles sur le territoire de Brossard.	• Direction de l'urbanisme et de l'environnement	• Direction du greffe • Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)	• Nombre de logements inscrits au registre de l'AILIA.
		Sensibiliser les propriétaires de logements adaptés ou adaptables aux personnes handicapées à collaborer avec l'AILIA.	• Direction de l'urbanisme et de l'environnement	• Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)	• Nombre de logements inscrits au registre de l'AILIA.

4. Mobilité

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Il y a des freins au déplacement actif et au transport collectif des personnes handicapées.	Améliorer l'accessibilité des infrastructures de déplacement et de transport collectif de la Ville aux personnes à mobilité réduite.	Assurer le déneigement de l'accès à la rue à partir des abris d'autobus.	• Direction des travaux publics	• Services Brossard	
		Entretenir les arbustes et les arbres pour assurer le dégagement des corridors de déplacement.	• Direction des travaux publics	• Services Brossard	

5. Loisirs et bibliothèque

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Au camp de jour, le nombre d’animateurs formés au programme d’accompagnement visant à accueillir les enfants handicapés est insuffisant pour la demande.	Améliorer l’offre du programme d’accompagnement au camp de jour.	Maintenir et bonifier le programme d’accompagnement par l’embauche et la formation d’animateurs ajustées en fonction de la demande et des besoins, afin de continuer à accueillir les enfants ayant un handicap au camp de jour estival.	• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire		• Nombre d’accompagnateurs. • Nombre d’enfants accompagnés.
		Maintenir et bonifier l’offre des outils sensoriels pour les enfants à besoins particuliers au camp de jour.	• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire		• Nombre et types d’outils disponibles (<i>Time Timer</i>, balles sensorielles, bacs sensoriels, coussins lourds pour l’apaisement, fantômes sensoriels, etc.)
Les personnes handicapées peuvent vivre de l’exclusion sociale dans différents domaines liée à leurs conditions.	Améliorer l’accessibilité des événements de la Ville.	Maintenir les facilités aux personnes handicapées lors des événements de la Ville et en faire la promotion dans les différents outils de communications municipaux.	• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	• Direction des communications	• Espaces près de la scène, stationnements réservés, toilettes adaptées, présence de personnel pour aider les personnes à mobilité réduite.
La Ville offre divers services aux personnes handicapées qui pourraient être davantage connus.	Améliorer la connaissance de la population sur les services municipaux disponibles pour les personnes handicapées.	Maintenir et promouvoir les services disponibles aux personnes handicapées tels que: • Biblio-aidant • Espace PLUS de la bibliothèque • Collections de livres adaptés et livres sonores • Carte accompagnement loisir (CAL) • Équipements de sport adaptés • Équipements spécialisés au Complexe aquatique	• Direction de la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage • Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	• Direction des communications	• Nombre de publications dans les outils de communication de la Ville (Ma Ville, infolettre, médias sociaux).

Loisirs et bibliothèque (suite)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Les activités qui s'adressent tout particulièrement aux personnes handicapées, qui traitent de leurs besoins ou qui permettent une mixité des clientèles sont peu nombreuses.	Augmenter l'inclusion et l'accueil des personnes handicapées dans les activités de la bibliothèque de Brossard.	Continuer à proposer une conférence thématique ou une activité adaptée à la population dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre).	- Direction de la bibliothèque de Brossard - Georgette-Lepage	Organismes reconnus oeuvrant auprès de la population handicapée de Brossard	Tenue de l'activité et nombre de participants.

6. Communications

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Certaines mesures facilitantes offertes par la Ville sont moins connues des personnes handicapées.	Augmenter la connaissance des mesures facilitantes offertes par la Ville.	Maintenir et bonifier la page Web de la Ville qui centralise les informations et les services offerts par la Ville en matière d'accessibilité (https://www.brossard.ca/accessibilite-universelle).	Direction des communications	- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Direction de l'urbanisme et de l'environnement	Mise à jour régulière de la page Web.
		Ajouter dans les outils de communication de la Ville le pictogramme d'accessibilité pour mieux identifier les activités, événements et services accessibles de la Ville.	Direction des communications	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Nombre de publications de la Ville ayant le pictogramme d'accessibilité.

7.Sécurité civile et mesures d’urgence

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Les citoyens handicapés ne sont pas suffisamment informés des programmes existants en matière de sécurité.	Augmenter le nombre de personnes qui connaissent les programmes existants en matière de sécurité pour les personnes handicapées.	Promouvoir des programmes favorisant la sécurité des citoyens afin d’encourager les personnes handicapées à s’y inscrire, dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées (1er au 7 juin), notamment : - Programme Secours adapté (Service de sécurité incendie de l’agglomération de Longueuil); - SécuriCAB (Centre de Bénévolat de la Rive-Sud).	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Direction des communications	Une (1) publication dans les médias sociaux de la Ville lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées (1er au 7 juin).
		Diffuser les communiqués touchant la sécurité civile auprès des organismes identifiés comme œuvrant auprès des personnes handicapées en format accessible.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal	Diffusion auprès des organismes des communiqués de la Ville touchant la sécurité civile en format accessible.

8. Emploi et formation du personnel

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Il peut être difficile pour une personne handicapée d’avoir accès à un emploi au municipal.	Augmenter la visibilité des offres d’emploi de la Ville auprès des personnes handicapées.	Favoriser le recrutement de personnes handicapées à la Ville de Brossard, en diffusant les offres d’emploi aux organismes en employabilité, particulièrement le SDEM SEMO Montérégie.	Direction des ressources humaines		Diffusion des offres d’emploi de la Ville auprès de l’organisme SDEM SEMO Montérégie.

RÉSUMÉ

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026 comprend dix (10) axes d'intervention, se déclinant en soixante (60) mesures au total.

TABLEAU RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2026

AXE D'INTERVENTION	NOMBRE DE MESURES 2025-2026
Administration municipale	1
Accessibilité des lieux publics	25
Habitation	2
Mobilité	10
Vie communautaire	2
Loisirs et bibliothèque	5
Communications	6
Sécurité civile et mesures d'urgence	2
Emploi et formation du personnel	6
Approvisionnement accessible	1
TOTAL	60

REMERCIEMENTS

La Ville de Brossard remercie les personnes et les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026.

Commission Accessibilité universelle (CAU)

- Mme Stéphanie Quintal, conseillère municipale, district 3 – Secteur A
- Mme Tina Del Vecchio, conseillère municipale, district 2 – Secteur B
- Mme Guylaine Brûlé, directrice, Lanterne bleue
- M. Gilles Corbeil, organisateur communautaire, Institut Nazareth et Louis-Braille (CISSSMC-INLB)
- Mme Nadine Geneviève Desjardins, organisatrice communautaire, Direction de la santé publique, CISSS Montérégie-Centre, RLS de Champlain
- Mme Gaétane Gobeil, citoyenne de Brossard
- M. Pierre Nadeau, agent de développement, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
- Mme Sylvie Léger, directrice générale, Action intégration en déficience intellectuelle (AIDI)
- Mme Andrée Morissette, organisatrice communautaire, Centre de réadaptation en déficience physique (CISSSMO-CRDP)
- Mme Premela Pearson, présidente fondatrice, Arthrite Rive-Sud
- Mme Christiane Quach, citoyenne de Brossard
- Mme Sandrine Bastarache, conseillère en affaires publiques, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)

Compte rendu de réunion

Réunion : Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH)

Date : Vendredi 23 mai 2025

Heure : 9 h à 10 h 30

Lieu : Mode hybride, par Teams ou en personne, à la salle Atlas de l'hôtel de ville

Participants : Commission accessibilité universelle (CAU). Liste des présences en p. 3

1. Accueil et introduction

Madame Stéphanie Quintal, présidente de la Commission accessibilité universelle (CAU) souhaite la bienvenue aux membres. Le quorum est constaté. Un tour de table est effectué, où chacun se présente.

La présidente rappelle les objectifs de la rencontre, touchant principalement la présentation du projet de PAPH 2025-2026. Elle passe ensuite la parole aux intervenants de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC).

2. Retour sur le PAPH 2023-2024 (10 min)

En juillet 2024, une rencontre entre des représentants de la DLCVC et notre responsable attitrée à l'OPHQ (Office des personnes handicapées du Québec) a permis d'obtenir une évaluation de « très bonne qualité » pour le bilan 2023 et la mise à jour 2024 du PAPH 2023-2024. Des pistes d'amélioration nous ont été suggérées, entre autres d'augmenter le nombre de mesures prévues et de détailler en annexe du plan d'action les mesures « en continu ».

Le bilan 2024 du PAPH 2023-2024 a été adopté par le conseil municipal le 15 avril 2025. Une synthèse de l'état de réalisation amène le constat suivant :

- 76 % des actions ont été réalisées;
- 16 % ont été reportées au PAPH 2025-2026 ou après;
- 8 % ont été retirées pour diverses raisons.

3. Projet de PAPH 2025-2026

Un survol des étapes d'élaboration est présenté. Il ressort de cette démarche que la collaboration entre les experts de la CAU et les répondants des différentes directions de la Ville a été renforcée, et ce, en amont de l'amorce de certains nouveaux projets. Ce rapprochement visant une meilleure façon de travailler est salué par tous.

Le projet de PAPH 2025-2026 comporte 60 mesures réparties dans 10 axes d'intervention. Afin d'illustrer ce nouveau plan d'action, quelques faits saillants sont mis en lumière :

- Énoncé de la Ville en matière d'accessibilité universelle;
- Remplacement du chalet et de la piscine aux parcs Champlain et Vanier;
- Amélioration de l'accessibilité du Complexe aquatique (faisant suite aux rapports de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et du Centre de réadaptation en déficience physique);

- Réaménagement du parc Maupassant;
- Lancement du projet pilote Bibliomobile;
- Soumettre le nouveau site Web de la Ville à un examen (normes);
- Formations pour certaines directions de la Ville.

Des membres souhaitent apporter des précisions et faire part de leurs remarques sur les mesures présentées. Un membre qui ne pouvait être présent a exprimé ses commentaires par écrit. Une synthèse est faite et un résumé verbal des commentaires est partagé au comité. Des ajustements seront apportés le cas échéant à la version finale.

Une proposition de recommandation est émise comme suit :

- *Considérant la présentation du projet de PAPH 2025-2026, les membres de la Commission accessibilité universelle sont favorables à recommander au conseil municipal son adoption.*

Gaétane Gobeil soumet la proposition; Pierre Nadeau la seconde.

La recommandation est acceptée à l'unanimité.

4. Prochaines étapes

Le dépôt pour adoption du PAPH 2025-2026 par le conseil sera prévu à l'assemblée publique du 10 juin prochain.

Le bilan 2025 et la mise à jour 2026 seront élaborés par les équipes des différentes directions à la fin de la présente année, en visant une présentation vers le début 2026. Les mandats et la forme des comités seront connus après les élections municipales.

5. Mot de la fin

La présidente, Madame Stéphanie Quintal remercie chaleureusement les membres pour leur présence, leur expertise et leur engagement au sein de la Commission, ainsi qu'à l'enrichissement du plan d'action.

La rencontre se termine à 10 h 27.

Commission accessibilité universelle (CAU)

Membres externes : partenaires et représentants d'organismes, citoyens

Sont présents :

- Gilles Corbeil, organisateur communautaire - Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)
- Dominic Mercier et Pierre Nadeau, agents de développement - Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
- Sylvie Léger, directrice générale - Action intégration en déficience intellectuelle
- Andrée Morissette, organisatrice communautaire - Centre de réadaptation en déficience physique
- Premela Pearson, présidente - Arthrite Rive-Sud
- Gaétane Gobeil, citoyenne
- Christiane Quach, citoyenne

Sont absents :

- Sandrine Bastarache, conseillère en affaires publiques - Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)
- Nadine Geneviève Desjardins, organisatrice communautaire - CISSS Montérégie-Centre
- Guylaine Brûlé, directrice - Lanterne bleue
- Sylvie Léger, directrice générale - Action intégration en déficience intellectuelle (AIDI)

Membres internes : représentants de la Ville

Sont présents :

- Stéphanie Quintal, présidente de la Commission, conseillère municipale, district 3 - Secteur A
- Tina Del Vecchio, conseillère municipale, district 2 - Secteur B
- Martin Forcier, directeur Loisir, culture et vie communautaire
- Jaimie Gauvin, cheffe de division - Vie associative et développement social
- Eunbyul Park, superviseure - Vie associative et développement social
- Oksana Stelmazuk, cheffe de division - Administration Loisir



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

**9.7 DEMANDE D'EXEMPTION - VERSEMENT D'UNE GARANTIE MONÉTAIRE -
DÉMOLITION DU BÂTIMENT SIS AU 8100, BOULEVARD TASCHEREAU -
AUTORISATION**

Considérant que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a autorisé la demande de démolition du bâtiment lors de la séance tenue le 14 mai 2025 pour, notamment, des raisons d'intérêt public;

Considérant que le règlement REG-399 concernant la démolition d'immeubles exige, pour la démolition d'un bâtiment commercial, une garantie monétaire correspondant à 50 % de la valeur foncière du bâtiment à démolir et que le règlement prévoit que le conseil municipal peut autoriser la réduction de cette garantie monétaire si cette démolition est dans l'intérêt du public;

Considérant que le comité a recommandé au conseil municipal d'exempter le propriétaire à verser une garantie monétaire pour la démolition du bâtiment;

Considérant qu'une demande a été déposée par le propriétaire à l'effet de l'exempter à verser une garantie monétaire lors de la demande de certificat d'autorisation de démolition;

Considérant que la démolition est dans l'intérêt du public;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le règlement REG-399 concernant la démolition d'immeubles prévoient qu'aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant l'échéance d'un délai d'appel de 30 jours suivant la tenue du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition et que ce délai viendra à échéance le 13 juin 2025;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'exempter le propriétaire à verser la garantie monétaire exigée au règlement REG-399 concernant la démolition d'immeubles lors du dépôt de la demande de certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal sis au 8100, boulevard Taschereau.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	Date	2025-06-10
---	------	------------

Titre : Demande d'exemption - versement d'une garantie monétaire - démolition du bâtiment sis au 8100, boulevard Taschereau - Autorisation
--

Service requérant : Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	Coûts (taxes incluses) ou revenus :
--	--

Recommandations : Considérant que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a autorisé la demande de démolition du bâtiment lors de la séance tenue le 14 mai 2025 pour, notamment, des raisons d'intérêt public; Considérant que le règlement REG-399 concernant la démolition d'immeubles exige, pour la démolition d'un bâtiment commercial, une garantie monétaire correspondant à 50 % de la valeur foncière du bâtiment à démolir et que le règlement prévoit que le conseil municipal peut autoriser la réduction de cette garantie monétaire si cette démolition est dans l'intérêt du public; Considérant que le comité a recommandé au conseil municipal d'exempter le propriétaire à verser une garantie monétaire pour la démolition du bâtiment; Considérant qu'une demande a été déposée par le propriétaire à l'effet de l'exempter à verser une garantie monétaire lors de la demande de certificat d'autorisation de démolition; Considérant que la démolition est dans l'intérêt du public; Considérant que la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> et le règlement REG-399 concernant la démolition d'immeubles prévoient qu'aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant l'échéance d'un délai d'appel de 30 jours suivant la tenue du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition et que ce délai viendra à échéance le 13 juin 2025; Et résolu D'exempter le propriétaire à verser la garantie monétaire exigée au règlement REG-399 concernant la démolition d'immeubles lors du dépôt de la demande de certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal sis au 8100, boulevard Taschereau.

Contexte : Selon les dispositions prévues au règlement REG-399 sur la démolition d'immeubles, une garantie monétaire doit être fournie par le propriétaire d'un montant équivalant à 50 % de la valeur de l'immeuble commercial à démolir selon le rôle d'évaluation foncière afin de délivrer le certificat d'autorisation de démolition. Dans le cas visé, la valeur du bâtiment indiquée au rôle d'évaluation de 2025, excluant le terrain, est établie à 47 000 \$. La garantie monétaire à fournir serait de 23 500 \$ et celle-ci sera remboursée au requérant lorsque le programme de réutilisation du sol sera complété. Le requérant a fait une demande afin que le montant de la garantie monétaire ne soit pas exigé. Comme le prévoit le règlement, le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition peut recommander au conseil municipal d'autoriser la réduction du montant de la garantie monétaire exigée lorsque la démolition est dans l'intérêt du public. Dans ce contexte, le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a recommandé au conseil municipal, dans sa décision rendue le 14 mai 2025, à ce que le propriétaire soit être exempté de verser une garantie monétaire pour la démolition du bâtiment comme celle-ci est dans l'intérêt du public. Délai d'appel de la décision du comité La <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> et le règlement REG-399 concernant la démolition d'immeubles prévoient qu'aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant l'échéance d'un délai d'appel de 30 jours suivant la tenue du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

Le comité a autorisé la démolition lors de la séance du 14 mai 2025, ce délai d’appel de 30 jours viendra à échéance le 13 juin prochain. Ainsi, si aucune demande d’appel n’est déposée à la Ville, le certificat d’autorisation de démolition pourrait être délivré dès le 14 juin prochain.

Critères développement durable :

- ☐Applicable à un choix de critères DD
- ☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Pierre-Yves Morin - Approuvé	2025-05-20
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-27
Sandra Avakian - Approuvé	2025-05-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-29
Direction(s) consultée(s) :	

RAPPORT D'ANALYSE**Règlement concernant la démolition d'immeubles
REG-399****Démolition d'immeuble**

Emplacement : 8100, boulevard Taschereau – lot 2 254 412 (actuel)
Zones : Hs-775 et Ms-776
District : 6 - Mme Sophie Allard

NATURE DE LA DEMANDE

Demande d'autorisation à démolir le bâtiment situé au 8100, boulevard Taschereau.

ANALYSE

La présente demande a pour but d'obtenir l'autorisation de démolir le bâtiment commercial situé au 8100, boulevard Taschereau, conformément au règlement sur la démolition d'immeubles REG-399. Si la démolition est autorisée, le requérant envisage de démolir vers le mois d'août 2025.

Pour l'analyse, les éléments suivants ont été considérés :

- L'état de l'immeuble, la détérioration de l'apparence architecturale, du caractère esthétique ou la qualité de vie du voisinage, la valeur patrimoniale;
- Le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé et son respect de la réglementation en vigueur;
- Les oppositions à la démolition;
- Le secteur où est situé l'immeuble et son potentiel de transformation/redéveloppement;
- L'absence de locataire dans l'immeuble;
- L'absence d'opposition à la démolition.

La propriété visée et les bâtiments

Le site comporte un seul bâtiment commercial construit en 1978 et il est actuellement la propriété de l'entreprise GPA MOTOR TRADE INC. Il est situé le long du boulevard Taschereau, plus précisément dans l'îlot constitué des boulevards de Rome/Taschereau/Pelletier/San Francisco. La superficie totale de plancher de ce bâtiment est près de 4 700 mètres carrés et celui-ci est entièrement vacant depuis une dizaine d'années. Le volume construit est composé d'un seul étage, la portion avant étant plus basse et la portion arrière plus élevée, et ce bâtiment est agrémenté d'une mezzanine et de hauts plafonds.

Les revêtements extérieurs sont constitués de brique d'argile rouge, de panneaux métalliques ondulés peints rouge et gris dans la portion supérieure, de portions de vitrage en façade avec de petites sections en maçonnerie de pierre en façade avant.

Plusieurs portes et vitrines sont placardées, le verre étant presque entièrement brisé, le bâtiment est régulièrement victime de vandalisme. Des graffitis sont présents sur deux façades extérieures. L'apparence générale est délabrée. L'intérieur du bâtiment est aussi en mauvais état : présence de multiples matériaux de construction et des objets jonchent le sol, des portions de placoplâtre semblent avoir été défoncées en plus de la présence de graffitis à l'intérieur.

Le bâtiment ne fait ni l'objet d'un classement, ni d'une citation, ni d'un répertoire patrimonial quelconque. Le bâtiment n'est pas ancien et a été construit seulement en 1978. Le bâtiment est d'une faible valeur architecturale. Aucune caractéristique ni aucun élément architectural ne se distinguent au point de vouloir le conserver ou d'en préserver certains éléments à même une nouvelle construction.

Le terrain

Le lot visé traverse du boulevard Taschereau jusqu'à l'avenue San Francisco. Les portions résiduelles du terrain donnant vers chacune des rues sont constituées essentiellement d'aires de stationnement extérieures sans aucun îlot de verdure intéressant. Quelques arbres ou cèdres sont présents près du bâtiment, il sera possiblement difficile de les conserver lors de la démolition.

Une haie mature composée de végétaux feuillus borde actuellement le terrain le long de l'avenue San Francisco. Elle devra être maintenue et préservée pour dissimuler ce site dégagé une fois démolé puisqu'elle permet de faire un écran visuel entre l'actuel terrain commercial et la zone résidentielle de maisons unifamiliales du côté opposé de San Francisco.

Une enseigne de grande dimension est existante du côté de Taschereau et celle-ci sera retirée dans le cadre de la démolition de l'immeuble.

La qualité de vie du voisinage

Depuis plusieurs années, la Ville reçoit des plaintes concernant les rebuts et dépôts sauvages sur le site et la problématique s'est intensifiée depuis que le bâtiment est vacant. La portion du stationnement entre les bâtiments et l'avenue San Francisco recevait, à l'occasion, des dépôts sauvages. La situation s'est stabilisée après l'installation de blocs de ciment par le propriétaire dans les entrées charretières donnant sur Taschereau, mais cette problématique revient à l'occasion.

Par ailleurs, le Service des plaintes et requêtes de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement procède à des inspections mensuelles dans le but de s'assurer que les lieux sont sécuritaires. Des ressources humaines sont ainsi monopolisées pour cette propriété sans que des améliorations soient notables pour la qualité de vie des résidents du secteur.

PPU Taschereau : le site voué à une transformation

Ce quadrilatère Rome/Taschereau/Pelletier/San Francisco est voué, en partie, à un redéveloppement résidentiel et mixte dans les prochaines années tel que souhaite la vision de redéveloppement de ce secteur au PPU Taschereau. Le secteur Rome/Pelletier, où est situé cet immeuble, constitue en effet un secteur défini au *Plan d'urbanisme* comme étant un secteur de redéveloppement de Brossard. L'année dernière, la Ville de Brossard a intégré à son PPU du boulevard Taschereau un concept d'aménagement de redéveloppement mixte ciblant certaines sections de l'îlot dont le site visé fait partie. Le terrain situé au 8100, boulevard Taschereau sera sans doute parmi l'un des premiers à faire l'objet d'un redéveloppement étant donné le bâtiment déjà vacant.

La vision du PPU vise la matérialisation d'un projet résidentiel/mixte sur ce terrain. Des discussions entre la Ville et le propriétaire sont déjà en cours, mais la mise en œuvre d'un tel projet est complexe, impliquant la réalisation de plans et documents détaillés qui nécessitent des équipes de professionnels (architecture, ingénierie, aménagement paysager, etc.), des discussions avec la Ville et, par la suite, d'obtenir les autorisations municipales (CCU, conseil, entente travaux municipaux, permis de construction, etc.). C'est pourquoi la démolition du bâtiment est demandée en amont du projet de redéveloppement.

Le programme de réutilisation du sol dégagé

Le programme de réutilisation du sol présenté par le requérant prévoit la démolition du bâtiment commercial, le nivellement du terrain à son emplacement et l'ensemencement de cette portion (portion occupée par le bâtiment). Le plan prévoit la démolition du bâtiment et le retrait de l'enseigne commerciale détachée, le stationnement restera tel quel et les réseaux d'infrastructures souterrains connectés à l'actuel bâtiment seront condamnés.

Il est à noter que les aires de stationnement existantes pourront servir dans le cadre du projet de redéveloppement aux travailleurs de chantier par exemple.

La garantie monétaire

Selon les dispositions prévues au règlement REG-399 sur la démolition d'immeubles, une garantie monétaire doit être fournie par le propriétaire équivalant à 50 % de la valeur de l'immeuble commercial à démolir selon le rôle d'évaluation foncière de manière à délivrer le certificat d'autorisation de démolition.

Dans le présent cas, la valeur du bâtiment indiquée au rôle d'évaluation de 2025, excluant le terrain, est établie à 47 000 \$ en raison de son état dégradé à l'intérieur et à l'extérieur. La garantie monétaire normalement à fournir avant la démolition serait donc de 23 500 \$ et celle-ci serait remboursée au requérant lorsque le programme de réutilisation du sol sera complété.

Le requérant a toutefois **demandé à ce que la garantie monétaire ne soit pas exigée**. Une demande devra être soumise au conseil municipal pour accepter de réduire ou d'exempter la garantie monétaire dans l'éventualité où le comité de démolition autoriserait la démolition.

Avis aux locataires

Aucun locataire n'occupe présentement le bâtiment (ni aucun occupant), aucun avis n'était donc requis en ce sens.

Avis public et affichage sur le terrain

À cet effet, un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville et un avis de démolition est installé sur le terrain pour une période minimale de 10 jours comme prévu à la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme (LAU)*.

Opposition à la demande de démolition

Aucune opposition à cette demande de démolition n'a été signifiée à la Ville à ce jour, en date du 8 mai 2025.

Appel de la décision du comité

La *Loi* prévoit que toute personne intéressée peut faire appel de la décision du comité dans les 30 jours suivant la décision de ce dernier en communiquant avec la greffière de la municipalité par écrit.

En raison de ce délai d'appel, la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la démolition de l'immeuble devra minimalement attendre l'échéance de 30 jours après la séance du comité.

Si une demande d'appel est reçue, le conseil municipal devra statuer sur la demande à une assemblée municipale suivant la fin de la période de 30 jours.

Dans tous les cas, le conseil municipal devra se prononcer puisque le requérant demande qu'il soit exempté à fournir à une garantie financière pour l'exécution des travaux.

RECOMMANDATION

Considérant qu'une demande a été déposée afin d'autoriser la démolition du bâtiment commercial vacant situé au 8100, boulevard Taschereau;

Considérant l'état dégradé du bâtiment et que celui-ci est d'une faible valeur architecturale sans réel intérêt de préservation;

Considérant les nuisances que génère ce bâtiment sur la qualité de vie du voisinage;

Considérant que le bâtiment existant est situé dans un secteur voué à une transformation au cours des prochaines années;

Considérant que le programme de réutilisation du sol dégagé est conforme aux règlements d'urbanisme;

Considérant qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville et qu'un affichage a été installé sur le site conformément à la *Loi*;

Considérant qu'il n'y a actuellement aucun locataire ou occupant;

Considérant qu'aucune opposition n'a été signifiée à la Ville pour la démolition du bâtiment;

Considérant que le règlement REG-399 concernant la démolition d'immeubles exige une garantie monétaire équivalant à 50 % de la valeur du bâtiment commercial inscrite au rôle foncier et que le requérant souhaite que le conseil municipal autorise à ne pas exiger de garantie monétaire pour cette demande de démolition qui est dans l'intérêt du public;

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement recommande au comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'APPROUVER la présente demande de démolition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La haie présente le long de l'avenue San Francisco devra être conservée et entretenue;
- Les travaux de démolition ainsi que le réaménagement du terrain comme prévu au programme de réutilisation du sol dégagé devront être complétés dans les cinq mois suivant la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition;
- Puisque la démolition est dans l'intérêt du public, le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition recommande au conseil municipal d'exempter le propriétaire à verser une garantie monétaire pour l'exécution des travaux.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Programme de réutilisation du sol dégagé, daté du 29 avril 2025, tel que reçu le 30 avril 2025, 1 page;
- Certificat de localisation, préparé par Jean-Luc Léger (Le groupe XYZ Civitas), dossier RSM10400651-1, minute 20 806, daté du 14 août 2014, 1 page;
- Photographies intérieures et extérieures de l'immeuble, prises par les employés de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, datées des 1^{er} et 7 avril 2025.

Document préparé par : Joël Bellerose, urbaniste

Document révisé par : Émilie Goffart, urbaniste

Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition

Propriété à l'étude : 8100, boulevard Taschereau

Demande : Autoriser la démolition du bâtiment commercial vacant



1. Ouverture et quorum

2. Ordre du jour

2.1 Adoption de l’ordre du jour

CD-20250514-1	OUVERTURE ET QUORUM
CD-20250514-2	ORDRE DU JOUR
CD-20250514-2.2	Adoption de l'ordre du jour
CD-20250514-3	PRÉSENTATION DES DEMANDES DE DÉMOLITION
CD-20250514-3.1	Dossier 2025-00107 – 8100, boulevard Taschereau – lot 2 254 412 – démolition – bâtiment commercial vacant – DISTRICT 6 3.1.1 Présentation du bâtiment et site visé 3.1.2 Programme de réutilisation du sol dégagé 3.1.3 Avis public et affichage sur le site 3.1.4 Avis aux locataires 3.1.5 Oppositions reçues 3.1.6 Période de questions/commentaires 3.1.7 Décision du comité 3.1.8 Processus d’appel de la décision
CD-20250514-4	LEVÉE DE LA SÉANCE
CD-20250514-4.1	Levée de la séance

3. Présentation de la demande de démolition

3.1 Dossier 2025-00107

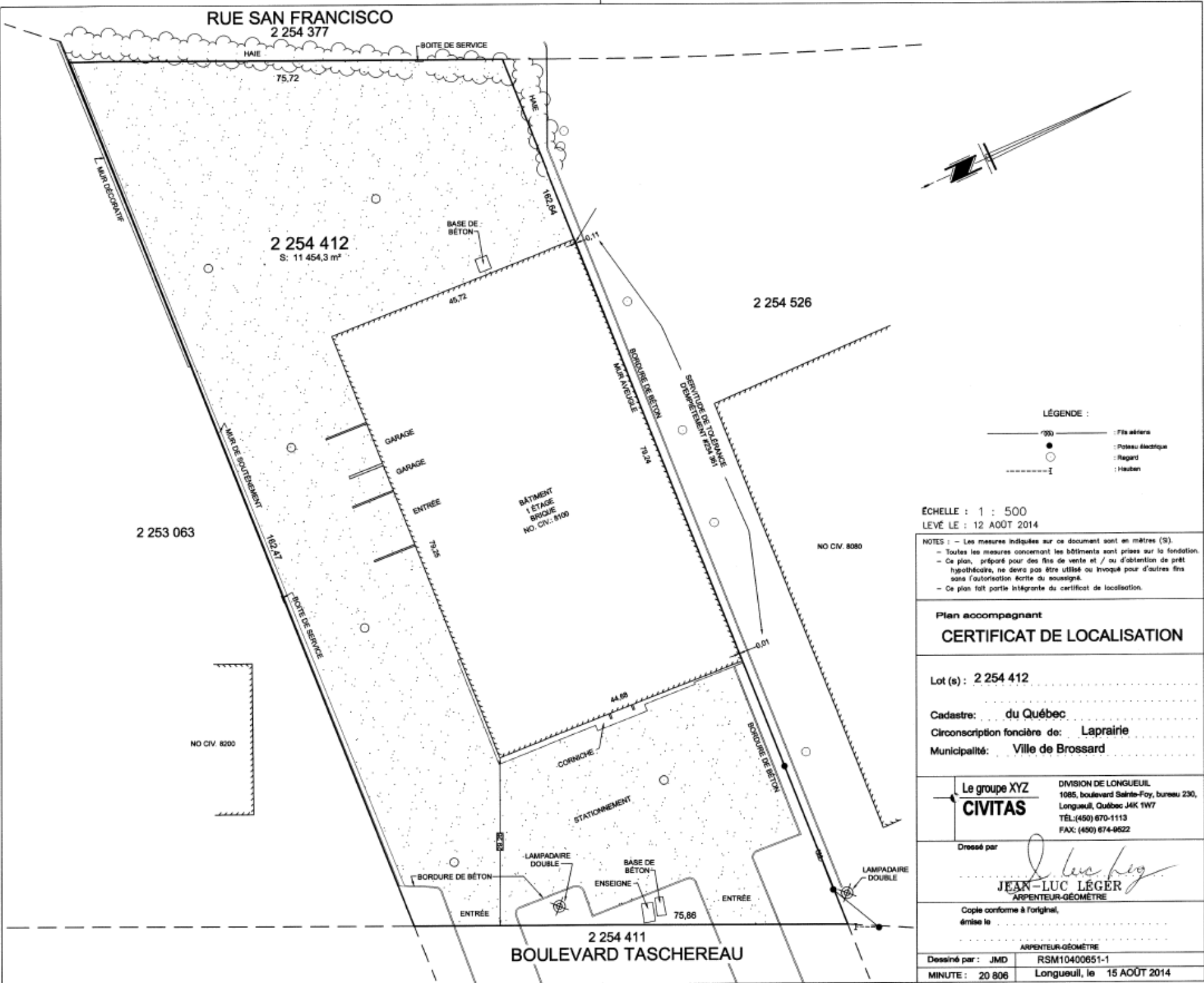
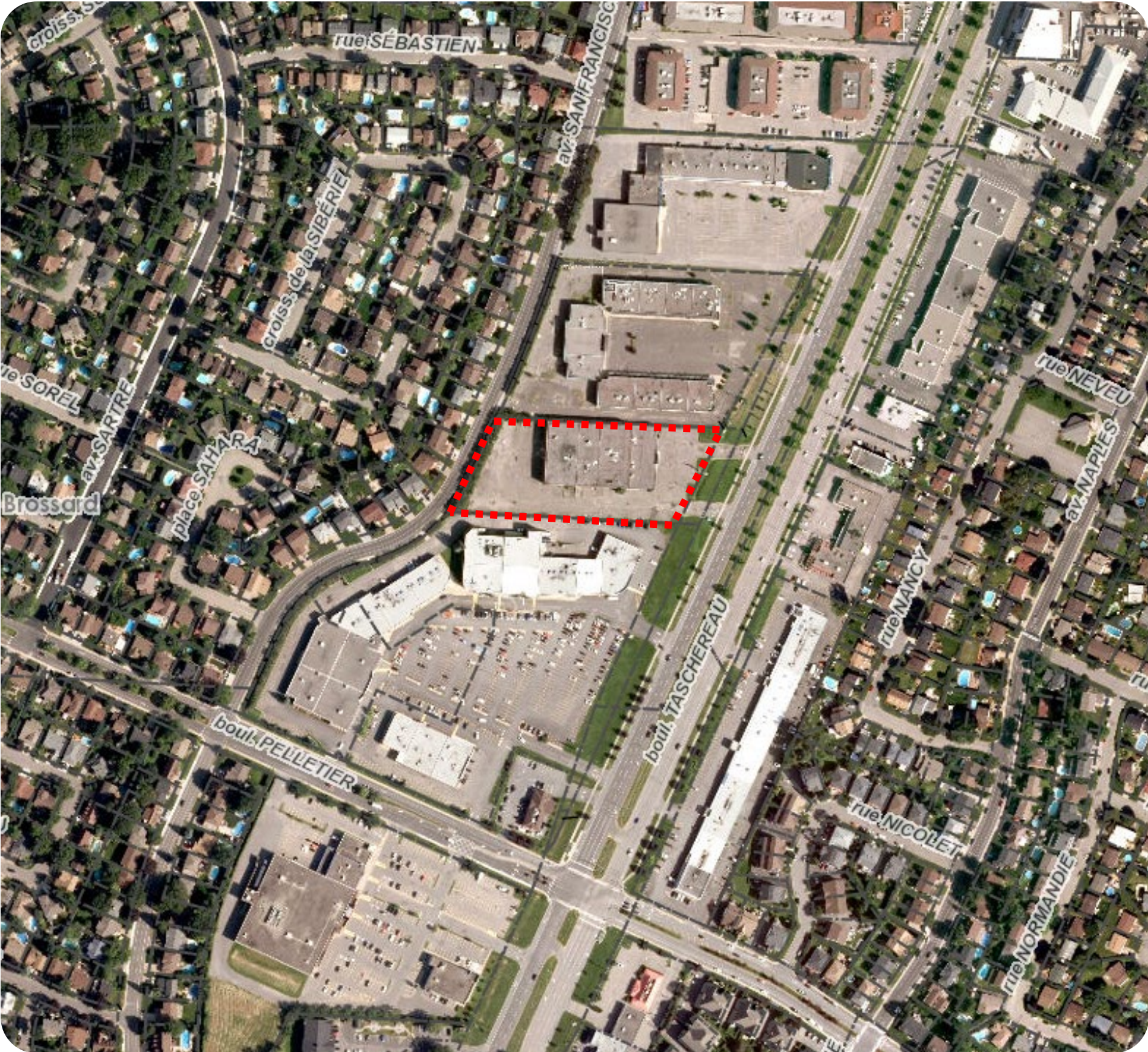
8100, boulevard Taschereau - lot 2 254 412

Démolition – bâtiment commercial vacant

District 6

3.1.1 Présentation du bâtiment et du site visé

Localisation :



3.1.1 Présentation du bâtiment et du site visé



Vues en 3 dimensions avant/arrière (source : Google Earth)



3.1.1 Présentation du bâtiment et du site visé



Vue depuis le boulevard Taschereau

Principales caractéristiques du bâtiment :

- Bâtiment construit en 1978 et vacant depuis plus d'une dizaine d'années
- Ancien usage commercial d'un seul étage comportant une mezzanine intérieure
- Bâtiment implanté en retrait des rues
- Apparences extérieure et intérieure dégradées par le vandalisme et l'infiltration d'eau
- Faible valeur architecturale et sans réel intérêt de préservation en raison des matériaux communs : brique rouge, pierre, vitrage, tôle métallique
- Nuisance visuelle pour le voisinage et enjeux de cohabitation

3.1.1 Présentation du bâtiment et du site visé

État du bâtiment - Photos de l'extérieur (murs avant et latéral gauche)



3.1.1 Présentation du bâtiment et du site visé

État du bâtiment - Photos de l'extérieur (murs arrière et latéral droit)



3.1.1 Présentation du bâtiment et du site visé

État du bâtiment - Photos de l'intérieur



3.1.1 Présentation du bâtiment et du site visé

Photos du voisinage

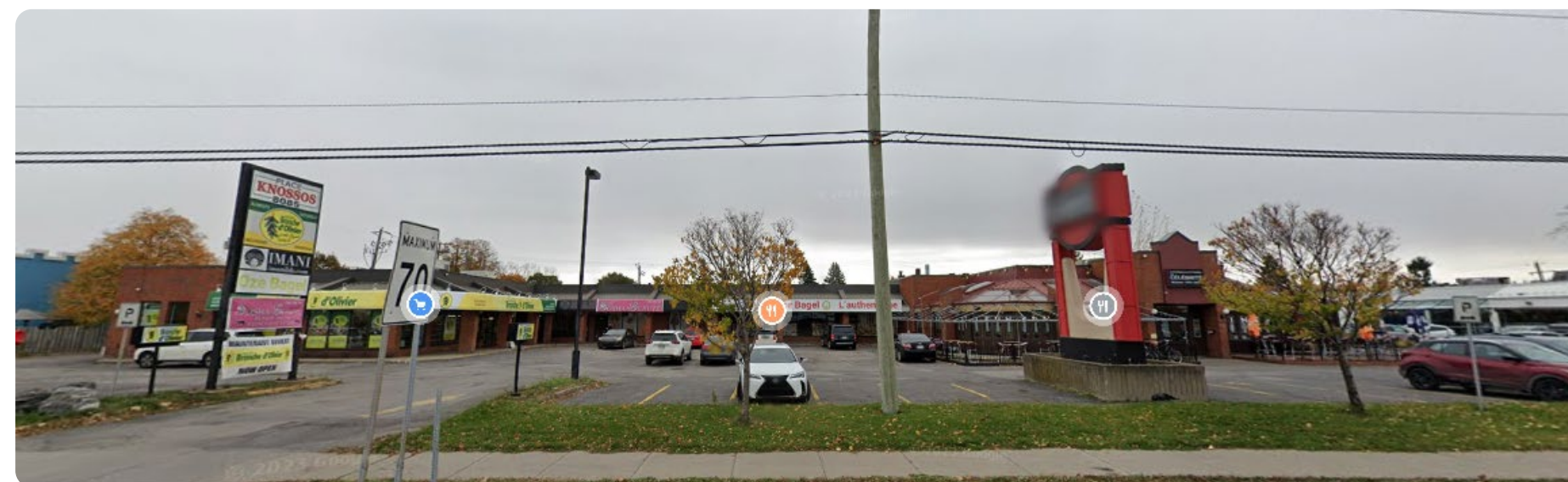
À gauche : 8200, boul. Taschereau (commercial)



À droite : 8080, boul. Taschereau (commercial vacant)



En face : 8085-8095, boul. Taschereau (commercial)



À l'arrière : 8200 à 8240, avenue San Francisco (résidentiel)



3.1.2 Programme de réutilisation du sol dégagé

Le programme prévoit :

- Nivellement et ensemencement de l'empreinte au sol du bâtiment
- Maintien de la haie située du côté de l'avenue San Francisco



3.1.3 Avis public et affichage sur le site

Un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Brossard le 2 mai 2025.

Un avis de démolition a été installé sur le terrain le 2 mai 2025.



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION
RÈGLEMENT NUMÉRO REG-399 DE LA VILLE DE BROSSARD

Prenez avis que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de la Ville de Brossard statuera lors de sa prochaine séance du **14 mai 2025, à 18 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville** (située au 2001, boulevard de Rome), sur la demande de démolition suivante :

Immeuble affecté	Nature et effets de la démolition
Adresse : 8100, boulevard Taschereau Lot : 2 254 412	Autoriser la démolition d'un immeuble commercial vacant conformément au règlement REG-399 concernant la démolition d'immeubles.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours suivant l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité, par courriel à greffe@brossard.ca

Brossard, ce 2^e jour de mai 2025.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière



3.1.4 Avis aux locataires

Sans objet - car aucun locataire ni occupant dans le bâtiment.

3.1.5 Oppositions reçues

Sans objet – aucune opposition reçue à la Ville concernant cette demande.

3.1.6 Période de questions/commentaires

3.1.7 Décision du comité

Délibération et décision des membres.

3.1.8 Processus d'appel de la décision

Toute personne désirant porter en appel la présente décision du comité peut le faire dans les 30 jours suivant la présente séance du comité, en communiquant par courriel avec la greffière de la municipalité à l'adresse suivante greffe@brossard.ca

À savoir, aucun certificat d'autorisation de démolition ne pourra être délivré par la Ville avant l'expiration de ce délai de 30 jours.

De plus, si le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition recommande au conseil municipal d'exempter le propriétaire à verser une garantie financière pour l'exécution des travaux, aucun certificat d'autorisation ne pourra être délivré avant qu'une résolution soit adoptée.

4. Levée de la séance

4.1 Levée de la séance

Merci!



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

9.8 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 15 MAI AU 4 JUIN 2025

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires pour la période du 15 mai au 4 juin 2025.

ADOPTÉE

Liste des virements budgétaires du 15 mai au 4 juin 2025

Écriture	Date	Compte	Description Compte	Montant	Description	Période
6241	2025-05-16	02-131-10-418	COMMUNICATIONS-SERVICES PROFESSIONNELS	25 000,00 \$	Financement du mandat d'amélioration de la performance des communications auprès de la population pour la stratégie digitale.	202505
6241	2025-05-16	02-191-10-981	PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS	(25 000,00) \$	Financement du mandat d'amélioration de la performance des communications auprès de la population pour la stratégie digitale.	202505
6242	2025-05-20	02-132-10-413	GESTION FINANCIÈRE-SERVICES FINANCIERS	50 000,00 \$	Financement du contrat de services professionnels pour support à la direction des Finances.	202505
6242	2025-05-20	02-132-10-111	GESTION FINANCIÈRE-RÉMUNÉRATION RÉGULIÈRE - CADRES	(50 000,00) \$	Financement du contrat de services professionnels pour support à la direction des Finances.	202505
6245	2025-05-26	02-311-00-515	ADMINISTRATION - TRAVAUX - LOCATIONS DE VÉHICULES	210 567,00 \$	Financement des besoins en location de véhicules des travaux publics.	202505
6245	2025-05-26	02-321-10-521	VOIRIE MUNICIPALE-ENTRETIEN - RÉPARATION - INFRASTRUCTURES	(210 567,00) \$	Financement des besoins en location de véhicules des travaux publics.	202505
6250	2025-06-03	02-161-00-416	RESSOURCES HUMAINES - RELATIONS DE TRAVAIL	200 000,00 \$	Financement des dossiers de litiges et frais juridiques.	202506
6250	2025-06-03	02-191-10-981	PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS	(200 000,00) \$	Financement des dossiers de litiges et frais juridiques.	202506



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

10.1 MISE EN OEUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Considérant l'adoption du Plan d'organisation de la Direction des communications le 20 mai 2025;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'autoriser la mise en oeuvre 2025 du Plan d'organisation de la Direction des communications aux fins suivantes :

- Abolition des postes de chef de service - communications et de secrétaire de direction - communications;
- Création des postes de chef de division-communications citoyennes, chef de division-relations publiques et médias et de chargé d'administration;
- Modification du poste de conseiller-relations citoyennes pour conseiller en communication;
- Modification du poste de conseiller en communications numériques pour conseiller en communication;
- Transfert du poste de coordonnateur communications-LCVC à la Direction des communications;

De modifier l'organigramme de la Direction des communications en conséquence.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-06-10
------	------------

Titre :

Mise en oeuvre 2025 du plan d'organisation - Direction des communications

Service requérant : Communication Éditeur Colette Ouellet	Coûts (taxes incluses) ou revenus : 83 362,00 \$
--	--

Recommandations :

Considérant l'adoption du Plan d'organisation de la Direction des communications le 20 mai 2025;

Et résolu

D'autoriser la mise en oeuvre 2025 du Plan d'organisation de la Direction des communications aux fins suivantes :

- Abolition des postes de chef de service - communications et de secrétaire de direction - communications;
- Création des postes de chef de division-communications citoyennes, chef de division-relations publiques et médias et de chargé d'administration;
- Modification du poste de conseiller-relations citoyennes pour conseiller en communication;
- Modification du poste de conseiller en communications numériques pour conseiller en communication;
- Transfert du poste de coordonnateur communications-LCVC à la Direction des communications;

De modifier l'organigramme de la Direction des communications en conséquence.

Contexte :

Dans le cadre d'un exercice de développement organisationnel mis de l'avant en 2023, le plan d'organisation de la Direction des communications a été déposé et adopté au Conseil du 20 mai 2025. Les modifications proposées au présent sommaire sont conformes au Plan d'organisation approuvé par le Conseil et reflètent les changements prévus en 2025.

Ainsi il est demandé par la présente d'autoriser les changements suivants pour 2025 :

- Abolition du poste de chef de service - communications;
- Abolition du poste de secrétaire de direction - communications;
- Création d'un poste de chef de division-Communications citoyennes;
- Création d'un poste de chef de division-Relations publiques et médias;
- Création du poste de chargé d'administration;
- Modifications du poste de conseiller en communication relations citoyennes pour conseiller en communication;
- Modifications du poste de conseiller en communication numériques pour conseiller en communication;
- Transfert du poste coordonnateur communications-LCVC à la Direction des communications.

De modifier l'organigramme de la Direction des communications en conséquence.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Mise en oeuvre selon les budgets.

Aspects financiers :

	Classe salariale	Statut	Nb de semaine	Taux horaire	Dépenses 2025	Dépenses 2025 - incl. av. sociaux
Abolition du poste de secrétaire de direction	6	Col blanc	28	36,2685 \$	(34 274 \$)	(44 556 \$)
Abolition du poste de chef de service – Communications	5	Cadre	28	86,3973 \$	(84 669 \$)	(110 070 \$)
Création d'un poste de chef de division – Relations publiques et médias	4	Cadre	28	75,0808 \$	73 579 \$	95 653 \$
Création d'un poste de chef de division- Campagnes citoyennes	4	Cadre	28	75,0808 \$	73 579 \$	95 653 \$
Création du poste de chargé d'administration	7	Col blanc	28	37,9990 \$	35 909 \$	46 682 \$
Total					64 124 \$	83 362 \$

Pour l'année 2025, la modification de l'organigramme représente une dépense supplémentaire de 83 362 \$, incluant les avantages sociaux.

Les montants sont prévus dans les budgets pour la mise en œuvre 2025 des plans d'organisation.

Pour 2026, cette modification de l'organigramme de la Direction des communications représentera une dépense additionnelle de 154 815 \$, incluant les avantages sociaux.

Les dépenses afférentes aux modifications proposées seront prévues aux postes des salaires de la Direction des communications lors de la préparation des budgets 2026.

Poste(s) budgétaire(s) :
02-131-10-111
02-131-10-112
02-191-10-982

Statut	Date
Colette Ouellet - Approuvé	2025-06-02
Marie-Ève Bernard - Approuvé	2025-06-03
Joanne Skelling - Approuvé	2025-06-03
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-06-03
Guy Benedetti - Approuvé	2025-06-04
Direction(s) consultée(s) :	
• Direction des ressources humaines • Direction des finances	



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

10.2 MESURES DISCIPLINAIRES - EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION

Considérant l'analyse du dossier de l'employé municipal visé par le rapport DRH-2025-12 de la Direction des ressources humaines;

Considérant la recommandation de suspension émise par la Direction des ressources humaines au sujet de cet employé;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'entériner la suspension d'une durée de dix (10) jours sans solde ni autres avantages, de l'employé municipal visé par le rapport DRH-2025-12 ;

D'autoriser la Direction des ressources humaines, conjointement avec la Direction concernée, à fixer les dates de la dite suspension et à en informer l'employé faisant l'objet de la mesure.

ADOPTÉE



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

10.3 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvements de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier celle des employés syndiqués.

ADOPTÉE



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

11.1 **ÉVÈNEMENT FESTIF AU 9750, BOULEVARD LEDUC – DIX30 – MARCHÉ DE NUIT ASIATIQUE – AUTORISATION**

Considérant que le requérant devra s'assurer d'avoir obtenu au préalable toutes les autorisations nécessaires et mis en place les mesures requises pour assurer la sécurité du public;

Considérant que le requérant a soumis à la Ville le plan et le détail des activités proposées;

Considérant que les immeubles résidentiels situés les plus proches de l'évènement sont à plus de 200 mètres;

Considérant que la Ville se réserve le droit d'exiger des mesures particulières aux fins de sécurité et de nuisances lors de la tenue de l'évènement;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'autoriser la tenue de cet évènement festif du 3 au 6 juillet 2025 au quartier DIX30 situé au 9750, boulevard Leduc, incluant la mobilisation du site à partir du 1^{er} juillet et la démobilitation le 7 juillet, selon les heures d'ouverture proposées :

- Jeudi 3 juillet et vendredi 4 juillet, de 17 h à 23 h;
- Samedi 5 juillet, de midi à 23 h;
- Dimanche 6 juillet, de 17 h à 22 h;

Que les responsables de l'évènement devront s'assurer de se conformer en tout temps au règlement sur les nuisances, notamment en regard des dispositions sur le bruit.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-06-10
------	------------

Titre :

Évènement festif au 9750, boulevard Leduc – DIX30 – Marché de Nuit Asiatique – Autorisation

Service requérant :

Urbanisme et environnement
Éditeur Caroline Beaudet

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Considérant que le requérant devra s'assurer d'avoir obtenu au préalable toutes les autorisations nécessaires et mis en place les mesures requises pour assurer la sécurité du public;

Considérant que le requérant a soumis à la Ville le plan et le détail des activités proposées;

Considérant que les immeubles résidentiels situés les plus proches de l'évènement sont à plus de 200 mètres;

Considérant que la Ville se réserve le droit d'exiger des mesures particulières aux fins de sécurité et de nuisances lors de la tenue de l'évènement;

Et résolu

D'autoriser la tenue de cet évènement festif du 3 au 6 juillet 2025 au quartier DIX30 situé au 9750, boulevard Leduc, incluant la mobilisation du site à partir du 1^{er} juillet et la démobilitation le 7 juillet, selon les heures d'ouverture proposées :

- Jeudi 3 juillet et vendredi 4 juillet, de 17 h à 23 h;
- Samedi 5 juillet, de midi à 23 h;
- Dimanche 6 juillet, de 17 h à 22 h;

Que les responsables de l'évènement devront s'assurer de se conformer en tout temps au règlement sur les nuisances, notamment en regard des dispositions sur le bruit.

Contexte :

En collaboration avec Hu & Partners inc., T&T Supermarket inc. organise l'évènement *Marché de Nuit Asiatique* qui sera localisé dans le stationnement du quartier DIX30, en face de leur local actuel, soit au 9750, boulevard Leduc. Les organisateurs souhaitent offrir au public une expérience multiculturelle et gourmande avec plus d'une trentaine de kiosques gastronomiques de spécialités asiatiques ainsi que l'aménagement d'aires de jeux et d'animation familiale, d'ateliers culturels, de démonstrations culinaires, de performances musicales et de danses traditionnelles. Cet évènement est déjà connu des Montréalais puisqu'il y est présenté chaque année depuis 2017.

L'installation des équipements s'effectuera les 1^{er} et 2 juillet, de 8 h à 18 h en vue de la tenue de l'évènement du 3 au 6 juillet 2025. Les heures d'ouverture seront :

- Jeudi 3 juillet et vendredi 4 juillet : 17 h à 23 h;
- Samedi 5 juillet : midi à 23 h;
- Dimanche 6 juillet : 17 h à 22 h.

Le démontage des équipements s'exécutera le 7 juillet, de 8 h à 18 h. L'accès au site est gratuit et ouvert à tous. Il est aussi prévu la vente de nourriture et de boissons alcoolisées. Les équipements nécessitant une alimentation en eau seront raccordés à une borne d'incendie privée sur le site.

Les responsables de l'évènement devront s'assurer de :

- Respecter l'ensemble des recommandations transmises de la Direction des travaux publics pour l'approvisionnement en eau par la borne d'incendie;
- Respecter les dispositions réglementaires visant à éliminer les déchets qui pourraient se retrouver sur les domaines privé et public;

- Gérer et récupérer les eaux usées et, en aucun temps, ne les déverser dans le système d’égout;
- Respecter les conditions et le guide transmis par le Service de sécurité incendie de l’agglomération de Longueuil (SSIAL);
- Respecter les exigences du Service de police de l’agglomération de Longueuil (SPAL) quant à la délimitation des aires de consommation d’alcool sur le site;
- Obtenir les autorisations de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) et du ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ), et se conformer à leurs exigences;

Aspects réglementaires – Nuisances

La Direction de l’urbanisme et de l’environnement est d’avis favorable pour autoriser les heures proposées de l’évènement considérant :

- Que les responsables de l’évènement doivent s’assurer de se conformer au règlement de nuisances qui stipule, notamment, comme étant de nature à troubler la paix du voisinage :
 - Tout bruit insolite entre 22 h et 7 h incluant notamment des cris, des altercations, de la musique ou des chants bruyants produits ou audibles à l’extérieur;
 - Un bruit continuels dont l'intensité est équivalente à :
 - 55 dB ou plus entre 7 h et 21 h;
 - 50 dB ou plus entre 21 h et 7 h.
- Que l’évènement est prévu en période estivale;
- Que l’évènement est prévu en dehors de la période scolaire;
- Que l’évènement est prévu dans une zone entourée de commerces;
- Que l’évènement est prévu loin des immeubles résidentiels (les plus proches sont à plus de 200 mètres);
- Que Carbonleo devra exiger des mesures particulières afin de restreindre l’émission de bruit et limiter les nuisances sonores lors de la tenue de l’évènement.

Critères développement durable :

- ☐Applicable à un choix de critères DD
- ☒Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Pierre-Yves Morin - Approuvé	2025-05-27
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-28
Sandra Avakian - Approuvé	2025-05-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-29

Direction(s) consultée(s) :

- Direction LCVC;
- Direction des travaux publics;
- SPAL;
- SSIAL.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

12.1 **SOUK DU SUD DE L'ASSOCIATION FANMI SE FANMI - PERMIS
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN ÉVÉNEMENT - DEMANDE
DE GRATUITÉ**

Considérant que le coût du permis d'occupation du domaine public pour la durée de l'événement a été établi à 1 684 \$;

Considérant que le soutien municipal, sous forme de gratuité du permis temporaire d'occupation du domaine public pour les dates du 28 au 30 août 2025, contribuera à la réalisation de l'événement *Souk du Sud*, une initiative mise de l'avant par l'organisme brossardois sans but lucratif, Association Fanmi se Fanmi;

Considérant que l'événement visé devra faire l'objet d'une demande distincte pour autoriser son encadrement et sa tenue, et que celle-ci devra obtenir une résolution favorable;

Considérant le règlement REG-185 relatif à la vente itinérante, au colportage et à la sollicitation;

Considérant le règlement REG-397 relatif à l'occupation du domaine public;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

De délivrer sans frais, dans le cadre de l'événement *Souk du Sud*, suivant les dates identifiées au préambule, le permis d'occupation du domaine public, conditionnellement au respect des conditions requises pour l'émission dudit document;

D'autoriser, aux mêmes dates, la vente de nourriture et la présence de camions de nourriture de rue.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL		Date	2025-06-10
---	--	------	------------

Titre :

Souk du Sud de l'Association Fanmi se Fanmi - Permis d'occupation du domaine public pour un événement - Demande de gratuité

Service requérant : Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	Coûts (taxes incluses) ou revenus :
--	-------------------------------------

Recommandations :

Considérant que le coût du permis d'occupation du domaine public pour la durée de l'événement a été établi à 1 684 \$;

Considérant que le soutien municipal, sous forme de gratuité du permis temporaire d'occupation du domaine public pour les dates du 28 au 30 août 2025, contribuera à la réalisation de l'événement *Souk du Sud*, une initiative mise de l'avant par l'organisme brossardois sans but lucratif, Association Fanmi se Fanmi;

Considérant que l'événement visé devra faire l'objet d'une demande distincte pour autoriser son encadrement et sa tenue, et que celle-ci devra obtenir une résolution favorable;

Considérant le règlement REG-185 relatif à la vente itinérante, au colportage et à la sollicitation;

Considérant le règlement REG-397 relatif à l'occupation du domaine public;

Et résolu

De délivrer sans frais, dans le cadre de l'événement *Souk du Sud*, suivant les dates identifiées au préambule, le permis d'occupation du domaine public, conditionnellement au respect des conditions requises pour l'émission dudit document;

D'autoriser, aux mêmes dates, la vente de nourriture et la présence de camions de nourriture de rue.

Contexte :

La Direction du Loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC) a reçu une demande de soutien pour l'événement *Souk du Sud*, qui a pour objectif de célébrer la diversité culturelle, de créer un espace de rencontre festif et rassembleur pour la communauté, et de mettre en lumière le talent des artistes locaux et internationaux. Cet événement, gratuit, est mis de l'avant par l'Association Fanmi se Fanmi, un organisme à but non lucratif brossardois. Celui-ci n'est pas un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

Le présent sommaire vise l'exemption de frais reliés à l'obtention d'un permis d'occupation du domaine public, ainsi qu'à obtenir l'autorisation de vente de nourriture.

L'Association Fanmi se Fanmi souhaite organiser un événement extérieur à la Place de la gare, située dans le quartier Solar, incluant la fermeture de la rue de l'Éclipse à la circulation. Les dates prévues de l'événement *Souk du Sud* sont du jeudi 28 au samedi 30 août 2025.

Le coût du permis d'occupation du domaine public pour la durée de l'événement a été établi à 1 684 \$.

Le règlement REG-185 relatif à la vente itinérante, au colportage et à la sollicitation, interdit à un organisme ou à un mandataire désigné de faire de la vente itinérante lors d'événements tenus sur une propriété municipale. Une résolution spécifique du conseil municipal est requise pour déroger audit règlement, et permettre ainsi la vente de nourriture et la présence de camions de nourriture de rue.

Le présent sommaire décisionnel vise uniquement l'exemption de frais reliés à l'obtention du permis d'occupation du domaine public. Une demande distincte sera soumise par l'organisateur et analysée dans le cadre d'un prochain sommaire décisionnel afin d'obtenir les approbations liées à la tenue et à l'encadrement de l'événement.

La demande de permis temporaire d'occupation du domaine public, transmise par l'organisme, se trouve en annexe.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☒Non applicable à un choix de critères DD

- Étapes antérieures et/ou subséquentes :**
- Analyse de la demande de permis temporaire d'occupation du domaine public par la Direction des travaux publics, et le cas échéant, le SPAL et le SSIAL;
 - Dépôt d'un prochain sommaire décisionnel afin d'obtenir les approbations liées à la tenue et l'encadrement de l'événement;
 - Octroi, sans frais, du permis d'occupation du domaine public pour l'événement *Souk du Sud*, incluant l'autorisation de la vente de nourriture et de la présence de camions de nourriture de rue.

Aspects financiers :

La présente demande vise à déroger du règlement 7, concernant la grille de tarification, afin d'exempter les frais applicables.

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Martin Forcier - Approuvé	2025-05-20
Joanne Skelling - Approuvé	2025-05-27
Jean Bergeron - Approuvé	2025-05-27
Guy Benedetti - Approuvé	2025-05-27
Direction(s) consultée(s) : • Direction des travaux publics.	



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

12.2 MISE EN ŒUVRE DU REGISTRE DES AGENTS D'INFLUENCE
ÉTRANGERS - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA

Considérant que le gouvernement du Canada a adopté, le 20 juin 2024, la Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère, laquelle prévoit la création d'un registre canadien pour la transparence en matière d'influence étrangère.

Considérant qu'à ce jour, soit un an après l'adoption de la loi contre l'ingérence étrangère, le registre prévu par cette loi n'est toujours pas en place;

Considérant que l'ingérence étrangère constitue une menace bien réelle à la souveraineté canadienne, comme l'a confirmé le rapport de la commission Hogue, qui a documenté des activités menées par des États étrangers;

Considérant que les municipalités sont directement exposées aux risques d'ingérence étrangère sans disposer des outils nécessaires pour les identifier, ni les freiner

Considérant que la Gendarmerie royale du Canada enquête toujours sur la présence de présumés postes de police clandestins dans le Grand Montréal, dont un situé à Brossard, soupçonnés de surveiller et d'intimider des membres de la diaspora chinoise;

Considérant que le registre des agents d'influence étrangers vise à obliger toute personne agissant au nom d'un État étranger à déclarer publiquement ses activités destinées à influencer un gouvernement, une administration publique ou un processus politique, afin d'assurer une plus grande transparence, de mieux détecter les ingérences malveillantes et de renforcer la confiance du public dans nos institutions démocratiques;

Considérant que la loi prévoit qu'un individu agissant au nom d'un État étranger doit s'inscrire au registre dans un délai de 14 jours suivant le début de ses activités d'influence, et que le non-respect de cette obligation, ou la transmission de renseignements faux ou trompeurs, constitue une infraction passible de sanctions, incluant des amendes et des peines d'emprisonnement;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

Que la Ville de Brossard demande au gouvernement du Canada de mettre en vigueur le registre des agents d’influence étrangers dans les plus brefs délais;

Que la Ville de Brossard transmette la présente résolution au ministre de la Sécurité publique du Canada.

ADOPTÉE ...

PROJET



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

13.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 12 JUIN 2025 -
 ORIENTATIONS

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-250612-1.2, 1.5, 2.3, 3.1, 3.2, 4.2, 4.5, 6.3 à 6.9, 8.2 à 8.13 et 12.2 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE



**Conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil
Séance ordinaire du 12 juin 2025**

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 12 juin 2025, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

1. OUVERTURE

- CA-250612-1.1 Ouverture de la séance
- CA-250612-1.2 Adoption de l'ordre du jour
- CA-250612-1.3 Période de questions du public
- CA-250612-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi
- CA-250612-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 mai 2025

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

- CA-250612-2.1 Dépôt du rapport annuel 2024 sur l'application du Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle (SD-2025-1013)
- CA-250612-2.2 Dépôt de procès-verbaux de réunions des commissions d'agglomération (SD-2025-1029)
- CA-250612-2.3 Approbation du rapport d'activité du Fonds régions et ruralité (SD-2025-1056)

3. COMMUNICATIONS

- CA-250612-3.1 Appui à la Table de concertation régionale de la Montérégie pour la mise en place d'un programme de soutien aux petites et très petites entreprises (SD-2025-1061)
- CA-250612-3.2 Autorisation de l'utilisation de photographies provenant de fonds d'archives de la Ville de Longueuil (SD-2025-0862)

4. FINANCES

- CA-250612-4.1 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024 visant ses compétences d'agglomération (SD-2025-0872)
- CA-250612-4.2 Diffusion du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024 visant ses compétences d'agglomération
- CA-250612-4.3 Dépôt du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024
- CA-250612-4.4 Dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations (SD-2025-0980)
- CA-250612-4.5 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 4 juin 2025 (SD-2025-1162)

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

- CA-250612-6.1 Dépôt du rapport sur la vente autorisée par le comité exécutif d'agglomération et portant sur des biens dont la valeur n'excède pas 10 000 \$ (SD-2025-0894)
- CA-250612-6.2 Dépôt de la liste des contrats en conformité avec l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes (SD-2025-0734)
- CA-250612-6.3 Adjudication du contrat LONG-25-0045 pour l'exploitation des ouvrages d'agglomération du réseau d'assainissement des eaux usées (SD-2025-0834)
- CA-250612-6.4 Adjudication du contrat LONG-25-0068 pour l'aménagement de VUS marqués, de type Duo, pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil (lot 1) (SD-2025-0828)
- CA-250612-6.5 Adjudication du contrat LONG-25-0113 pour la fourniture et la livraison du coagulant PASS-10 (SD-2025-0990)
- CA-250612-6.6 Adjudication du contrat LONG-25-0128 pour la fourniture de services de plomberie dans les bâtiments et parcs municipaux (SD-2025-1023)
- CA-250612-6.7 Adjudication du contrat LONG-25-0131 pour les travaux d'urbanisation du chemin du Tremblay et du prolongement de l'égout pluvial et de l'aqueduc vers Boucherville (SD-2025-0827)

CA-250612-6.8 Autorisation d'une dépense au contrat-cadre APP-24-051 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire en contrôle de la qualité des matériaux et de la gestion environnementale des sols (contrat 1) (SD-2025-1014)

CA-250612-6.9 Dépassement des coûts autorisés au contrat APP-22-134 pour la réception et la valorisation du bois récupéré aux écocentres (SD-2025-0877)

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CA-250612-8.1 Dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur les règlements CA-2025-432 et CA-2025-433 (SD-2025-1045)

CA-250612-8.2 Approbation d'une entente concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 31, rue de Montgolfier (SD-2025-1009)

CA-250612-8.3 Approbation d'une entente concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 5445, rue Ramsay (SD-2025-0879)

CA-250612-8.4 Approbation d'une entente pour la participation du Service de police de l'agglomération de Longueuil au Comité Accès Tabac (SD-2025-0796)

CA-250612-8.5 Approbation d'une entente de partenariat concernant la Fête nationale du Québec 2025 (SD-2025-0499)

CA-250612-8.6 Approbation d'une entente d'aide financière pour la mise en œuvre du projet Quand intervention rime avec diversité : Communautés inclusives sans discrimination et racisme (SD-2025-0941)

CA-250612-8.7 Approbation d'une entente d'aide financière pour la mise en œuvre du projet Festival le Souk du Sud (SD-2025-0961)

CA-250612-8.8 Approbation d'une convention d'aide financière pour la participation du Service de police de l'agglomération de Longueuil au projet pilote du programme C3ESSES (SD-2025-0671)

CA-250612-8.9 Approbation d'une convention d'aide financière dans le cadre de l'initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2) (SD-2025-0874)

CA-250612-8.10 Approbation d'une entente d'aide financière pour la réalisation du projet Célébrer les diversités (SD-2025-0977)

CA-250612-8.11 Approbation d'une entente d'aide financière pour le soutien aux concertations territoriales en développement social (SD-2025-0983)

- CA-250612-8.12 Approbation d'une entente d'aide financière pour la mise en œuvre d'un plan de communication pour l'organisme Alliage (SD-2025-0984)
- CA-250612-8.13 Approbation d'une entente de partenariat en matière de logement (SD-2025-0985)
- CA-250612-8.14 Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal (SD-2025-1081)
- CA-250612-8.15 Dépôt du projet de Règlement CA-2025-446 modifiant le Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal (SD-2025-1081)
- CA-250612-8.16 Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de diverses études et inspections relatives aux équipements et infrastructures en eau potable (SD-2025-0692)
- CA-250612-8.17 Dépôt du projet de Règlement CA-2025-442 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de diverses études et inspections relatives aux équipements et infrastructures en eau potable (SD-2025-0692)

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

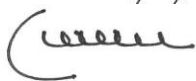
11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- CA-250612-12.1 Période d'interventions des membres du conseil
- CA-250612-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 9 juin 2025.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,



Carole Leroux



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

14.1 **PROCÈS-VERBAL - COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - RÉUNION DU 28 AVRIL 2025**

Le procès-verbal de la réunion de la commission de l'environnement et du développement durable tenue le 28 avril 2025, est déposé.

**ORDRE DU JOUR
COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
SÉANCE TENUE LE 28 AVRIL 2025
PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

Membres présents :

Mme Sophie Allard, présidente
M. Christian Gaudette, vice-président
M. Shayan Mohammadi Thériault
Mme Nilmini De Silva
Mme Marie Boyer
M. Paolo St-Georges

Membre absent : Mme Ikram El Abied

Étaient présents :

M. Pierre-Yves Morin, directeur de l'Urbanisme et de l'environnement
M. Nicolas Rabeau, chef de service – Environnement et développement durable
Mme Sonia Rousseau, conseillère en environnement
Mme Marine Oudille-Mondoloni, agente de sensibilisation en environnement

CEDD-20250428-1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Shayan Mohammadi Thériault
appuyé par Mme Marie Boyer

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CEDD-20250428-2 Adoption du procès-verbal de la CEDD du 24 mars 2025

Il est proposé par M. Paolo St-Georges
appuyé par Mme Marie Boyer

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la CEDD du 24 mars 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. POINTS POUR RECOMMANDATION

CEDD-20250428-3.1 Projet de règlement sur les ruches urbaines (excluant le secteur résidentiel)

Mise en contexte :

En juin 2022, la Ville a procédé à l'adoption de son premier *Plan d'action en agriculture urbaine 2022-2023*. Articulé autour des orientations de la *Politique d'agriculture urbaine*, ce document regroupe des actions répondant aux besoins de la communauté et à l'intention de la Ville de mettre en place des mesures visant à favoriser l'implantation de pratiques en agriculture urbaine sur l'ensemble du territoire.

De ce fait, l'une des actions inscrites au *Plan* aborde l'intégration de dispositions dans la réglementation afin d'autoriser les ruches dans le périmètre urbanisé, notamment dans les secteurs commerciaux, industriels et publics.

Commentaires des membres :

- Il est demandé de préciser que la distance de 50 mètres des ruches avec une limite de propriété s'applique aussi aux aménagements sensibles (modules de jeux, etc.) présents dans les parcs.

- Il est ajouté de s'assurer que l'emplacement choisi pour la mise en place du projet pilote soit recommandé par un expert de manière à ne pas nuire aux abeilles indigènes.
- Il est conseillé de tenir un registre du nombre et de l'emplacement des ruches sur le territoire dans le but d'éviter une surpopulation dans certains secteurs.
- Il est demandé s'il est possible d'ajouter une mention dans le futur règlement concernant une possible révision des conditions et du nombre de permis délivrés, si la demande est trop élevée.
- Il est conseillé de remplacer le terme de ruches « en milieu urbain » par règlement relatif aux ruches sur le territoire municipal.
- Il est proposé de réaliser et d'installer à proximité des ruches des panneaux de sensibilisation afin d'informer et éduquer les citoyens sur le projet et les abeilles.
- Il est suggéré de créer une sensibilisation ludique autour des abeilles de façon à faciliter la communication (voir exemple de Chambly).
- Suivant l'adoption du règlement et de la possibilité qu'un projet pilote soit réalisé sur un terrain municipal, il est demandé d'évaluer la possibilité d'offrir le miel produit dans le cadre d'événements tels que le marché de Noël.

CEDD-20250428-3.2 Mise à jour de la *Politique environnementale*

Mise en contexte :

Depuis l'adoption de sa *Politique environnementale* en 2013, la Ville de Brossard a mis en place plusieurs plans d'action et initiatives adaptés aux enjeux locaux et aux nouvelles opportunités de développement. Cette *Politique*, structurée autour de six enjeux prioritaires, a permis d'ancrer l'environnement dans les pratiques municipales. Toutefois, dans un contexte marqué par l'évolution rapide des enjeux environnementaux, la croissance de la population, la densification du territoire et l'émergence de nouvelles thématiques, la Ville souhaite aujourd'hui actualiser sa *Politique environnementale*.

Commentaires des membres :

- Il est proposé d'inclure le concept de redéveloppement, entre autres, autour des grands projets déjà prévus sur le territoire tels que le projet de nouveau centre-ville dans le secteur Panama afin d'y inclure des éléments de construction et de gestion des eaux plus durables.
- Il est ajouté d'inclure l'aspect de développement et d'aménagement du territoire réfléchi et durable, et ce, tant pour les projets de développement et de redéveloppement. Cette pratique pouvant contribuer activement à l'amélioration de la qualité de l'air, de la qualité de vie des citoyens, la diminution des risques pour la faune/flore ainsi que l'optimisation de l'entretien des routes.
- Il est suggéré d'intégrer davantage la notion de santé dans le document, tant au niveau de la santé physique que mentale. L'aspect « ville en santé » devrait être au cœur de la *Politique*, notamment, pour favoriser l'acceptabilité sociale des actions.
- Il est mentionné d'inclure les projets entourant l'agriculture urbaine, dont le parc métropolitain agricole.
- Il est proposé d'inclure davantage l'aspect mobilité des citoyens sur l'ensemble du territoire, incluant le REM, vélo, etc., ainsi que la mobilité des différentes espèces fauniques présentes (corridor de connectivité).
- Il est conseillé d'ajouter un volet économique qui met en lumière l'aspect investissement que représente l'action climatique et non seulement la dépense associée.
- Il est recommandé de prendre en considération les notions de pollution lumineuse et sonore, notamment dans le cadre des projets de développement et de redéveloppement de quartier pour les citoyens et les différentes espèces.
- Il est proposé de séparer l'enjeu *Sols et biodiversité* afin de mettre en évidence davantage leurs axes d'intervention propres.

- Il est conseillé de valoriser et mettre en évidence les espèces à statut précaire présentes sur le territoire dans le but de pouvoir élaborer des actions pour les protéger.
- Il est suggéré d'évaluer la possibilité de développer un outil de recherche ou une foire aux questions sur le site Internet visant à faciliter la recherche d'information sur les projets en environnement et pour promouvoir davantage ceux-ci auprès de la population.
- Dans le cadre de l'élaboration de la *Politique*, il est suggéré de favoriser une approche visant à prévenir plutôt que réagir et d'opter pour une vision avant-gardiste des actions à entreprendre.
- Il est proposé d'intégrer davantage dans la *Politique*, l'aspect de participation citoyenne ainsi que la création de projets favorisant l'implication des jeunes.
- Il est mentionné d'évaluer la possibilité d'inclure une mention ou un aspect visant à inclure un engagement financier dédié à la réalisation et au respect des orientations de la *Politique*.
- Il est proposé de conserver et mettre en évidence que Brossard fait partie de l'agglomération de Longueuil et que certaines compétences d'importance relèvent de l'agglomération.
- Il est conseillé d'alléger le format de la *Politique* afin de susciter l'intérêt des citoyens et faciliter la compréhension des enjeux.
- Il est suggéré de promouvoir la *Politique* de façon intensive et diversifiée auprès de la population dans le but de mobiliser les citoyens à agir pour l'environnement et favoriser l'acceptabilité sociale.
- Dans le même ordre d'idée, il est souligné qu'il est important de faire vivre la *Politique* au sein de la communauté en favorisant une approche de communication visant à promouvoir davantage les actions et la façon de les réaliser.
- Il est ajouté d'évaluer la possibilité d'inclure des capsules vidéo dans le volet promotion associé au projet.

4. POINTS POUR INFORMATION

CEDD-20250428-4.1 Stratégie de tonte différée pour le mois de mai

Mise en contexte :

Depuis quelques années, certains terrains municipaux bénéficient d'une tonte différée durant le mois de mai. Le principe consiste à retarder la première coupe de gazon de quelques semaines afin d'apporter plusieurs bénéfices, notamment en matière de biodiversité, de gestion des herbes indésirables et nuisibles, des ravageurs ainsi qu'une amélioration de la croissance de la pelouse. La diversité faunique bénéficie aussi d'un report de la première tonte grâce à la préservation des habitats et à une meilleure disponibilité de la nourriture.

Commentaires des membres :

- Il est demandé si le fait de décaler les premières coupes permet une réduction du nombre de tontes annuelles et la réalisation d'économies. Il est précisé que cet aspect sera validé auprès de la Direction des travaux publics.
- Il est aussi demandé de vérifier s'il était possible de retirer les coupes tardives dans le cas où le gazon n'aurait pas eu assez de temps de pousser (en octobre). En plus de réduire les coûts, cette mesure limite les GES, sans créer de nuisances pour les citoyens.

5. VARIA

CEDD-20250428-5.1 Don d'arbres à la Maison Internationale de la Rive-Sud – 22 avril

La Maison Internationale de la Rive-Sud (MIRS) a communiqué avec la Ville relativement à leurs 50 ans qui seront fêtés cette année. Dans le cadre des activités planifiées, l'organisme souhaitait distribuer 50 arbres de petit calibre aux citoyens de Brossard fréquentant l'organisme.

Les arbres ont été distribués dans le cadre du Jour de la Terre aux citoyens de Brossard afin qu'ils soient plantés sur les propriétés privées. Cette initiative résulte d'une collaboration soutenue entre les Directions des travaux publics, de l'urbanisme et de l'environnement, des services juridiques et des communications.

Une validation sera réalisée afin de s'assurer que les arbres seront plantés sur le territoire de Brossard. Si des arbres sont restants, il faudrait évaluer si la Direction des travaux publics peut les planter près de la Maison internationale de la Rive-Sud.

CEDD-20250428-5.2 Corvée de nettoyage au parc des Vélos – 3 mai

L'organisme Vigile verte organise un nettoyage des berges dans le parc des Vélos, le samedi 3 mai. L'évènement est ouvert aux bénévoles qui s'inscrivent sur la page Facebook. Des étudiants des écoles secondaires Lucille-Teasdale et Antoine-Brossard seront aussi présents ainsi que des employés de l'entreprise VegPro.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CEDD-20250428-6.1 Date de la prochaine séance : à convenir

CEDD-20250428-6.2 Levée de la séance

Il est proposé par M. Shayan Mohammadi Thériault
appuyé par M. Paolo St-Georges

Et résolu de lever la séance du 28 avril 2025 à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présente certifie que le procès-verbal est conforme aux commentaires émis par les membres de la CEDD lors de la rencontre.



Sophie Allard, présidente
Commission de l'environnement et du développement durable



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

14.2 **PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION DU
7 MAI 2025**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2025, est déposé.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 7 MAI 2025**

Membres présents : M. Christian Gaudette, président
Mme Tina Del Vecchio
Mme Stéphanie Quintal
M. Gaston Huot
Mme Johanne Truesdell

Étaient présents : M. Pierre-Yves Morin, directeur de l'Urbanisme et de l'environnement
Mme Émilie Goffart, cheffe de service – Planification et urbanisme
Mme Marianne Desfossés, chargée de projet
Mme Julie Peccia, technicienne en urbanisme

Était absente : Mme Pinou Thong

CCU-20250507-1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2025

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu d'approuver les procès-verbaux du 9 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROJETS D'ENVERGURE

S.O.

4. DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES
--

S.O.

5. DEMANDES DE PIIA – RÉSIDENTIEL
--

CCU-20250507-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00043 – 5845, rue Bergevin – agrandissement – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 2**

Considérant qu'une demande a été déposée pour remplacer le parement léger sur l'ensemble des murs de la résidence située au 5845, rue Bergevin;

Considérant que les couleurs proposées sont sobres et s'intègrent bien dans le voisinage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Présentation du projet proposé par le requérant telle que reçue le 24 avril 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00074 – 3525, rue Boulay – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 2**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification aux parements légers et aux ouvertures de la façade principale;

Considérant que les couleurs proposées sont sobres et s'intègrent bien dans le voisinage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Description du projet proposé telle que reçue le 2 avril 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00088 – 1635, rue Cloutier – modification à un PIIA déjà approuvé – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 1**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification architecturale d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que l'escalier couvert est peu visible de la rue et que l'appentis ne constitue pas un étage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Jérôme Sirois-Charron, arpenteur-géomètre (Bérard-Tremblay), daté du 10 février 2023, dossier 39191, minute 118, tel que reçu le 14 avril 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Marc Delisle (MDIce Design), numérotés 15-0484, datés du 22 mai 2024, tels que reçus le 14 avril 2025, 11 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00022– 1920, rue Colbeck – construction – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 1**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garages intégrés;

Considérant qu'un *Guide architectural pour les habitations unifamiliales isolées* a été approuvé sous la résolution n° 210615-309;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 8 sur les développements résidentiels du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre (Labre & associés), daté du 4 février 2025, dossier S56270, minute 49464, tel que reçu le 10 avril 2025, 1 page;
- Document de présentation, préparé par Maisons GEM, tel que reçu le 15 avril 2025, 12 pages;
- Guide d'aménagement et de développement du secteur d'habitations unifamiliales isolées, préparé par empero, daté du 22 avril 2021, tel que reçu le 23 avril 2021, 78 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00105 – 2535, place Crawford – construction – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 1**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garages intégrés;

Considérant qu'un *Guide architectural pour les habitations unifamiliales isolées* a été approuvé sous la résolution n° 210615-309;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 8 sur les développements résidentiels du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Jérôme Sirois-Charron, arpenteur-géomètre (Bérard Tremblay arpenteurs-géomètres), daté du 9 février 2023, dossier 39145, minute 114, tel que reçu le 29 avril 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Marc Delisle, T.P. (Design 3D Ice), numérotés 15-0417, datés du 18 octobre 2024, tels que reçus le 29 avril 2025, 9 pages;
- Perspective couleur, telle que reçue le 29 avril 2025, 3 pages;
- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 29 avril 2025, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 15 février 2023, 1 page;
- Guide d'aménagement et de développement du secteur d'habitations unifamiliales isolées, préparé par empero, daté du 22 avril 2021, tel que reçu le 23 avril 2021, 78 pages.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00059 – 3650, rue Meilleur – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification architecturale d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme

Considérant que l'architecture proposée et ses détails s'intègrent aux caractéristiques dominantes du voisinage;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- La perspective couleur annotée par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement datée du 9 mai 2025 devra être respectée.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Devis, préparé par Relief revêtements, tel que reçu le 21 avril 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00071 – 9025, rue Oméga – agrandissement – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 8**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'agrandissement au-dessus du garage existant de la résidence unifamiliale isolée située au 9025, rue Oméga;

Considérant que l'agrandissement proposé est sobre et s'intègre harmonieusement dans le voisinage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- La variété d'érables proposée en cour avant devra atteindre minimalement 7 mètres de hauteur à maturité.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Denicourt, arpenteur-géomètre, daté du 16 août 2021, dossier 58007, minute 1239, tel que reçu le 23 avril 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Yanhong Gan, datés du 28 mars 2025, tels que reçus le 23 avril 2025, 15 pages;
- Perspective couleur, préparée par Yanhong Gan, datée du 28 mars 2025, telle que reçue le 26 mars 2025, 1 page;
- Tableau des matériaux de parement, tel que reçu le 26 mars 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00075 – 1275, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 7**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1958;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 7 sur l'insertion en milieu bâti du secteur Brosseau du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Adam, arpenteur-géomètre (Roch Mathieu arpenteur-géomètre), daté du 16 avril 2025, dossier 15322, minute 646, tel que reçu le 16 avril 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Gabriel Felix, T.P. (FX architecture), numérotés 250029, datés du 14 avril 2025, tels que reçus le 16 avril 2025, 9 pages;

- Perspective couleur, telle que reçue le 17 avril 2025, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 23 avril 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00083 – 560, rue Richelieu – construction – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 7**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 7 sur l'insertion en milieu bâti du secteur Brosseau du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre (Dubois arpenteurs-géomètres), daté du 15 juillet 2020, dossier D18304, minute 12068, tel que reçu le 8 avril 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Stéphane Borysiewicz, T.P. (Les plans architecturaux), numérotés 20035C, tels que reçus le 8 avril 2025, 7 pages;
- Perspective couleur, telle que reçue le 8 avril 2025, 1 page;
- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 8 avril 2025, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 15 avril 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00100 – 8010, rue Rostand – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 7**

Considérant qu'une demande a été déposée pour les modifications architecturales d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le bâtiment semble bénéficier d'un droit acquis quant à la proportion minimale de matériaux de classe A;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan des élévations, préparé par Claude Goyette, T.P., numéroté 25-134CG, daté du 25 avril 2025, tel que reçu le 25 avril 2025, 2 pages;
- Photos des matériaux de parement, telles que reçues le 23 avril 2025, 2 pages.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00040 –
760, avenue Stravinski – agrandissement – habitation unifamiliale isolée –
DISTRICT 6

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'agrandissement au-dessus du garage de l'habitation unifamiliale isolée située au 760, avenue Stravinski;

Considérant que l'agrandissement proposé reprend les caractéristiques architecturales du bâtiment existant;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET de transmettre la suggestion suivante :

- Il est suggéré d'installer le parement de brique sur l'ensemble du mur latéral droit de l'agrandissement.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Alain Desjardins, arpenteur-géomètre, daté du 11 octobre 1994, dossier 94-D1874, minute 1874, tel que reçu le 19 février 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Charles Parent, technologue professionnel (Acptech), numérotés 24-280, datés du 16 avril 2025, tels que reçus le 16 avril 2025, 10 pages;
- Perspective couleur, préparée par Charles Parent, technologue professionnel (Acptech), numérotée 24-280, datée du 16 avril 2025, telle que reçue le 16 avril 2025, 1 page;
- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 16 avril 2025, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 17 avril 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-5.12 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00078 – 455, rue Valéry – construction – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 4**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1965;

Considérant que le bâtiment existant a été incendié et sévèrement endommagé;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre (Fabien Grutman arpenteur-géomètre), daté du 18 juin 1998, minute 6908, tel que reçu le 31 mars 2025, 3 pages;
- Plan d'implantation, préparé par Jean-Sébastien Chaume, arpenteur-géomètre (Vital Roy arpenteurs-géomètres), daté du 16 avril 2025, dossier 72242-00, minute 1239, tel que reçu le 18 avril 2025, 1 page;
- Rapport de l'arboriculteur, préparé par Jean-Manuel Morissette (Services d'arbres Arbois), numéroté S25-01, daté du 21 mars 2025, tel que reçu le 31 mars 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Architecture Charles Parent technologue, numérotés 24-271, datés du 8 avril 2025, tels que reçus le 18 avril 2025, 10 pages;
- Rapport d'ingénierie pour pieux, préparé par Julien Plaisance, ingénieur (Groupe Genius), tel que reçu le 18 avril 2025, 1 page;
- Tableau des matériaux de parement et photos des échantillons, tels que reçus le 1^{er} avril 2025, 7 pages;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 23 avril 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDES DE PIIA – COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET PUBLIC

CCU-20250507-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00219 – 2510, rue Colbeck – installation bureau de vente – projet Remacité – **DISTRICT 1**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'un bureau de vente sur le lot vacant faisant face à l'îlot C du projet Brossard-sur-le-parc;

Considérant que le bureau de vente est lié à la construction des 60 maisons unifamiliales contiguës prévues dans l'îlot C ;

Considérant que le projet pour la construction des 60 maisons unifamiliales contiguës dans l'îlot C a été approuvé par le conseil municipal en septembre dernier (résolution 240917-431);

Considérant que l'installation du bureau de vente s'effectuera sur le lot faisant face au projet prévu dans l'îlot C, et ce, afin de ne pas nuire aux travaux;

Considérant la vocation temporaire du bâtiment;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 12 sur les bâtiments relatifs à un bureau de vente du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Le bureau de vente ne peut être utilisé que pour la promotion et la vente/location des logements situés dans l'îlot C du projet Brossard-sur-le-parc;
- Aucun entreposage ni conteneur ne sont autorisés sur le terrain occupé par le bureau de vente.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan de localisation, préparé par empero, daté du 4 avril 2025, dossier 2500608, tel que reçu le 8 avril 2025, 1 page;
- Document de présentation, préparé par e, daté du 8 avril 2025, tel que reçu le 8 avril 2025, 16 pages;
- Photos du bâtiment prises le 10 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00091 – 1605, avenue des Lumières, local 10 – modification architecturale commerciale – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification architecturale d'un local commercial;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Document de présentation, préparé par Meta Architecture, numéroté 24-1125, daté du 11 avril 2025, tel que reçu le 11 avril 2025, 19 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DEMANDES DE PIIA – AFFICHAGE

CCU-20250507-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00070 – 9650, boulevard Leduc, local 10 – affichage – Old Navy – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de quatre enseignes murales pour le commerce Old Navy;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Walton, numéro 344343, daté du 12 novembre 2024, tel que reçu le 20 mars 2025, 9 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00021 – 1055, rue du Lumen, local 250 – affichage – cégep Saint-Jean-sur-Richelieu – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour installer trois enseignes au 1055, rue du Lumen;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- L'enseigne apposée au mur de l'entrée principale doit être installée au mur du bâtiment et constituée de lettres détachées, sans boîtier.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Bélanger branding design ltée, nommé : cégep Saint-Jean-sur-Richelieu – concept définitif – identité extérieure, numéro de projet 24-8529, daté du 14 avril 2025, tel que reçu le 23 avril 2025, 32 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00064 – 1060, rue du Lux, local 25 – affichage – Zara – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de quatre enseignes murales et trois enseignes projetantes;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Myriam Boutin, architecte (Sumus Collab), numéro ZA-2410, daté du 20 février 2025, tel que reçu le 18 mars 2025, 3 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00097–7240, boulevard du Quartier, local 5 – affichage – Banque Scotia – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une nouvelle enseigne murale et d'une nouvelle enseigne sur marquise pour le local situé au 7240, boulevard du Quartier et occupé par la Banque Scotia;

Considérant que le remplacement de la face de l'enseigne sur boîtier existante n'est pas assujéti au règlement sur les PIIA;

Considérant que le remplacement des deux enseignes de prescription installées sur les façades avant et arrière de la marquise n'est pas assujéti au règlement sur les PIIA;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Le mur devra être ragréé ou nettoyé de façon à retirer les traces des enseignes précédentes.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Enseignes Montréal Néon, numéro 24517_PROD GEN_R00, daté du 19 mars 2025, tel que reçu le 24 avril 2025, 14 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-7.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00068 – 6000, boulevard de Rome, local 40 – affichage – Breakout Jeu d'évasion – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne murale;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Stéphane Du Sablon (Enseignes Access), numéro 252897, daté du 26 février 2025, tel que reçu le 14 avril 2025, 2 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250507-7.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00082 – 9155, boulevard Taschereau – affichage – Banque de Montréal – **DISTRICT 8**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de six nouvelles enseignes murales pour le local occupé par Banque de Montréal;

Considérant que le remplacement des facettes dans les enseignes détachées n'est pas assujéti au règlement sur les PIIA;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseignes, préparé par ZIP SIGNS, daté du 12 février 2025, tel que reçu le 4 février 2025, 23 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
--

S.O.

9. DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

S.O.

10. PPCMOI

S.O.

11. VARIA

S.O.

12. POINT D'INFORMATION

CCU-20250507-12.1 Point d'information – Avis préliminaire architecture – projet Panama Prével / TGTA, phase A1 – centre-ville

Une présentation est effectuée auprès des membres du CCU pour présenter les esquisses d'implantation et d'architecture préliminaires du projet Panama par Prével/TGTA afin d'obtenir des commentaires en vue d'une modification du PIIA niveau 1 approuvé et d'une approbation de PIIA niveau 2 d'un premier bâtiment de l'îlot A (phase A1).

La proposition comporte certaines différences dans le nombre de logements par bâtiment, les superficies commerciales et de bureaux, la volumétrie des basiliaires, l'orientation de certaines tours par rapport au projet initial approuvé. Le détail de ces modifications sera à venir afin d'assurer que le projet demeure conforme à la vision de développement de la Ville.

Le projet est bien reçu dans son ensemble et les membres font part de leurs commentaires en vue du dépôt d'un projet bonifié.

CCU-20250507-13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu de lever la séance du 7 mai 2025 à 18 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présente certifie que le procès-verbal est conforme aux commentaires émis par les membres du CCU lors de la séance du 7 mai 2025.



Christian Gaudette, président
Comité consultatif d'urbanisme



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

14.3 **PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE DÉMOLITION - RÉUNION DU 14 MAI 2025**

Le procès-verbal de la réunion du comité de démolition tenue le 14 mai 2025, est déposé.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION
TENUE LE 14 MAI 2025 À 18 h 30**

Membres présents : M. Christian Gaudette, président
Mme Tina Del Vecchio, membre
Mme Stéphanie Quintal, membre

Sont également présents : Mme Émilie Goffart, cheffe de service – Planification et urbanisme
M. Joël Bellerose, chargé de projet en urbanisme
Mme Caroline Beaudet, secrétaire de direction – Urbanisme
Me Joanne Skelling, greffière de la municipalité

CD-20250514-1 OUVERTURE ET QUORUM

Le président ouvre la séance et constate le quorum.

CD-20250514-2 ORDRE DU JOUR

CD-20250514-2.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Stéphanie Quintal
appuyé par Tina del Vecchio

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CD-20250514-2 PRÉSENTATION DES DEMANDES DE DÉMOLITION

CD-20250514-3.1 Dossier 2025-00107 – 8100, boulevard Taschereau – lot 2 254 412 – démolition
– bâtiment commercial vacant – **DISTRICT 6**

3.1.1 Présentation du bâtiment et site visé

À l'aide d'une présentation visuelle intitulée « Séance du 14 mai 2025 - Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition – Propriété à l'étude : 8100, boulevard Taschereau – demande : Autoriser la démolition du bâtiment commercial vacant », M. Joël Bellerose, chargé de projet en urbanisme fait une présentation du bâtiment et du site visé, lequel revêt les principales caractéristiques suivantes :

- Bâtiment construit en 1978 et vacant depuis plus d'une dizaine d'années;
- Ancien usage commercial d'un seul étage comportant une mezzanine intérieure;
- Bâtiment implanté en retrait des rues;
- Apparence extérieure et intérieure dégradée par le vandalisme et l'infiltration d'eau;
- Faible valeur architecturale et sans réel intérêt de préservation en raison des matériaux communs brique rouge, pierre, vitrage en tôle métallique;
- Nuisance visuelle pour le voisinage et enjeux de cohabitation.

3.1.2 Programme de réutilisation du sol dégagé

Toujours à l'aide de la même présentation et document, M. Bellerose présente le Programme de réutilisation du sol dégagé qui prévoit :

- Un nivellement et ensemencement de l'empreinte au sol du bâtiment;
- Un maintien de la haie située de côté de l'avenue San Francisco.

3.1.3 Avis public et affichage sur le site

La greffière explique qu'un avis public a été publié sur le site Web de la Ville de Brossard, le 2 mai 2025 et, qu'un avis de démolition a aussi été installé sur le terrain du bâtiment vacant faisant l'objet de la demande de démolition, le 2 mai 2025.

3.1.4 Avis aux locataires

M. Bellerose ajoute qu'aucun avis fut transmis puisque le bâtiment est vacant.

3.1.5 Oppositions reçues

La greffière informe le comité qu'aucune opposition n'a été reçues à l'égard de la présente demande de démolition.

3.1.6 Période de questions/commentaires

Aucune question n'est posée ni commentaire émis lors de cette période, personne n'assiste à la séance.

3.1.7 Décision du comité

CD-20250514-3.1.7

Afin de rendre sa décision, le comité prend notamment en considération des éléments suivants :

- Considérant l'état dégradé du bâtiment et que celui-ci présente seulement une faible valeur architecturale sans réel intérêt de préservation ;
- Considérant les nuisances que génère ce bâtiment sur la qualité de vie du voisinage ;
- Considérant que le bâtiment existant est situé dans un secteur voué à une transformation au cours des prochaines années ;
- Considérant que le programme de réutilisation du sol dégagé est conforme aux règlements d'urbanisme ;
- Considérant qu'il n'y a actuellement aucun locataire ou occupant;
- Considérant qu'aucune opposition n'a été signifiée à la Ville pour la démolition du bâtiment;
- Considérant que le règlement REG-399 concernant la démolition d'immeubles exige une garantie monétaire équivalant à 50% de la valeur du bâtiment commercial inscrite au rôle foncier et que le requérant souhaite que le conseil municipal autorise de ne pas exiger de garantie monétaire pour cette demande de démolition qui est dans l'intérêt du public ;

Il est proposé par Stéphanie Quintal
appuyé par Tina del Vecchio

Et résolu

D'autoriser, sous réserve du respect des conditions suivantes, la démolition de l'immeuble commercial vacant situé au **8100, boulevard Taschereau** - lot 2 254 412 - à Brossard.

- La haie présente le long de l'avenue San Francisco devra être conservée et entretenue;
- Les travaux de démolition ainsi que le réaménagement du terrain comme prévu au programme de réutilisation du sol dégagé devront être complétés dans les 5 mois suivant la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition;

- Puisque la démolition est dans l'intérêt du public, le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition recommande au conseil municipal d'exempter le propriétaire à verser une garantie monétaire pour l'exécution des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1.8 Processus d'appel de la décision

La greffière explique que tout intéressé peut, dans les 30 jours de la décision du comité, faire appel de la décision. Pour ce faire, **il doit faire parvenir un avis écrit au plus tard le 13 juin 2025** à la Direction du greffe soit par courriel à greffe@brossard.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Appel de la décision du comité d'étude des demandes de démolition
Direction du greffe / À l'attention de la greffière
2001, boulevard Rome, 1^{er} étage
Brossard (Québec) J4W 3K5

M. Bellerose ajoute qu'aucun certificat d'autorisation de démolition ne pourra être délivré par la Ville avant l'expiration de ce délai de 30 jours.

De plus, il explique que si le comité des demandes d'autorisation de démolition recommande au conseil municipal d'exempter le propriétaire à verser une garantie financière pour l'exécution des travaux, aucun certificat d'autorisation ne pourra être délivré avant qu'une résolution ne soit adoptée à cette fin par le conseil.

CD-20250514-4 LEVÉE DE LA SÉANCE

CD-20250514-4.1

Il est proposé par Stéphanie Quintal
appuyé par Tina del Vecchio

Et résolu de lever la présente séance à 18 h 45

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Christian Gaudette, conseiller
Président du comité


Émilie Goffart, cheffe de service – planification
et urbanisme
Secrétaire du comité



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

14.4 **PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE SUIVI DES CONTRATS - RÉUNION DU 21 MAI 2025**

Le procès-verbal de la réunion du comité de suivi des contrats tenue le 21 mai 2025, est déposé.

Compte-rendu de réunion

Réunion : Comité de suivi des contrats

Date : 21 mai 2025

Heure : 11h à 12h

Lieu : TEAMS

Participants : Antoine Assaf, Julie Chevalier, Marilyn Chabot, Julie Hainault, Sébastien Lévesque, Daniel Lucier

Absents : Sandra Avakian, Pierre Martel

1. Objectifs de la réunion :

Contexte ET/OU Ordre du jour : Élaborer et recommander des directives administratives en fonction du règlement sur la gestion contractuelle.

2. Points abordés, décisions, actions à réaliser et échéance

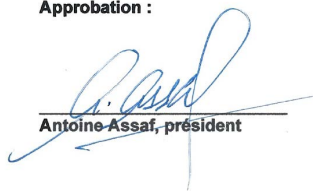
Sujets	Décision / Action / Suivi	Responsable	Suivi
Résultats d'ouverture d'appels d'offres	Marylin Chabot fait la présentation des appels d'offres présentés durant la période du 5 avril au 16 mai 2025. Commentaire : Il est question des écarts de prix entre les estimations et les soumissions réelles, ainsi que l'impact sur l'inflation sur les coûts des projets. Rép : Les estimations sont basées sur un taux d'inflation de 6% alors que l'inflation réelle était inférieure (près de 4%), ce qui a conduit à des ajustements dans les estimations. Révision des prix unitaires sera faite régulièrement afin de refléter la réalité du marché. Il est suggéré d'arrimer les rencontres du comité avec les assemblées du conseil afin d'obtenir l'information avant la tenue du conseil de ville. Nettoyage d'égout sanitaire : Il est mentionné que ce contrat a été annulé en raison du prix exagéré. Une révision des processus sera faite et des discussions auront lieu afin de coordonner les travaux de nettoyage des conduites d'égout avec les Services techniques.	Marylin Chabot JH SL/JC	

Sujets	Décision / Action / Suivi	Responsable	Suivi
	S'il y a des urgences, les Travaux publics pourront palier à la tâche le cas échéant.		
Tableaux de bord des contrats des Services techniques	<u>Grande-Allée Phase 2</u> - Appel d'offres pour les travaux d'enfouissement de certaines traverses des RTU - effectué par Longueuil (printemps 2025); - Appel d'offres pour les travaux civils - effectué par Longueuil (Automne 2025); - Travaux des traverses des RTU: Automne 2025; - Début des travaux civils : Printemps 2026; - Fin des travaux planifiés 2028. <u>Secteur A</u> Les travaux sont débutés depuis la fin avril et prendront fin au mois de novembre 2025. Ceux-ci comprennent : - Construction de la station de pompage Alfred / Agnès (début mi-avril); - Réfection des infrastructures de la rue Audette de Anthony à Alfred; - Réfection des infrastructures de la rue Agnès de Audette à Alfred; - Réfection des infrastructures de la rue Albanie d'Athènes à Grande Allée; - Réfection du sentier piétonnier Albanie-Allen (ajout éclairage + réfection de la chaussée); - Mise en place de la couche de surface de pavage pour les tronçons complétés en 2024. <u>Parc de Liège – Jeux d'eau et aménagement</u> Les travaux ont repris et la date de fin prévue est maintenue. Le projet est avancé à plus de 70%. La dalle de jeu d'eau est coulée, tous les travaux de bétonnage, les infrastructures souterraines et l'éclairage du site sont terminés. <u>Aucun enjeu.</u> <u>Valois - Réaménagement</u> Les travaux ont repris et la date de fin prévue est maintenue.	Julie Chevalier	

Sujets	Décision / Action / Suivi	Responsable	Suivi
	Le projet est avancé à plus de 70%. La dalle de jeu d'eau est coulée, tous les travaux de bétonnage, les infrastructures souterraines et l'éclairage du site sont terminés. L'installation du caoutchouc des structures de jeux est débutée. Aucun enjeu. <u>Parc Poly-Aréna Phase 1B</u> Le projet est avancé à plus de 10 %. La construction du massif d'HQ/Bell est terminée. L'avancement respecte l'échéancier soumis par l'entrepreneur général du projet. Le début des travaux est reporté suivant la période de dégel 2025, telle que déterminée par le MTMD. La finalisation de la phase 1B est désormais prévue pour le début de l'automne 2025. Aucun enjeu immédiat, une coordination est à prévoir avec LCVC et la Commission scolaire compte tenu des diverses activités. <u>Parc Poly-Aréna Phase 2</u> Les travaux de réalisation de la Phase 2 doivent être coordonnés avec ceux d'Hydro-Québec pour l'enfouissement de la ligne aérienne et la nouvelle distribution électrique. Les travaux seront donc répartis sur une période de 3 ans débutant en 2026. Aucun enjeu, le montant total dédié aux honoraires est respecté. <u>Échéancier à surveiller</u> (tributaires des collaborateurs externes)		
Tableau de bord des contrats de la division gestion des immeubles	<u>Centre multigénérationnel</u> TRAVAUX - Date de fin projetée : 30 juillet 2025 (vacances construction). Livraison par Decarel. - Pas d'enjeu immédiat, l'échéancier est suivi. MOBILIER ET ÉQUIPEMENT - Date requise pour livraison-installation : août 2025. Échéancier respecté : Inauguration et ouverture au public prévue en septembre 2025.	Julie Chevalier en l'absence de Pierre Martel	

Sujets	Décision / Action / Suivi	Responsable	Suivi
	<u>Parc Champlain – Remplacement chalet et piscine</u> Le professionnel en électricité a été remplacé par un nouvel ingénieur (même que piscine Vanier). Raccordement au réseau HQ est confirmé et devrait être fait en début de mai 2025. Les travaux accusent un retard évident. La livraison de la piscine a été repoussée à la semaine du 7 juillet. <i>Échéancier à surveiller.</i> <u>Parc Vanier – Remplacement du chalet et piscine</u> Les travaux avancent bien, mais l'échéancier demeure très serré. <i>Enjeu :</i> Le vitrage avec motif sérigraphié sera livré en retard. Globalement, le financement disponible pour le projet est suffisant pour financer l'excédent des coûts de construction. Pas d'enjeu pour le moment.		
• Travaux publics	Aucun sujet particulier.	Sébastien Lévesque	
• Prochaine rencontre	2 juillet à 15h		

Approbation :



Antoine Assaf, président

Le 27 mai 2025



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

14.5 **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 22 MAI 2025**

Le procès-verbal ratifié du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil, pour sa séance ordinaire tenue le 22 mai 2025, est déposé pour valoir comme rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil tenue le 22 mai 2025, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Reine Bombo-Allara.

Présences :

Doreen Assaad, mairesse de la Ville de Brossard
Lysa Bélaïcha, conseillère municipale de la Ville de Longueuil
Reine Bombo-Allara, conseillère municipale de la Ville de Longueuil
Alvaro Cueto, conseiller municipal de la Ville de Longueuil
Catherine Fournier, mairesse de la Ville de Longueuil
Sylvain Joly, conseiller municipal de la Ville de Longueuil
Jean Martel, maire de la Ville de Boucherville
Pascale Mongrain, mairesse de la Ville de Saint-Lambert
Jonathan Tabarah, conseiller municipal de la Ville de Longueuil

Nancy Cormier, conseillère municipale de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, en remplacement de Ludovic Gris  Farand, maire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Autres pr sences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffi re de la Ville de Longueuil
Gaby Jodoin, directeur g n ral
V ronica Mollica, chef de division, s ances et avocate principale

1. OUVERTURE

CA-250522-1.1

OUVERTURE DE LA S ANCE

La pr sidente constate que le quorum est atteint et d clare la s ance ouverte.

CA-250522-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est propos  d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

CA-250522-1.3

P RIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une p riode au cours de laquelle les personnes pr sentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

André Bastien dépose un document concernant le futur poste de police de Brossard, les principes du développement durable et les meilleures pratiques en matière de construction écologique LEED.

CA-250522-1.4

DÉPÔT DES ORIENTATIONS TRANSMISES AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AVANT CETTE SÉANCE ET CONCERNANT LES SUJETS DONT IL EST SAISI

Il est procédé au dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération par les villes de Longueuil, de Boucherville, de Brossard et de Saint-Lambert avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi.

CA-250522-1.5

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 17 AVRIL 2025

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 avril 2025, à 16 h 03, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CA-250522-2.1

ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2024 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2025-0404)

Il est proposé d'adopter le rapport des activités 2024 du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CA-250522-4.1

APPUI AU PROJET COHABITAT DE LA MAISON INTERNATIONALE DE LA RIVE-SUD (MIRS) (SD-2025-0168)

Il est proposé d'appuyer le projet Cohabitat de la Maison internationale de la Rive-Sud (MIRS) relatif à la construction de logements communautaires situés sur le lot 3 221 571 du cadastre du Québec quant à des demandes

d'aide financière à être présentées dans le cadre de programmes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-4.2

APPUI AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'HÉBERGEMENT LA CASA BERNARD-HUBERT (SD-2025-0804)

Il est proposé d'appuyer le projet d'agrandissement de l'Hébergement la Casa Bernard-Hubert relatif à la construction d'un nouveau pavillon situé au 1215, chemin du Coteau-Rouge, soit sur le lot 2 629 446 du cadastre du Québec quant à la présentation de ce dossier dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-4.3

APPUI AU PROJET UN TOIT POUR TOUS, PHASE 2 (SD-2025-0817)

Il est proposé d'appuyer le projet Un toit pour tous, phase 2, relatif à la construction d'un immeuble comportant 54 logements à être gérés par l'organisme Habitation communautaire Longueuil (HCL) ainsi que 10 logements à être gérés par l'organisme L'Entre-Deux, sur le lot 6 635 631 du cadastre du Québec, quant à la présentation de ce dossier dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-4.4

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 22 AVRIL 2025 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2025-0842)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 22 avril 2025, préparée par la Direction des finances, au montant de 1 152 249 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

CA-250522-5.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION DES SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX SALARIÉS DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION (SD-2025-0759)

Il est procédé au dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général aux salariés de compétence d'agglomération.

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CA-250522-6.1

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-075 POUR L'ACHAT DE VÊTEMENTS ET D'ACCESSOIRES D'UNIFORMES POLICIERS (LOT 3) - VÊTEMENTS DE CORPS ISOLANTS (SD-2025-0647)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-075 pour l'achat de vêtements et d'accessoires d'uniformes policiers (lot 3) - Vêtements de corps isolants, pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, CIMA LTCI Corporation, pour un montant estimé à 128 086,18 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-6.2

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-075 POUR L'ACHAT DE VÊTEMENTS ET D'ACCESSOIRES D'UNIFORMES POLICIERS (LOT 13) - PANTALONS CARGO (SD-2025-0648)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-075 pour l'achat de vêtements et d'accessoires d'uniformes policiers (lot 13) - Pantalons cargo, pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, Imrico ltée, pour un montant estimé à 333 897,75 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-075 POUR L'ACHAT DE VÊTEMENTS ET D'ACCESSOIRES D'UNIFORMES POLICIERS (LOT 14) - MANTEAU POLICIER (SD-2025-0672)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-075 pour l'achat de vêtements et d'accessoires d'uniformes policiers (lot 14) - Manteau policier, pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, Uniforme L. & M. inc., pour un montant estimé à 169 720,35 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-6.4

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0012 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ACTUARIAT POUR LA GESTION DES RÉGIMES DE RETRAITE (LOT 1) (SD-2025-0830)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0012 pour la fourniture de services professionnels en actuariat, pour la gestion des régimes de retraite (lot 1), pour une période de cinq ans débutant le 1er juin 2025, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Eckler ltée, pour un montant de 2

130 630,47 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-6.5

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0012 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ACTUARIAT POUR LA GESTION DES PROGRAMMES D'ASSURANCE COLLECTIVE (LOT 2) (SD-2025-0837)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0012 pour la fourniture de services professionnels en actuariat pour la gestion des programmes d'assurance collective (lot 2), pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} juin 2025, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Mallette Actuaire inc., pour un montant de 601 204,28 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-6.6

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0064 POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2025-0717)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0064 pour des travaux d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques des bâtiments municipaux situés aux 4250 et 4300, chemin de la Savane, pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, Gestion Imm-Tech inc., pour un montant de 862 307,90 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-6.7

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0068 POUR L'AMÉNAGEMENT DE VUS MARQUÉS, DE TYPE SOLO, POUR LE SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (LOT 2) (SD-2025-0829)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0068 pour l'aménagement de VUS marqués, de type *Solo*, pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil (lot 2), au plus bas soumissionnaire conforme, Distributions Maranda inc., pour un montant de 127 431,04 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0111 POUR L'ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES HYBRIDES POUR LE SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2025-0730)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0111 pour l'acquisition de deux véhicules hybrides, de marque Honda Accord, pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil, au plus bas soumissionnaire conforme, Automobiles Desjardins St-Constant inc., pour un montant de 106 777,56 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0145 LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE MOBILIER DE BUREAU DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 789, BOULEVARD ROLAND-THERRIEN ET EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION (SD-2025-0799)**

Il est proposé :

- 1° d'adjuger le contrat LONG-25-0145 pour la fourniture et l'installation de mobilier de bureau dans le cadre du réaménagement du bâtiment situé au 789, boulevard Roland-Therrien, au plus bas soumissionnaire conforme, 2737-6557 Québec inc, faisant affaires sous le nom Unique mobilier de bureau, pour un montant de 171 307 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;
- 2° d'emprunter au fonds de roulement de l'agglomération un montant n'excédant pas 31 600 \$, remboursable sur une période de cinq ans, afin de prévoir les crédits requis pour les travaux de réfection de la toiture.
- 3° d'emprunter au fonds de roulement local un montant n'excédant pas 48 400 \$, remboursable sur une période de cinq ans, afin de prévoir les crédits requis pour les travaux de réfection de la toiture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-6.10**RÉSILIATION DU CONTRAT APP-20-210 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CHEMISES À MANCHES COURTES ET À MANCHES LONGUES AINSI QUE DE PANTALONS CARGO POUR LE SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2025-0685)**

Il est proposé de résilier le contrat APP-20-210 pour la fourniture et la livraison de chemises à manches courtes et à manches longues ainsi que de pantalons cargo pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil, adjugé à M.D. Charlton co. ltd.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-6.11**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-19-039 POUR LA GESTION DE L'ÉCOCENTRE MARIE-VICTORIN (OPTION 2) (SD-2025-0743)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 370 564,43 \$, taxes comprises, au contrat APP-19-039 pour la gestion de l'écocentre Marie-Victorin (option 2), adjugé à OPSIS gestion d'infrastructures inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2025-0743.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-6.12**AFFECTATION EN PROVENANCE DU FONDS D'IMMOBILISATION D'AGGLOMÉRATION (SD-2025-0456)**

Il est proposé d'affecter une somme de 32 990 \$, en provenance du fonds d'immobilisation, afin de prévoir les crédits requis pour un dépassement de coûts au contrat APP-18-312 pour des services professionnels pour le traitement in situ par bioremédiation des sols et de l'eau souterraine du 850, rue Saint-Charles Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-6.13**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 3) DANS LE CADRE DU PROJET D'URBANISATION DU CHEMIN DU TREMBLAY ET DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL ET DE L'AQUEDUC VERS LA VILLE DE BOUCHERVILLE (SD-2025-0485)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 147 792,54 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 3), adjugé à Atkins Réalis Canada inc., dans le cadre du projet d'urbanisation du chemin du Tremblay et de prolongement de l'égout pluvial et de l'aqueduc vers la Ville de Boucherville, requis pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2025-0485.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-6.14**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 3) DANS LE CADRE DE LA DÉCONSTRUCTION DE LA PASSERELLE P14143 (VICTORIA) (SD-2025-0757)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 192 115,81 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 3), adjugé à Atkins Réalis Canada inc., requise pour des services professionnels d'ingénierie pour la déconstruction de la passerelle P14143 (Victoria) et la surveillance des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CA-250522-8.1

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE PRÊT DE SERVICE D'UN SERGENT-DÉTECTIVE À L'UNITÉ MIXTE D'ENQUÊTE SUR LE CRIME ORGANISÉ, RÉGION DE L'EST (SD-2025-0287)

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Gendarmerie royale du Canada concernant le prêt de service d'un sergent-détective du Service de police de l'agglomération de Longueuil à l'unité mixte d'enquête sur le crime organisé, région de l'Est, pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-8.2

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMMANDEMENT ENTRE LES CORPS DE POLICE DE NIVEAU 3 ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS FILET II (SD-2025-0288)

Il est proposé d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec, la Ville de Laval et la Ville de Gatineau concernant le transfert de commandement entre les corps de police de niveau 3 et la Sûreté du Québec dans le cadre d'opérations Filet II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-8.3

APPROBATION D'UNE ENTENTE VISANT LA RELANCE DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2025-0673)

Il est proposé d'approuver l'entente avec Fonds locaux de solidarité FTQ visant la relance du Fonds local de solidarité de l'agglomération de Longueuil, laquelle prévoit notamment le rétablissement de l'avoir net à un minimum de 100 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-8.4

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL AU COMITÉ ACCÈS CANNABIS (SD-2025-0807)

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité publique concernant le versement d'une subvention maximale de 525 000 \$ à la Ville, pour la participation du Service de police de l'agglomération de Longueuil au Comité Accès Cannabis, pour l'exercice financier 2024-2025;

2° d'approuver l'affectation de trois ressources à la mise en œuvre des activités de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-8.5

APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 MODIFIANT L'ENTENTE CONCERNANT LE PRÊT DE SERVICES DE POLICIERS AFFECTÉS À L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2025-0815)

Il est proposé :

1° d'approuver l'avenant n° 2 modifiant l'entente concernant le prêt de services de policiers affectés à l'Escouade régionale mixte de la Montérégie, lequel a pour objet de prolonger celle-ci pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

2° d'autoriser le remplacement du sergent-détective affecté à ce prêt de service, pour la durée de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-8.6

APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE, D'INTERVENTION D'URGENCE OU DE SAUVETAGE (SD-2025-0708)

Il est proposé d'approuver l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu concernant l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage, ou d'autres sinistres de même nature, conformément au schéma de couverture de risques en incendie révisé 2023-2027 et pour une période de sept ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250522-8.7

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE CAMP LINGUISTIQUE (SD-2025-0789)

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente d'aide financière avec la Maison Internationale de la Rive-Sud, par laquelle la Ville s'engage à verser à cet organisme une somme de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la mise en œuvre d'un projet de camp linguistique, pour la période prenant fin au plus tard le 30 septembre 2025;

2° d'autoriser l'appropriation du montant en provenance de l'entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles 2023-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

CA-250522-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CA-250522-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 16 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière de la Ville de Longueuil,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

14.6 **PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE PLANIFICATION - RÉUNION DU 3 JUIN 2025**

Le procès-verbal de la réunion du comité de planification tenue le 3 juin 2025, est déposé.

PROCÈS-VERBAL
SUIVI ADMINISTRATIF

Le 3 Juin 2025

MEMBRES DU CONSEIL			FONCTIONNAIRES	
Sont présents (es)	Doreen Assaad Tina Del Vecchio Patrick Langlois Antoine Assaf Daniel Lucier	Christian Gaudette Sophie Allard	Guy Benedetti, directeur général Joanne Skelling, greffière Éric Laporte, directeur de cabinet	Absentes : Stéphanie Quintal Michelle Hui
TOUTES LES RECOMMANDATIONS SOUMISES AU COMITÉ SONT APPROUVÉES SAUF LES CHANGEMENTS, PRÉCISIONS OU SUIVIS CI-APRÈS :				
POINT	SUJETS	INFORMATIONS / SUIVIS DEMANDÉS		RECOMMANDATION
1	ORDRE DU JOUR			
2	INFORMATION			
3	COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL			
3.1	Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - CCU - Réunion du 7 mai 2025 - Approbation			FAVORABLE
4	RÉGLEMENTATION			
4.1	Règlement REG-453-01 modifiant le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux - Avis de motion et présentation du projet de règlement			FAVORABLE
5	APPELS D'OFFRES, CONTRATS ET ENTENTES			

Procès-verbal du comité de planification

3 juin 2025

5.1	Services d'entretien de portes coulissantes au complexe aquatique - Contrat ATP-25-1161 - Octroi de contrat		FAVORABLE
5.2	Réaménagement du parc Maupassant - Contrat SP-24-1970 - Octroi de contrat	Modifications à apporter au SD suite aux commentaires émis – à transmettre au greffe	FAVORABLE SAvakian JSkelling
5.3	Fourniture et livraison de pierres concassées - Contrat SP-24-1986 - Octroi de contrat		FAVORABLE
5.4	Travaux d'aménagement du parc Saint-François - Contrat SP-25-1992 - Octroi de contrat	Modifications à apporter au SD suite aux commentaires émis – à transmettre au greffe Rappel de procéder à un affichage sur site informant la population des travaux	FAVORABLE SAvakian COuellet
5.5	Aménagement des terrains de pétanque - parc des Étoiles - Contrat SP-25-2008 - Octroi de contrat	Rappel de procéder à un affichage sur site informant la population des travaux	FAVORABLE COuellet
5.6	Travaux de réfection de pavage - Contrat SP-25-2011 - Octroi de contrat		FAVORABLE
5.7	Fourniture et livraison d'arbres - Contrat SP-25-2020 - Octroi de contrat		FAVORABLE
5.8	Dépense au contrat-cadre SP-24-1878 - Lot 2 - Services professionnels en ingénierie sur demande – Surveillance et gestion administrative des travaux de planage et pavage - Autorisation		FAVORABLE

Procès-verbal du comité de planification

3 juin 2025

5.9	Financement pour les travaux de la phase 2 du parc des Étoiles au quartier Solar - Autorisation		FAVORABLE
5.10	Entente de financement - Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1) - Autorisation de signature	Serait-il préférable d'envisager de confier le tout à la SCCR?	FAVORABLE MForcier
5.11	Financement par appropriation à la réserve financière d'assurance - autorisation		FAVORABLE
5.12	Services techniques en audiovisuel - Contrat SP-23-1790 - Prolongation		FAVORABLE
6	ADMINISTRATION ET FINANCES		
6.1	Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024 - Publication		FAVORABLE
6.2	Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant - Exercice financier 2024 - Dépôt		FAVORABLE
6.3	Excédent de fonctionnement 2024 - Affectations		FAVORABLE
6.4	Aide Financière - Programme d'aide à la voirie locale - ministère des Transports et de la Mobilité Durable - Projet de construction de feux de circulation à l'intersection de l'avenue Malo et du boulevard Milan - Fin des travaux et reddition de comptes		FAVORABLE

Procès-verbal du comité de planification

3 juin 2025

6.5	Étude d'opportunité Aréna Michel-Normandin - Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté		FAVORABLE
6.6	Plan d'action à l'égard des personnes handicapées PAPH 2025-2026 - Adoption		FAVORABLE
6.7	Demande d'exemption - versement d'une garantie monétaire - démolition du bâtiment sis au 8100, boulevard Taschereau - Autorisation		FAVORABLE
7	RESSOURCES HUMAINES		
7.1	Mise en oeuvre du plan d'organisation - Direction des communications		FAVORABLE
7.2	Mesures disciplinaires - Employé municipal - Décision		FAVORABLE
7.3	Employés - Mouvements de main-d'oeuvre		FAVORABLE
8	PROCLAMATIONS ET ÉVÉNEMENTS		
8.1	Évènement festif au 9750, boulevard Leduc – DIX30 – Marché de Nuit Asiatique – Autorisation		FAVORABLE
9	APPUIS, SOUTIEN ET AFFAIRES DU CONSEIL		
9.1	Souk du Sud de l'Association Fanmi se Fanmi - Permis d'occupation du domaine public pour un événement - Demande de gratuité		FAVORABLE

3 juin 2025

10	DÉPÔT DE DOCUMENTS		
10.1	Procès-verbal - Commission de l'environnement et du développement durable - Réunion du 28 avril 2025		
10.2	Procès-verbal - Comité consultatif d'urbanisme - Réunion du 7 mai 2025		
10.3	Procès-verbal - Comité de démolition - Réunion du 14 mai 2025		
10.4	Procès-verbal - Comité de suivi des contrats - Réunion du 21 mai 2025		
11	VARIA		
12	FIN DE LA RÉUNION		17H05

Signé à Brossard, le 3 juin 2025



Doreen Assaad, mairesse

Présidente



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

14.7 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 15 MAI AU 4 JUIN 2025

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 15 mai au 4 juin 2025, est déposée.

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-15	A	219780		66690	APILADO REYNAND			597,87
250512		2025-05-12	597,87		REGLEMENT DOS 0603-06-2024-182	02-121-10-941	597,87	
2025-05-15	A	219781		11696	AU WILLIAM			396,72
WAU58_SODA		2025-05-09	396,72		CACHET ANIMATION - 250427 AU 250510 (BC6246787)	02-722-10-499	396,72	
2025-05-15	A	219782		60616	BACHAND FRANCINE			108,08
250429-2		2025-04-29	108,08		PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	108,08	
2025-05-15	A	219783		02337	BELL CANADA			39,90
250425 450466207		2025-04-25	39,90		FRAIS INTERNET	02-133-10-333	36,43	
2025-05-15	A	219784		66683	BOUCHER MICHEL			50,00
250430		2025-04-30	50,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	50,00	
2025-05-15	A	219785	Transphere	07965	BUFFET DU CHEF (LE) (9230-1647 QUEBEC INC)			3 535,48
19072		2025-04-16	3 535,48		SERVICE DE TRAITEUR (BC6247420)	02-131-10-611	3 228,36	
2025-05-15	A	219786		66676	CARAUSU VALENTIN			125,00
250430		2025-04-30	125,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	125,00	
2025-05-15	A	219787		66679	CHI CAI SHU			125,00
250430		2025-04-30	125,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	125,00	
2025-05-15	A	219788		66671	CHING WU CHI			150,00
250430		2025-04-30	150,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	150,00	
2025-05-15	A	219789		66682	CROTEAU JACQUES			100,00
250430		2025-04-30	100,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00	
2025-05-15	A	219790		66677	CUERRIER DANIEL			140,00
250430		2025-04-30	140,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	140,00	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-15	A	219791		59635	DEPONT SARAH			100,00
250424		2025-04-24	100,00		PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	100,00	
2025-05-15	A	219792		66672	DESAUTELS LOUIS			100,00
250430		2025-04-30	100,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00	
2025-05-15	A	219793		50000	BELOUASSA NASSIMA			75,00
250422-2		2025-04-22	75,00		PROG SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES - 2025	02-471-00-996	75,00	
2025-05-15	A	219794		50000	BERGERON JEAN			175,00
250428-3		2025-04-28	175,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	175,00	
2025-05-15	A	219795		50000	BERGERON MADELEINE			194,31
250423-6		2025-04-23	194,31		PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	194,31	
2025-05-15	A	219796		50000	BERNARD ANGELIQUE			139,87
250422-3		2025-04-22	74,00		PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	74,00	
250423-1		2025-04-23	65,87		PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	65,87	
2025-05-15	A	219797		50000	BOIVIN SYLVIE			97,65
250428-4		2025-04-28	97,65		PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	97,65	
2025-05-15	A	219798		50000	BOTBOL NOEMIE-ANDREA			52,48
250428-7		2025-04-28	52,48		PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	52,48	
2025-05-15	A	219799		50000	BRAINI GIULIO			75,00
250429-1		2025-04-29	75,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	75,00	
2025-05-15	A	219800		50000	CHAN HING WAH AUGUSTIN			75,00
250430-5		2025-04-30	75,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	75,00	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-15	A	219801		50000	CHAN HING WAH AUGUSTIN		50,00
250430-4		2025-04-30	50,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	50,00	
2025-05-15	A	219802		50000	CHEN TINA		125,00
250430-7		2025-04-30	125,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	125,00	
2025-05-15	A	219803		50000	CHIN HSIA LEI		75,00
250424-3		2025-04-24	75,00	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	75,00	
2025-05-15	A	219804		50000	CHONG TANG WING		175,00
250430-8		2025-04-30	175,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	175,00	
2025-05-15	A	219805		50000	DESFORGES CLAUDINE		577,50
250422		2025-04-22	577,50	SUBVENTION - ECONOMIE D EAU	02-471-00-996	577,50	
2025-05-15	A	219806		50000	DESROSIERS MYLENE		75,00
250424-1		2025-04-24	75,00	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	75,00	
2025-05-15	A	219807		50000	DONG TAN YONG		100,00
250430-11		2025-04-30	100,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00	
2025-05-15	A	219808		50000	GAUDREAU CAROLE		100,00
250430-9		2025-04-30	100,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00	
2025-05-15	A	219809		50000	GAUVREAU MARC-ALEXANDRE		100,00
250430-1		2025-04-30	100,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00	
2025-05-15	A	219810		50000	GEOFFRION LAURENCE		75,00
250424-5		2025-04-24	75,00	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	75,00	
2025-05-15	A	219811		50000	HADDAD JAD		100,00
250430-10		2025-04-30	100,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00	

REGISTRE DES CHÈQUES

Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04

Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-15	A	219812		50000	HUNG LAM SUN			92,00
250423-2		2025-04-23	92,00		PROG SUBVENTION BARIL EAU PLUVIALE 2025	02-471-00-996	92,00	
2025-05-15	A	219813		50000	JIE YANG			150,00
250428-2		2025-04-28	150,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	150,00	
2025-05-15	A	219814		50000	JIN YU			100,00
250430		2025-04-30	100,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00	
2025-05-15	A	219815		50000	KWAN DAMON			175,00
250429		2025-04-29	175,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	175,00	
2025-05-15	A	219816		50000	LAM YUK TSEUNG AUDREY			175,00
250428		2025-04-28	175,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	175,00	
2025-05-15	A	219817		50000	LAMARRE SHAREL-AUDE			43,50
250428-9		2025-04-28	43,50		PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	43,50	
2025-05-15	A	219818		50000	LI ALEX			100,00
250422-1		2025-04-22	100,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00	
2025-05-15	A	219819		50000	LONG THAI KIM			68,41
250428-6		2025-04-28	68,41		PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	68,41	
2025-05-15	A	219820		50000	METIVIER PHILIPPE			100,00
250429-3		2025-04-29	100,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00	
2025-05-15	A	219821		50000	MYRE VALERIE			32,73
250424-7		2025-04-24	32,73		PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	32,73	
2025-05-15	A	219822		50000	NADEAU JESSICA			75,00
250425-29		2025-04-25	75,00		PROG SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES - 2025	02-471-00-996	75,00	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-15	A	219823		50000	NADEAU LECLERC ANDREANNE			43,72
250424-8		2025-04-24	43,72		PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	43,72	
2025-05-15	A	219824		50000	NGUYEN NICOLAS			150,00
250430-6		2025-04-30	150,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	150,00	
2025-05-15	A	219825		50000	OUDILLE-MONDOLONI MARINE			53,15
250428-10		2025-04-28	53,15		PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	53,15	
2025-05-15	A	219826		50000	PAN LILY			200,00
250430-3		2025-04-30	200,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	200,00	
2025-05-15	A	219827		50000	PLAISANCE MARIE-PIER			75,00
250423		2025-04-23	75,00		PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	75,00	
2025-05-15	A	219828		50000	POUSHT MASHHAD AMIR			68,98
250423-3		2025-04-23	68,98		PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	68,98	
2025-05-15	A	219829		50000	QI HU KE			58,67
250428-8		2025-04-28	58,67		PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES 2025	02-471-00-996	58,67	
2025-05-15	A	219830		50000	SANDEKIAN VERONIQUE			34,95
250424-2		2025-04-24	34,95		PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	34,95	
2025-05-15	A	219831		50000	SINGH SUKHPAL			309,70
250423-5		2025-04-23	309,70		PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	309,70	
2025-05-15	A	219832		50000	SWITZER KENNETH			100,00
250430-2		2025-04-30	100,00		PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00	
2025-05-15	A	219833		50000	TAGMOUTI MOUNA			66,97
250424-6		2025-04-24	66,97		PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES 2025	02-471-00-996	66,97	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-15	A	219834		50000	TETREAUPT PIERRETTE		229,38
250423-4		2025-04-23	229,38	PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	229,38	
2025-05-15	A	219835		50000	THANH CHRISTINE		160,96
250424-9		2025-04-24	160,96	PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	160,96	
2025-05-15	A	219836		50000	VIALE-DUFOUR CAMILLE		126,98
250428-1		2025-04-28	100,00	PROG SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES - 2025	02-471-00-996	100,00	
250428-5		2025-04-28	26,98	PROG SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES - 2025	02-471-00-996	26,98	
2025-05-15	A	219837		50000	WANG RUI		114,96
250423-7		2025-04-23	114,96	PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	114,96	
2025-05-15	A	219838		50000	WING YU SZE		48,13
250424-4		2025-04-24	48,13	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2025	02-471-00-996	48,13	
2025-05-15	A	219839		07171	GESTION MICHEL SEGUIN INC (CANADIAN TIRE BROSSARD)		278,18
811397		2025-04-17	278,18	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6247478)	02-727-00-645	254,02	
2025-05-15	A	219840		07619	GOWLING WLG (CANADA) S E N C R L		6 945,06
20478065		2025-04-15	6 945,06	HON PROF - SERVICES JURIDIQUES - DOS L139530002/211721 (BC6227051)	02-121-10-412	6 341,77	
2025-05-15	A	219841		66687	HUNG LY CHI		1 267,98
250505		2025-05-05	1 267,98	REGLEMENT DOS 0603-06-2025-009	02-121-10-941	1 267,98	
2025-05-15	A	219842		02798	LAURIN CONTENEURS INC		1 908,68
212309		2025-04-15	1 908,68	BAC (BC6247412)	02-311-80-526	1 742,88	
2025-05-15	A	219843		66673	LEMYRE GINETTE		121,00
250430		2025-04-30	121,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	121,00	
2025-05-15	A	219844		66667	LEVESQUE LISE		100,00
250424		2025-04-24	100,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
2025-05-15	A	219845		66666	MAILHOT NICOLE			175,00
250424		2025-04-24	175,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	175,00		
2025-05-15	A	219846		66678	MANSOURI MAHROKH			100,00
250430		2025-04-30	100,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00		
2025-05-15	A	219847		10331	ME HELEN TSALAMANDRIS NOTAIRE INC			1 806,65
F1617/9787		2025-04-16	1 806,65	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6247406)	02-121-00-412 02-121-00-412	1 469,82 197,00		
2025-05-15	A	219848		10331	ME HELEN TSALAMANDRIS NOTAIRE INC			1 763,65
F1617/9793		2025-04-17	1 763,65	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6247406)	02-121-00-412 02-121-00-412	1 469,82 154,00		
2025-05-15	A	219849		66674	MESSAOUDI SOUAD			100,00
250430		2025-04-30	100,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00		
2025-05-15	A	219850		10067	ORAPI CANADA LTEE			937,05
IN00107123		2025-03-24	937,05	PRODUITS D ENTRETIEN (INV115421)	40-150-10-000	855,64		
2025-05-15	A	219851		66664	REIS JAIME			234,50
250423		2024-04-23	234,50	PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	234,50		
2025-05-15	A	219852		66669	REMILLARD PIERRE			100,00
250430		2025-04-30	100,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00		
2025-05-15	A	219853		12307	REMORQUAGE PEG 2008 INC			517,39
53845		2025-04-17	517,39	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT	02-311-80-499	472,44		
2025-05-15	A	219854		01882	RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)			172,46
71763		2025-04-14	172,46	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT	02-311-80-525	157,48		



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
2025-05-15	A	219855		66680	RIZK JUSTIN			100,00
250430		2025-04-30	100,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00		
2025-05-15	A	219856		66675	SAPOZHNIKOV IGOR			150,00
250430		2025-04-30	150,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	150,00		
2025-05-15	A	219857		64025	SENG YUE CORINNE			100,00
250424-10		2025-04-24	100,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	100,00		
2025-05-15	A	219858		07123	SPECIAL EVENT SALES LTD			369,79
65043-2		2025-04-15	369,79	MATERIEL SPECIALISE (BC6247364)	02-723-40-699	337,67		
2025-05-15	A	219859		66665	SU NA NA			243,74
250425		2025-04-25	243,74	PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	243,74		
2025-05-15	A	219860		03681	TELUS			21 421,15
418 JP2 8101		2025-04-10	21 421,15	ENFOUISSEMENT DU RESEAU (BC6241503)	22-03570-717	19 560,36		
2025-05-15	A	219861		66681	WANG RUI			200,00
250430		2025-04-30	200,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	200,00		
2025-05-15	A	219862		66670	ZHENG HUA IEN			75,00
250430		2025-04-30	75,00	PROG SUBVENTION - OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS ECOLOGIQUES - 2025	02-471-00-996	75,00		
2025-05-15	A	700391		56382	CARTE DEBIT ET DIVISION AQUATIQUE			103,27
250507		2025-05-07	103,27	CARTE DEBIT - DIVISION AQUATIQUE 250401 AU 250430	02-713-10-671 02-713-10-699	75,40 18,90		
2025-05-15	A	700392		54652	CARTE DEBIT SPORT ET PLEIN AIR			261,05
250408		2025-04-08	261,05	CARTE DEBIT - SPORT ET PLEIN AIR - 250401 AU 250430	02-716-10-611 02-716-10-611	120,23 129,38		

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net
2025-05-15	M	2505151	Prélèvement auto	07907	GLOBAL PAYMENTS DIRECT CANADA		57 390,88
250430	160343570	2025-04-30	2 999,28		FRAIS DE TRANSACTION ET LOCATION TERMINAL	02-991-10-899	343,31
						02-991-10-899	2 623,31
250430	361735570	2025-04-30	371,10		FRAIS DE TRANSACTION ET LOCATION TERMINAL	02-991-10-899	174,28
						02-991-10-899	180,24
250430	440277570	2025-04-30	65,00		FRAIS DE TRANSACTION	02-991-10-899	65,00
250430	446870357	2025-04-30	35,00		FRAIS DE TRANSACTION	02-991-10-899	35,00
250430	447566995	2025-04-30	10,00		FRAIS DE TRANSACTION	02-991-10-899	10,00
250430	456833957	2025-04-30	51 234,28		FRAIS DE TRANSACTION	02-991-10-899	51 234,28
250430	483015357	2025-04-30	1 289,75		FRAIS DE TRANSACTION	02-991-10-899	1 289,75
250430	534292257	2025-04-30	1 386,47		FRAIS DE TRANSACTION ET LOCATION TERMINAL	02-991-10-899	129,13
						02-991-10-899	1 245,06



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-16	M	2505161	Prélèvement auto	04525	HYDRO QUEBEC		2 489,43
250422	299000295	2025-04-22	124,44	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-714-90-681	113,63	
250422	299000295	2025-04-22	202,61	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-713-90-681	78,09	
					02-714-90-681	8,67	
					02-341-10-681	33,99	
					02-341-10-681	0,00	
					02-341-10-681	64,26	
					02-341-10-681	0,00	
250422	299040684	2025-04-22	254,11	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-414-10-681	232,03	
250422	299061182	2025-04-22	153,23	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-713-90-681	139,92	
250423	299000295	2025-04-23	192,23	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	139,81	
					02-341-10-681	35,72	
					02-714-90-681	0,00	
					02-341-10-681	0,00	
					02-341-10-681	0,00	
250424	299000295	2025-04-24	73,82	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-714-90-681	5,25	
					02-341-10-681	62,15	
					02-341-10-681	0,00	
250425	299000295	2025-04-25	985,60	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	0,00	
					02-714-90-681	129,22	
					02-341-10-681	0,00	
					02-341-10-681	0,00	
					02-341-10-681	0,00	
					02-341-10-681	0,00	
					02-341-10-681	62,47	
					02-341-10-681	708,29	
250425	299003577	2025-04-25	171,01	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	156,15	
250425	299048152	2025-04-25	332,38	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	72,67	
					02-341-10-681	230,85	
2025-05-19	M	2505191	Internet	03872	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES		530,42
MAI25-19PA		2025-05-13	530,42	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-21-000	530,42	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-19	M	2505192	Internet	03593	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		238 573,57
MAI25-19		2025-05-13	238 573,57	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-16-100	89 855,41	
					50-138-17-000	47 164,42	
					50-138-17-000	47 164,42	
					50-138-15-000	3 843,71	
					50-138-15-000	5 383,92	
					50-138-18-000	34 333,29	
					50-138-17-100	127,33	
					50-138-17-100	127,33	
					50-138-19-000	10 573,74	
2025-05-19	M	2505193	Internet	03787	RECEVEUR GENERAL DU CANADA		93 312,30
MAI25-19TP		2025-05-13	15 716,76	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-11-100	11 021,91	
					50-138-13-000	1 956,20	
					50-138-13-000	2 738,65	
MAI25-19TR		2025-05-13	77 595,54	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-12-100	60 692,88	
					50-138-14-000	7 988,07	
					50-138-14-000	8 914,59	
2025-05-22	A	219863		66613	ABD-ELFATTAH FATEN		78,37
LO-2025		2025-04-24	78,37	REMB ACTIVITES - ICO3316596 - IE1028849	50-131-53-000	78,37	
2025-05-22	A	219864		03115	ACKLANDS-GRAINGER INC		255,24
9482444107		2025-04-22	255,24	MATERIEL ET EQUIPEMENT	02-311-90-624	233,07	
2025-05-22	A	219865		60684	BANH THANH PHI		27,52
LO-2025		2025-04-28	27,52	REMB ACTIVITES - ICO3317950 - IE936135	50-131-53-000	27,52	
2025-05-22	A	219866		64345	BARCHI FELISARDO ANA CLAUDIA		222,76
LO-2025		2025-05-02	222,76	REMB ACTIVITES - ICO3318076 - IE1005992	50-131-53-000	222,76	
2025-05-22	A	219867		65593	BERGERON-RICHER NELLY		216,55
LO-2025		2025-04-29	216,55	REMB ACTIVITES - ICO3317544 - IE1000527	50-131-53-000	216,55	
2025-05-22	A	219868		57526	BOISCLAIR DOMINIC		61,86
LO-2025		2025-05-06	61,86	REMB ACTIVITES - ICO3318285 - IE970519	50-131-53-000	61,86	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-22	A	219869		62319	BOUJRADA KARIM		113,26
LO-2025		2025-05-06	113,26	REMB ACTIVITES - IE 988402 - ICO 3317603	50-131-53-000	113,26	
2025-05-22	A	219870		66644	BOUTIN KARINE		61,86
LO-2025		2025-05-01	61,86	REMB ACTIVITES - ICO3318059 - IE935650	50-131-53-000	61,86	
2025-05-22	A	219871		66694	BRASSART SEBASTIEN		111,37
LO-2025		2025-05-15	111,37	REMB ACTIVITES - ICO3320394 - IE1026005	50-131-53-000	111,37	
2025-05-22	A	219872		64018	CHEN JIAN RU		164,29
LO-2025		2025-05-08	164,29	REMB ACTIVITES - ICO3317509 - IE984023	50-131-53-000	164,29	
2025-05-22	A	219873		61813	CHEN JUN HUI		166,50
LO-2025		2025-05-01	166,50	REMB ACTIVITES - ICO3317537 - IE973239	50-131-53-000	166,50	
2025-05-22	A	219874		65287	CHEN MENGSHU		162,72
LO-2025		2025-05-02	162,72	REMB ACTIVITES - ICO3319336 - IE977244	50-131-53-000	162,72	
2025-05-22	A	219875		66652	CHIN BRENT		166,50
LO-2025		2025-05-06	166,50	REMB ACTIVITES - ICO3318719 - IE900589	50-131-53-000	166,50	
2025-05-22	A	219876		65588	CHON JUNGIM		166,50
LO-2025		2025-04-23	166,50	REMB ACTIVITES - ICO3317585 - IE1017919	50-131-53-000	166,50	
2025-05-22	A	219877		66684	COLLETTE SARAH-EMILY		222,74
LO-2025		2025-05-12	222,74	REMB ACTIVITES - ICO3320126 - IE998412	50-131-53-000	222,74	
2025-05-22	A	219878		66636	COUSTEAU SANDRA		898,47
LO-2025		2025-04-30	898,47	REMB ACTIVITES - ICO3318031 - IE978266	50-131-53-000	898,47	
2025-05-22	A	219879		66655	DE SOUSA TRINDADE SCOTTI TACIANA		178,19
LO-2025		2025-05-06	178,19	REMB ACTIVITES - ICO3318992 - IE1027177	50-131-53-000	178,19	
2025-05-22	A	219880		66637	DENIS MYLENE		61,87
LO-2025		2025-04-30	61,87	REMB ACTIVITES - ICO3317405 - IE1025661	50-131-53-000	61,87	

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-22	A	219881		12395	DISTRIST-HUBERT INC (ARCHIPEL)			22,98
		FC00000394	2025-04-15	22,98	PRODUITS ENTRETIEN	02-714-80-639	20,99	
2025-05-22	A	219882		61543	DUFOUR CORRINE			522,50
		LO-2025	2025-05-13	522,50	REMB ACTIVITES - ICO3321108 - IE980812	50-131-53-000	522,50	
2025-05-22	A	219883		66646	EL BENNA WISSEM			400,93
		LO-2025	2025-05-02	400,93	REMB ACTIVITES - ICO3318161 - IE1002786	50-131-53-000	400,93	
2025-05-22	A	219884		66691	FASANO ALLISON			166,50
		LO-2025	2025-05-14	166,50	REMB ACTIVITES - ICO3320759 - IE1018715	50-131-53-000	166,50	
2025-05-22	A	219885		63923	FITZGIBBON CONAL			707,39
		LO-2025	2025-05-14	707,39	REMB ACTIVITES - ICO3317617 - IE992759	50-131-53-000	655,84	
						50-131-53-000	51,55	
2025-05-22	A	219886		66610	FONTAINE MONIQUE			89,80
		LO-2025	2025-04-24	89,80	REMB ACTIVITES - ICO3314202 - IE353026	50-131-53-000	89,80	
2025-05-22	A	219887		62728	GAO YUAN			166,50
		LO-2025	2025-05-02	166,50	REMB ACTIVITES - ICO3317943 - IE976253	50-131-53-000	166,50	
2025-05-22	A	219888		07171	GESTION MICHEL SEGUIN INC (CANADIAN TIRE BROSSARD)			865,78
		791251	2025-04-22	865,78	MATERIEL ET EQUIPEMENT	02-311-80-647	790,58	
2025-05-22	A	219889	Transphere	12457	GILLES CHARLAND INC			4 818,60
		25-4725	2025-04-22	4 818,60	BACS A FLEURS (BC6247443)	02-714-80-639	4 400,02	
2025-05-22	A	219890		66640	GIRAUDON ALEXANDRA			216,00
		LO-2025	2025-05-01	216,00	REMB ACTIVITES - ICO3317498 - IE992190	50-131-53-000	216,00	
2025-05-22	A	219891		60444	HABIBI-AMIN MARYAM			229,50
		LO-2025	2025-04-28	229,50	REMB ACTIVITES - ICO3317441 - IE952401	50-131-53-000	180,00	
						50-131-53-000	49,50	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net
2025-05-22	A	219892		66647	HAMMOND PILON NOELLA		85,91
LO-2025		2025-05-05	85,91		REMB ACTIVITES - ICO3318412 - IE1017110	50-131-53-000	85,91
2025-05-22	A	219893		66641	HAMRAZ WAJIMA		130,62
LO-2025		2025-05-01	130,62		REMB ACTIVITES - ICO3317528 - IE1029146	50-131-53-000	130,62
2025-05-22	A	219894		65376	HAO SHUANG		61,87
LO-2025-1		2025-05-14	61,87		REMB ACTIVITES - ICO3321226 - IE1000251	50-131-53-000	61,87
2025-05-22	A	219895		60525	HARVEY NANCY		255,09
LO-2025		2025-05-02	255,09		REMB ACTIVITES - IE 994313 - ICO 3318135 ET ICO 3318470	50-131-53-000	255,09
2025-05-22	A	219896		66660	HUA SHA		378,00
LO-2025		2025-05-08	378,00		REMB ACTIVITES - ICO3319772 - IE979234	50-131-53-000	378,00
2025-05-22	A	219897		66621	JAYAVELU VIGNESH		148,50
LO-2025		2025-04-28	148,50		REMB ACTIVITES - ICO3317371 - IE1029168	50-131-53-000	148,50
2025-05-22	A	219898		66689	JEAN MYRIAM		151,87
LO-2025		2025-05-13	151,87		REMB ACTIVITES - ICO3320550 - IE976039	50-131-53-000	151,87
2025-05-22	A	219899		66630	KHALF SALMA		99,90
LO-2025-1		2025-05-08	99,90		REMB ACTIVITES - ICO3320300 - IE66630	50-131-53-000	99,90
2025-05-22	A	219900		66298	LAFRANCE MARTIN		432,00
LO-2025		2025-05-15	432,00		REMB ACTIVITES - ICO3320957 - IE966291	50-131-53-000	432,00
2025-05-22	A	219901		66685	LAM NADINE		180,00
LO-2025		2025-05-12	180,00		REMB ACTIVITES - ICO3320245 - IE995085	50-131-53-000	180,00
2025-05-22	A	219902		62630	LAMARRE ISABELLE		51,78
LO-2025		2025-05-06	51,78		REMB ACTIVITES - ICO3318266 - IE928103	50-131-53-000	51,78
2025-05-22	A	219903		66692	LAURENT MADELEINE		727,17
LO-2025		2025-05-15	727,17		REMB ACTIVITES - ICO3321364 - IE1012112	50-131-53-000	727,17



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
2025-05-22	A	219904		66633	LEPAGE SIMARD EDITH			775,14
LO-2025		2025-05-09	775,14	REMB ACTIVITES - ICO3318869 - IE974734	50-131-53-000 50-131-53-000	750,37 24,77		
2025-05-22	A	219905		66651	LEUTHE HELGA			108,92
LO-2025		2025-05-05	108,92	REMB ACTIVITES - ICO3318709 - IE1028986	50-131-53-000	108,92		
2025-05-22	A	219906		66639	LI TIN PO MELISSA			84,37
LO-2025		2025-05-01	84,37	REMB ACTIVITES - ICO3317490 - IE1027162	50-131-53-000	84,37		
2025-05-22	A	219907		04643	LONGUEUIL PHOTO 2000 INC			770,33
12887		2025-04-21	770,33	SERVICES TECHNIQUES (BC6246980)	02-131-10-449	703,42		
2025-05-22	A	219908		60364	MAHA EL KESHAWI			372,35
LO-2025		2025-04-23	372,35	REMB ACTIVITES - ICO3317610 - IE987781	50-131-53-000	372,35		
2025-05-22	A	219909		66658	MALO ANDREW			70,54
LO-2025		2025-05-07	70,54	REMB ACTIVITES - ICO3319509 - IE66658	50-131-53-000	70,54		
2025-05-22	A	219910		65572	MASJIDI ATIFA			132,01
LO-2025-1		2025-05-08	132,01	REMB ACTIVITES - ICO3320419 - IE1005960	50-131-53-000	132,01		
2025-05-22	A	219911		66179	MATEI BIANCA			61,87
LO-2025		2025-05-13	61,87	REMB ACTIVITES - ICO3320495 - IE1004905	50-131-53-000	61,87		
2025-05-22	A	219912		65615	MEYERS LESLIE			51,57
LO-2025		2025-04-28	51,57	REMB ACTIVITES - ICO3317373 - IE1022648	50-131-53-000	51,57		
2025-05-22	A	219913		58312	MINOSOA VOLAHASINA RANDRIANARISON			164,97
LO-2025		2025-05-14	164,97	REMB ACTIVITES - ICO3317638 - IE951002	50-131-53-000	164,97		
2025-05-22	A	219914		63907	MORALES LORENA			360,72
LO-2025		2025-05-05	360,72	REMB ACTIVITES - ICO3317677 - IE1016429	50-131-53-000 50-131-53-000	198,00 162,72		



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-22	A	219915		66602	MOUMIN AFAP		148,50
LO-2025		2025-04-23	148,50	REMB ACTIVITES - ICO3317378 - IE1022443	50-131-53-000	148,50	
2025-05-22	A	219916		61721	NAFISA MAYAR		111,37
LO-2025		2025-05-06	111,37	REMB ACTIVITES - ICO3319886 - IE962847	50-131-53-000	111,37	
2025-05-22	A	219917		66663	NAGORNIJS DMITRIJS		99,00
LO-2025		2025-05-08	99,00	REMB ACTIVITES - ICO3317443 - IE1002252	50-131-53-000	99,00	
2025-05-22	A	219918		54545	NELSON RAYDERL GARCIA-REYES		111,37
LO-2025		2025-05-05	111,37	REMB ACTIVITES - ICO3319755 - IE950459	50-131-53-000	111,37	
2025-05-22	A	219919		62785	NG WEIFANG		222,74
LO-2025		2025-04-23	222,74	REMB ACTIVITES - ICO3317438 - IE977788	50-131-53-000	222,74	
2025-05-22	A	219920		60173	NGUYEN SI TRIET		211,50
LO-2025		2025-05-08	211,50	REMB ACTIVITES - ICO3320479 - IE966278	50-131-53-000	211,50	
2025-05-22	A	219921		66653	NIKITINA NATALIA		200,24
LO-2025		2025-05-06	200,24	REMB ACTIVITES - ICO3317391 - IE997938	50-131-53-000	200,24	
2025-05-22	A	219922		66693	PAQUETTE JULIE		126,90
LO-2025		2025-05-15	126,90	REMB ACTIVITES - ICO3321580 - IE937193	50-131-53-000	126,90	
2025-05-22	A	219923		66661	PROULX DANIEL		68,90
LO-2025		2025-05-08	68,90	REMB ACTIVITES - ICO3319142 - IE1028251	50-131-53-000	68,90	
2025-05-22	A	219924		03787	RECEVEUR GENERAL DU CANADA		1 054,32
1800000000-1		2025-05-01	1 054,32	RENOUVELLER PERMIS 8160-034 - (BC6247562)	02-714-90-512	1 054,32	
2025-05-22	A	219925		12307	REMORQUAGE PEG 2008 INC		517,39
54040		2025-04-24	517,39	REMORQUAGE	02-311-80-499	472,44	
2025-05-22	A	219926		66635	RIVAROLA VILLANUEVA LAURA ANTONELLA		216,00
LO-2025		2025-04-30	216,00	REMB ACTIVITES - ICO3317419 - IE1019927	50-131-53-000	216,00	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-22	A	219927		62109	RIZK SAMER		139,50
LO-2025		2025-04-25	139,50	REMB ACTIVITES - IE 986195 - ICO 3317370	50-131-53-000	139,50	
2025-05-22	A	219928		61211	ROLDAN FREDY		70,83
LO-2025		2025-04-30	70,83	REMB ACTIVITES - ICO3318865 - IE238136	50-131-53-000	70,83	
2025-05-22	A	219929		66632	SOUCY YANN		111,45
LO-2025		2025-05-09	111,45	REMB ACTIVITES - ICO3318866 - IE1000170	50-131-53-000	111,45	
2025-05-22	A	219930		61363	ST-HILAIRE SAFYA		180,00
LO-2025		2025-05-05	180,00	REMB ACTIVITES - ICO3319673 - IE978713	50-131-53-000	180,00	
2025-05-22	A	219931		12407	S8 VITRERIE ARCHITECTURALE INC		2 649,02
0000002343		2025-04-24	2 649,02	ENTRETIEN ET REPARATION - BATIMENTS (BC6247547)	02-713-80-522	2 418,91	
2025-05-22	A	219932		64265	TAZI GHITA		111,37
LO-2025-1		2025-05-08	111,37	REMB ACTIVITES - ICO3319707 - IE1005944	50-131-53-000	111,37	
2025-05-22	A	219933		61191	THIBAUT JOHN		111,38
LO-2025		2025-05-02	111,38	REMB ACTIVITES - ICO3317929 - IE994495	50-131-53-000	111,38	
2025-05-22	A	219934		66695	WANG QIAOYIN		431,25
LO-2025		2025-05-16	431,25	REMB ACTIVITES - ICO3320730 - IE1027620	50-131-53-000	431,25	
2025-05-22	A	219936		66657	WOLFSON IRINA		67,12
LO-2025		2025-05-07	67,12	REMB ACTIVITES - ICO - IE996060	50-131-53-000	67,12	
2025-05-22	A	219937		60052	WONG JENNY		216,55
LO-2025		2025-05-12	216,55	REMB ACTIVITES - ICO3319874 - IE992824	50-131-53-000	216,55	
2025-05-22	A	219938		66686	XU WEIJIA		93,25
LO-2025		2025-05-12	93,25	REMB ACTIVITES - ICO3318839 - IE903633	50-131-53-000	93,25	
2025-05-22	A	219939		61662	YANG CHUMING		151,87
LO-2025		2025-04-30	151,87	REMB ACTIVITES - ICO3318461 - IE972277	50-131-53-000	151,87	

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-22	A	219940		66645	YANG SIMON			716,73
LO-2025		2025-05-02	716,73		REMB ACTIVITES - ICO3319308 - IE1008970	50-131-53-000	716,73	
2025-05-22	A	219941		62777	ZNIBER IDLAHSEN SIHAM			1 270,22
LO-2025		2025-05-06	607,58		REMB ACTIVITES - ICO3319795 - IE1002251	50-131-53-000	607,58	
LO-2025-1		2025-04-30	662,64		REMB ACTIVITES - ICO3318788 - IE1002251	50-131-53-000	662,64	
2025-05-22	A	219942		11226	9284-9314 QUEBEC INC (SOLAR FDT)			318,73
1022		2025-03-26	822,91		ECLAIRAGE ET FEUX DE CIRCULATION (BC6244556)	02-341-10-681	751,42	
847		2024-02-26	-1 412,32		CREDIT SUR FACTURE 824 (BC6244556)	02-341-10-681	-1 289,63	
992		2024-12-02	908,14		ECLAIRAGE ET FEUX DE CIRCULATION (BC6244556)	02-341-10-681	829,25	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net
2025-05-23	M	2505231	Prélèvement auto	04525	HYDRO QUEBEC		65 455,91
250428	299000295	2025-04-28	212,61		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	42,99
						02-341-10-681	24,76
						02-341-10-681	61,46
						02-341-10-681	64,93
						02-341-10-681	0,00
250428	299003194	2025-04-28	784,36		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	716,23
250428	299043265	2025-04-28	390,89		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	356,93
250428	299043547	2025-04-28	457,98		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	418,19
250428	299048725	2025-04-28	34,66		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	31,64
250428	299050692	2025-04-28	346,36		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	316,27
250428	299051434	2025-04-28	677,26		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	618,43
250428	299064502	2025-04-28	138,23		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	126,22
250428	299073360	2025-04-28	3 492,38		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-711-90-681	3 189,00
250428	299074458	2025-04-28	134,22		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	122,56
250428	299076600	2025-04-28	78,39		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	71,58
250428	299112789	2025-04-28	44,48		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	40,62
250429	299000295	2025-04-29	1 240,98		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	430,33
						02-341-10-681	366,08
						02-341-10-681	221,99
						02-341-10-681	114,78
250430	299000294	2025-04-30	3 154,87		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	2 880,82
250430	299000294	2025-04-30	81,73		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	2,00
						02-341-10-681	2,00
						02-341-10-681	6,01
						02-341-10-681	18,06
						02-341-10-681	6,01
						02-341-10-681	2,00
						02-341-10-681	2,00
						02-341-10-681	36,49

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
250430 299000295	2025-04-30	2 815,34	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	188,56	
					02-341-10-681	97,18	
					02-341-10-681	119,33	
					02-341-10-681	124,03	
					02-341-10-681	26,10	
					02-341-10-681	206,15	
					02-712-90-681	190,62	
					02-714-90-681	571,86	
					02-341-10-681	160,15	
					02-414-10-681	744,63	
250430 299071040	2025-04-30	1 170,20	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	142,18	
250501 299000295	2025-05-01	33 206,04	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-711-90-681	1 068,55	
250501 299000295	2025-05-01	3 101,71	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-722-90-681	1 635,84	
					02-191-90-681	9 039,59	
					02-722-90-681	5 779,40	
					02-712-80-681	6 543,36	
					40-136-19-000	517,22	
					02-311-90-681	4 393,42	
					02-711-90-681	2 386,90	
250501 299000295	2025-05-01				02-714-90-681	1 970,60	
					02-714-90-681	861,67	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
250501 299000295	2025-05-01	1 047,39	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-351-10-681	47,54	
					02-351-10-681	45,28	
					02-351-10-681	36,79	
					02-351-10-681	40,75	
					02-351-10-681	63,84	
					02-341-10-681	22,64	
					02-341-10-681	22,64	
					02-341-10-681	22,64	
					02-714-90-681	22,64	
					02-351-10-681	61,58	
					02-351-10-681	58,18	
					02-351-10-681	52,76	
					02-351-10-681	53,43	
					02-351-10-681	38,15	
					02-351-10-681	38,15	
					02-351-10-681	28,31	
					02-714-90-681	22,64	
					02-714-90-681	106,41	
					02-351-10-681	61,58	
					02-351-10-681	52,76	
					02-351-10-681	35,08	
					02-351-10-681	22,64	
250501 299000295	2025-05-01	3 657,41	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-711-90-681	1 332,02	
					02-714-90-681	1 119,77	
					02-713-90-681	46,80	
					02-712-90-681	86,42	
					02-714-90-681	129,63	
					02-341-10-681	519,24	
					02-714-90-681	105,80	
250501 299000295	2025-05-01	648,36	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-414-10-681	0,00	
					02-341-10-681	273,53	
					02-714-90-681	280,70	
					02-714-90-681	37,80	
250501 299052173	2025-05-01	34,71	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-351-10-681	31,69	
250501 299056562	2025-05-01	678,10	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	619,20	
250501 299064681	2025-05-01	635,99	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-714-90-681	580,74	
250501 299070378	2025-05-01	178,77	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	163,25	
250501 299070962	2025-05-01	989,65	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-711-90-681	903,68	

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
250501	299074713	2025-05-01	75,18	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	68,65	
250501	299074713	2025-05-01	64,83	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	59,20	
250501	299074713	2025-05-01	60,64	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	55,37	
250501	299075133	2025-05-01	44,87	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-351-10-681	40,97	
250501	299077816	2025-05-01	366,27	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	334,45	
250501	299079402	2025-05-01	70,41	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-351-10-681	64,29	
250501	299079414	2025-05-01	24,79	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-351-10-681	22,64	
250501	299080393	2025-05-01	867,39	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-414-10-681	792,04	
250501	299082250	2025-05-01	67,40	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-712-90-681	61,54	
250501	299087536	2025-05-01	359,61	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-414-10-681	328,37	
250501	299097087	2025-05-01	73,63	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	67,23	
250501	299097087	2025-05-01	76,61	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	69,95	
250501	299097089	2025-05-01	57,27	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	52,30	
250501	299097092	2025-05-01	57,27	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	52,30	
250501	299105802	2025-05-01	24,79	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-712-90-681	22,64	
250502	299000295	2025-05-02	709,57	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	178,11	
					02-341-10-681	63,11	
					02-341-10-681	25,75	
					02-341-10-681	79,60	
					02-341-10-681	139,16	
					02-341-10-681	162,19	
250502	299074447	2025-05-02	128,09	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	116,97	
250502	299107370	2025-05-02	2 894,22	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-712-90-681	2 642,81	
2025-05-26	M	2505261	Internet	03872	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES		530,42
MAI25-20PA		2025-05-16	530,42	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-21-000	530,42	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-26	M	2505262	Internet	03593	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		245 235,56
MAI25-20		2025-05-16	245 235,56	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-16-100	93 156,17	
					50-138-17-000	47 932,38	
					50-138-17-000	47 932,28	
					50-138-15-000	3 933,57	
					50-138-15-000	5 509,75	
					50-138-18-000	35 156,40	
					50-138-17-100	397,35	
					50-138-17-100	397,35	
					50-138-19-000	10 820,31	
2025-05-26	M	2505263	Internet	03787	RECEVEUR GENERAL DU CANADA		97 804,01
MAI25-20TP		2025-05-16	15 844,60	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-11-100	11 027,44	
					50-138-13-000	2 007,14	
					50-138-13-000	2 810,02	
MAI25-20TR		2025-05-16	81 959,41	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-12-100	64 838,15	
					50-138-14-000	8 091,31	
					50-138-14-000	9 029,95	
2025-05-29	A	219943		55214	AL HAYEK ZAFER		200,00
SUBV-2025		2025-05-23	200,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS-2025	02-471-00-996	200,00	
2025-05-29	A	219944		66688	AMUSEMENT 20 20		678,00
LO-2025		2025-05-13	678,00	REMB ACTIVITES - ICO3319750 - IE937651	50-131-53-000	678,00	
2025-05-29	A	219945		11696	AU WILLIAM		308,56
WAU59_SODA		2025-05-23	308,56	CACHET ANIMATION - 250511 AU 250524 (BC6246787)	02-722-10-499	308,56	
2025-05-29	A	219946		60549	BELISLE CLAIRE		38,40
SUBV-2025		2025-05-16	38,40	PROG SUBVENTION - PRODUITS D HYGIENE DURABLES-2025	02-471-00-996	38,40	
2025-05-29	A	219947		02337	BELL CANADA		36,44
250504 450923845		2025-05-04	36,44	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	33,28	
2025-05-29	A	219948	Prélèvement auto	02337	BELL CANADA		59,79
250501 547823315		2025-05-01	59,79	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	65,10	
					02-133-10-333	-10,50	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-29	A	219949		65609	BEN CHEIKH IMEN		535,50
LO-2025		2025-05-23	535,50	REMB ACTIVITES - ICO3322299 - IE937158	50-131-53-000	535,50	
2025-05-29	A	219950		66732	CHIN FOON UKLIN		103,11
SUBV-2025		2025-05-14	103,11	PROG SUBVENTION PLANTATION D UN PREMIER ARBRE-2025	02-471-00-996	103,11	
2025-05-29	A	219951		11686	CONSTRUCTION MICHEL DUBE INC		9 286,63
2533		2025-05-15	9 286,63	LIBERATION DE RETENUE - SP-22-1677 #4	50-131-59-000	0,00	
2025-05-29	A	219952		66587	COTE DANIEL		100,00
SUBV-2025		2025-05-16	100,00	PROG SUBVENTION - PRODUITS D HYGIENE DURABLES-2025	02-471-00-996	100,00	
2025-05-29	A	219953		01754	CUMMINS EST DE CANADA ULC		1 543,08
AN-241283595		2024-12-19	2 332,27	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT	02-311-80-525	2 129,68	
AN-250511332		2025-05-02	-2 332,27	CREDIT SUR FACT AN-241283595	02-311-80-525	-2 129,68	
AN-250511335		2025-05-02	1 543,08	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT (BC6247523)	02-311-80-525	1 409,03	
2025-05-29	A	219954		66700	DESROSIERS HUOT JANIK		61,87
LO-2025		2025-05-20	61,87	REMB ACTIVITES - ICO3322588 - IE1008916	50-131-53-000	61,87	
2025-05-29	A	219955		12395	DISTRIST-HUBERT INC (ARCHIPEL)		306,95
FC00000401		2025-04-29	306,95	PRODUITS ENTRETIEN	02-714-80-645	280,29	
2025-05-29	A	219956		06674	DOMTAR INC		548,66
96996203		2025-04-30	548,66	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6247469)	02-132-30-322 40-150-10-000	8,40 492,60	
2025-05-29	A	219957		66733	DUCHESNEAU JULIE		674,35
SUBV-2025		2025-05-16	674,35	PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	674,35	
2025-05-29	A	219958		66703	GU MIN		180,00
LO-2025		2025-05-22	180,00	REMB ACTIVITES - ICO3322967 - IE1013645	50-131-53-000	180,00	
2025-05-29	A	219959		66752	IONATA MARCO		483,95
PC-2025		2025-05-27	483,95	REMB TROP PERCU - UE728742	50-131-53-000	483,95	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-29	A	219960		66412	KALERA MUJIJI		60,92
LO-2024		2024-10-17	60,92	REMB ACTIVITES - IE 938628 - ICO 3285668	50-131-53-000	60,92	
2025-05-29	A	219961		66750	KEI CHEUNG YUEN		86,23
SUBV-2025		2025-05-16	86,23	PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	86,23	
2025-05-29	A	219962		66745	LATOURE CAROLINE		112,08
SUBV-2025		2025-05-14	112,08	PROG SUBVENTION PLANTATION D UN PREMIER ARBRE-2025	02-471-00-996	112,08	
2025-05-29	A	219963		66739	LEBOEUF SHIRLEY		45,20
SUBV-2025		2025-05-16	45,20	PROG SUBVENTION - PRODUITS D HYGIENE DURABLES-2025	02-471-00-996	45,20	
2025-05-29	A	219964		66088	LENG KUONG PHENG		75,00
SUBV-2025		2025-05-23	75,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS-2025	02-471-00-996	75,00	
2025-05-29	A	219965		66744	LING WEI BAO		50,00
SUBV-2025		2025-05-23	50,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS-2025	02-471-00-996	50,00	
2025-05-29	A	219966		66751	LUAN YUQIAO		100,00
SUBV-2025		2025-05-26	100,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS-2025	02-471-00-996	100,00	
2025-05-29	A	219967		66740	MALLET SIMON		75,00
SUBV-2025		2025-05-23	75,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS-2025	02-471-00-996	75,00	
2025-05-29	A	219968		02312	MARTECH INC		3 643,27
208337		2025-04-25	3 643,27	MATERIEL DE SIGNALISATION (INV115513)	40-150-10-000	3 326,79	
2025-05-29	A	219969		66746	MEESSEN-PINARD MATHIEU		212,48
SUBV-2025		2025-05-14	212,48	PROG SUBVENTION PLANTATION D UN PREMIER ARBRE-2025	02-471-00-996	212,48	
2025-05-29	A	219970		66674	MESSAOUDI SOUAD		150,00
SUBV-2025		2025-05-23	150,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS-2025	02-471-00-996	150,00	
2025-05-29	A	219971		65615	MEYERS LESLIE		170,15
LO-2025-1		2025-05-23	170,15	REMB ACTIVITES - ICO3317373 - IE1022648	50-131-53-000	170,15	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net
2025-05-29	A	219972		64626	MONTAGNINO DELPHINE		81,00
SUBV-2025		2025-05-16	81,00		PROG SUBVENTION - PRODUITS D HYGIENE DURABLES-2025	02-471-00-996	81,00
2025-05-29	A	219973		66734	NADEAU LECLERC ANDREANNE		200,00
SUBV-2025		2025-05-14	200,00		PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	200,00
2025-05-29	A	219974		04602	ORDRE DES URBANISTES DU QUEBEC		804,83
2713		2025-04-28	804,83		AFFICHAGE DE POSTE	02-161-00-341	734,92
2025-05-29	A	219975		66731	PAGE LAURENT		300,00
SUBV-2025		2025-05-14	300,00		PROG SUBVENTION PLANTATION D UN PREMIER ARBRE-2025	02-471-00-996	300,00
2025-05-29	A	219976	Transphère	12459	PILON MARIE-NOELE		879,56
2038		2025-04-22	879,56		SERVICES TECHNIQUES (BC6247584)	02-131-10-449	803,15
2025-05-29	A	219977		66701	POLIZIANI LEA		374,61
LO-2025		2025-05-20	374,61		REMB ACTIVITES - ICO3321346 - IE1016577	50-131-53-000	374,61
2025-05-29	A	219978		66743	POURTARKI ALI		100,00
SUBV-2025		2025-05-26	100,00		PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS-2025	02-471-00-996	100,00
2025-05-29	A	219979		66169	POWER JOANNE		150,00
SUBV-2025		2025-05-26	150,00		PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS-2025	02-471-00-996	150,00
2025-05-29	A	219980		65437	PROULX MATHIEU		280,10
LO-2025		2025-05-27	280,10		REMB ACTIVITES - ICO3323624 - IE1008821	50-131-53-000	280,10
2025-05-29	A	219981		66737	QHANG WILSON		166,70
SUBV-2025		2025-05-16	166,70		PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	166,70
2025-05-29	A	219982		58989	RACINE-GAGNE MARIE-FRANCE		72,00
SUBV-2025		2025-05-16	72,00		PROG SUBVENTION - PRODUITS D HYGIENE DURABLES-2025	02-471-00-996	72,00
2025-05-29	A	219983		59616	RANCOURT ISABELLE		17,00
SUBV-2025		2025-05-16	17,00		PROG SUBVENTION - PRODUITS D HYGIENE DURABLES-2025	02-471-00-996	17,00



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-29	A	219984		66702	RANDRIANARISON MINOSOA VOLAHASINA		164,97
LO-2025		2025-05-14	164,97	REMB ACTIVITES - ICO3317638 - IE951002	50-131-53-000	164,97	
2025-05-29	A	219985		00064	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL		269 718,28
JUIN25-M		2025-05-26	269 718,28	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-31-100	238 440,56	
					50-138-31-100	23 844,48	
					50-138-31-100	-206,76	
					02-181-00-212	7 640,00	
2025-05-29	A	219986		01882	RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)		517,86
71859		2025-04-28	517,86	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT	02-311-80-525	472,88	
2025-05-29	A	219987		07529	RETRAITE QUEBEC		7 621,72
JUIN25-M		2025-05-26	7 621,72	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-32-000	1 744,10	
					50-138-32-000	5 877,62	
2025-05-29	A	219988		66697	SAMOTIS TETIANA		111,37
LO-2025		2025-05-16	111,37	REMB ACTIVITES - ICO3321019 - IE1016558	50-131-53-000	111,37	
2025-05-29	A	219989		00061	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN		15 702,17
JUIN25-M		2025-05-26	15 702,17	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-52-000	15 702,17	
2025-05-29	A	219990		66747	SOLINAS MATTHIEU		125,00
SUBV-2025		2025-05-23	125,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS-2025	02-471-00-996	125,00	
2025-05-29	A	219991		12458	SOLUTIONS OFFICE EQUIPEMENT INC (LES)		2 069,55
51271		2025-05-05	2 069,55	LOCATION PHOTOCOPIEUR (BC6247474)	02-714-10-516	1 889,77	
2025-05-29	A	219992		05021	SPORTS NERON INC		727,62
220000266177		2025-04-28	727,62	MATERIEL SPECIALISE	02-471-00-699	664,41	
2025-05-29	A	219993		66748	SURPRENANT MONIQUE		126,94
SUBV-2025		2025-05-16	126,94	PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	126,94	
2025-05-29	A	219994		66753	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LES HAMEAUX		1 681,38
PC-2025		2025-05-27	1 681,38	REMB TROP PERCU - UE423144	50-131-53-000	1 681,38	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-29	A	219995		63662	TAGMOUTI MOUNA		424,44
LO-2025		2025-05-22	424,44	REMB ACTIVITES - ICO3322936 - IE962174	50-131-53-000	424,44	
2025-05-29	A	219996		66741	TAN DUDLEY		200,00
SUBV-2025		2025-05-23	200,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS-2025	02-471-00-996	200,00	
2025-05-29	A	219997	Transphere	12410	TECHNOLOGIES STAY CONNECTED INC		48 972,47
2566		2025-04-29	48 972,47	MATERIEL SPECIALISE (BC6246996)	22-50590-771	44 718,39	
2025-05-29	A	219998		03926	TRANE CANADA ULC		2 841,32
315365096		2025-05-01	2 841,32	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6246489)	02-711-90-522	2 594,51	
2025-05-29	A	219999		66749	TSELIOS PANAGIOTIS		100,00
SUBV-2025		2025-05-26	100,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS-2025	02-471-00-996	100,00	
2025-05-29	A	220000		66735	VALIQUETTE CLAIRE		194,89
SUBV-2025		2025-05-14	194,89	PROG SUBVENTION - ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	194,89	
2025-05-29	A	220001		66738	VINCENT JEAN-FRANCOIS		146,59
SUBV-2025		2025-05-16	146,59	PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	146,59	
2025-05-29	A	220002		11917	V-USERS GROUP		550,00
202073		2025-04-29	550,00	CONFERENCE ET COTISATION ANNUELLE	02-722-10-494 02-161-00-497	400,00 150,00	
2025-05-29	A	220003		66736	WAN MAURICE		43,68
SUBV-2025		2025-05-16	43,68	PROG SUBVENTION D ECONOMIE D EAU - 2025	02-471-00-996	43,68	
2025-05-29	A	220004		62764	WANG JIAN		962,39
LO-2025		2025-05-23	962,39	REMB ACTIVITES - ICO3323132 - IE986707	50-131-53-000	962,39	
2025-05-29	A	220005		66605	WEI QIANG LUO		5 000,00
2019069578		2023-06-07	5 000,00	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 6780 BAILLARGEON	50-136-64-000	5 000,00	
2025-05-29	A	220006		66742	WO FAN CHI		150,00
SUBV-2025		2025-05-23	150,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS-2025	02-471-00-996	150,00	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2025-05-29	A	220007		66696	XU RUBING			225,00
LO-2025		2025-05-16	225,00		REMB ACTIVITES - ICO3321780 - IE981310	50-131-53-000	225,00	
2025-05-29	A	220008		66699	YOUSSEF AMMER			473,60
LO-2025		2025-05-20	473,60		REMB ACTIVITES - ICO3322452 - IE1029050	50-131-53-000	442,62	
2025-05-29	A	220009		12430	9368-0643 QUEBEC INC (MATT LANG)			20 000,00
ML25-599		2025-05-22	20 000,00		DEPOT CACHET ESPECTAC 250508 (BC6247583)	02-720-50-442	20 000,00	
2025-05-29	A	220010		66704	PEPIN ALEX			474,66
250529		2025-05-29	474,66		CORRECTION PAYE 2025-22	40-139-32-000	474,66	
2025-05-30	M	250530	Prélèvement auto	03870	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)			16 031,00
JUIN25-M		2025-05-26	16 031,00		AUCUN PAIEMENT A FAIRE PAYER PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE	50-138-99-110	14 921,00	
					GERER PAR LA PAYE	50-138-99-120	1 110,00	



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net
2025-05-30	M	250531	Prélèvement auto	04525	HYDRO QUEBEC		14 296,30
250505	299000295	2025-05-05	890,77		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	367,71
						02-351-10-681	80,51
						02-341-10-681	20,85
						02-341-10-681	70,22
						02-341-10-681	94,96
						02-341-10-681	91,10
						02-341-10-681	46,67
						02-341-10-681	41,39
250505	299003469	2025-05-05	313,43		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-714-90-681	286,20
250505	299046300	2025-05-05	237,98		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-414-10-681	217,30
250505	299053234	2025-05-05	12,92		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-714-90-681	11,80
250505	299062998	2025-05-05	220,70		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-351-10-681	201,52
250506	299000295	2025-05-06	3 502,05		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	303,11
						02-341-10-681	512,86
						02-341-10-681	504,74
						02-341-10-681	37,66
						02-341-10-681	150,15
						02-341-10-681	37,28
						02-341-10-681	35,74
						02-341-10-681	137,67
						02-714-90-681	668,37
						02-341-10-681	129,12
						02-341-10-681	62,94
						02-341-10-681	228,36
						02-341-10-681	389,82
250506	299002823	2025-05-06	495,35		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	452,32
250506	299002825	2025-05-06	356,63		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	325,65
250506	299002825	2025-05-06	325,22		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	296,97
250506	299040748	2025-05-06	725,61		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-414-10-681	662,58
250506	299098987	2025-05-06	216,21		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	197,43



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-05-15 Au: 2025-06-04
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
250507 299000295	2025-05-07	1 407,74	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	71,89		
				02-341-10-681	310,22		
				02-714-90-681	587,99		
				02-341-10-681	121,96		
				02-341-10-681	58,86		
				02-341-10-681	134,55		
250507 299003392	2025-05-07	1 050,18	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	958,96		
250507 299079366	2025-05-07	1 399,71	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-714-90-681	1 278,12		
250507 299088396	2025-05-07	59,10	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	53,97		
250508 299000295	2025-05-08	200,34	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-722-90-681	0,00		
				02-191-90-681	111,59		
				02-722-90-681	71,35		
				02-712-80-681	0,00		
				40-136-19-000	0,00		
				02-311-90-681	0,00		
				02-711-90-681	0,00		
250508 299000295	2025-05-08	911,62	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-714-90-681	216,53		
				02-712-90-681	38,22		
				02-341-10-681	9,81		
				02-341-10-681	144,84		
				02-341-10-681	40,42		
				02-341-10-681	0,00		
				02-341-10-681	224,64		
				02-341-10-681	74,91		
				02-341-10-681	90,95		
				02-341-10-681	0,00		
250508 299078487	2025-05-08	453,38	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-711-90-681	414,00		
250508 299088216	2025-05-08	154,72	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	141,28		
250508 299117245	2025-05-08	256,02	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	233,78		
250509 299000295	2025-05-09	1 001,11	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	849,34		
				02-341-10-681	64,80		
250509 299078094	2025-05-09	105,51	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	96,34		

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2025-06-04	M	2506041	Internet	03872	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES			1 060,84
		MAI25-21-22PA	2025-05-26	1 060,84	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-21-000	1 060,84	
2025-06-04	M	2506042	Internet	03593	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC			478 409,17
		MAI25-21-22	2025-05-26	478 409,17	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-16-100	177 083,14	
						50-138-17-000	93 843,66	
						50-138-17-000	93 843,66	
						50-138-15-000	7 797,74	
						50-138-15-000	10 922,38	
						50-138-18-000	69 828,00	
						50-138-17-100	1 800,14	
						50-138-17-100	1 800,14	
						50-138-19-000	21 490,31	
2025-06-04	M	2506043	Internet	03787	RECEVEUR GENERAL DU CANADA			184 961,87
		MAI25-21-22TP	2025-05-26	35 072,56	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-11-100	24 452,60	
						50-138-13-000	4 424,96	
						50-138-13-000	6 195,00	
		MAI25-21-22TR	2025-05-26	149 889,31	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-12-100	117 405,64	
						50-138-14-000	15 351,52	
						50-138-14-000	17 132,15	
Chèques générés (excluant les chèques annulés)					246		Total :	1 976 194,70

Ville de Brossard
Salaires versés
du 2025-05-15 au 2025-06-04

Transaction	Date	Compte	Montant	Référence	Description du compte	Journal
1757564	2025-05-15	50-138-01-000	486 988,51	fgp186	Salaires à payer Salaires à payer PP20 (du 27 avril au 03 mai 2025)	Salaires
1759010	2025-05-22	50-138-01-000	493 371,21	fgp187	Salaires à payer Salaires à payer PP21 (du 04 au 10 mai 2025)	Salaires
1761054	2025-05-29	50-138-01-000	490 486,64	fgp188	Salaires à payer Salaires à payer PP22 (du 11 au 17 mai 2025)	Salaires
Grand-total:			1 470 846,36			



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

15 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil peuvent s'exprimer sur des sujets de compétences municipales qui ne sont pas à l'ordre du jour.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 10 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250610-....

16.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu que la présente séance soit levée à xxhxx.

ADOPTÉE